Pérouges

PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE DE PEROUGES

(Ain)

(AGENDA 2030 Local)
2022 – 2025

Sommaire

Le Développement Durable
- Concept de Développement Durable page 3
- Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable page 3

Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours page 7

Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national page 9

Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités
- Avant-propos page 11
- Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local page 12

L'Agenda 2030 local de Pérouges : un projet global de territoire
- Fiche de présentation de la commune de Pérouges page 17
- Mot du maire page 25
- Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 page 26

Diagnostic territorial
- Finalité 1 page 27
- Finalité 2 page 39
- Finalité 3 page 68
- Finalité 4 page 82
- Finalité 5 page 104

Plan d'actions 2022-2025
- Axes stratégiques et Chronologie des actions page 116
- Programme d'actions page 120
- Fiches actions relatives aux critères discriminants page 243

Transversalité du programme d'actions
- Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable page 256
- Transversalité avec les 5 finalités du développement durable page 256
- Transversalité avec tous les acteurs page 257

Localisation des actions sur le territoire page 258

Aperçu de la commune page 260

Annexes page 265

Le Développement Durable

Concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.
La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.

Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Les principaux jalons législatifs

-la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, instaure dans le droit français la création de la trame verte et bleue

-la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique coélaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux

-la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions de la métropole, Corse et Île-de-France exceptées, l'élaboration d'un nouveau schéma de planification, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). À l'échelle régionale, ce document regroupe des schémas préexistants en matière de climat, air, énergie, déchets, intermodalité… La protection et la restauration de la biodiversité constituent l'un des volets du SRADDET, dont le contenu sera alimenté par le schéma régional de cohérence écologique

-la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages apporte de nouveaux éléments pour agir au profit de la trame verte et bleue.

Outils de gestion du territoire

☞**Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) :** Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants. Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi :

-un diagnostic,
-une stratégie territoriale,
-un plan d'actions
-un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Les déclinaisons de ce nouvel outil réglementaire ne sont pas sans rappeler les dispositions des démarches Agenda 21.
Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à un urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, …).

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. Les intercommunalités à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants ont dorénavant la responsabilité de la mise en place des plans climat à l'échelle de leur territoire en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air. Ceci implique une organisation et coordination à plusieurs niveaux : avec la région, avec les acteurs socio-économiques du territoire, avec les outils de planification et documents d'urbanisme, avec les démarches de développement durable.

☞**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**
Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.
Le périmètre du SCOT est à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI.
Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable :

-principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
-principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;

-principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Enfin il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Le SCoT se compose de trois documents jouant chacun un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire.

Le rapport de présentation est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.

-Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20-25 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

-Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère.

La loi Elan a autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnance, d'ici mai 2020 pour une application au 1er avril 2021, pour adapter l'objet, le périmètre et le contenu du SCoT afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et du transfert de la compétence en matière de PLU aux EPCI à fiscalité propre.

Le SCoT futur fait actuellement l'objet d'une concertation avec les acteurs de la planification.

Les thèmes de la concertation portent sur :

-le périmètre et la gouvernance
-le recentrage du SCOT sur le projet politique stratégique
-les champs thématiques du SCOT (en lien avec la hiérarchie des normes)
-la structure du contenu du SCOT
-l'articulation entre planification et programmation-contractualisation.

☞**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (PLUi). Un décret, entré en vigueur le 1er janvier 2016, modernise le PLU. Son objectif : passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.**

Le Plan local d'urbanisme favorise l'émergence d'un projet de territoire partagé. Il prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement local. Le décret relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a été publié le 29 décembre 2015. Son enjeu principal : répondre à un besoin de clarification et de mise en cohérence des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation.

Ce décret réaffirme le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, par la traduction des objectifs auxquels doit répondre le PLU. Il s'agit ainsi de redonner du sens au règlement du plan local d'urbanisme et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet. Les PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés

aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi à des enjeux urbains, paysagers et environnementaux. Ils pourront répondre au plus près aux aspirations des habitants et favoriser la qualité de leur cadre de vie, grâce à une assise réglementaire confortée.
Ce nouveau PLU est la traduction de 20 propositions "co-élaborées" avec les différents acteurs de l'urbanisme et portant sur les principaux enjeux nationaux en matière d'aménagement du territoire.
Il conforte les outils actuels et offre de nouvelles possibilités à appliquer, à la carte, en fonction de chaque projet de territoire.
Le nouveau règlement du PLU est structuré autour de trois grands axes :

-l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?

-les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte l'environnement ?

-les équipements et les réseaux : comment s'y raccorder ?

Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.
L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

☞ **Les contrats de transition écologique (CTE)** : Lancés en 2018, les contrats de transition écologique traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Contrat de Transition Écologique

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.
Les CTE ont trois objectifs :

1) Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations).

2) Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.

3) Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites).

☞**La revitalisation des centres bourgs** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant….), économique (maintien d'une économies locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux….), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux….) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles…).

Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes. Ainsi, les collectivités territoriales ont été appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population. Pour faciliter la mise en œuvre des Agendas 21 locaux, le ministère avait élaboré un cadre de référence, visant 5 finalités et 5 éléments de démarche :

Les 5 finalités du Développement Durable	Les 5 éléments de démarche
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	**Participation de la population et des acteurs**
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	**Organisation du pilotage du projet**
Épanouissement de tous les êtres humains	**Transversalité de la démarche**
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	**Évaluation**
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	**Stratégie d'amélioration continue**

En parallèle, en France, et pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable** 2003-2008 (SNDD), actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**. Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devions relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- Une consommation et une production durables
- La société de la connaissance
- La gouvernance
- Le changement climatique et l'énergie
- Les transports et la mobilité durables
- La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

► Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres, le 4 février 2015. Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020.
La SNTEDD repose sur trois piliers :

-<u>Définir une vision à l'horizon 2020 :</u>

- Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020 ».

-<u>Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :</u>

- Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

« Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation... ».

-<u>Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous</u> :

- Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

« La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international ».

La stratégie prévoit que tous, personnes morales privées et publiques, puissent adhérer à la SNTEDD par une démarche d'engagement volontaire pour une durée de 3 ans. Enfin, à l'échelle des territoires, la SNTEDD 2015-2020 a également vocation à être utilisée par les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales. Celles-ci, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement des territoires à énergie positive pour une croissance verte, des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

La démarche Agenda 21 qui vise à réaliser un plan d'actions pour le 21ème siècle n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030. Des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché (échéance 2030) ont simplement été fixés sur la route du 21ème siècle.

L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont «en voie de développement durable».

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (ou sous-objectifs) forment le cœur de l'Agenda 2030. Ce dernier dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.
Les 17 Objectifs développement durable (ODD) doivent être atteints collectivement et mis en œuvre aussi bien par les pays industrialisés et pays en développement. Les Nations unies ont mis en place un dispositif de suivi et de bilan à la hauteur de cette ambition ; à la fois universel et régulier, il est également transparent et orienté vers des résultats à atteindre.

Parvenir à la réalisation des Objectifs de développement durable en Europe et dans le monde suppose de renforcer la coopération et le dialogue entre pays afin d'engager une dynamique globale et universelle, tenant compte du principe de diversité et de la reconnaissance de toutes les diversités. Tout l'enjeu repose ici sur la bonne articulation entre les différentes échelles et périmètres d'analyse et d'action, ainsi que sur l'organisation d'un dialogue articulant le local et le global, le territorial et le planétaire, le singulier et l'universel.

Les Objectifs de développement durable sont une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et des citoyens des pays signataires. Pour relever le défi de leur mise en œuvre en France, il est nécessaire d'identifier les domaines clés dans lesquels la société française doit collectivement progresser. La mobilisation de tous les acteurs est donc une condition incontournable à leur réalisation, chacun ayant sa place et un rôle à jouer. En offrant un langage et un cadre de référence commun, tous ces acteurs ont enfin une véritable grille de lecture universelle pour rendre leurs actions plus durables.

La France a élaboré sa feuille de route sur les ODD, parue en septembre 2019. Cette feuille de route constitue le cap que s'est fixé la France en matière de développement durable.
6 grands enjeux ont été définis :

-Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.

-Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité

-S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

-Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

-Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

-Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités

Avant-propos

Le label Notre Village Terre d'Avenir a été créé par l'Association Nationale Notre Village en 2006 afin de promouvoir les collectivités qui s'engagent en faveur du développement durable. L'attribution de ce label a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Pour obtenir ce label la collectivité doit s'engager dans une démarche Agenda 2030 local, avec l'accompagnement de notre association. Pour cela, une procédure et un cahier des charges ont été élaborés.

Le label offre aux collectivités une reconnaissance nationale de leur engagement en faveur du développement durable et permet de valoriser leurs actions.

L'Agenda 2030 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme. Il vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables.

Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation…).

Pour les collectivités territoriales, il s'agit d'un projet d'avenir qui doit être une réponse pratique, de terrain, adaptée aux spécificités locales (moyens humains, financiers et matériels). Il définit d'une part, les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné, et d'autre part, une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire.

Comme pour l'Agenda 21 local, le label « Notre Village Terre d'Avenir » repose sur les 5 finalités du Développement Durable et les 5 éléments de démarche *(voir page 16)*.

L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans leur démarche de développement durable par la mise en place de l'Agenda 2030 local, de la réalisation du diagnostic jusqu'à l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir ».

Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local

La première étape de cette démarche a consisté en un **diagnostic territorial** de la commune le **16 novembre 2020.**

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Développement Durable et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur les communes pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une **visite du territoire** a complété cette démarche le **6 septembre 2021.**

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 2030 local que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

1. **Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée**

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 6 septembre 2021 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 2030 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé 16 personnes. Lors de cette réunion publique, le diagnostic a été partagé avec la population en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Source ; Photothèque Notre Village

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des **réunions publiques** ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.
Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités sont motivés pour agir sur leur territoire.
Une fois que l'Agenda 2030 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 2030 local, la mise en œuvre des actions.

2. Organisation du pilotage

Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

Le **portage du projet** par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 2030 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du 6 septembre 2021. Le comité de pilotage de la commune de Pérouges est composé de 17 personnes (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social…), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions. Il s'est réuni 7 fois (comptes rendus en annexes).

Liste des membres du comité de pilotage :

Nom / Prénom	Qualité/Profession	Elu / Non Elu	Adresse
VERNAY Paul	**Maire Chef de Projet**	**Elu**	**Darphin**
BESSON Pierre	Retraité	Non élu	Baudran
BONAVITA Natalia	Elu	Elu	Le Péage
BOUCHARD Maryvonne	Elu	Elu	La Glaye
DE LA CHAPELLE Marie Victoire	Elu	Elu	La Rouge
DE POUMEYROL Florence	Elu	Elu	La Glaye
FLEJOU Gérard	Retraité	Non élu	La Glaye
GENIN Jean-Pierre	Vétérinaire	Non élu	La Cité
GRECO Gilbert	Elu	Elu	La Glaye
MEUNIER Eric	Employé Sté de Conseil	Non élu	La Cité
MILLET Christian	Employé BTP	Non élu	Baudran
POUSSANT	Employée de mairie	Non élu	La Glaye
SAISSET Paul	Audiovisuel Indépendant	Non élu	La Cité
THIBAUT Martin	Restaurateur / hotelier	Non élu	La Cité
THIELLAND Nathalie	Architecte	Non élu	La Cité
THORE Claude	Retraité	Non élu	La Glaye
VIBERT Jean-Luc	Retraité	Elu	La Glaye

Une personne ressource (chef de projet) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 2030 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et

de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

Transversalité dans la méthode de travail :
Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage.
Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences)

Transversalité avec tous les acteurs :
La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques…

4. Évaluation

L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.

Annuellement, l'association **évalue** le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.
Cette évaluation sera faite d'une part :
-par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,
-par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable.
L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

Les 15 indicateurs se déclinent par *10 indicateurs finalités* :
-Indicateur 1 : Consommation énergétique
-Indicateur 2 : Production énergétique
-Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
-Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
-Indicateur 5 : Rejets
-Indicateur 6 : Déchets
-Indicateur 7 : Ruralité
-Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
-Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
-Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

Des indicateurs supplémentaires ont été créés pour chaque fiche action

et *5 indicateurs démarche*
-Indicateur 11 : Participation
-Indicateur 12 : Pilotage du projet
-Indicateur 13 : Transversalité
-Indicateur 14 : Evaluation
-Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 2030 local, programme 2). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune de Pérouges s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 local) la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 2030 local. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes…

L'Agenda 2030 local de Pérouges: un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune de Pérouges

Nom du maire :	**VERNAY Paul**
Région/Département :	**AUVERGNE-RHONE-ALPES / AIN**
Nombre d'habitants :	**1 291** *(population totale 2018, en vigueur le 1er janvier 2021)*
Superficie du territoire :	**18,97 km2**
Infos pratiques	**Site internet :** https://www.perouges.fr/ **Courriel :** mairie.perouges@wanadoo.fr **Téléphone :** 04 74 61 01 58
Date d'engagement de la collectivité	**3 Septembre 2020**

Source : http://francegeo.free.fr/

Source : Photothèque Notre Village

La **commune de Pérouges** appartient à la **Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).**

A l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Plaine de l'Ain bénéficie d'axes routiers, autoroutiers et ferroviaires renforçant son attractivité.

De la confluence de l'Ain et du Rhône, aux portes de la Dombes et du Bugey, elle offre un cadre de vie préservé au cœur d'un territoire au fort développement économique et au cœur des innovations.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la 7ème de France par sa population, regroupe 53 communes.

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

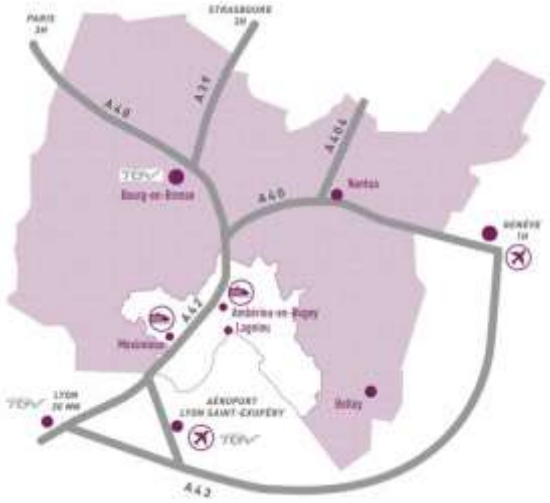

Source : https://www.cc-plainedelain.fr/

En janvier 2017, La CCPA change de périmètre en intégrant les communes des anciennes Communautés de communes de la Vallée de l'Albarine (sauf Evosges et Hostiaz) et Rhône-Chartreuse de Portes.

Les 53 communes sont réparties comme suit :

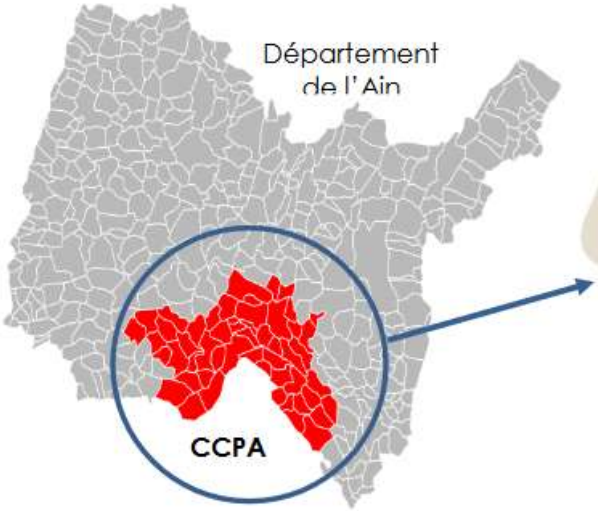

Localisation de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain [Source : Wikipédia]

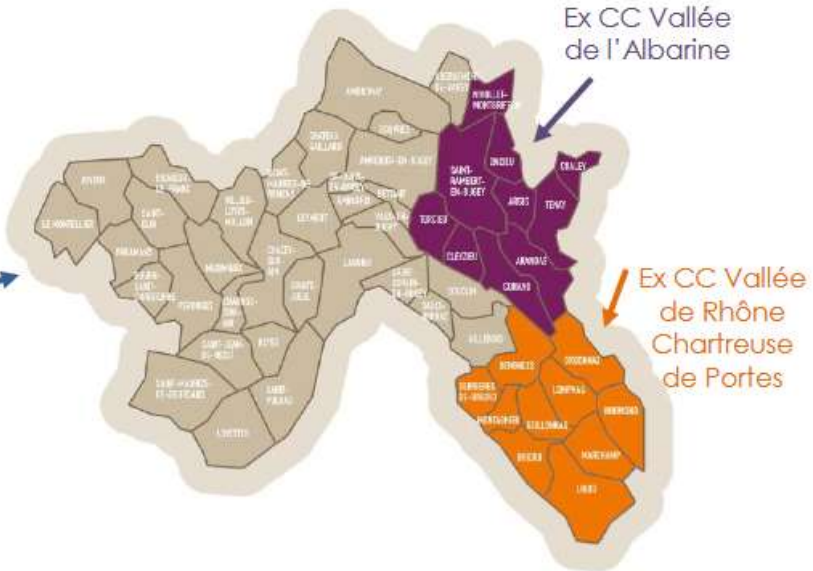

Périmètre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) [Source : CCPA]

Le territoire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) se situe au sud du Département de l'Ain, enserré entre les montagnes du Sud-Bugey à l'est, la Dombes à l'ouest, et le fleuve Rhône sur son pourtour sud. La rivière d'Ain incise le territoire du nord au sud, et représente un trait d'union majeur avec le nord du Département, en marquant fortement le paysage. Le cœur de la CCPA bénéficie d'une position privilégiée à 40 minutes de Lyon, 30mn de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, 30mn de Bourg-en-Bresse et à 1h15 de Genève. Ce territoire se trouve au point de croisement d'axes de circulation majeurs (Lyon / Genève, Lyon / Bourg-en-Bresse, Chambéry / Bourg-en-Bresse) avec une grande densité d'infrastructures de communication : autoroutes, axes ferroviaires. La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est riche d'une grande diversité sur la question des milieux et des paysages :✓Paysage qualifié de karstique, en milieu de moyenne montagne, sur le massif jurassien du Bugey;✓Incision hydrographique majeure avec la rivière d'Ain, qui a modelé la Plaine de l'Ain, entre Dombes, Rhône et Bugey;✓Forte présence de l'eau : Rhône, Ain, Albarine, étangs de la Dombes...

Le conseil communautaire est composé de 84 conseillers communautaires et de 44 conseillers communautaires suppléants.
Il adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets.
Le bureau se réunit en préparation des conseils communautaires et après les commissions consultatives permanentes.
Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain compte une équipe de 80 agents
Les compétences exercées par la CCPA sont les suivantes :

-Aménagement de l'Espace :

-Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
-Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
-Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
-Etude, réalisation, aménagement et gestion du Pôle d'Echanges Multimodal d'Ambérieu-en-Bugey

-**Développement économique**

-Actions de développement
-Zones d'activités
-Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
-Promotion du tourisme et office de tourisme

-Aires d'accueil des gens du voyage

-Collecte et traitement des déchets

-GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

-**Plan Climat Air Energie territorial**

-Logement

-Programme local de l'habitat
-Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
-Soutien à la création de logements sociaux

-**Politique de la ville**

-Parcs de stationnement

-Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain

-Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)

-**MSAP** (Maison de services au public)

-**Soutien aux acteurs locaux dans le cadre de la promotion du sport, de la culture, de l'insertion et de la jeunesse**

-Soutien aux formations post-baccalauréat

-Voies cyclables et ViaRhôna

-itinéraires de randonnées

-**Mobilités et déplacements.**

Un **Plan Climat** a été arrêté par la commission communautaire le 26 septembre 2019.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet de développement durable porté par la communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Il a pour mission de lutter contre le dérèglement climatique, d'adapter le territoire à ses effets, et de préserver la qualité de l'air que l'on respire.
Cet outil de planification et d'animation du territoire a pour objectifs stratégiques et opérationnels :

-D'atténuer les changements climatiques, de les combattre efficacement et de s'y adapter ;

-De développer les énergies renouvelables ;

-De maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Les cinq enjeux du présent Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain adaptent au territoire les six piliers de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

A partir de ces enjeux stratégiques, un plan d'action se dessine, représentant autant de fiches actions prioritaires ou moins prioritaires. Ainsi, 14 axes stratégiques prioritaires, et 6 axes secondaires ont été obtenus :

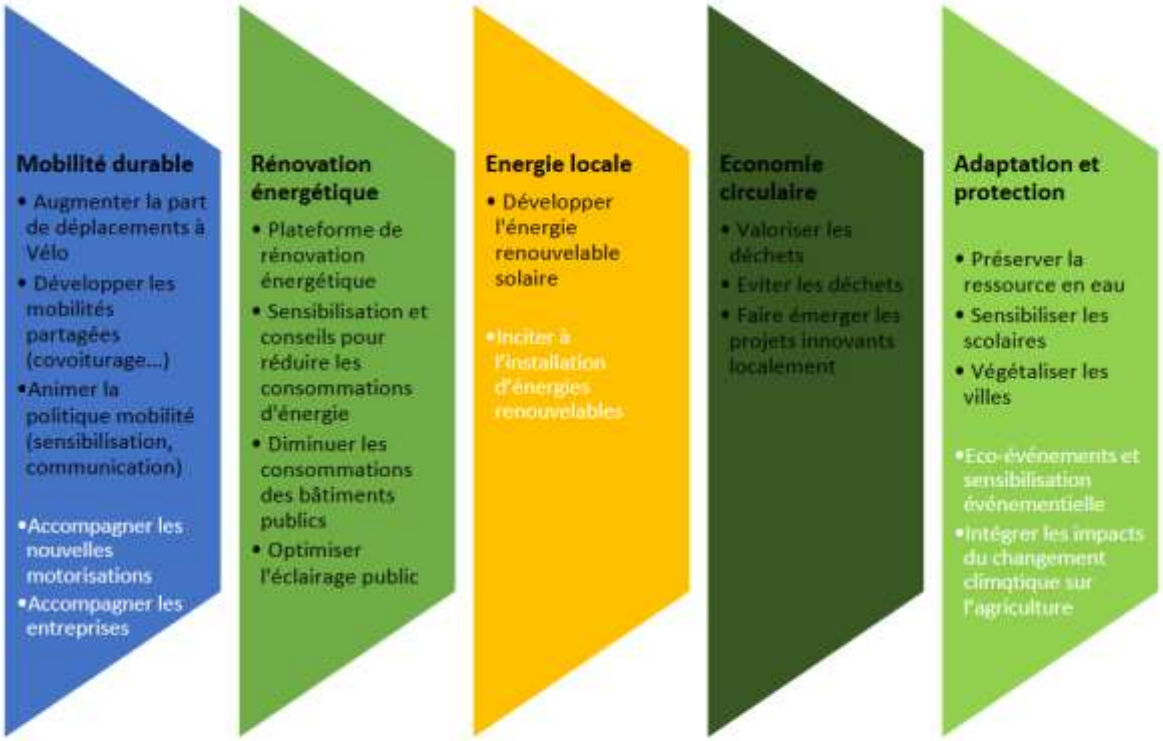

Le PCAET est un dispositif de planification à l'échelle intercommunale qui doit s'articuler avec d'autres outils existants ou prévus à l'échelle régionale et nationale. Ainsi, il doit être compatible avec :

-Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'Auvergne Rhône Alpes (ou le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Rhône Alpes).

-Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) s'il existe.

Il doit également prendre en compte :

-le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du BUCOPA

-la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) en vigueur (version 1 de 2015).

Il est à noter que :

-En région Auvergne-Rhône-Alpes, le SRADDET est en cours d'élaboration. Le pré-projet a été arrêté lors de l'Assemblée plénière des 28 et 29 mars 2019. Il permettra d'intégrer le SRCAE.

-Le territoire de la CCPA n'est pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Ainsi, les axes stratégiques et le plan d'action du PCAET de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain sont cohérents avec les objectifs et les orientations définis dans le SCoT du Bucopa, la Stratégie Nationale Bas Carbone version 1, et le pré-projet de SRADDET.

Le **SCoT BUCOPA** (syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain) actuel a été approuvé le 26 janvier 2017 et rendu exécutoire le 2 mai 2017.

Le BUCOPA concerne 4 Communautés de Communes (CCMP – 3CM – CCPA – CC Rives de l'Ain-Pays de Cerdon), soit 82 communes pour 143 603 habitants.

Le SCoT est un partenaire incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire de la CCPA, notamment en termes d'habitat, de mobilité et d'aménagement commercial.

Le territoire du BUCOPA se situe entre les agglomérations de Lyon et de Bourg-en-Bresse, le long de l'autoroute A42. Il s'étend du versant ouest du Bugey aux franges est de la Dombes en comprenant toute la Plaine de l'Ain, la basse vallée de l'Ain et la Côtière de la Dombes.

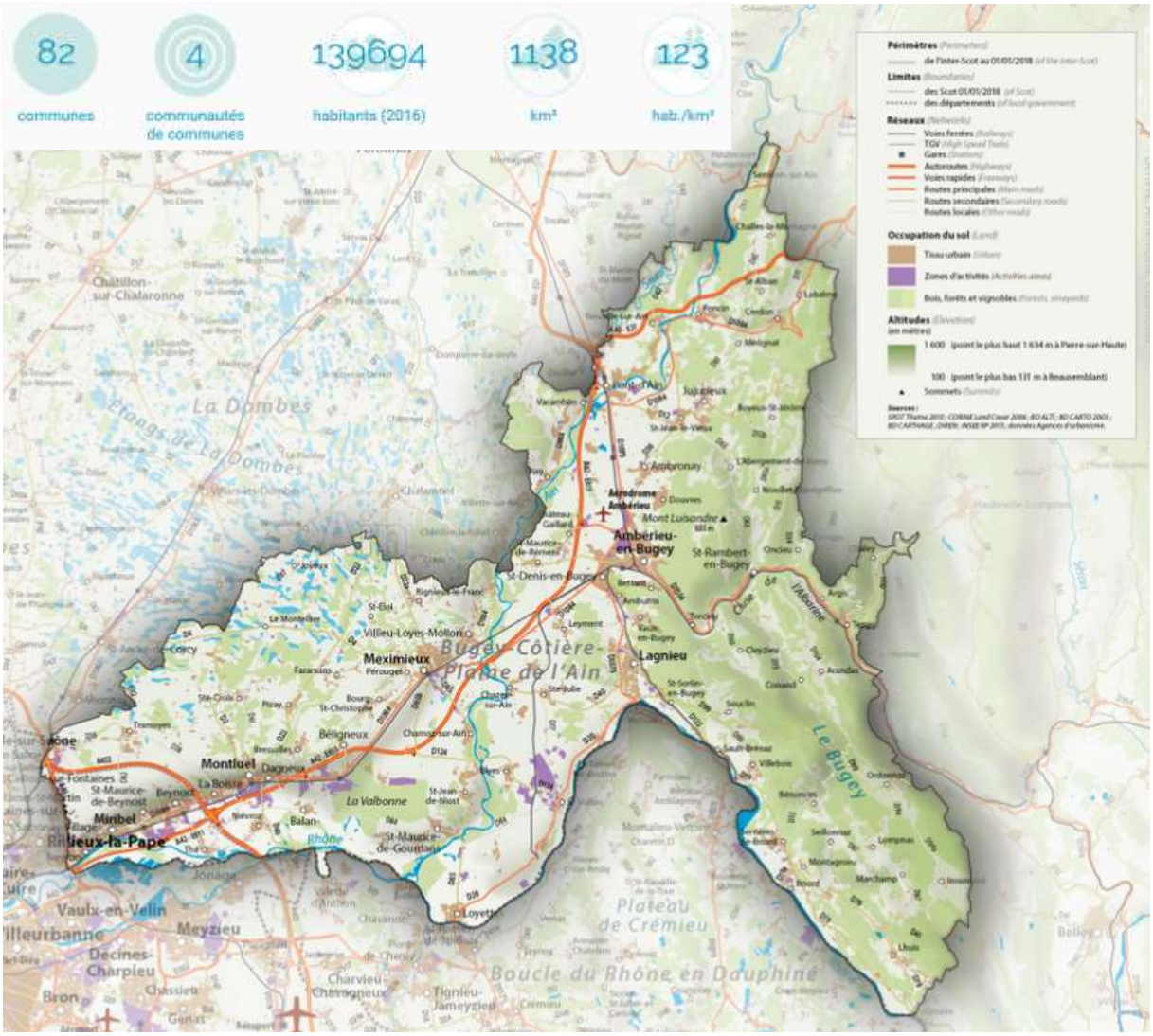

Source : http://www.bucopa.fr/le-territoire/

Le territoire du BUCOPA s'étend sur 4 communautés de communes :

- la communauté de communes de la Côtière à Montluel
- la communauté de communes de Miribel et du Plateau
- la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- la communauté de communes de Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Face à l'enjeu d'une intégration indifférenciée dans l'espace métropolitain Lyonnais, le territoire doit affirmer un positionnement ancré dans l'Ain qui lui permette de valoriser son identité et ses atouts au profit de coopérations génératrices de valeur et d'attractivité pour l'ensemble des territoires partenaires. Les Pôles de Miribel, Ambérieu-en Bugey et Pont d'Ain ainsi que le PIPA jouent un rôle majeur pour affirmer ce positionnement.

-Bugey, Côtière, Plaine de l'Ain –BUCOPA, s'affirme comme un espace de projet à part entière qui s'appuie sur une situation géographique au cœur des flux, et de ressources variées.

-Inscrit dans le département de l'Ain, à l'interface entre métropole lyonnaise et les pôles économiques et industriels que sont Bourg en Bresse, et Oyonnax, le BUCOPA organise son espace pour s'affirmer dans la dynamique métropolitaine Lyonnaise et dans l'arc Rhône Alpin (Genève).

-Il valorise ses ressources environnementales et paysagères, entre plaine et montagne, étangs, rivières et fleuves.

Ainsi, un PADD a été défini avec 2 objectifs stratégiques :

-1er objectif stratégique : Renforcer l'unité et la singularité du territoire à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise

Développer l'économie du savoir au service des activités industrielles artisanales et primaires, pour mieux affirmer la singularité du BUCOPA en cohérence avec son positionnement géographique. Le dynamisme économique du territoire, qui dispose d'un quasi-équilibre entre emplois et actifs, démontre une réalité économique solide qui mérite de se développer et d'être reconnue, ce qui appelle les actions suivantes:

-Valoriser les compétences «métiers» associées à la «recherche et au développement» pour développer une économie du savoir: grâce notamment à des projets spécifiques (Transpolis, l'Escat...)mais aussi de manière plus diffuse grâce au renforcement de la formation initiale et continue spécialisée, il s'agit de valoriser «ces métiers» et «savoir-faire»>Renforcer cette réalité économique et l'accompagner en développant ses caractéristiques et ses filières (transport, nucléaire, BTP, granulats, filière bois, agriculture, chimie environnementale, composites de l'avionique, dérivés plasturgie, etc.);

-Favoriser le développement de services aux entreprises et aux habitants valorisant l'économie du savoir : Recherche et développement, conseil/gestion, formation initiale et continue, mais aussi services liés aux technologies de l'information sur la base de réseaux performants.

-2ème objectif stratégique : Miser sur la pluralité interne au territoire, source de richesses et d'opportunités de développement

Cette ambition appelle à valoriser l'attractivité résidentielle du territoire et le cadre de vie en s'appuyant sur la pluralité de modes de vie qu'il peut offrir pour ses habitants:

-L'objectif est d'accueillir des habitants qui viennent par choix, à la recherche d'un mode de vie assumé (limiter l'attractivité par défaut, liée aux prix du foncier notamment).

-L'accès à la nature constitue un atout général du territoire mais qui se décline en modes de vie plus ou moins ruraux urbains ou montagnards et qui méritent d'être choisis tant pour les atouts que pour les contraintes acceptées qu'ils procurent.

Le syndicat mixte BUCOPA veille à la traduction et à la mise en œuvre des dispositions du SCoT sur le territoire.

Il est attentif à la mise en cohérence des documents d'urbanisme et schémas sectoriels locaux (PLU, PLH, PDU, etc.) avec le SCoT. Il est associé de droit à l'ensemble des procédures d'élaboration de ces documents en tant que Personne Publique Associée et rend un avis sur celles-ci afin d'assurer leur compatibilité avec le SCOT.

Le syndicat mixte apporte aussi une expertise technique et des conseils en aménagement et en urbanisme aux collectivités locales. Il participe à la diffusion de nouvelles pratiques en faveur d'un urbanisme de qualité auprès des décideurs locaux.

Il participe aux instances territoriales dans lesquelles le syndicat mixte du SCoT est membre de droit : CDAC, CDPENAF, Inter-SCoT…

Dans le cadre de la signature du Contrat **de ruralité** en 2017, pour la période 2017-2020, la CCPA bénéficie d'un programme d'actions spécifique, soutenu par l'État.
12 projets d'investissement répartis dans les six thématiques du Contrat de ruralité. 5,4 M€ d'investissement réalisés par les collectivités locales de la Plaine de l'Ain. Aides de l'État : 1 649 750 €dont une enveloppe spécifique DSIL Contrat de ruralité de 775 551 €.
Le contrat de ruralité est un dispositif Etat qui a pour objectif de coordonner les politiques publiques et les moyens financiers associés en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique et de cohésion sociale.
Le contrat de ruralité a pour objectif d'accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Des enveloppes budgétaires spécifiques sont réservées pour le soutien à la réalisation d'investissements réalisés par les communes et la CCPA.
Dans l'Ain, la CCPA a été la première collectivité signataire d'un contrat de ruralité, en 2017 puis en 2018.
Huit partenaires ont été signataires du Contrat de Ruralité: Conseil départemental de l'Ain, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, CAF de l'Ain, Pôle Emploi, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain, l'Education Nationale.

Mot du Maire

Mairie de Pérouges
La Cité
20, Rue des Rondes
01 800 Pérouges
Tel : 04 74 61 01 58
Fax : 04 74 61 01 69
Courriel : mairie.perouges@wanadoo.fr

Pérouges

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Pérouges, le 25 mai 2022

Monsieur le Maire,
à

Monsieur Claude DUVAL
Président de l'Association Nationale
« Notre Village »
Le Clos Joli
19 500 MEYSSAC

Objet : Lettre de motivation pour la création d'un Agenda 30 local et la candidature à la labellisation « Notre Village, Terre d'Avenir ».

La commune de Pérouges a élaboré un Agenda 2021, labellisé le 3 décembre 2013.

A nouveau, la commune a souhaité renouveler cette démarche et s'engager dans un Agenda 30 local et demander la labellisation de ce nouveau programme d'actions. Elle tient à d'affirmer une politique déjà entreprise depuis des années sur notre territoire, dans une démarche officielle de Développement Durable.

Aujourd'hui, nous sommes face à une évolution climatique indéniable et à de graves problématiques de ressource à protéger et à économiser.

Nous sommes confrontés à des problématiques de développement importantes (environnement, habitat, déplacement, services, activités, ...) à l'échelle communale et intercommunale et à de nouvelles aspirations des populations, auxquelles nous devons répondre sans altérer la qualité de vie.

Consciente qu'une collectivité communale doit penser globalement et agir localement au service et avec ses concitoyens, la démarche d'Agenda 30 local, constitue un outil de sensibilisation et d'action essentiel.

Pérouges est une commune rurale dans la couronne de l'agglomération lyonnaise et un site touristique phare du territoire. A ce titre les enjeux sociaux, environnementaux et économiques s'affirment pour notre territoire par des objectifs immédiats et à long terme, pour nos ainés, comme pour nos jeunes.

Les 5 finalités nous imposent une gestion solidaire et participative de l'action communale dans le temps et dans l'espace, une cohérence et transversalité des problématiques en jeu.

Avec l'aide de l'association « notre village » pour son diagnostic et la participation active de représentants du milieu associatif et de citoyens soucieux de leur environnement social, économique et écologique, la commune a élaboré son programme d'actions diversifiées pour les années à venir.

Le dossier que nous présentons et la candidature que nous soumettons représentent une étape importante et se veulent le socle fédérateur de notre projet communal, afin d'atteindre nos objectifs de nouveaux engagements de progrès.

En vous souhaitant bonne réception de ce dossier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire
Paul VERNAY

DÉPARTEMENT de l'AIN ARRONDISSEMENT de BOURG EN BRESSE CANTON de MEXIMIEUX

VILLAGE

Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 local

Envoyé en préfecture le 23/05/2022
Reçu en préfecture le 23/05/2022
Affiché le 23 MAI 2022
ID : 001-210102901-20220502-2022030-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT AIN
2022030

EXTRAIT du REGISTRE
des **DÉLIBÉRATIONS**
de la **COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 02 Mai 2022

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice: 15
Présents : 10
Votants : 12

Date de la convocation
26/04/2022
Date d'affichage
26/04/2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux mai à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul VERNAY,

Présents : Paul **VERNAY**, Claude **BROZZONI**, Nathalie **MICOLAS**, Florence **de POUMEYROL**, Gilberto **GRECO**, Maryvonne **BOUCHARD**, Jean-Luc **VIBERT**, Catherine **LEIGNIER**, Natalia **BONAVITA**, Marie-Victoire **PASSERAT de la CHAPELLE**.

Absents excusés : Jean-Pierre **MASSON pouvoir à** Florence **de POUMEYROL**, Christelle **MORTEL pouvoir à** Catherine **LEIGNIER**, Marlène **BLASQUEZ**, Grégoire **MATHELIN**, Emilie **VAIR**.

Madame Florence **de POUMEYROL a été élue secrétaire de séance**

Objet : Approbation de l'Agenda 2030 « Notre Village Terre d'Avenir »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 2030 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». Suite à un diagnostic territorial effectué le 16 novembre 2020 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage,
Il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

✓ **APPROUVE** la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »

Le Maire,
Paul VERNAY

MAIRIE DE PÉROUGES

Diagnostic territorial

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies consommées par la commune

La commune consomme pour le chauffage:

-de l'électricité dans la majeure partie des bâtiments communaux : salle polyvalente au sein de la cité, salle Crépin (ancienne mairie), « le Refuge » de Rapan (salle du Hameau de Rapan), local technique des employés (pour la salle du réfectoire), « la Caserne" (salle d'animation à l'entrée de la cité), la Ferme de Pérouges, « le Lavoir » de la Glaye (salle au Hameau de la Glaye), la Maison du Papetier et la maison où se situent les 2 logements sociaux.

-du gaz à la Mairie, à la cantine/école, à l'Office de Tourisme, à l'église et au niveau de la salle hors sac (à côté de l'Office de Tourisme)

-du carburant pour les véhicules municipaux.

Le gasoil non routier (GNR) n'est pas utilisé pour les engins municipaux. Pour ces derniers, la municipalité utilise du gazole routier, ce qui reste autorisé. En revanche, 2 véhicules électriques utilitaires sont comptabilisés.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Pérouges a recours aux énergies renouvelables.

Des panneaux solaires ont été installés à la nouvelle cantine, afin d'apporter un complément pour l'eau chaude sanitaire. Mais leur efficacité reste à prouver.
Des panneaux photovoltaïques (240 m2) sont présents sur le toit du bâtiment technique, pour de la revente uniquement.

Deux poêles à bois sont installés dans le logement et l'atelier artisanal de la relieuse, au sein de la Maison du Papetier (équipée à la base d'un chauffage électrique).
Un des deux logements sociaux (le plus grand) est également chauffé au bois, en complément de l'électricité.

Un poêle à granules est aussi en place dans une salle de la Ferme de Pérouges, pouvant permettre de chauffer 3 autres salles

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

Dans les bâtiments publics, aucune régulation du chauffage, la nuit et le week-end, n'existe.

L'isolation de la Mairie a été refaite. La Maison du Papetier est bien isolée, aussi bien au niveau de l'atelier de la relieuse qu'au niveau du logement.
Les salles municipales ne sont pas spécialement bien isolées mais compte tenu que leur utilisation est effective principalement en été, cela n'a pas d'incidence.
A la Ferme de Pérouges, l'isolation est moyenne. Seule, à ce jour, la salle à l'étage et bien isolée. Encore une fois, il est à noter que ce bâtiment n'est utilisé qu'en période estivale.

Les appareils électriques ne sont pas éteints la nuit et le week end afin de permettre la mise à jour des logiciels et de l'antivirus.
Afin de faire des économies d'énergie, ces mises à jour pourraient être prévues au moment du déjeuner ou une programmation pour que les ordinateurs s'éteignent une fois les mises à jour effectuées pourrait être mise en œuvre.

L'éclairage public est présent sur toute la commune de Pérouges, représentant environ 300 points d'éclairage : au niveau de la Cité et de trois hameaux, Le Péage, la Glaye et Rapan. Cet éclairage public est géré par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain).

Le SIEA regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. A l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique.
Cette dernière compétence, en phase d'industrialisation, a pour objectif de permettre à tous les Aindinois de profiter d'une infrastructure numérique performante : le réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain, Li@in.
Acteur engagé dans la transition énergétique, le SIEA s'investit aussi dans le domaine de la Maîtrise de la Demande en Energie, du développement des énergies renouvelables et des achats d'énergies.
Au service des communes, l'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures liées à ses compétences. Le SIEA en tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire, s'adapte, évolue, innove, offrant des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.
Concernant l'éclairage public, cette compétence optionnelle a été modifiée en 2010 afin de favoriser l'installation d'équipements performants dans un objectif de diminution des consommations d'énergie et en vigueur depuis 2012. Les équipes du SIEA conseillent les collectivités pour viser l'efficacité énergétique en privilégiant des équipements performants et un pilotage intelligent. Le syndicat assure la maintenance de plus de 93 000 points lumineux avec des entreprises spécialisées. Le SIEA gère l'éclairage public des 370 communes de l'Ain, de la conception à la maintenance en passant par l'achat d'énergie.

L'éclairage public de la commune de Pérouges est uniquement composé d'ampoules basse consommation : quelques LEDS sur une partie du parc et lampes au sodium, sur l'autre partie.

A ce jour, aucune diminution de l'intensité lumineuse ou extinction de l'éclairage public n'est effectuée. Une réflexion est toutefois engagée pour procéder à une extinction sur l'ensemble de la commune.
Un parking, le parking des Combes de 300 places, reste éclairé toute la nuit. De ce fait, ce point fera également partie intégrante de la réflexion.

Un éclairage de valorisation de la Cité est en place par des spots, un éclairage au sol et sous les charpentes : une réduction des durées d'éclairage sur 3 soirs dans la semaine est toutefois effectuée les mercredi, samedi et dimanche. Ainsi, l'éclairage n'est effectif que jusqu'à 23h-minuit.
En revanche, l'Eglise et le porche d'entrée sont éclairés par l'extérieur durant toute la nuit. Aucune extinction n'est en place.

Un diagnostic énergétique de l'éclairage public a été réalisé par le SIEA. Annuellement, des préconisations sont faites afin d'améliorer les économies d'énergie.

Dans 50% des bâtiments publics, des ampoules fluorescentes et des halogènes sont en place. Des Leds sont présentes dans 50% des autres bâtiments.
Un projet est en cours et concerne l'intérieur de l'Eglise. En effet, l'installation électrique va être refaite dans un souci de mise en sécurité. Parallèlement, des LEDS vont être installées ainsi

qu'un détecteur à l'entrée, afin de laisser allumer le temps que les personnes restent à l'intérieur. Ces opérations sont subventionnées à hauteur de 50% par la Région.

De même, aucune minuterie dans les lieux publics n'est recensée. Seul des détecteurs extérieurs sont en place à la Caserne, à l'Office de Tourisme, sous les passages de l'Eglise (en sécurisation, pour cette dernière) et dans un futur proche, à l'Eglise.

Un audit énergétique des bâtiments publics a été réalisé par l'association Hélianthe, agence info-énergie dans l'Ain.
Au 1er janvier 2017, Hélianthe est devenue l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01). Cette transformation répond aux besoins liés à la nouvelle organisation territoriale et à l'adoption de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.
Une Agence Locale de l'Énergie et du Climat est une structure autonome et indépendante ayant pour objectif d'enclencher une dynamique de transition énergétique au bénéfice du territoire et de l'intérêt général : création d'activité économique, réduction de la précarité énergétique, amélioration de la qualité de vie. Concrètement, elle met en œuvre les actions climat-énergie des territoires pour les collectivités, les citoyens, les professionnels.
L'ALEC 01, c'est :

-une structure mutualisée et des compétences partagées à l'échelle des intercommunalités de l'Ain qui sert l'ensemble des territoires quels que soient leur taille, leur nombre d'habitants, leurs moyens techniques et financiers.

-une forme juridique souple et adaptable, des collèges de membres qui regroupent acteurs publics et privés qui garantissent pluralité et indépendance, une gouvernance simple qui garantit l'efficacité de l'action de terrain.

-un guichet unique de conseil sur les questions eau, énergie, climat pour tous les publics.

-un outil de proximité opérationnel sur le terrain pour réduire les dépenses énergétiques des territoires, développer les filières locales de production d'énergie, répondre à des appels à projets, monter les dossiers techniques et financiers pour le compte de ses membres.

-un acteur du développement économique local.

Aucun Diagnostic de Performance Energétique (DPE) n'a été réalisé. Aucun ERP de la commune n'est concerné par cette obligation. En effet, le DPE doit être réalisé au sein des ERP de la 1ère à la 4ème catégorie de plus de 250 m2.
En revanche, il doit être effectué au sein des logements communaux (au nombre de 3) et des locaux communaux commerciaux (atelier du bois et celui de la relieuse).

1.1.4. PCAET

Un Plan Climat a été arrêté par la commission communautaire le 26 septembre 2019 *(voir page 20)*.

1.1.5. Sensibilisation de la population

La sensibilisation de la population aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables…est effectuée par la collectivité par l'intermédiaire d'informations que cette dernière relaie.

De très nombreuses actions sont proposées par la CCPA.
Un cadastre solaire a été mis en place par la CCPA. Ainsi, sur le site internet www.plainedelain.insunwetrust.solar, une vue aérienne du territoire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain est proposée. Il suffit alors de cliquer sur la toiture voulue pour obtenir instantanément une estimation du potentiel de création d'énergie renouvelable solaire.

Le cadastre solaire indique automatiquement quelle serait la meilleure optimisation et utilisation pour la toiture : production d'énergie renouvelable solaire en autoconsommation pour diminuer les factures d'électricité, vente totale de l'énergie produite sur le réseau pour gagner de l'argent, installation solaire thermique pour chauffer l'eau du logement à moindre coût…

Une commission « Energies Nouvelles » a été créée au sein de la CCPA.

De même, la Plateforme de rénovation énergétique locale, nouveau service d'accompagnement proposé par la CCPA mise en place depuis octobre 2018, sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place pour la rénovation de l'habitat. Elle vise ainsi à simplifier le passage à l'acte et à accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.

ALEC 01
Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Aides locales Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Vous êtes propriétaire de maison ou appartement à rénover : la CCPA propose depuis octobre 2018 un nouveau service d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements du territoire.

Ce service appelé Plateforme de rénovation énergétique vise à vous :

- Simplifier le passage à l'acte et vous accompagner dans votre projet ;
- Rassembler les acteurs de la rénovation énergétique.

Afin de développer sa politique de rénovation énergétique du logement, la CCPA met en place une aide à l'investissement pour **les propriétaires occupants**. Cette aide est octroyée aux porteurs de projets éligibles. Elle provient pour moitié de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et pour l'autre moitié de la CCPA.

Le Bonus de Performance Energétique (BPE)

Qui peut en bénéficier ?

Vous êtes un particulier propriétaire occupant d'un logement en résidence principale achevé depuis plus de 2 ans et non-éligible aux aides de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Modalités :

- Vous devez **impérativement avoir signé la Charte** d'accompagnement de la plateforme CCPA ;
- L'ensemble des travaux entrepris devra engendrer un gain énergétique de 15%. Ce gain énergétique sera validé par un technicien de l'ALEC 01 dans le cadre de l'accompagnement plateforme ;
- Les Certificats d'économies d'énergie (CEE) devront être directement sollicités par vous-même ou valorisés par l'artisan à votre **bénéfice** ;
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel titulaire d'une qualification **« Reconnu Garant de l'Environnement – RGE »** de l'établissement du devis à la facturation.

Dépenses éligibles :

Les travaux devront répondre aux critères de performance détaillés dans le tableau ci-dessous :

Travaux éligibles	Exigences techniques
Isolation de plancher de combles perdus	R ≥ 9 m²K/W
Isolation des rampants de toiture et plafond de combles	R ≥ 7,5 m²K/W
Isolation toiture terrasse	R ≥ 5 m²K/W
Isolation des murs en façades ou en pignon	R ≥ 4 m²K/W
Isolation plancher bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	R ≥ 3,5 m²K/W
Fenêtres ou portes fenêtres	Uw ≤ 1,3 W/m².K

Montant de la subvention :

Prime forfaitaire de 1 500 € dans la limite de 80% du montant total des travaux. Le montant total des aides (BPE et CEE) ne pourra dépasser le montant total des travaux éligibles à l'aide BPE.

Le Fonds Aide aux Energies Renouvelables (FAER)

Bénéficiaire :

Vous êtes un particulier propriétaire occupant d'un logement en résidence principale achevé depuis plus de 2 ans et non-éligible aux aides de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). La toiture doit être isolée selon les exigences du Crédit d'Impôts Transition Énergétique – CITE - 2018 sur justificatif. Si l'isolation de la toiture n'est pas encore réalisée, le niveau de performance devra respecter les exigences du BPE.

Modalités :

- Vous devez impérativement avoir signé la Charte d'accompagnement de la plateforme CCPA ;
- Les équipements doivent répondre aux critères d'éligibilité du CITE ;
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel titulaire d'une qualification RGE de l'établissement du devis à la facturation.

Montant de la subvention :

Prime forfaitaire de 750 € pour l'installation d'un équipement utilisant et/ou valorisant une énergie renouvelable (bois ou autres biomasses, solaire thermique, éolien, géothermie).

Accompagnement :

Il est impératif de signer un accompagnement pour pouvoir bénéficier de ces aides locales. La CCPA demande aux porteurs de projet une participation financière de 150€ TTC. L'accompagnement proposé par la CCPA comprend :

- Visite-conseil du logement par un thermicien ;
- Conseils pour la définition d'un plan de travaux personnalisé ;
- Mise en relation avec des entreprises référencées par la plateforme ;
- Appui dans l'analyse des devis et le montage des dossiers d'aides financières ;
- Sensibilisation sur l'usage du logement rénové ;
- Suivi des consommations post-travaux.

Documents à fournir :

Le dossier de demande de subvention, validé par un conseiller énergie de l'ALEC 01 doit comporter les pièces suivantes :

- Une lettre signée et adressée à Monsieur le Président de la CCPA ;
- Un ou plusieurs devis descriptifs détaillés **NON SIGNÉS ;**
- Un relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur ;
- Les deux derniers avis d'imposition.

Le versement de la subvention sera effectué sur présentation des factures correspondantes aux devis.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires veuillez contacter :

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01)
102 Boulevard Edouard Herriot
01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
04 74 45 16 46
www.alec01.fr

Service assuré par ALEC

La Région Auvergne Rhône Alpes — AIN le Département

Source : https://www.cc-plainedelain.fr/

En 2019, la CCPA a permis à 516 élèves du territoire, du CP au CM2, de bénéficier du programme « Watty à l'école ».

Il s'agit d'un programme de sensibilisation aux économies d'énergie conçu par « ECO CO2 » et labellisé par le ministère de l'environnement. Les animations ont été menées par une structure locale, la Corde Alliée, association d'économie sociale et solidaire. Par son projet de « conciergerie engagée », elle œuvre pour la transition énergétique et solidaire du territoire de la Plaine de l'Ain. C'est ainsi que 20 classes ont participé à des ateliers pour :

• Comprendre ce qu'est l'énergie, quelles en sont les sources sur notre planète et surtout quelles sont les utilisations que l'on en fait.

• Expliquer l'effet de serre et les impacts de son évolution avec le dérèglement et le réchauffement climatique.

• Apprendre et comprendre l'intérêt des éco gestes du quotidien et en devenir les ambassadeurs à l'école et à la maison.

Selon les écoles, les élèves ont mené l'opération « Gros pull » et relevé la température de la classe et leur confort, appris à détecter les fuites d'air et poser du calfeutrage, découvert le kit «EconEAUme » pour réaliser des économies d'eau et énergie, réalisé des poèmes et dessins ou poursuivi la réflexion au quotidien avec leur enseignant grâce aux cartes « Minutes énergie » pour continuer à s'approprier le sujet et adopter les gestes économes dans la vie de tous les jours.

Depuis 2019, l'aide de la CCPA à l'acquisition d'un VAE, initialement accordée aux habitants du territoire utilisant le train pour se rendre à leur lieu de travail, s'est étendue aux personnes travaillant à moins de 15km de leur domicile. Pour les usagers du TER, elle est aussi accordée aux utilisateurs de la trottinette électrique.

La CCPA porte également « L'action Box-Climat Eau Energie ». Cette action a pour objectif d'accompagner les foyers, principalement en situation de précarité énergétique, à travers un diagnostic sociotechnique qui comprend :

• Une visite de facilitation énergétique qui consiste à comprendre avec l'habitant les modes de consommation et identifier les postes d'économies réalisables pour apporter une réponse sur-mesure en faisant un diagnostic financier (analyse et compréhension de ses factures) technique (état du bâti et des équipements énergétiques) et comportemental (analyse de ses usages)

• Une visite « intervention » : explications et conseils personnalisés sur les usages (écogestes) et pose des équipements de la box selon les besoins identifiés lors de la visite sociotechnique (ampoules LED, thermomètres, réducteurs de débits...)

• D'éventuelles orientations et accompagnements des foyers vers des solutions complémentaires (dispositifs, associations...)

L'objectif est d'économiser l'eau, l'énergie et d'améliorer le confort thermique des foyers. En 2019, c'est ainsi 60 foyers qui ont été accompagnés par l'action Box-Climat Eau Energie (soit 236 habitant.e.s), sur 14 communes de la CCPA. L'estimation des économies d'énergie est alors évaluée à 95 400 kWh (soit la consommation d'environ six foyers), et 1770 m3 d'eau à travers le matériel installé ou les écogestes enseignés. Ces économies d'énergie et d'eau représentent 13 406 euros répartis sur les 60 foyers accompagnés.

Aucune borne de recharge pour véhicules électriques n'existe mais aucune demande en ce sens n'est formulée.

Points forts	-Existence de 2 véhicules communaux électriques utilitaires -Recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, poêle à granules) -Bonne isolation des bâtiments publics dans leur ensemble -Ampoules basse consommation sur l'ensemble du parc de l'éclairage public -Réalisation d'un diagnostic énergétique de l'éclairage public -Détecteurs de présence extérieurs à la Caserne, à l'Office de Tourisme, sous les passages de l'Eglise -Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments publics -PCAET porté par la CCPA -Sensibilisation de la population par la collectivité mais principalement, par la CCPA
Points faibles	-Utilisation d'énergies fossiles -Absence de régulation du chauffage la nuit et le week end

	-Pas d'extinction des appareils électriques la nuit et le week end -Eclairage public présent sur toute la commune -Pas de diminution ou d'extinction de l'éclairage public -Absence d'ampoule basse consommation dans les bâtiments publics -Absence de borne de recharge pour véhicule électrique mais pas de demande
Orientations	-Modifier les heures de mise à jour des logiciels afin de pouvoir les éteindre -Réflexion pour une extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune -Projet d'équiper l'intérieur de l'Eglise de LEDs et l'extérieur, d'un détecteur de présence
Critères discriminants	**-Eglise et porche d'entrée éclairés par l'extérieur durant toute la nuit** **-Absence de DPE pour les logements communaux et pour les locaux commerciaux communaux**

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier

L'autoroute la plus proche de Pérouges est l'A42 qui traverse la commune du sud au nord-est. La sortie 7 nommée « Pérouges » est au sud de la commune. Aucune nuisance particulière n'est à déplorer.

La commune est desservie par la RD 1084, qui relie Rilleux la Pape à Saint Genis Pouilly, ainsi que la RD 4 avec ses annexes 4C et 4D. Cette dernière engendre des nuisances liées aux infrastructures de transport terrestre et au trafic de poids lourds. La RD4 traverse les hameaux du Péage et de La Glaye (avec réalisation d'aménagement) et est une voie d'accès des touristes à la cité.
La D65B (route allant au péage d'autoroute) et la D124 sont également comptabilisées.

Source : Google Map

Pérouges possède également 35 km de routes communales ou chemins ruraux.

Aucune route intercommunale ni route forestière n'est recensée.

Quatre sentiers pédestres sont proposés autour de la cité de Pérouges :

Source : https://www.perouges.fr/

-le sentier du ruisseau du Longevent
-le sentier de la Croix Ramboz
-le sentier des Bois de Cotance
-le sentier de la Côtière.

Seul le sentier de la Côtière est de compétence communautaire et est inscrit au PDIPR :

Source : https://www.ain.fr/

La commune est également traversée par :

-le circuit de Grande Randonnée Pays-Beaujolais-Bugey, reliant les côteaux du Lyonnais et la Bas-Bugey, en passant par les Dombes et la cité

-le Chemin de Saint Jacques de Compostelle, reliant la suisse (Genève) au Puy en Velay.

La promenade de l'Aubépin de Meximieux fait aussi partie des sentiers existant à Pérouges comme le Tour des Remparts en 20 minutes (pour lequel une amélioration du balisage est en réflexion) et le chemin d'Assise (de Vézelay à Assise) qui passe sur la commune.

Le chemin d'Assise est depuis sa création, une démarche de pèlerinage dans l'esprit de Saint François. C'est-à-dire que ce parcours d'environ 1500 km propose de la simplicité, voire de la sobriété. Il faut compter environ 70 jours pour l'effectuer dans sa totalité. Tout au long du chemin, le pèlerin trouvera le logo de l'association Chemins d'Assise : le tau franciscain, surmonté d'une colombe qui indique la route à prendre (à droite, à gauche, tout droit).

Le Chemin d'Assise est entretenu par la commune. Il est à remarquer que ce chemin n'est pas répertorié sur les documents relatifs aux sentiers pédestres.

1.2.2. Réseau ferroviaire

Un réseau ferroviaire existe sur la commune de Pérouges. Il s'agit de la voie ferrée reliant Lyon-Genève/Bourg-en-Bresse (ligne TER). Aucun arrêt n'existe sur la commune de Pérouges.

La gare la plus proche est implantée à Meximieux (gare Méximieux/Pérouges).

Des liaisons quotidiennes sont en place depuis Lyon avec la gare de Meximieux : un train toutes les 2 à 2 heures.

Cette ligne a un impact important notamment pour les personnes allant travailler sur Lyon.

Un sentier de la gare de Meximieux à Pérouges a été validé par la CCPA. Il reste donc à le créer et à le baliser.

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

1.2.3. Voies navigables

Aucune voie navigable n'est recensée sur la commune de Pérouges.

1.2.4. Développement des transports peu ou non polluants

Les transports scolaires sont assurés par la Région Auvergne Rhône-Alpes, matin et soir pour se rendre au Collège de Meximieux et au Lycée de la Boisse.
Le Conseil Départemental finance le transport pour les trajets matin et soir (à midi pour le mercredi) et le SIVOS finance le trajet du midi pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La commune de Pérouges est desservie par une ligne de bus interurbaine quotidienne, gérée par la région [l'exploitation du réseau est confiée à la Régie des transports de l'Ain (RDTA) et à des transporteurs privés (Les Cars du plateau, Maisonneuve et Philibert)] : la ligne 132 : Lyon/Bourg-en-Bresse.
Ainsi, 6 cars par jour dans chaque direction sont comptabilisés, pour 2 euros.

Source : https://www.auvergnerhonealpes.fr/

Ainsi, aucun transport collectif de ce type n'est possible pour les personnes qui exercent dans la Plaine de l'Ain.

Aussi, la CCPA s'engage pour le développement des nouvelles mobilités. Cette politique globale vise à s'appuyer sur tous les mécanismes disponibles pour offrir un bouquet de mobilité le plus large possible en fonction des usages et besoins variés des citoyens, notamment sur la question du trajet domicile travail.
Ainsi, la Communauté de Communes est lauréate des différents appels à projet qui permettent de développer des nouveaux services. Certains sont déjà visibles, d'autres encore en projet.

- Appel à projet Vélos et Territoires :

-Dont de nouvelles infrastructures ont été déployées pour faciliter l'usage du vélo, avec des abris vélos en plus grand nombre sur le territoire.
-Des animations et de l'information sur l'usage du vélo sont prévues.
-La mise en place de services de vélos en location longue durée ou en libre-service pourra également être facilitée par ces fonds.

- Appel à projet Pendaura+ :

Le service de covoiturage avec de nombreuses actions de communication et d'information sur les différentes solutions de mobilité ont pu voir le jour avec les subventions apportées par cet appel à projet.

- Appel à projet France Mobilité Ten Mod :

Le livret des mobilités a été en partie financé par cet appel à projet.
La réflexion est en cours sur la mise en place d'un service d'autopartage.

Livret des mobilités

Source :
https://www.cc-plainedelain.fr/

Depuis le 7 septembre 2020, les habitants du territoire peuvent bénéficier d'un nouveau service de mobilité permettant de se rendre facilement et à moindre frais sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et à la Centrale EDF. Grâce à ses 14 arrêts de covoiturage, Covoit'ici permet de covoiturer instantanément et sans réservation pour les trajets domicile-travail vers le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et la Centrale EDF.

Source :
https://www.cc-plainedelain.fr/

Les conducteurs reçoivent jusqu'à 1€ par jour d'indemnité pour leurs trajets plus 1€ par passager. Les trajets sont à 0,50€ pour les passagers
L'application est gratuite sur le Google Play ou l'Apple Store. www.covoitici.fr/
Covoit'ici permet de covoiturer sans réservation ni détour entre les communes du territoire de la CCPA situées sur 4 lignes. En tout, ce sont plus de 10 arrêts Covoit'ici installés sur les lignes pour permettre de covoiturer sans contrainte, d'un arrêt à un autre. Le passager peut demander des trajets depuis ses arrêts. Sa demande sera alors communiquée instantanément aux conducteurs circulant autour via un système de panneaux lumineux et une application mobile.

Pour le territoire de la Région Auvergne Rhône Alpes, la plateforme de covoiturage Mov'ici est en place. La mise en relation est gratuite.

Il est cependant à noter que les habitants de Pérouges ne sont pas adeptes de cette pratique de déplacement doux.
La démarche est également inexistante au niveau de la municipalité.
Ainsi, au niveau communal, le covoiturage n'est pas organisé et n'est pas proposé par la municipalité ou une association.
De plus, aucune sensibilisation à cette démarche n'est effectuée par la municipalité mais cette initiative est en réflexion, notamment par l'intermédiaire du bulletin municipal et d'un contact direct avec les personnes.

Toutefois, des parkings de co-voiturage existent sur le territoire de la CCPA. Ces derniers sont totalement gratuits et en libre accès.
Sur Pérouges, un parking est présent en sortie d'autoroute A42. Cependant, ce parking n'est pas occupé dans sa totalité témoignant que les personnes ne sont pas sensibles à cette démarche.

Dans le cadre de sa politique de mobilité et déplacement, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a réalisé des pistes cyclables sur son territoire, mais à ce jour, aucune ne passe par Pérouges.
Un nouveau schéma cyclable est étudié en 2021par la CCPA.

Aucun espace ou rue piétonnier n'existe sur la commune.

Points forts	-Réseau routier diversifié ; réseau ferroviaire -Sentier reliant la gare à Pérouges en cours par la CCPA -Sentiers de randonnée dont un inscrit au PDIPR -Transports scolaires ; ligne de bus -Sensibilisation par la CCPA aux nouvelles mobilités : lignes de covoiturage, parkings de covoiturage
Points faibles	-Nuisances engendrées par la RD4 -Aucun transport collectif disponible pour les personnes exerçant dans la Plaine de l'Ain -Pas de sensibilisation de la commune à la pratique du covoiturage -Absence d'espace et de sentier piétonnier -Absence de piste cyclable passant sur la commune -Chemin d'Assise non répertorié sur les documents de présentation des sentiers de la commune
Orientations	-Réflexion pour une amélioration du balisage du Tour des Remparts -Sensibilisation de la population à la pratique des modes de transports plus doux en réflexion par la municipalité

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Pérouges est concernée par quatre ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique), 2 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 :

-ZNIEFF de type I :

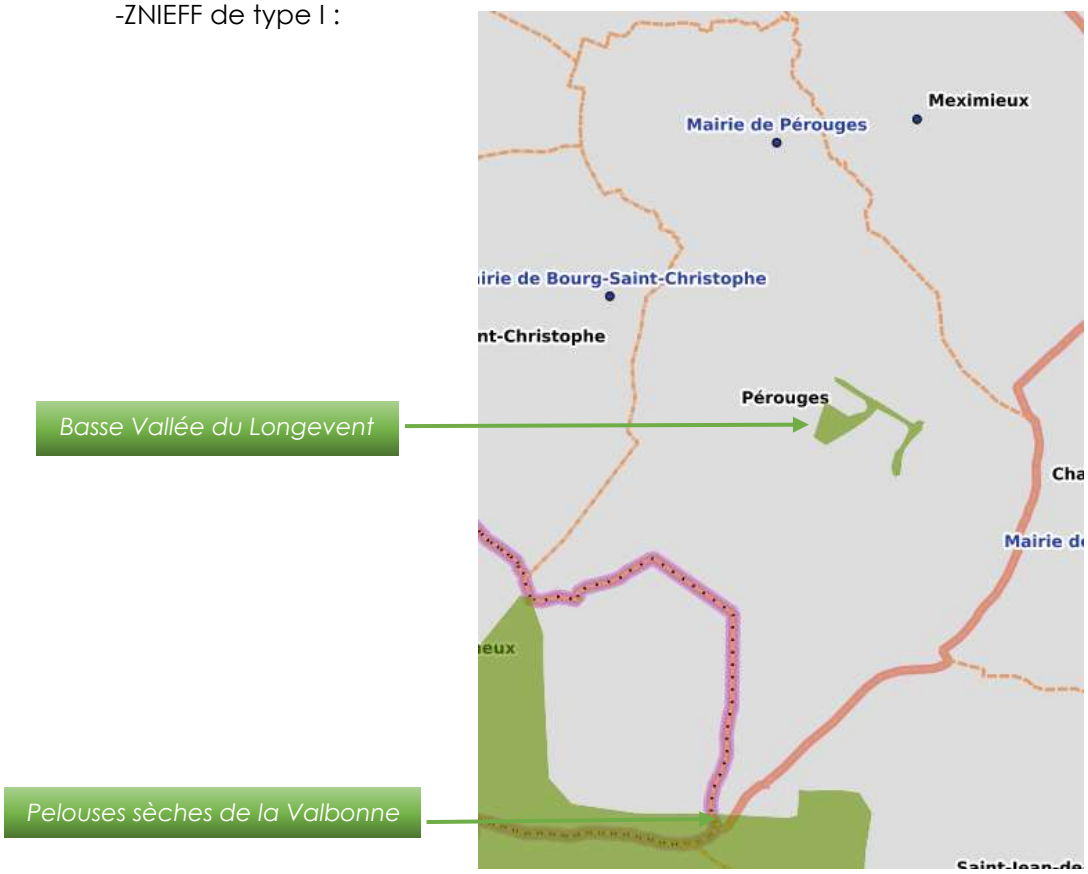

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

-**Basse vallée du Longevent** : Le Longevent est l'un des rares ruisseaux dombistes s'écoulant en direction de la plaine de l'Ain. Ce ruisseau se caractérise par ses deux exutoires que constituent l'étang de la Pinède et l'étang de la Trappe du Loup. Ceux-ci constituent avec les bassins de lagunage de la commune de Pérouges le seul site de reproduction du Canard chipeau en plaine de l'Ain, et l'un des rares sites pour le Blongios nain et la Rousserolle turdoïde. En période de migration, les plans d'eau et leurs rives constituent une halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux, dont plusieurs sont rares à l'échelon régional voire national.

Canard chipeau

Blongios nain

Rousserolle turdoïde

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-**Pelouses sèche de la Valbonne** : Situé dans la plaine de l'Ain, le camp militaire de la Valbonne s'étend sur plus de 1500 ha. La présence de cailloutis fluvio-glaciaires, charriés par l'Ain et le Rhône, donne un sol filtrant responsable d'une grande sécheresse. La végétation (des pelouses rases, sèches, avec des secteurs plus embroussaillés ou boisés) reflète bien cet état. En dehors de quelques rares arbres (peupliers noirs, bouleaux), la végétation est uniquement composée d'une pelouse sèche caractéristique (cette formation végétale est baptisée "Xerobromion lugdunense"). Au sud, au pied de la côtière de la lône du Grand Gravier, un secteur plus réduit en surface présente une végétation plus rare. L'est de la terrasse présente un relief nettement plus accentué, formé d'une série de buttes appelées localement des "molards". Ici, le paysage est nettement plus boisé et présente quelque peu l'aspect d'une "savane" arborée : l'embroussaillement total semble guetter le site à terme. Entre ces deux zones, le bois du mont Genêt est formé par une belle chênaie. L'intérêt naturaliste du site est remarquable. Situé à un carrefour biogéographique, il offre une flore présentant tout à la fois des affinités méditerranéennes (avec des espèces telles que le Polygale grêle, la Scorsonère hirsute, la Renoncule à feuilles de graminée, l'Immortelle jaune, le Liseron des monts cantabriques, la Centaurée paniculée) et continentales (Alysson des montagnes, Scabieuse blanchâtre, Pétrorhagie saxifrage, Euphorbe de Seguier). Il s'agit ainsi semble-t-il de la station botanique la plus diversifiée des plaines de l'Ain et de l'Est-Lyonnais. La faune du site est également remarquable. Parmi les oiseaux, l'Outarde canepetière était naguère présente ; il convient de retenir actuellement la présence d'une belle population de Courlis cendré (la seconde pour la plaine de l'Ain), les forts effectifs d'Engoulevents et de Guêpiers d'Europe, la reproduction certaines années de trois espèces de hiboux, la seule station de plaine du Circaète Jean-le-Blanc dans l'Ain et une halte migratoire très régulière du Faucon kobez. S'agissant des batraciens, le Pélodyte ponctué a fourni les deux seules mentions dans l'Ain. En dehors de quelques périmètres de tir et de quelques zones de cultures à gibier, l'existence du camp militaire a permis le maintien de l'aspect originel de cette partie de la plaine de l'Ain.

Immortelle jaune

Alysson des montagnes

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Outarde canepetière

Courlis cendré

Pélodyte ponctué

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-ZNIEFF de type II :

Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière

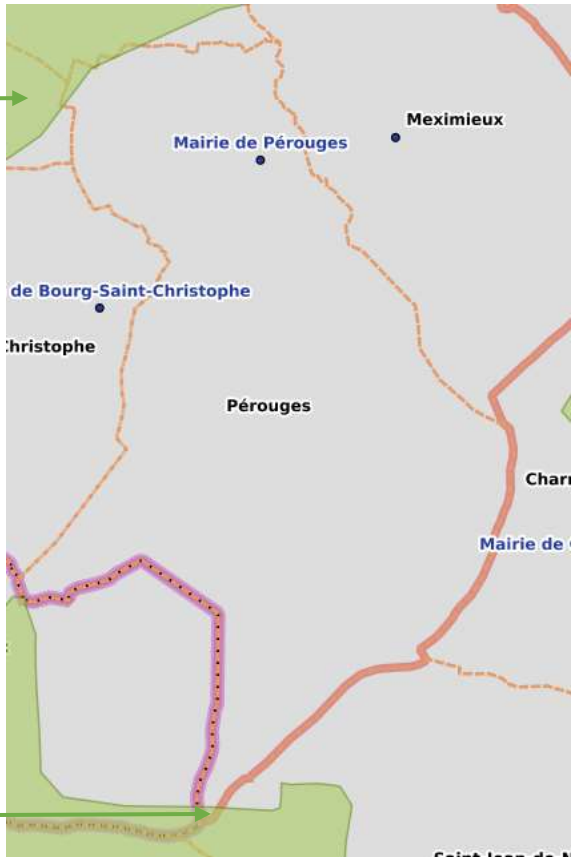

Steppes de la basse Vallée de l'Ain et de la Valbonne

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

-**Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière** :
Le vaste plateau des Dombes (ou de la Dombes), assis sur un substrat tertiaire, est recouvert de moraines glaciaires et de limons loessiques récents. La grande extension de ces niveaux géologiques imperméables a été mise à profit dès l'époque médiévale pour l'installation d'un des réseaux d'étangs les plus importants de France. La Dombes constitue un véritable cas d'école, celui d'un « agrosystème » modelé de longue date par l'homme, caractérisé par un haut niveau de biodiversité et une très grande originalité paysagère et biologique. Il s'agit d'une zone humide d'importance majeure, identifiée par ailleurs en **Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux(ZICO)**. De même, elle est mentionnée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse parmi les zones humides remarquables à l'échelle du bassin. Au sein de la région Rhône-Alpes, c'est en outre l'ensemble naturel caractérisé par la plus forte « originalité » en ce qui concerne le peuplement

d'oiseaux. Il est également connu pour son intérêt en matière de libellules, avec notamment la présence d'une population importante de Leucorrhine à gros thorax, une libellule très rare.
La flore des étangs est également d'une grande originalité et compte de nombreuses espèces rares (Plantain d'eau graminé, Etoile d'eau, Elatine verticillée, Elatine à trois étamines, Pilulaire à globules, Limoselle aquatique, Lindernie couchée, Marsilléeà quatre feuilles, Cicendie fluette...). Le patrimoine biologique exceptionnel des étangs ainsi que de certains marais ou boisements périphériques justifie leur classement intégral en ZNIEFF de type I. L'enveloppe plus large délimitée par la ZNIEFF de type II traduit quant à elle l'intérêt fonctionnel majeur, dans la conservation du patrimoine biologique de ce remarquable réseau d'étangs, des espaces périphériques agricoles ou forestiers, ainsi que des réseaux hydrauliques parcourant le bassin versant. En effet, le maintien en bon état de conservation écologique des étangs est tributaire du mode d'occupation de leur bassin versant : la régression continue des surfaces en herbe (notamment en périphérie des étangs), l'effacement progressif du maillage de haies et de boqueteaux (plus ou moins accentué selon les secteurs du plateau), l'étalement urbain, la multiplication des infrastructures ou les pollutions diffuses font désormais courir le risque d'une banalisation rapide de cette région d'exception. L'intérêt fonctionnel de cette zone est tout d'abord d'ordre hydraulique (ralentissement du ruissellement, autoépuration des eaux...).Il se traduit également bien sûr, en ce qui concerne la conservation des populations animales ou végétales, comme zone de passages, zone d'échanges et étape migratoire, zones de stationnement ou de dortoirs (essentiellement pour l'avifaune migratrice), ainsi que comme zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces remarquables, notamment en ce qui concerne l'avifaune nicheuse (neuf espèces d'ardéidés, Cigogne blanche, anatidés -dont le Canard chipeau, la Sarcelle d'été, la Nette rousse-, Busard des roseaux, Echasse blanche, Guifette moustac, Grèbe à cou noir, fauvettes paludicoles dont le Phragmite des joncs, et beaucoup d'autres en zone d'étangs, mais aussi Pics mar et cendré dans la frange forestière...).Doit également être évoqué ici l'intérêt paysager de la Dombes, mais aussi géomorphologique (relief lié au retrait glaciaire),historique et ethnologique compte-tenu de l'originalité des modes de faire-valoir locaux, voire scientifique et pédagogique, du fait de la situation de cet espace de nature à proximité immédiate de l'agglomération lyonnaise.

Leucorrhine à gros thorax

Etoile d'eau

Busard des roseaux

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-**Steppes de la basse Vallée de l'Ain et de la Valbonne** : Cette zone délimite les îlots les plus significatifs de steppe naturelle subsistant dans l'Est lyonnais. Autrefois beaucoup plus développées sur les terrasses fluvio-glaciaires caillouteuses du secteur de la plaine de l'Ain, ces formations végétales très originales ont considérablement régressé face à l'extension des cultures irriguées, et localement de l'urbanisation. Elles hébergent une flore adaptée, notamment riche en espèces méridionales parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique. Elles accueillent également une faune rare diversifiée, notamment parmi les oiseaux nichant au sol dans les espaces découverts. Le camp militaire de la Valbonne est désormais leur principal refuge. La majeure partie des surfaces concernées est par ailleurs couvertes par le zonage de type I, du fait de l'abondance des espèces et habitats naturels déterminants identifiés ici. Le zonage proposé souligne les fonctionnalités naturelles de cet ensemble, en tant que zone de passage et d'échange au sein des espaces désormais

fortement artificialisés de la plaine de l'Ain, de zone de stationnement, d'alimentation, ainsi que de reproduction pour les populations animales (Hibou petit-duc, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Busards...) et végétales(nombreuses espèces liées aux lisières xérothermophiles : Leuzée à cônes, Sainfoin des sables, orchidées...).Les critères d'intérêt sont également d'ordre géomorphologique et biogéographique, compte tenu de l'originalité de tels milieux steppiques, mieux développés en Europe méridionale et orientale mais fort mal représentés en France. A proximité immédiate de l'agglomération lyonnaise, de tels espaces présentent également un grand intérêt pédagogique

Orchis à longues bractées

Circaète Jean-le-Blanc

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Aucune réserve naturelle, arrêté de biotope, Espace Naturel Sensible (ENS), Parc Naturel Régional (PNR) ou Parc National n'est recensé sur la commune de Pérouges.

La collectivité possède un partenariat avec la FNE Ain, notamment pour le recensement des espèces de flore et de faune au niveau des étangs.

FNE Ain (anciennement FRAPNA Ain – Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) est une association de type loi 1901 à caractère non lucratif. Elle est reconnue d'intérêt général par l'Etat.

Depuis 45 ans, FNE Ain milite et agit pour préservation du patrimoine naturel. Cela passe par :

-La défense et la protection des écosystèmes ;

-La sauvegarde de l'environnement naturel et urbain, des milieux naturels, de la faune et de la flore du département de l'Ain ;

-La lutte contre les pollutions de toutes sortes (air, eau, bruit, déchets, radioactivité…).

Un refuge LPO existe à Pérouges, derrière la Ferme de Pérouges. Un Refuge LPO est un terrain public (ex : espace vert) ou privé (jardin, cour, terrasse, balcon…) sur lequel le propriétaire s'engage à préserver et accueillir la biodiversité de proximité. Les Refuges LPO s'inscrivent dans une démarche écocitoyenne, au cœur des trames vertes et bleues. Ils s'adressent aux particuliers, établissements scolaires, enseignants, élus, chefs d'entreprises, associations… et constituent un réseau actif en faveur de la biodiversité de proximité.

Des espèces locales de fruitiers, de vieilles variétés de légumes, jardin médiéval…sont présentes au niveau des jardins de la Ferme de Pérouges permettant ainsi de conserver une biodiversité sur le territoire *(voir photos 2.1.1.a page 260)*. Il est à noter qu'au niveau du jardin médiéval, le nom des plantes est indiqué tout comme le nom des arbres fruitiers.
Ce lieu a également une vocation culturelle (animations scolaires, sensibilisation des habitants, des touristes...).

Un Atlas Communal de Biodiversité (ABC) est en réflexion par la municipalité. Le but de la démarche d'atlas de la biodiversité communale (ou intercommunale) est de constituer une

aide à la décision pour les communes et les intercommunalités afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.
L'ABC doit répondre aux objectifs suivants :

-Apporter aux communes et intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les choix des décideurs notamment par une traduction possible de cette connaissance dans les politiques publiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme) ;

-Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques municipales ou intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et les habitants ;

-Impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Un écopôle de valorisation écologique et pédagogique est en projet sur la commune de Pérouges, sur le site de la carrière exploitée par VICAT (*voir plaquette en annexe page 286 et photos 2.1.1.b page 261)*.

Le projet d'Ecopôle de Pérouges/Plaine de l'Ain prévoit la création, sur près de 100 hectares, d'un ensemble à caractère exemplaire, où seront expérimentées de nouvelles techniques de génie écologique et de nouvelles approches pédagogiques, en même temps que pourra être observé en temps réel le phasage d'exploitation et de réaménagement de la carrière, les deux cycles étant intimement liés. L'ensemble du site sera géré par la FRAPNA.
La fin de l'exploitation de la carrière est prévue en 2050 mais l'ouverture au public pourrait être effective dans une dizaine d'années avec la construction du bâtiment d'accueil.

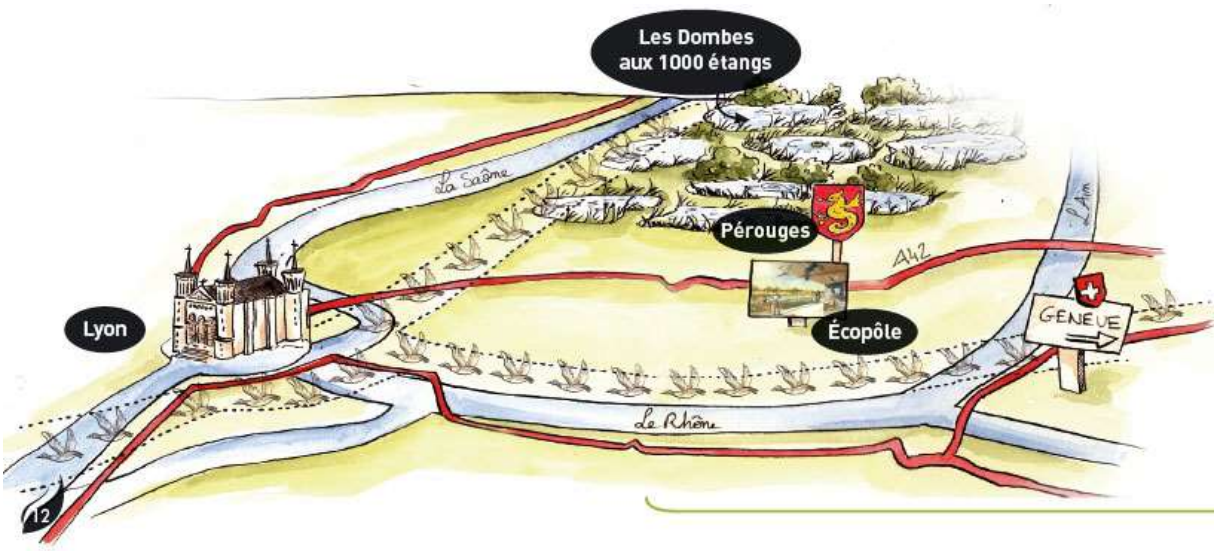

Source : http://www.granulats-vicat.fr/

Quelques maquettes du projet architectural se trouvent ci-dessous :

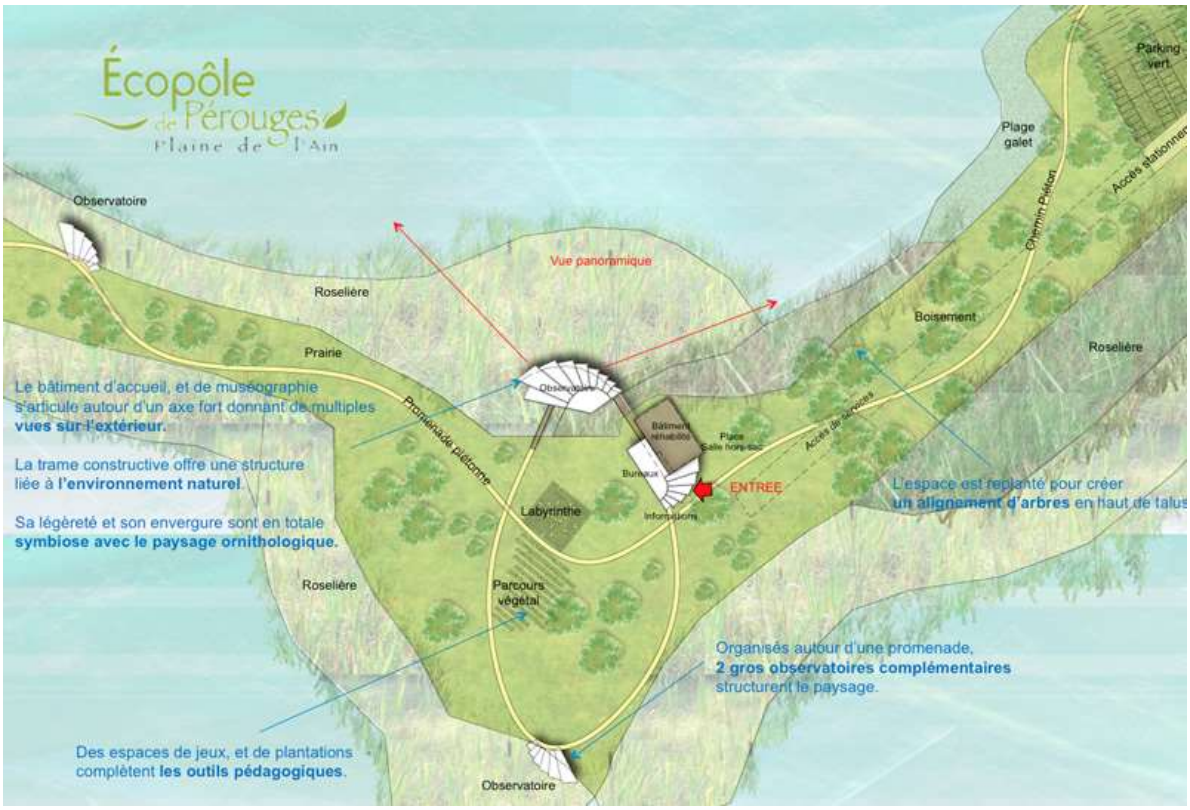
Écopôle de Pérouges Plaine de l'Ain
Observatoire
Vue panoramique
Roselière
Prairie
Parking vert
Plage galet
Chemin Piéton
Accès stationnement
Boisement
Roselière
Le bâtiment d'accueil, et de muséographie s'articule autour d'un axe fort donnant de multiples vues sur l'extérieur.
La trame constructive offre une structure liée à l'environnement naturel.
Sa légèreté et son envergure sont en totale symbiose avec le paysage ornithologique.
Promenade piétonne
Bâtiment réhabilité
Place Salle hors-sac
Accès de service
Bureaux
ENTREE
Informations
Labyrinthe
L'espace est replanté pour créer un alignement d'arbres en haut de talus
Roselière
Parcours végétal
Organisés autour d'une promenade, 2 gros observatoires complémentaires structurent le paysage.
Des espaces de jeux, et de plantations complètent les outils pédagogiques.
Observatoire

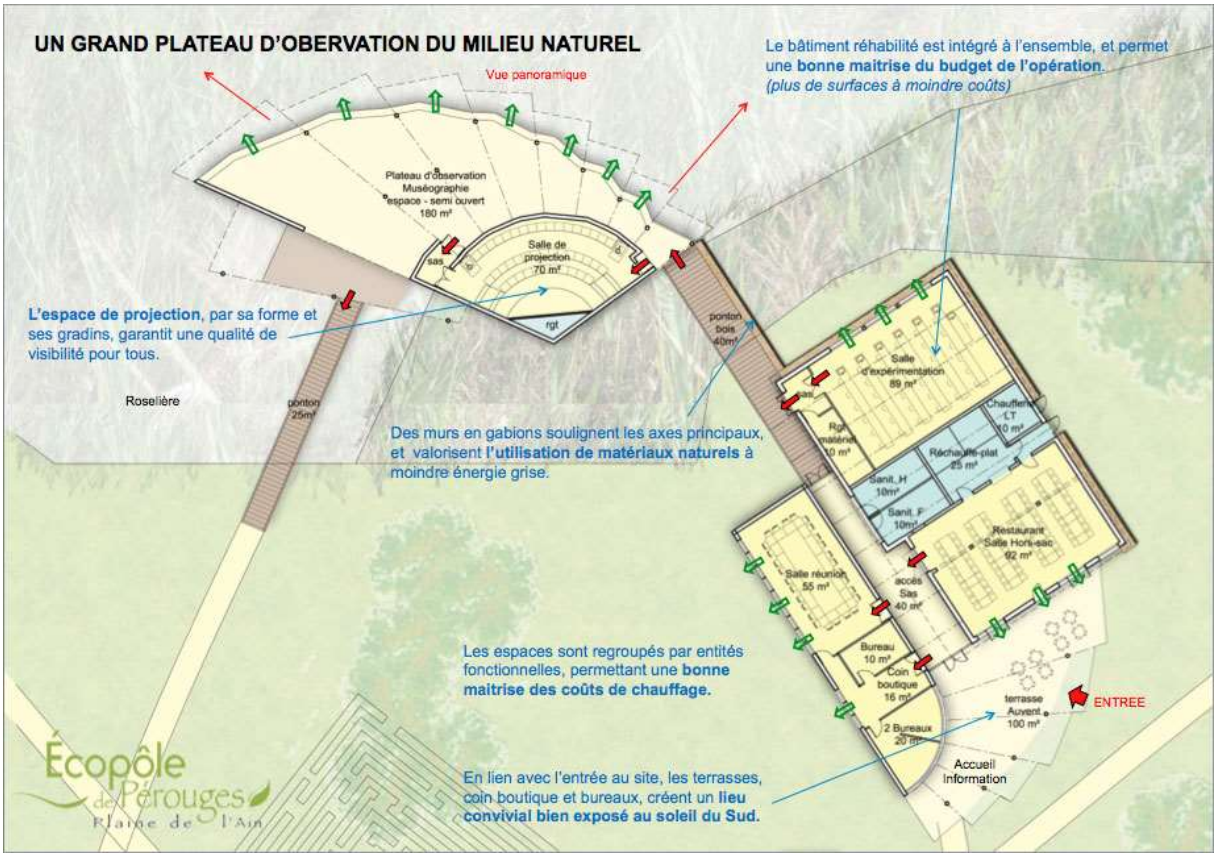
UN GRAND PLATEAU D'OBERVATION DU MILIEU NATUREL
Vue panoramique
Le bâtiment réhabilité est intégré à l'ensemble, et permet une bonne maitrise du budget de l'opération.
(plus de surfaces à moindre coûts)
Plateau d'observation Muséographie espace - semi ouvert 180 m²
Salle de projection 70 m²
sas
rgt
L'espace de projection, par sa forme et ses gradins, garantit une qualité de visibilité pour tous.
Roselière
ponton 25m²
ponton bois 40m²
Salle d'expérimentation 89 m²
Chaufferie LT 10 m²
Rgt matériel 10 m²
Réchauffe-plat 25 m²
Sanit_H 10m²
Sanit_F 10m²
Restaurant Salle Hors-sac 92 m²
Salle réunion 55 m²
accès Sas 40 m²
Bureau 10 m²
Coin boutique 16 m²
2 Bureaux 20 m²
terrasse Auvent 100 m²
ENTREE
Accueil Information
Des murs en gabions soulignent les axes principaux, et valorisent l'utilisation de matériaux naturels à moindre énergie grise.
Les espaces sont regroupés par entités fonctionnelles, permettant une bonne maitrise des coûts de chauffage.
En lien avec l'entrée au site, les terrasses, coin boutique et bureaux, créent un lieu convivial bien exposé au soleil du Sud.
Écopôle de Pérouges Plaine de l'Ain

Source : http://www.granulats-vicat.fr/

Le projet de remise en état de la carrière prévoit :

-La mise en place des habitats de grande importance écologiques suivant :

- ceintures des plans d'eau (hauts fonds);
- grandes formations de type roselières ;
- prairies humides ;
- prairies sèches typiques de la plaine de l'Ain.

-Un bâtiment pour l'accueil du public et un observatoire

-Des zones naturelles pédagogiques : plans d'eau, mares, roselières, prairie, haies, boisements...

-Des cheminements simples, chemins et passerelles, permettant au public un accès aux points de vue sur les espaces naturels.

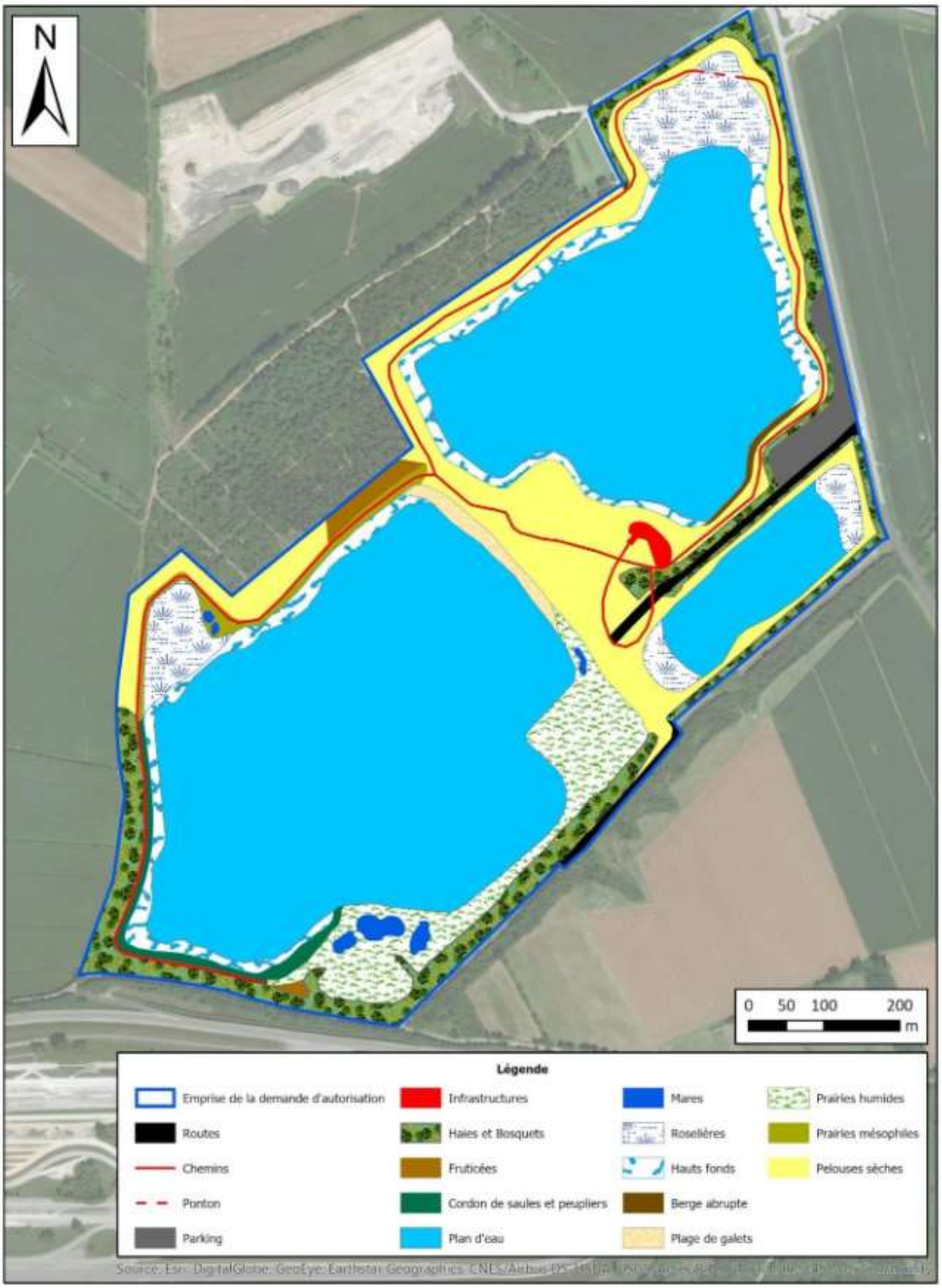

Le SRCE Rhône-Alpes a été approuvé en juin 2014. Ainsi, des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques ont été identifiés par le SRCE Rhône-Alpes sur la commune de Pérouges :

-Les steppes de la Valbonne et la basse vallée du Longevent sont identifiées comme réservoirs de biodiversité. Le reste de la commune est essentiellement composé (hors zones

urbaines) de grands espaces agricoles participants de la fonctionnalité du territoire, dont les structures bocagères sont à restaurer. P

-Plusieurs corridors d'importance régionale à « remettre en bon état » concernent le territoire communal :

-Les zones urbaines de Pérouges et Meximieux sont bordées au nord et au sud par des corridors reliant les réservoirs de la basse vallée de l'Ain et de la Dombes.

-Un corridor est localisé au sud-ouest de la commune, qui permet par la rupture d'urbanisation entre Bourg-Saint-Christophe et Béligneux, les connexions entre les réservoirs de la Valbonne et de la Dombes.

On trouve sur ces deux secteurs de corridors quelques milieux naturels présentant une meilleure perméabilité que les grands espaces de monoculture de la plaine (prairies, haies, bosquets).

La commune est traversée par le corridor aquatique du Longevent(nord/sud). Le SRCE indique plusieurs obstacles à l'écoulement des eaux sur ce corridor aquatique.

La CCPA s'est engagée, avec un soutien financier de l'Agence de l'Eau, à replanter 42 kms de haies bocagères et à réhabiliter 42 mares, dans les 2 à 3 ans à venir. Cette opération se fait dans le cadre du « Marathon de la Biodiversité ».

L'appellation, décernée par l'agence de l'eau, récompense les efforts des acteurs locaux qui ont la volonté d'aboutir à un résultat ambitieux, en écho au défi sportif que représente un marathon. Elle offre l'opportunité à la collectivité de communiquer sur son engagement en faveur de la biodiversité. C'est un outil de valorisation du territoire.

Paul Vernay, élu communautaire délégué au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

« L'opération Marathon de la biodiversité est liée à notre plan climat air énergie territorial (PCAET) qui prévoit une végétalisation du territoire notamment par la plantation de haies. Rentrer dans cette démarche permet d'avoir un objectif ambitieux et cadré, et d'être accompagné financièrement et techniquement par l'agence de l'eau. Nous ne sommes pas seuls et nous bénéficions du retour d'expérience d'une autre collectivité qui s'est lancée avant nous ». »

Source : https://www.eaurmc.fr/

Pour rappel, la replantation de haies bocagères constitue un enjeu de cadre de vie, environnemental et écologique, favorable à la biodiversité, à la constitution de micro-biotopes, à la faune sauvage, au stockage du CO2, à la purification de l'eau, au maintien des zones et des sols humides, au freinage des eaux de ruissellement.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

La commune de Pérouges possède un site Natura 2000, Directive Habitats et Directive Oiseaux : Les Steppes de la Valbonne, situé à la pointe sud de la commune.

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

Ce site proche de l'agglomération lyonnaise est situé dans le département de l'Ain (région Rhône-Alpes) entre l'autoroute A42au nord et le fleuve Rhône au sud. Formant un ensemble faiblement ondulé, il est caractérisé par un substrat sablo-graveleux d'origine glaciaire et fluvio-glaciaire autrefois utilisé par une agriculture extensive (céréales, bovins).
Autrefois beaucoup plus développées sur les terrasses fluvio-glaciaires caillouteuses du secteur de la plaine de l'Ain, les pelouses sèches naturelles (souvent qualifiées de steppes) de l'Est lyonnais, formations végétales très originales, ont considérablement régressé face à l'extension des cultures irriguées et de l'urbanisation. L'existence du camp militaire a permis le maintien de l'aspect originel de cette partie de la plaine de l'Ain. Ces pelouses hébergent une flore adaptée, notamment riche en espèces méridionales parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique. Elles accueillent également une faune rare diversifiée, notamment des oiseaux nichant au sol dans les espaces découverts. Le camp militaire de la Valbonne est désormais leur principal refuge.

Le tilleul de Pérouges constitue un site naturel classé: cet arbre est un tilleul planté à la Révolution française au centre de la Place de la Halle (ou Place du Tilleul) de la cité médiévale de Pérouges dans l'Ain.

Aucune règlementation de l'affichage n'existe sur le territoire communal. Il est à noter que la commune est plus touchée par de l'affichage ponctuel que par des pré-enseignes.
De plus, la DDT et le CD 01 avaient entrepris une action pour supprimer les panneaux publicitaires. En effet, en 2011, au niveau du règlement départemental de voirie du département de l'Ain avait été spécifié « L'implantation de supports d'enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires est interdite sur le domaine public routier du Département ».

L'enfouissement des lignes aériennes est effectif sur une partie de la commune de Pérouges. En effet, il a uniquement été réalisé à l'intérieur des murs de la Cité.
Dans le cadre de l'agrandissement de l'Office de Tourisme, les réseaux seront enfouis. En revanche, aucun enfouissement n'existe dans les hameaux.

Auparavant, été organisée une journée de nettoyage de la nature. A ce jour, aucune manifestation de ce type n'a été reconduite. Toutefois, une réflexion est engagée par la municipalité et notamment la commission environnement, afin de le remettre en place au printemps, en intégrant les enfants.

Tous les ans, deux écoles de Lyon viennent ramasser les déchets dans les chemins autour de la Cité le matin et effectuer une visite de cette dernière l'après-midi.

2.1.3. Sensibilisation des populations

Comme déjà évoqué précédemment, aucune sensibilisation de la population à la protection de l'environnement, n'est effectuée par la municipalité.

Points forts	-Protection de la flore et de la faune : - 4 ZNIEFF - Partenariat avec la FNE Ain - Au niveau de la Ferme de Pérouges : refuge LPO, plantation d'espèces locales de fruitiers… - Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques identifiés sur la commune par le SRCE Rhône-Alpes - CCPA engagée dans le « Marathon de la Biodiversité » -Protection des milieux naturels et paysages :

	✚ Zone Natura 2000 au niveau du camp militaire ✚ Tilleul de Pérouges : site naturel classé ✚ Enfouissement des lignes aériennes uniquement à l'intérieur des murs de la Cité ✚ Ramassage des déchets annuellement par deux écoles de Lyon dans les chemins autour de la Cité
Points faibles	-Absence de réserve naturelle, d'arrêté de biotope, d'Espace Naturel Sensible (ENS), de Parc Naturel Régional (PNR) ou de Parc National -Absence de réglementation de l'affichage sur la commune -Pas d'enfouissement des réseaux au sein des hameaux de la commune -Plus d'organisation d'une journée de nettoyage de la nature avec les habitants et les enfants -Pas de sensibilisation de la population à la préservation de la biodiversité par la collectivité
Orientations	-Réflexion pour créer un ABC -Projet d'Ecopôle -Projet d'enfouir les réseaux lors de l'agrandissement de l'OT -Réflexion pour reconduire la journée de nettoyage de la nature avec les enfants

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

La partie Nord du territoire communal est longée par le Longevent, cours d'eau provenant du plateau de la Dombes, puis il traverse le territoire de Pérouges dans sa partie Sud pour disparaitre au Nord de l'Aérodrome de Pérouges-Méximieux.
Ce cours d'eau appartient à la masse d'eau Rhône-Moyen et est situé dans le bassin versant du Rhône de l'Ain à la Saône.

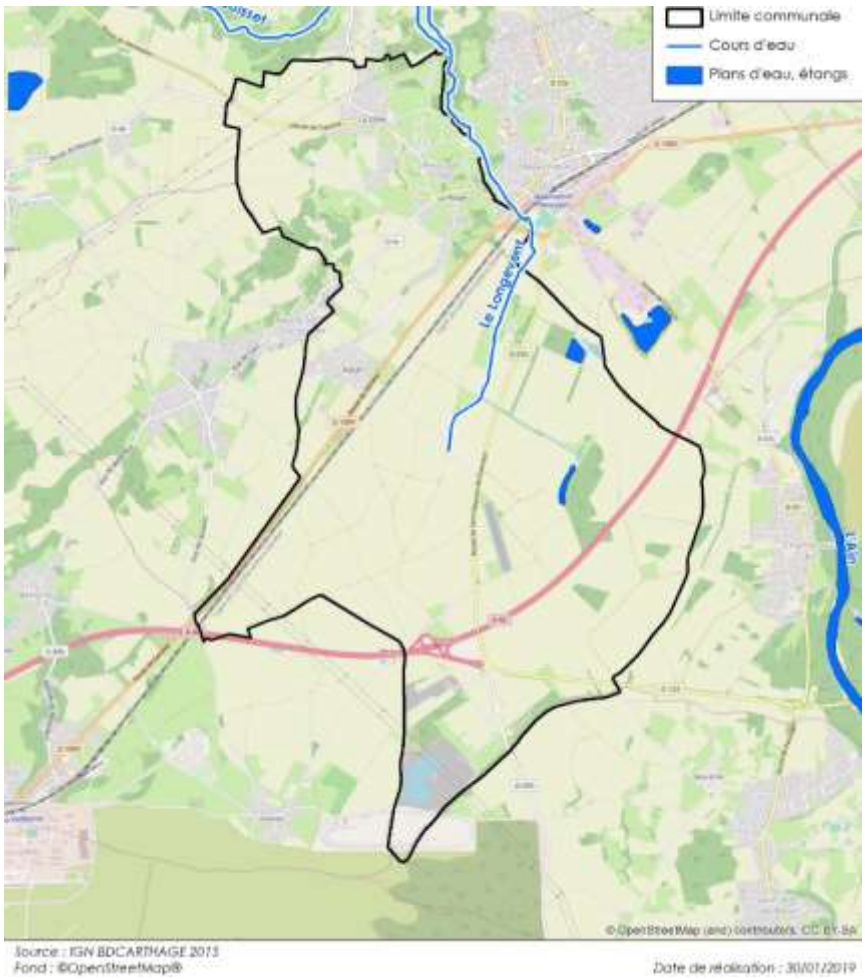

Réseau hydrographique

Source : PLU de la commune

Le Longevent

Source : PLU de la commune

D'après l'état des lieux du SDAGE, ce ruisseau présente un risque de non atteinte des objectifs environnementaux sur le volet écologique d'ici 2021. En revanche sur le volet chimique, cette masse d'eau répond aux objectifs d'atteinte du bon état.

Rhône moyen						
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie	Nature	RNABE 2015	RNAOE 2021	
					Volet écologique	Volet chimique
FRDR12115	ruisseau le longevent	Cours d'eau	MEN	*oui*	oui	non

Source : SDAGE RMC 2013

Néanmoins, il semblerait que l'état écologique du ruisseau du Longevent se soit amélioré entre l'état des lieux du SDAGE en date de 2013 et les dernières données. En effet, depuis 2017, l'état écologique apparait comme bon sur la station de mesure du Longevent.

Il est à noter qu'un étang d'irrigation est présent au-dessus du Longevent conduisant à un assèchement de ce dernier.

Depuis, le 1er janvier 2018, les intercommunalités ont obligatoirement en charge la GEMAPI. Avec 8 autres communautés de communes et d'agglomération, la CCPA a choisi de déléguer cette compétence, pour le bassin versant de la rivière d'Ain et la rive droite du Rhône, au syndicat mixte : le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents) basé à Ambérieu-en-Bugey. Le Conseil communautaire a également validé la création d'une taxe additionnelle dite Gemapi, comme le prévoit la Loi. Elle finance ainsi les études, l'exécution et l'exploitation de tous les travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général sur le territoire de la CCPA : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.

Le territoire sur lequel le SR3A intervient regroupe les intercommunalités suivantes :

- Communautés d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
- Communauté de Communes de la Dombes
- Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
- Haut Bugey Agglomération
- Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon
- Communauté de Communes Terre d'Émeraude
- Communauté de Communes Porte de Jura

Source : https://www.ain-aval.fr/

A ce jour, aucune intervention n'a été réalisée sur le Longevent. En 2015, un diagnostic et un plan de gestion du Longevent a été réalisé par le SR3A. Ce travail a été présenté et validé localement mais aucun suite concrète n'a été donnée. Toutefois, une décharge sauvage dans le lit du cours d'eau a été révélée par cette étude ; il serait donc nécessaire d'entreprendre les travaux préconisés par le SR3A.
Un nettoyage avait été effectué avec des chevaux, en 2015-2016 par l'intermédiaire du syndicat.
Le SR3A n'intervient pas en régie mais fait appel aux Brigades vertes et à plusieurs entreprises (pour du débardage avec des chevaux…).
Il est toutefois à noter que les propriétaires riverains, le sont jusqu'au milieu du cours d'eau, mais rien ne se fait. Il serait donc intéressant de sensibiliser les personnes à leur responsabilité vis-à-vis de l'entretien du Longevent (en concertation avec le SR3A).

Le Longevent est un cours d'eau de première catégorie. L'AAPPMA concernée a son siège à Meximieux et concerne les trois cours d'eau : la Toison 14,8 km, le Vairon et le Longevent. La population piscicole est donc de truite fario et de truitelles sauvages.

Le Longevent est valorisé :
-par la pratique de la pêche
-par la présence du GR Pays Beaujolais qui le traverse

GR du Pays Beaujolais

Source : https://www.cirkwi.com/

-par l'étang de l'Aubépin (plan d'eau commun avec la commune de Meximieux). Situé sur la rive gauche du Longevent, qui sépare Meximieux de Pérouges, il a une superficie de 8 000 m². Destiné à la pêche, c'est un but de promenade, au cœur d'un espace vert. Il est géré par la société de pêche.

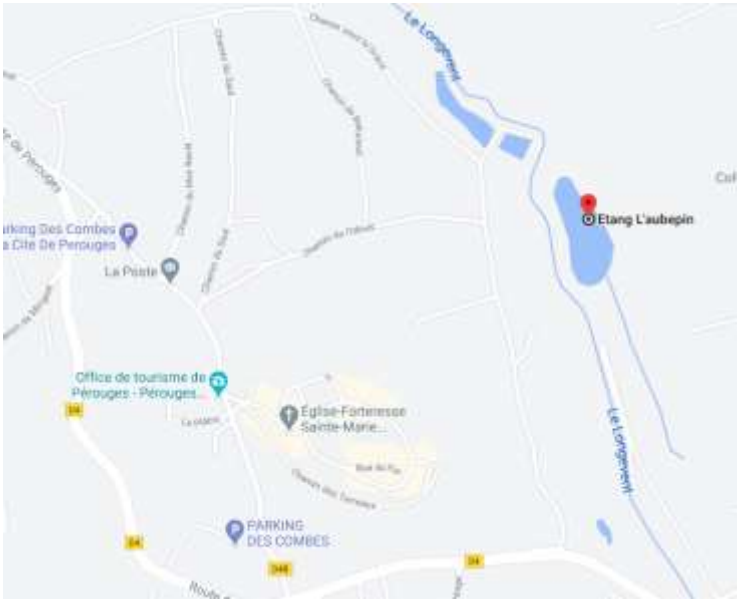

Source : https://www.google.fr/

Etang de l'Aubépin

Source : https://www.perouges-bugey-tourisme.com/

La commune de Pérouges est concernée par le SAGE Basse Vallée de l'Ain.

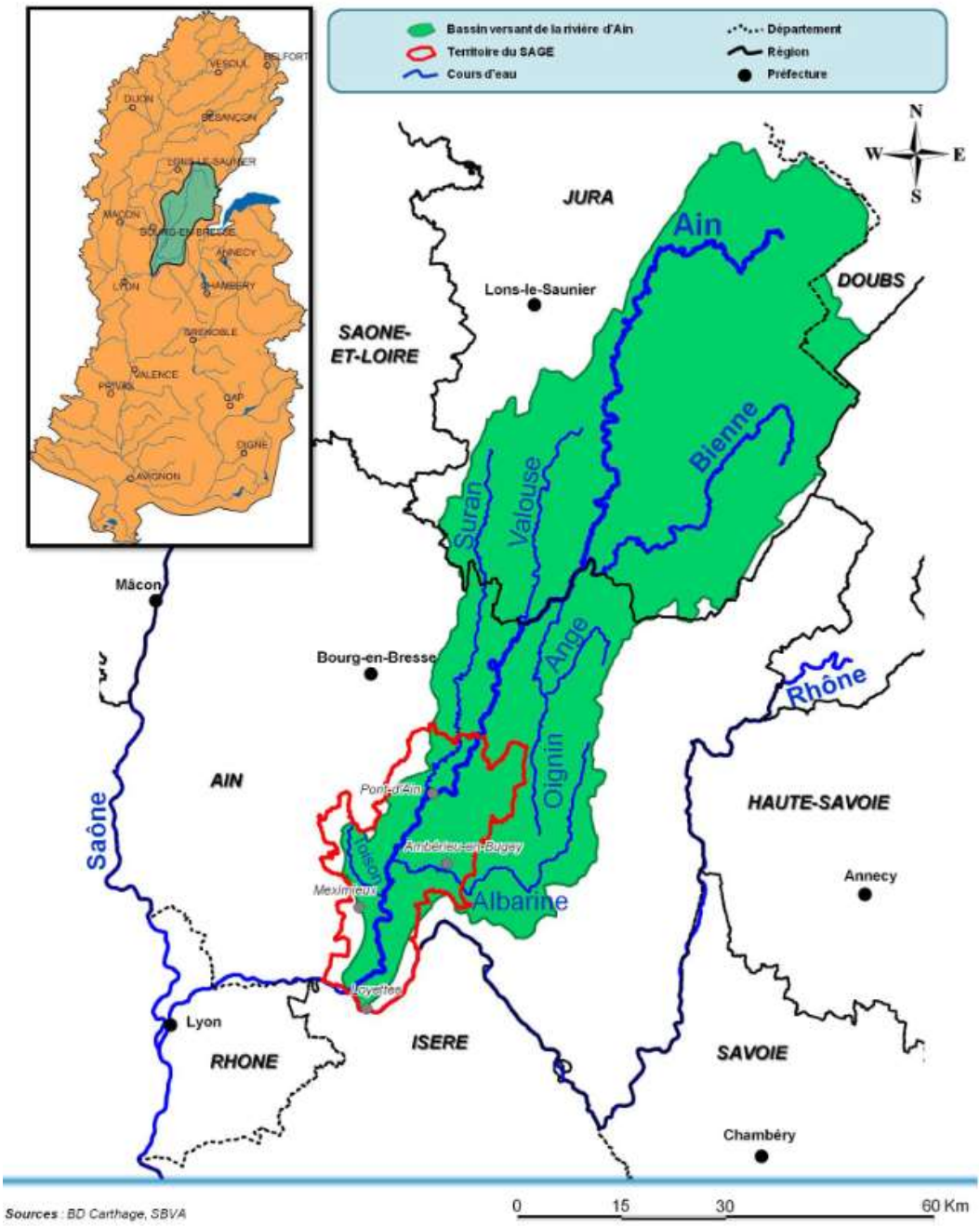

Le SAGE est un véritable outil de concertation, qui aide à concilier ces différents usages et les antagonismes en termes d'utilisation de la ressource. Il propose des solutions pour préserver voire restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques -cours d'eau, nappes et

milieux annexes –gage de pérennisation des usages de la ressource en eau. Le SAGE met en œuvre la notion de gestion intégrée : c'est à dire rechercher un équilibre durable (horizon 15 ans) entre protection, restauration des milieux et satisfaction des usages. Il s'intéresse à l'aménagement et la gestion de l'eau en général, tous les milieux aquatiques sont concernés : nappes phréatiques, rivières, milieux annexes, marais, étangs, gravières, retenues artificielles...
Le SAGE s'organise autour de 6 enjeux prioritaires :

- Le maintien de la dynamique fluviale de la rivière d'Ain;
- La préservation et la protection de la ressource en eau souterraine;
- L'amélioration de la qualité des cours d'eau;
- La préservation des milieux naturels et des espèces associées (cas particulier de la faune piscicole);
- L'encadrement d'un tourisme de qualité autour de la rivière d'Ain;
- La pérennisation d'un véritable espace de concertation.

Le territoire du SAGE s'étend sur un axe Nord-Sud, du barrage d'Allement au confluent Ain-Rhône, et d'ouest en Est, du plateau de la Dombes à la côtière du Bugey. Il forme une unité hydrogéologique et paysagère d'environ 600Km², qui se développe autour d'un axe privilégié : la rivière d'Ain. Le territoire correspond à 16 % du bassin versant total de l'Ain et 40 communes sont concernées.
Le SAGE place logiquement la rivière d'Ain au centre de ses préoccupations et de ses préconisations. Il définit également des préconisations sur les affluents notamment pour améliorer la qualité des eaux, les potentialités piscicoles et pour maîtriser l'occupation des sols à proximité des cours d'eau (lutte contre le ruissellement et les inondations). Celui-ci propose d'ailleurs d'appliquer ces préconisations dans le cadre de plans de gestion et d'entretien des cours d'eau.
La commune de Pérouges est située dans le périmètre du SDAGE de la basse vallée de l'Ain. Depuis le 1er janvier 2018, un nouveau syndicat mixte de la rivière d'Ain aval et de ses affluents a été créé (SRA3).

Le SAGE Basse Vallée de l'Ain répond aux objectifs du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée.

Pour atteindre ses objectifs environnementaux, la directive cadre sur l'eau préconise la mise en place d'un plan de gestion. Pour la France, le SDAGE et ses documents d'accompagnement correspondent à ce plan de gestion. Il a pour vocation d'orienter et de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin. Il bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la DCE ainsi que les orientations de la conférence environnementale. Son contenu est précisé par arrêté ministériel.

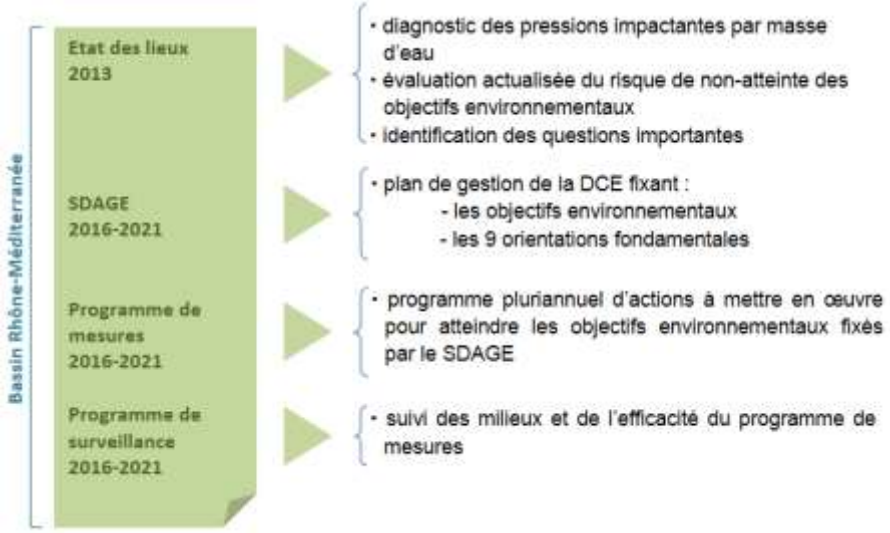

Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Le bassin Rhône-Méditerranée est constitué de l'ensemble des bassins versants des cours d'eau s'écoulant vers la Méditerranée et du littoral méditerranéen. Il couvre, en tout ou partie, 8 régions et 28 départements. Il s'étend sur 127 000 km2, soit près de 25 % de la superficie du territoire national. Les ressources en eau sont relativement abondantes comparées à l'ensemble des ressources hydriques de la France (réseau hydrographique dense et morphologie fluviale variée, richesse exceptionnelle en plans d'eau, forte présence de zones humides riches et diversifiées, glaciers alpins, grande diversité des types de masses d'eau souterraine). Cependant, de grandes disparités existent dans la disponibilité des ressources selon les contextes géologiques et climatiques.

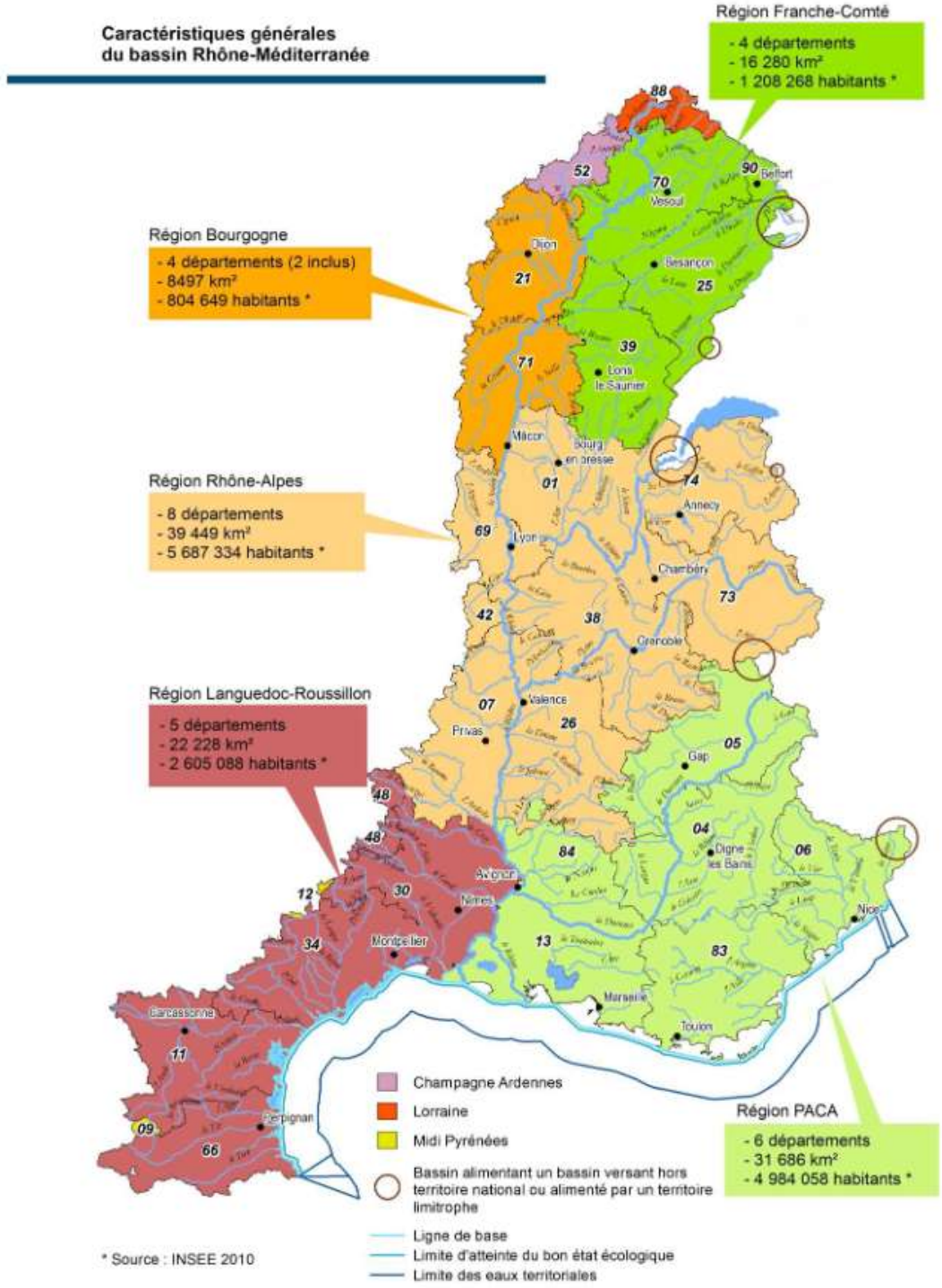

Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Le SDAGE 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales. Celles-ci reprennent les 8 orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 qui ont été actualisées et incluent une nouvelle orientation fondamentale, l'orientation fondamentale n°0 « s'adapter aux effets du changement climatique » :

Adaptation au changement climatique	OF 0
Prévention	OF 1
Non dégradation	OF 2
Enjeux économiques et sociaux	OF 3
Gestion locale et aménagement du territoire	OF 4
Lutte contre les pollutions	OF 5
Fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	OF 6
Equilibre quantitatif	OF 7
Gestion des inondations	OF 8

Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Alors que le SDAGE 2016-2021est en cours de mise en œuvre, les travaux préparatoires du prochain SDAGE sont lancés simultanément afin de respecter les étapes et échéances prévues par les textes pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027.
Ces travaux ont pour objectif d'actualiser les éléments produits lors du cycle précédent. Une première étape consiste à soumettre à la consultation du public et des assemblées la synthèse des questions importantes, le calendrier et le programme de travail (présent document). L'état des lieux du bassin sera actualisé d'ici à fin 2019. Sur ces bases, il s'agira de mettre à jour le SDAGE et le programme de mesures, qui seront approuvés au plus tard le 22 décembre 2021.

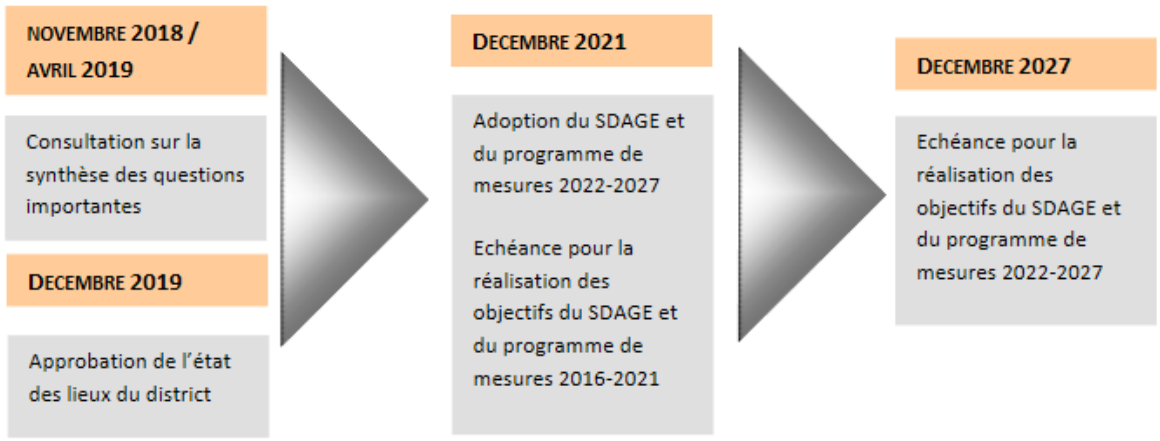

Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

La préparation du SDAGE et de son programme de mesures pour la période 2022-2027 consiste dans un premier temps en une consolidation de la caractérisation des masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux, puis en une actualisation des objectifs et des mesures de gestion utiles pour atteindre le bon état. Cette actualisation permet ainsi de prendre en compte les trois dernières années d'application du programme de mesures du cycle précédent en complément du bilan à mi-parcours.

2.2.2. Gestion des plans d'eau

Aucun plan d'eau communal n'est recensé sur la commune de Pérouges.

Seuls quelques étangs, aussi bien situés sur la partie haute (Dombes) que dans la plaine de l'Ain, sont répertoriés :

-Etang de la Pinède et Etang de la Trappe au Loup appartenant au même propriétaire et qui représentent les deux exutoires du Logevent (3 ans dans l'un et 3 ans dans l'autre)

-Etang le Colombier (1 ha)

-les étangs de l'Aubépin et de Fouillou, en partie sur la commune (respectivement 0,5 et 0,1 ha).

L'ensemble de ces étangs n'est pas répertorié au SDIS.

2.2.3. Gestion des eaux de baignade

La commune de Pérouges ne possède pas d'eaux de baignade sur son territoire.

2.2.4. Economies d'eau

Des systèmes économiseurs d'eau sont présents dans les bâtiments publics :

-robinets à bouton poussoir au niveau des points d'eau publics extérieurs et à l'école

-chasse d'eau économique à la Mairie et chasse d'eau à détecteur dans les WC Publics vers l'Eglise.

Concernant l'arrosage municipal, seul du paillage est réalisé avec de la pouzzolane au niveau des rosiers.

En revanche, l'eau qui est utilisée est de l'eau potable pour l'arrosage des bacs, et beaucoup de fleurs annuelles sont encore mises en place. Aucun système de goutte à goutte n'existe.

Aucune sensibilisation de la population aux économies d'eau n'est effectuée.

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

A ce jour, aucun système de récupération des eaux de pluie et de réutilisation pour l'arrosage municipal, le lavage des véhicules, le fonctionnement de WC publics...n'existe sur la commune de Pérouges.

Ainsi, un projet est à l'étude afin de créer un puits à la Ferme de Pérouges ou de mettre en place des récupérateurs d'eau afin de pouvoir arroser les plantations avec de l'eau de pluie.

Un bassin de rétention des pluies d'orage existe sur le territoire et joue un rôle tampon pour ne pas que le Longevent ne déborde.

Les eaux de ruissellement du parking visiteurs des Combes devraient être recueillies dans une noue naturelle plantée permettant une infiltration de ces dernières dans le sol. Toutefois, pas une goutte d'eau n'arrive au niveau de cette noue compte tenu que l'eau s'infiltre avant, au niveau du parking.

Il est à noter qu'il n'existe pas de pré traitement des eaux de lavage des engins municipaux.

Points forts	-Gestion des cours d'eau : - Présence du Longevent ; cours d'eau de 1ère catégorie - Compétence GEMAPI prise par la CCPA avec délégation au SR3A - Valorisation du Longevent (présence GR du Pays Beaujolais, pratique de la pêche, étang de l'Aubépin) - Commune concernée par le SAGE Basse Vallée de l'Ain et par le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée -Plans d'eau privés sur le territoire -Economies d'eau : - Systèmes économiseurs d'eau en place - Paillage avec de la pouzzolane au niveau des rosiers -Bassin de rétention des pluies d'orage
Points faibles	-Présence d'un étang d'irrigation conduisant à un assèchement du Longevent -Pas d'intervention récente sur le Longevent

	-Utilisation de l'eau potable pour l'arrosage municipal -Utilisation de fleurs annuelles -Absence de système de goutte à goutte -Pas de sensibilisation de la population aux économies d'eau -Absence de récupération et de réutilisation des eaux de pluie -Pas de prétraitement des eaux de lavage des véhicules communaux -Inutilité de la présence de la noue plantée au niveau du parking des Combes
Orientations	-Sensibiliser les propriétaires riverains du Longevent à l'entretien des berges -Projet de créer un puits à la Ferme de Pérouges ou de mettre en place des récupérateurs des eaux de pluie pour l'arrosage
Critères discriminants	**-Présence d'une décharge sauvage dans le lit du Longevent**

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Zonage d'assainissement

Un zonage d'assainissement est en place sur la commune de Pérouges. Il précise les zones pourvues d'un assainissement collectif et celles dotées d'un assainissement individuel.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

La commune possède des zones d'assainissement individuel. Elles représentent 50% du territoire et concernent les hameaux de Liaudon, les Liattes, le Colombier, La Glaye, Mingeat, la Pierrière, La Croisette, et les Côtes d'en Bas.

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est de compétence communale. Cette mission a été transféré, après appel d'offre, à la SOGEDO (Société de Gérance et de Distribution d'Eau) qui:

-contrôle les installations existantes en cas de vente

-contrôle les installations neuves ou réhabilitées.

Le dernier contrôle date de 2017 et un rapport individuel a été fourni à chaque habitant concerné et à la collectivité.

Il est à noter qu'une maison comptant 5 logements déversent directement ses rejets dans le Longevent. Il serait donc nécessaire de renforcer la sensibilisation de ces particuliers à la mise en place d'une installation aux normes. En effet, le conseil départemental de l'Ain finance la réhabilitation des installations classées en rouge, à hauteur de 15%, si 10 installations de ce type sont connues sur Pérouges.

L'entretien des installations est effectué par les particuliers. Aucun regroupement de vidanges de fosses n'existe sur la commune.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Les zones pourvues d'un assainissement collectif sont : la Cité, les constructions au nord-ouest de celle-ci le long de la RD 4B, le Péage, Rapan et Rémillieux.

Il est à noter qu'il existe sur la commune, trois pompes de relevage pour lesquelles une convention a été passée avec la SOGEDO pour leur entretien.

2.3.3.1. RPQS assainissement

Aucun Rapport sur le Prix et Qualité du Service (RPQS) assainissement collectif n'existe.

Il n'existe pas de contrat d'affermage pour la gestion de l'assainissement collectif.

Un diagnostic d'assainissement collectif est en cours auprès du concessionnaire du réseau (SOGEDO).

2.3.3.2. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est à la fois de type unitaire et séparatif.

Le réseau unitaire est présent uniquement pour une bonne partie de la Cité (Cité Intramuros et Cité Est). En cas d'orage, un récupérateur d'eau est en place en bas de la cité, mais des problèmes sont recensés au sein d'un Maison de Retraite.

Tout le reste de la commune de Pérouges possède un réseau de type séparatif.

Le contrôle de la conformité des raccordements au réseau collectif est effectué par la SOGEDO.

2.3.3.3. Station de traitement

Le traitement des eaux usées de la commune de Pérouges est géré par deux stations d'épuration (élaboration de conventions de rejet):

-la station d'épuration de Bourg-Saint-Christophe

-la station d'épuration de Meximieux.

La capacité de la station de Meximieux, mise en service en octobre 2011, est de 10000 équivalents-habitants. La somme totale des charges entrantes est de 6 647 EH. Au 31/12/2019, cette station d'épuration a été jugée conforme en équipement et en performance. D'après le schéma d'assainissement réalisé par le bureau A.G.E (Aménagement Géologie Environnement), la commune de Pérouges peut raccorder 1000 EH (Cité et autres hameaux).

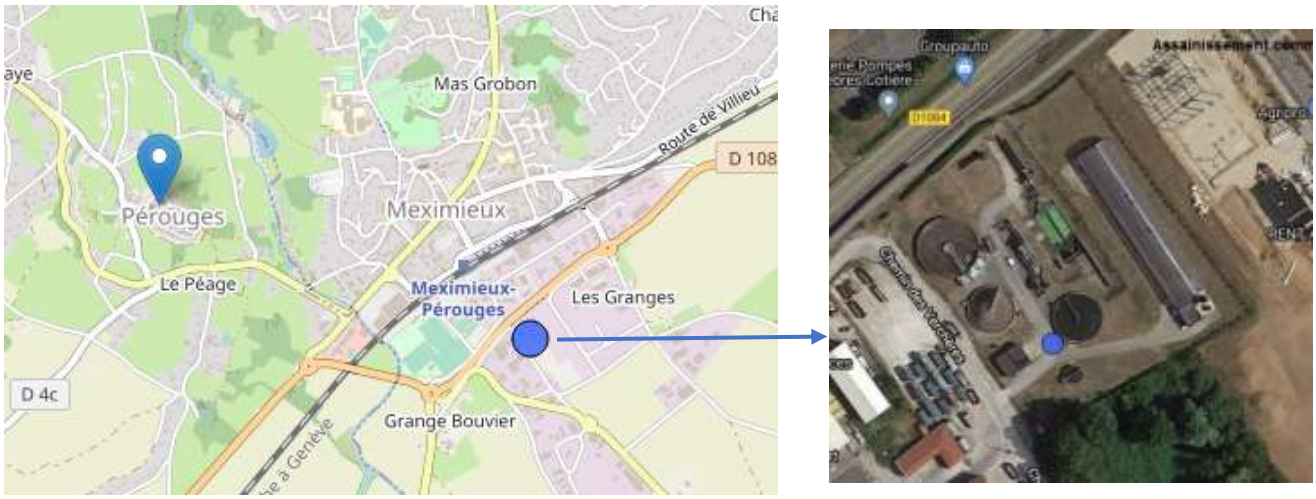

Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

La station d'épuration de Bourg Saint-Christophe a une capacité nominale totale de 1990 EH. En 2017, 984 EH sont raccordés à cet équipement. Au 31/12/2019, cette station d'épuration a été jugée conforme en équipement et en performance. D'après le schéma d'assainissement, Pérouges peut raccorder 500 équivalents-habitants à la station de Bourg-Saint-Christophe (Hameau de Rapan).

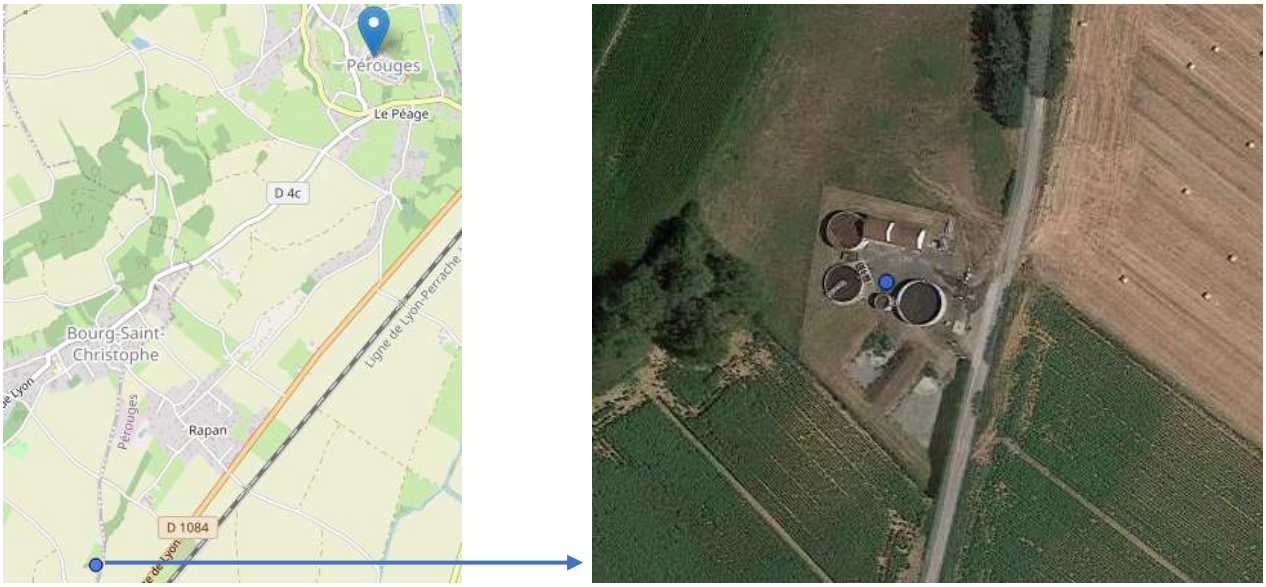

Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

Ces deux stations sont de type boues activées en aération prolongée et sont toutes les deux gérées par la SOGEDO.

Un auto-contrôle des rejets dans le milieu naturel se fait par la SOGEDO et ces derniers sont de bonne qualité.
Les eaux traitées sont rejetées dans des étangs d'infiltration présents sur Pérouges, après la station de Meximieux.
Des étangs d'infiltration sont également présents pour la station de Bourg Saint Christophe.

Pour la station d'épuration de Meximieux, les boues subissent un séchage solaire pour être incinérées par la suite.

Un plan d'épandage des boues est en place pour la station de Bourg Saint Christophe, mais des problèmes de cuivre sont recensés. Pour pallier à cela, de la chaux est ajoutée.

Points forts	-Zonage d'assainissement en place -Assainissement individuel (50% du territoire) : - Contrôles des installations par la SOGEDO - Entretien des installations par les propriétaires -Assainissement collectif (50% du territoire) : - Entretien de pompes de relevage par la SOGEDO - Diagnostic d'assainissement en cours avec le SR3A - Réseau séparatif sur quasi-totalité de la commune - Traitement des eaux usées de la commune de Pérouges par l'intermédiaire de deux stations d'épuration implantées à Meximieux et à Bourg Saint Christophe ; gestion des stations par la SOGEDO ; autocontrôle de la qualité des rejets réalisé par la SOGEDO
Points faibles	-Rejets directement effectués dans le milieu naturel -Absence de regroupement de vidanges de fosses -Absence de RPQS assainissement -Présence d'un réseau unitaire au niveau de la Cité conduisant à des nuisances importantes en aval de la Cité
Orientations	-Sensibiliser les propriétaires à la mise aux normes de leur installation

	d'assainissement individuel, notamment par l'existence des aides du CD 01
Critères discriminants	**Néant**

2.4. GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets relève de la compétence de la CCPA.

2.4.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

2.4.1.1. Collecte

La collecte des OMr est effectuée par des agents de la CCPA en porte à porte sur l'ensemble de la commune de Pérouges, par l'intermédiaire de bacs roulant noirs équipés de puces.
Les bacs sont mis à la disposition des usagers, qui en ont la jouissance, mais la CCPA en reste propriétaire. L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

La collecte se fait le mardi pour l'ensemble de la commune et le vendredi, en plus, pour la cité.

2.4.1.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte (bacs roulant) sont suffisants car adaptés à la taille du foyer. Ces derniers sont bien utilisés par la population.

Le financement du service public d'élimination des déchets est assuré à la CCPA par la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TiEOM), taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La CCPA en fixe chaque année le taux.
L'objectif est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux usagers la possibilité d'agir, en partie, sur le montant de leur taxe.
La taxe d'ordures comporte une part fixe liée à la base foncière et une part incitative qui dépend du nombre de collectes effectuées sur une année civile.

2.4.1.3. Pré-traitement et stockage ultime

Le traitement des OMr est confié à Organom, syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Il regroupe 9 intercommunalités, soit 193 communes et plus de 340 000 habitants :

Source : https://www.organom.fr/

Afin de valoriser au mieux les ordures ménagères collectées par les 9 intercommunalités, Organom a fait le choix de s'équiper d'une installation de tri mécano-biologique doublée d'un process de méthanisation et de compostage. C'est l'usine OVADE (Organisation pour la VAlorisation des DEchets), installée sur le site de traitement des déchets de La Tienne à Viriat.
Les installations d'Organom sont les suivantes :

• un centre complet de traitement des déchets, le site de La Tienne à Viriat, qui comprend :

-l'usine OVADE (tri mécano-biologique, méthanisation et compostage des ordures ménagères avec végétaux), mise en service en 2016 ;

-une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) ;

-une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) ;

-un casier d'enfouissement de l'amiante lié ;

-une plateforme de compostage de végétaux et broyage de bois ;

-une plateforme de transit avant valorisation matière et énergétique pour le plâtre et le PVC.

• 3 quais de transfert pour acheminer les ordures ménagères vers La Tienne. Ces 3 quais sont situés à La Boisse, à Sainte-Julie et au lieu-dit Vaux dans la commune de Le Plantay (le quai de Sainte-Julie appartient à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et est géré par cette dernière). Concernant Pérouges, le quai de transfert concerné est celui de Sainte-Julie.

Le site de La Tienne est classé ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement. À ce titre, différents arrêtés préfectoraux définissent toutes les prescriptions à appliquer par Organom pour l'exploitation du site.

Mise en service en 2016, l'usine de tri-méthanisation-compostage OVADE, exploitée par l'entreprise Dalkia Wastenergy, réceptionne l'intégralité des ordures ménagères résiduelles des habitants du territoire d'Organom. Grâce à son procédé, elle permet de produire de l'électricité (10 400 MWh en 2019, soit environ la consommation annuelle de 5 000 foyers - hors chauffage) et du compost (jusqu'à 20 000 tonnes) vendu aux agriculteurs. Ce sont ainsi plus de 50% des ordures ménagères qui sont valorisées : le reste est enfoui sur le site de La Tienne.

L'enfouissement des déchets non dangereux en centre de stockage est strictement réglementé et s'effectue dans des casiers étanches et imperméables, pour éviter que les effluents liquides (lixiviats) ne polluent les nappes phréatiques et les sols. Les lixiviats sont ainsi captés, transitent par des bassins de lagunage, avant d'être traités et dépollués.

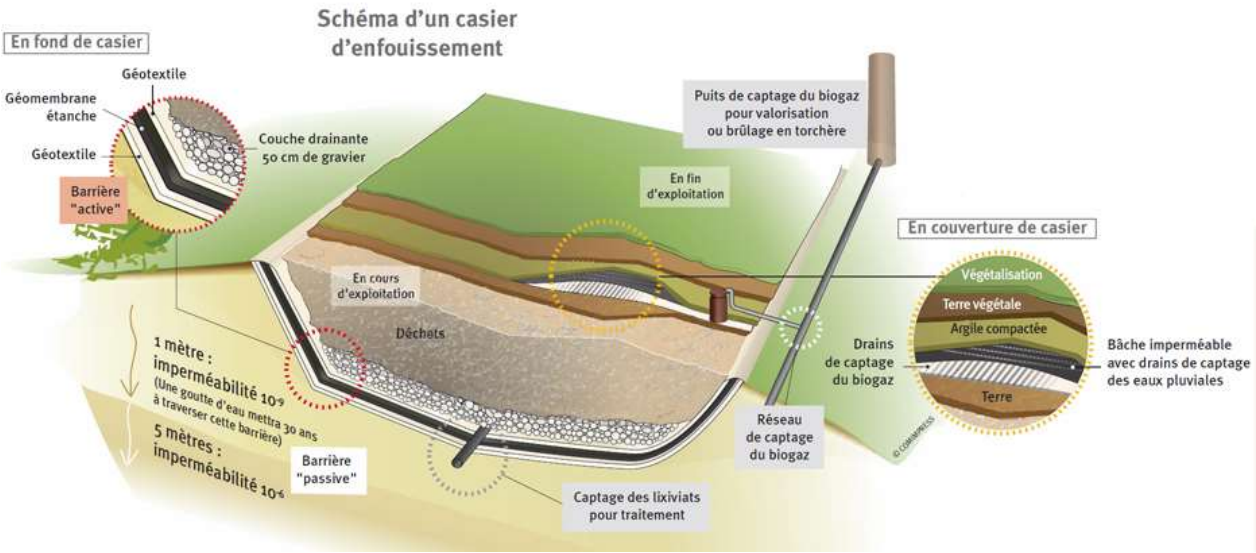

Les déchets (déchets d'activités économiques, refus de l'usine OVADE et encombrants...) sont déchargés dans le casier et tassés à l'aide d'un engin (le compacteur). Une fois rempli, le casier

est recouvert à l'aide d'une couche semi-étanche et le biogaz, composé principalement de méthane, est capté et valorisé (voir ci-dessous). Entre 1984 et 2014, 5 casiers ont ainsi été exploités et refermés. Organom doit donc construire de nouveaux casiers, en veillant à appliquer des mesures compensatoires, afin d'assurer la continuité du service.

Par ailleurs, le site de La Tienne est doté d'un casier spécifique pour les déchets inertes (ISDI) et d'un casier pour l'amiante lié des particuliers et professionnels (avec des règles de sécurité à respecter).

2.4.2. Tri sélectif

2.4.2.1. Collecte

La collecte des emballages ménagers légers et des papiers/journaux s'effectue par la CCPA au moyen de sacs jaunes agréés, fournis gratuitement et annuellement par la Communauté de Communes, tous les quinze jours (le jeudi) en porte à porte, sur l'ensemble du territoire communal, été comme hiver. Il est à noter que le lotissement Mollard Favand est collecté le lendemain "vendredi" avec Bourg Saint Christophe. Aucune collecte saisonnière renforcée n'existe.
La mise à disposition de ces sacs jaunes est fonction du nombre de personnes composant le foyer.

En parallèle, deux Points d'Apport Volontaires (PAV) sont implantés sur la commune de Pérouges afin de pouvoir collecter le verre : un vers le cimetière (3 colonnes) et un autre, en bas de la Cité (4 colonnes).

Sur tout le territoire de la CCPA, le verre est collecté par des prestataires (Guérin, SME Environnement et BRIOR'D'URES).
L'entretien quotidien et la gestion des dépôts sauvages au niveau des PAV relèvent de la mission de propreté de la commune d'implantation du conteneur.
La CCPA fait procéder au moins une fois par an au nettoyage intérieur et extérieur des conteneurs.
Les conteneurs sont vidés quand ils sont pleins et aucune collecte saisonnière renforcée n'est effectuée.

Source : https://www.cc-plainedelain.fr/

Un conteneur à textiles est présent sur la commune de Pérouges, vers le cimetière. Il est géré par l'association TREMPLIN par convention avec la CCPA.

TREMPLIN est une association née en 1987, à Bourg-en-Bresse, à l'initiative d'un petit groupe de citoyens souhaitant créer une halte de nuit, pour des personnes à la rue.

L'association s'organise ensuite rapidement autour de deux grands axes d'action :
-la question sociale : logement, hébergement, accompagnement…
-la question du travail : en mettant en œuvre les premières démarches d'accompagnement vers l'emploi.

Tremplin assure la collecte de textiles (habits ou linge de maison), de chaussures et de maroquinerie.
Les sacs collectés passent au centre de tri, les textiles étant orientés vers le réemploi ou le recyclage de la matière, selon leur état.
La Boutique Frip'One située à Bourg-en-Bresse assure la vente de vêtements, de chaussures et de maroquinerie (sacs, ceintures…) d'occasion.

En revanche, la collecte des cartons n'est pas assurée en porte à porte par la CCPA. Les activités économiques peuvent évacuer ce déchet en déchèterie.

Au niveau du cimetière, les personnes jettent le plastique et la terre sur des espaces en béton et ce sont les agents qui trient et qui nettoient. Ainsi, il serait indispensable de prévoir un espace distinct et séparé pour la terre et fleurs naturelles, et un autre, pour les pots plastiques et les fleurs artificielles.

2.4.2.2. Efficacité globale du dispositif

Le dispositif de collecte est bien adapté. De plus, la population semble bien effectuer le tri. En effet, les refus sont très ponctuels.

Le tri sélectif du papier n'est pas effectué par les agents de la Mairie. Cette démarche se fait un peu plus à l'école. Ainsi, la sensibilisation à un développement de cette pratique est à mettre en œuvre.

2.4.2.3. Traitement du tri sélectif

Tous les emballages et papiers collectés à la CCPA sont réacheminés vers le centre de tri PAPREC situé à Chassieu. Là, ils sont retriés plus finement, par familles. Ce sur-tri est effectué par des machines mais aussi et toujours par des hommes et des femmes qui affinent le tri.

Une fois séparés par famille de matériaux, les emballages sont mis en cubes appelés « balles » qui sont ensuite expédiés vers les usines consommatrices de ces matériaux. Par exemple, les papiers sont traités dans une papeterie (EMIN LEYDIER et REVIPAC) où ils sont transformés en pâte à papier puis en bobines de papier recyclé. Les emballages en acier (boîtes de conserve...) sont traités dans une aciérie (ARCELOR MITTAL), à Dunkerque ou Fos-sur-Mer où ils sont fondus et transformés en bobines d'acier qui peuvent servir, par exemple, à l'industrie automobile. L'aluminium est repris par REGEAL AFFIMET et le plastique, par VALORPLAST.

2.4.2.4. Valorisation des déchets organiques et verts

Il est difficile de savoir si les particuliers sont sensibilisés à la valorisation des déchets verts.

Toutefois, il est à souligner que la CCP subventionne à hauteur de 70% l'achat de composteur individuel sur une dépense éligible maximum, de 65€. Les modalités sont définies par délibération.

Au niveau communal, aucun composteur n'existe à l'école. Cette démarche serait intéressante à mettre en œuvre, tout comme l'acquisition de poules.

De même, les déchets de tonte et de broyage sont acheminés à la déchetterie intercommunale de Meximieux. Ces derniers sont récupérés par une entreprise privée

implantée à 3 kms, qui les transforme en compost. La collectivité se fournit par la suite auprès de cette entreprise. Il serait bien d'envisager la création d'une aire de compostage afin que la collectivité utilise son propre compost.

L'acquisition de matériel pour effectuer du broyage est en réflexion, notamment pour l'entretien des haies. Il est également évoqué, une mise à disposition de ce matériel à des particuliers.

2.4.2.5. Autres déchets

Les autres déchets comme les gravats, les huiles…sont acheminés en déchetterie.

La CCPA possède 7 déchèteries sur son territoire, sur les communes d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Villebois, Saint-Rambert-en-Bugey et Lhuis.
La plus proche de Pérouges est celle qui est implantée sur la commune de Meximieux.
Les seuls déchets des ménages acceptés en déchèterie sont les suivants:

-les déchets verts,
-les déchets diffus spécifiques,
-les déchets d'équipements électriques et électroniques,
-le PVC,
-les déchets textiles,
-le placo plâtre, - les gravats, - la ferraille, - le bois, - les autres encombrants, - les cartons,
-les pneumatiques VL
-les radiographies.

L'accès est autorisé sur inscription au système de lecture de plaque d'immatriculation :

- aux particuliers de la collectivité et aux services municipaux des communes membres
- aux professionnels du territoire de la CCPA ou travaillant sur le territoire (sur demande du client) uniquement pour les cartons, le bois, les encombrants, la ferraille et les DEEE.

Pour les professionnels, cet accès est payant au passage, les tarifs étant fixés par la CCPA. Il est limité aux véhicules de tourisme et à tous les véhicules de largeur inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes, pour des dépôts inférieurs à 1,5 m3. Les apports des services techniques des communes adhérentes sont autorisés sans limitation de volume mais sous condition de tri préalable afin que le déversement puisse s'effectuer sans problème dans les conteneurs proposés. L'accès aux déchèteries n'est pas autorisé aux industriels. Ils devront s'adresser à des collecteurs spécialisés. Les déchèteries sont accessibles pendant les horaires d'ouverture, en présence d'un gardien. Il est interdit d'accéder aux déchèteries en dehors des horaires d'ouverture et de déposer des déchets aux portes des déchèteries durant les heures de fermeture.

Aucun système de benne ou de ramassage régulier des encombrants n'existe sur la commune de Pérouges.
Très ponctuellement, les agents communaux peuvent intervenir pour aller chercher des encombrants chez des particuliers et les acheminer à la déchetterie.

2.4.2.6 : Récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux

La récupération de certains déchets ménagers spéciaux (piles, cartouches d'encre, crayons...) n'est pas en place sur la commune.

Les piles pourraient être récupérées par Corépile.

COREPILE est un éco-organisme sous Agrément d'Etat depuis 2010 qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs). La mission première de COREPILE est de développer en France métropolitaine et dans les DOM/COM, la collecte sélective et le recyclage de toutes les catégories de piles et petites batteries portables afin de contribuer à atteindre l'objectif national de 45% à l'horizon 2016. Le traitement des piles et petites batteries collectées par COREPILE permet de récupérer environ

5000 tonnes de métaux chaque année. Ces métaux sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques (Cadmium).

Les cartouches d'encre des particuliers pourraient être récupérées par Conibi.

Spécialiste de la collecte et du recyclage des consommables bureautiques et informatiques auprès des entreprises, CONIBI s'appuie sur son réseau national pour assurer la prise en charge de l'ensemble des déchets de bureau. Des conditionnements adaptés sont proposés pour les regrouper et les faire collecter. Nous assurons ensuite leur traitement pour recyclage ou valorisation.

Concernant les téléphones portables, Orange propose leur collecte. Cette dernière remplit plusieurs objectifs. En plus de préserver l'environnement, elle permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique.
Une fois collectés, ils sont triés et reconditionné par les Ateliers du Bocage, dans les Deux-Sèvres. Si le mobile ne fonctionne pas, il est recyclé et les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés. Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays d'Afrique comme mobile d'occasion. Orange reverse l'intégralité des bénéfices de l'opération à Emmaüs International.

Les bouchons plastiques pourraient être récupérés par l'association « Les Bouchons d'Amour ». L'objet de l'association est d'acquérir du matériel pour les personnes handicapées, comme des fauteuils roulants et de réaliser des opérations humanitaires ponctuelles. Les revenus de l'association correspondent à la vente de ces bouchons, collectés dans la France entière, à un fabricant de palettes plastiques recyclables

2.4.3. Décharge sauvage

Les trois anciennes « décharges publiques » ont été réhabilitées de longue date par la commune et la Communauté de Communes, avec apport de terre et plantations d'arbres et sont actuellement des espaces boisés entretenus par la commune.

En revanche, un dépôt de déchets est observé dans le lit du Longevent.

2.4.4 : Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets

La sensibilisation des habitants à une bonne gestion des déchets est à renforcer.

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Les PME gèrent elles-mêmes leurs déchets.

Points forts	-Gestion des déchets par la CCPA -Ordures ménagères : - Ramassage en porte à porte - Traitement des ordures ménagères par ORGANOM -Tri sélectif :

	- Collecte des emballages ménagers légers, des papiers et des journaux, effectuée par la CCPA - 2 PAV pour la collecte du verre - Un conteneur textile - Emballages et papiers acheminés vers le centre de tri PAPREC situé à Chassieu - Subvention octroyée par la CCPA pour l'achat d'un composteur individuel - Autres déchets acheminés à la déchetterie, notamment celle de Meximieux -Réhabilitation des 3 anciennes décharges de la commune
Points faibles	-Tri mal effectué au niveau du cimetière -Tri sélectif non effectué à la Mairie -Pas de valorisation directe des déchets organiques et verts de la commune ; absence de composteur à l'école -Pas de système de benne ou de collecte régulière des encombrants -Absence de récupération de déchets ménager spéciaux sur la commune
Orientations	-Prévoir un espace distinct et séparé pour la terre/fleurs naturelles et un autre pour les pots/fleurs artificielles... -Sensibilisation au tri à la Mairie à renforcer -Réfléchir à la création d'une aire de compostage, à la mise en place d'un composteur à l'école, à l'achat de poules -Réflexion pour l'acquisition de matériel pour le broyage ; à voir pour une mise à disposition pour les particuliers -Réfléchir à la mise en place de dispositifs pour la collecte des déchets ménagers spéciaux -Renforcer la sensibilisation des habitants à une bonne gestion des déchets
Critères discriminants	**-Décharge au niveau du lit du Langevent**

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

La gestion de l'eau potable est assurée par le Syndicat des Eaux Dombes/Côtière. Le service est exploité en délégation par la SOGEDO, jusqu'en 2027.
Né le 1er janvier 2020 de la fusion du Syndicat des Eaux de Meximieux et de la Côtière avec le Syndicat intercommunal des Eaux de Rignieux-le-Franc, Faramans et Saint-Éloi (RFS), celui-ci réunit douze communes, notamment Pérouges.

Source : http://www.services.eaufrance.fr/

Un RPQS est édité annuellement.

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

Concernant l'alimentation en eau potable, la commune de Pérouges ne compte pas de puits de captages. La commune est alimentée via la zone de captage des Brotteaux située à Villieu sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon. Le champ captant de Villieu est situé en plaine alluviale en rive droite de la rivière d'Ain et immédiatement en aval de la confluence avec le ruisseau du Toison. L'eau arrive dans la bâche de reprise de la station de production de Villieu Gare.

L'eau est refoulée par la station de reprise sur le réservoir des Combières à Meximieux. L'eau est ensuite refoulée vers le réservoir des Plantées, ainsi que sur le haut service de Pérouges (la cité) par le surpresseur des Combières. Le réservoir distribue de façon gravitaire l'eau sur le bas service de Pérouges.

Un château d'eau est implanté sur la commune de Pérouges.

D'après le RPQS de l'année 2019, le rendement de réseau du syndicat des Eaux Dombes/Côtière est de 82.9%. Ces résultats sont notamment obtenus grâce à une forte rotation des pré-localisateurs de fuites réalisée par les agents de terrain SOGEDO (investissement de la collectivité). Néanmoins, plusieurs interventions été réalisées en 2017 pour remplacer sur certains tronçons les matériels obsolètes ou défectueux.

Le syndicat des Eaux Dombes/Côtière est compétent dans la production, le traitement et la distribution de l'eau potable pour les communes de Pérouges, Meximieux, Bourg Saint Christophe et Villieu Loyes Mollon.
Certains services sont délégués à la société SOGEDO à savoir:

-la production, traitement et distribution publique d'Eau Potable
-l'entretien, réparations des matériels et des réseaux
-la facturation et encaissement des redevances.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'eau est désinfectée au chlore gazeux et refoulée grâce à 4 pompes de reprise vers le réservoir des Combières, situé sur la commune de Meximieux.

Le contrôle de la qualité de l'eau se fait par le syndicat et l'ARS. Pour l'année 2019, toutes les analyses ont respecté les références de qualité bactériologique et physico-chimique. Ces résultats témoignent d'un bon fonctionnement des installations de traitement, L'eau distribuée au cours de l'année 2019 présente ainsi une bonne qualité.

Le contrôle du plomb hydrique n'a pas été effectué au niveau de l'école et de la cantine.

Il est toutefois à noter que la mise en place des périmètres de protection est en cours au niveau du captage des Brotteaux.

La commune Pérouges ne compte plus de canalisations en plomb sur son territoire.

3.1.2. Points d'eau publics

La commune de Pérouges recense uniquement des points d'eau public alimentés par l'eau du réseau :

-des boutons poussoirs : un dans la cité, deux au cimetière, un au hameau de la Glaye et un vers l'OT (qui ne fonctionne pas à ce jour mais qui va être remis en service)
-des WC publics sur le parking des touristes.

Points forts	-Gestion de l'eau potable par le Syndicat des Eaux Dombes/Côtière ; édition d'un RPQS annuel -Gestion quantitative : - Alimentation via la zone de captage des Brotteaux située à Villieu sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon - Château d'eau sur la commune - Bon rendement -Gestion qualitative : - Désinfection au chlore gazeux - Bonne qualité de l'eau potable - Absence de canalisation en plomb sur la commune -Points d'eau publics alimentés par le réseau
Points faibles	
Orientations	
Critères discriminants	**-Absence de contrôle du plomb hydrique au niveau de l'école et de la cantine**

3.2. SYSTEME EDUCATIF

3.2.1. Système scolaire

Le système scolaire de la commune de Pérouges est en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), avec la commune de Bourg Saint-Christophe :

-école maternelle et CE1 (6 classes) à Bourg Saint-Christophe (90 enfants).

-école primaire du CE1 au CM2 (5 classes) à Pérouges.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) permet ainsi aux deux écoles de mettre en commun leurs ressources pédagogiques et se répartissent les effectifs sur les deux communes.

A la rentrée 2020/2021, 276 élèves étaient inscrits.

La mesure de qualité de l'air intérieur n'a pas été effectuée.

Pour transporter les enfants d'une commune à une autre, un car est mis à disposition des familles et fait le relais, matin, midi et soir dans les deux sens. Le Conseil Départemental finance le transport pour les trajets matin et soir (à midi pour le mercredi) et le SIVOS finance le trajet du midi pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le collège de secteur est implanté à Meximieux. Un lycée est présent à La Boisse ; un autre devrait être créé sur la commune de Meximieux.

Une restauration scolaire est présente sur les deux sites. Elle est gérée par le SIVOS. A Pérouges, 2 services sont organisés entre 11h45 à 13h30 : 3 et 2 classes pour 100 enfants.

Une livraison en liaison froide des repas est effectuée pour les 2 écoles, par la société RPC. Aucune cantine n'est assurée le mercredi midi.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les enfants sont sensibilisés au développement durable de diverses manières :

-sorties scolaires (sorties nature…)

-intervention d'organismes extérieurs : FNE pour une visite de la carrière avec les élèves et intervention à l'école pour en expliquer le fonctionnement

-programme Watty à l'école *(voir page 31)*

En revanche, aucune mare pédagogique ou jardin pédagogique n'existe sur la commune de Pérouges.

De plus, l'école n'est pas engagée dans une démarche E3D. La démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable), est un engagement dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés. Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable. En un mot, en faire des citoyens responsables, qui puissent être force de proposition et acteurs du changement global.

Ces initiatives pourraient être développées à l'école de Pérouges. Le site de la Ferme pourrait également être un lieu propice à une sensibilisation au développement durable.

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Neuf assistantes maternelles sont recensées sur la commune.

Un Relais Assistantes Maternelles (RAM) "les diablotins" est présent sur le territoire de la CCPA, sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

Le Relais Assistantes Maternelles est un lieu de rencontre, d'échanges et d'écoute pour les assistantes maternelles et les parents. Il coordonne l'offre d'accueil et la demande des familles et répond aux besoins d'informations des uns et des autres. Il organise des temps de jeu pour les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles.
Plus proches de Pérouges, d'autres RAM sont implantés à Sainte-Julie et à Meximieux.

La commune de Pérouges ne dispose pas de crèche ou de multi-accueil, mais une structure est présente sur la commune de Meximieux, l'espace petite enfance « A petits pas ». D'une capacité d'accueil de 45 places, les enfants de 10 semaines à 4 ans sont accueillis selon 3 types d'accueil :

-régulier : Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

-occasionnel : Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 principalement. Cet accueil peut se faire, à la journée ou en demi-journée, en fonction des places disponibles et des besoins des familles

-d'urgence : Cet accueil a pour but de faire face aux situations exceptionnelles. Il est accordé uniquement par la direction qui en évalue la durée selon les besoins des parents et les possibilités de l 'établissement.

Une extension jusqu'à 5 ans est possible pour les enfants fréquentant déjà la structure. Il accueille les enfants de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain avec 2/3 des places réservées aux habitants de Meximieux.
L'Espace Petite Enfance "A Petits Pas" est géré par le Centre d'Action Sociale de Meximieux. Il regroupe le Multi Accueil et le RAM (vu précédemment).
La structure ferme environ 4 semaines par an : une semaine à Noël et 3 semaines en été.

Le SIVOS de Bourg Saint Christophe / Pérouges organise également le service de garderie périscolaire des enfants du RPI Bourg Saint Christophe / Pérouges. Il fixe les tarifs et les conditions d'utilisation de ce service. La garderie périscolaire fonctionne uniquement à Pérouges mais les transports scolaires permettent aux enfants de Bourg Saint Christophe de s'y rendre. Elle est réservée aux enfants scolarisés sur le RPI et est ouverte de 7h15 à 8h45 et de 16h20 à 18h45.

Aucun Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) n'existe sur Pérouges. Ce service est présent à Meximieux.
Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans. Il est ouvert aux habitants de Meximieux et aux habitants extérieurs dans la limite du quota des normes d'encadrement. Le centre est ouvert de 7h à 18h30 pour les enfants âgés de 3 ans révolus à 11 ans. Il est possible d'inscrire l'enfant avec ou sans repas. Le repas et le goûter sont assurés par le centre de loisirs
Le centre est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il est fermé à Noël et une semaine en août.
D'autres centres de loisirs existent sur les communes de Villieu Loyes Mollon et de Béligneux.
Le transport des enfants vers le centre est assuré par les parents.

Un club des jeunes est également recensé à Meximieux, pou les jeunes de 11 à 14 ans. Des séjours sont proposés l'été et l'hiver.

Il est à noter que la commission sociale souhaite remettre en place, des rencontres avec les jeunes.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Aucun IME ou ITEP n'est présent sur la commune de Pérouges.

En revanche, ce type de structure est présente sur le territoire intercommunal, sur la commune d'Ambronay.

En effet, le Centre Thérèse Hérold est intégré au dispositif départemental dit « Entraide Ain » regroupant 2 ITEP, 1 SESSAD et 1 CAMSP. L'établissement accueille 65 enfants, garçons et filles âgés de 6 à 13 ans, issus principalement des départements de l'Ain, du Rhône et des départements limitrophes. Ces enfants de potentialité intellectuelle normale ou subnormale présentent des troubles de l'évolution de la personnalité qui nécessitent une prise en charge en institution tant au niveau éducatif que scolaire, associée si besoin, à un traitement à caractère psychothérapique et éventuellement à des rééducations du langage ou psychomotrices ainsi qu'à un rattrapage scolaire.
Les enfant sont pris en charge soit:

- en internat de semaine pour 39 enfants répartis en 4 groupes de vie mixtes
- en semi-internat pour 13 garçons et filles.

L'institution a pour objectif de permettre à l'enfant de se structurer sur le plan de la personnalité, de développer ses capacités à entrer en relation et à lui redonner l'envie d'apprendre. La scolarité est assurée par six enseignants qui interviennent dans des classes fixes à effectifs réduits (8 à 12 enfants).

Une à deux personnes spécialisées (AVS…) interviennent à l'école de Pérouges.
Trois ATSEM sont présentes à l'école de Bourg Saint Christophe.

Points forts	-Système scolaire sur la commune, en RPI avec Bourg Saint Christophe ; existence d'un transport scolaire ; restauration possible au niveau des deux écoles -Sensibilisation des enfants au développement durable (sorties scolaires, programme Watty à l'école, intervention d'organismes extérieurs...) -Système périscolaire sur la commune (assistantes maternelles et garderie périscolaire) et sur le territoire intercommunal (RAM, multi-accueil, centre de loisirs... -Intervention de personnes spécialisées au niveau de l'école de Pérouges -Structure médicoéducative sur le territoire intercommunal
Points faibles	-Absence de mare ou de jardin pédagogique -Pas d'engagement dans une démarche « officielle » de développement Durable
Orientations	-Renforcer la sensibilisation des scolaires au développement durable (visite du centre de tri, de la station d'épuration.) -Projet de remettre en œuvre des rencontres entre les jeunes
Critères discriminants	**-Absence de mesure de la qualité de l'air intérieur à l'école, cantine, garderie**

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

Au sein de la collectivité, une commission sociale avec des extra-municipaux existe. Auparavant, cette commission correspondait au CCAS. En effet, un changement de forme administrative a été effectué ; toutefois les missions restent identiques :

-constitution de dossiers de demandes d'aides sociales telles que l'A.P.A., l'aide-ménagère, le placement en maison de retraite ou les aides ponctuelles traitées au cas par cas au regard de l'avis d'imposition

-partenariat avec d'autres acteurs de l'action sociale (assistantes sociales du secteur, Conseil Général, l'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain), l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Plaine de l'Ain).

Des membres de la commission (élus ou extra-municipaux) ont été désignés dans chaque quartier de la commune pour être à l'écoute afin d'apporter une aide en cas de besoin.

A ce jour, la commune de Pérouges compte 53 logements sociaux, dont 3 en accession sociale (données 2019).
Après l'opération de Rémillieux, 26 nouveaux logements (15 en accession sociale et 11 locatifs sociaux) seront disponibles, ce qui portera le nombre total à 79 logements conventionnés, dont 18 en accession sociale.
Il est à noter qu'à partir de la réalisation de 3 logements sur Pérouges, un des logements doit être à caractère social. Ainsi, le territoire communal reste un des seuls qui présente plus de 10% de logements sociaux, sans en avoir l'obligation.

La CCPA a adopté son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) en octobre 2019. Il marque la volonté des communes et des acteurs locaux de l'habitat de définir ensemble un programme d'actions qui répondent aux enjeux économiques, sociaux et urbains du logement et de son développement.
La politique communautaire de l'habitat doit permettre de répondre à 4 grands enjeux pour proposer une offre d'habitat nouvelle, attractive et durable répondant aux besoins locaux de logements. Le PLH doit ainsi permettre pour les années à venir de :

- Organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements.
- Organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes.
- Assurer la valorisation du parc de logement existant.

Suite au bilan mi-parcours du PLH présenté fin 2016, les objectifs de la Communauté de Communes en matière de production sont revus légèrement à la baisse mais correspondent toujours aux préconisations et objectifs du SCOT. L'organisation du développement est proposée autour de secteurs géographiques, comprenant des pôles bien équipés en termes de commerces, services publics de proximités, service de santé, ... et des communes rurales.
Ainsi, la commune de Pérouges fait partie du secteur de Meximieux :

SECTEUR MEXIMIEUX

- Poursuivre l'intensification du développement du parc pour atténuer la tension sur l'offre.
- Développer une offre en locatif social et en accession à prix abordable.
- Assurer une densification des opérations pour limiter les consommations foncières.
- Développer davantage une forme en habitat dit «intermédiaire», plus économe en espace, à privilégier aux opérations de lotissements.
- Etre en mesure d'accueillir les ménages souhaitant s'installer sur le territoire de la plaine de l'Ain.
- S'assurer de l'accès au logement des ménages les plus fragiles (coûts de l'immobilier plus élevés).
- Engager une maîtrise du foncier notamment pour s'assurer de la possibilité de mener des opérations à des coûts accessibles.

Communes de Meximieux et Villieu-Loyes-Mollon :

- Accompagner prioritairement la commune à répondre aux oligations légales en matière de production de logements sociaux.

Commune de Meximieux :

- Limiter la progression de la vacance.
- Accompagner les opérations d'acquisition-amélioration conduites par les bailleurs sociaux.

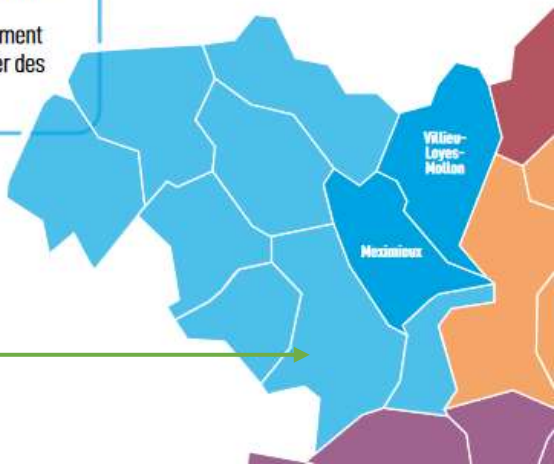

Source : https://www.cc-plainedelain.fr/

Dans le cadre de la politique habitat de la CCPA, des aides financières à l'habitat et des actions collectives sont menées par la CCPA :

-Aides financières à l'habitat :

-Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.

-Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de l'OPAH.

-Fonds de concours habitat : La CCPA a instauré avec l'approbation du nouveau PLH un fond de concours démolition qui remplace le précédent fond de concours accroche urbaine. Son but est de soutenir les bailleurs et investisseurs dans les opérations de démolition qui ont pour but la création de logements sociaux. Ce fond de concours s'élève à 50 000 € max pour 50 % du montant des travaux. Fin 2019 une demande de ce fond de concours a abouti.

-ADIL : La communauté de communes a soutenu, à hauteur de 7 700 €, l'agence départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. L'ADIL a assuré en 2019 : 1 373 consultations à l'attention des habitants de la Plaine de l'Ain.

-Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) : Le FSL est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir. Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien. Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental (1 FSL par département). Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction de la zone géographique. La communauté de communes a soutenu, à hauteur de 23 686.80 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est également en cours par la CCPA, depuis juin 2018 pour une durée de 5 ans.

Ces dispositifs d'aides concernent les habitants et/ou les propriétaires de logements de la Communauté de Communes désireux de réhabiliter leur résidence. Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subventions exceptionnelles pour l'adaptation des logements. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi bailleurs, ou de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés. Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65 % du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes. Ces aides ainsi octroyées aux porteurs de projets éligibles proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la CCPA, du département et de l'Anah. Les critères d'attribution varient selon les situations. Ainsi, en assurant une aide à l'investissement aux propriétaires occupants et aux propriétaires, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en situation d'handicap.

Source : https://www.cc-plainedelain.fr/

L'ensemble de ces opérations ont été relayées dans le bulletin municipal de la commune de Pérouges.

Régulièrement des TIG sont employés par la commune.

Aucun partenariat avec des organismes de solidarité n'existe sur la commune, avec Emmaüs, UNICEF…

Face à l'ampleur des catastrophes qui a touché de nombreux secteurs des Alpes Maritimes suite au passage de la tempête Alex, un appel à la solidarité a été lancé par le Président de l'Association Départementale des Maires de France. Les dons des communes peuvent être versés sur un compte créé pour cette opération. La municipalité décide de faire un don de 1000€ aux communes sinistrées, qui sera versé sur un compte ouvert par l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes.

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Le diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) a été effectué.

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) a également été élaboré, sur une période de 3 ans. En effet, quelques travaux de mise en conformité sont à réaliser.
Des dérogations ont été demandées (accès à la salle du conseil à la Mairie, accès aux salles du haut de la salle polyvalente, Eglise, salle des mariages de l'ancienne Mairie et salle Crépin, salle du hameau de La Glaye).

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et aménagement des espaces publics (PAVE) est réalisé et les actions ont été faites.

Des places de parking pour les personnes handicapées sont présentes sur la commune de Pérouges :

-à l'école, au futur Office de Tourisme, 2 à l'église, vers la salle polyvalente
-2 à la ferme
-sur le parking de l'autoroute
-au niveau de la salle de Rapan
-devant la salle polyvalente
-1 devant la Caserne
-devant la Mairie, mais non matérialisée

La collectivité participe à l'emploi de personnes handicapées, par l'intermédiaire d'un ESAT auprès duquel des achats de fournitures de bureau, de papier WC… sont effectués, une à deux fois par an.
En revanche, elle n'emploie pas de personne handicapée en son sein.

Aucun ESAT n'est présent sur la commune de Pérouges, mais sur le territoire intercommunal, à Meximieux : APAJH de la Côtière et du Pays de Gex.
Cet ESAT est ouvert depuis 1999 et accueille 96 travailleurs en situation de handicap. Il propose les services suivant : Assemblage d'articles et sous-ensembles, kitting, Remplissage, ensachage, flaconnage, Fabrication et montage de matériel électronique, Contrôle essais en électrique, électronique, Fabrication et montage de matériel électrique, Etiquetage, codage, badges, Contrôle qualité, tri (hors mécanique, électrique, électronique), Blanchisserie, Création d'espaces verts, Entretien d'espaces verts, Usinage des métaux, Mise sous pli, mailing, routage, Nettoyage de locaux, Transport de marchandises.

3.3.3. Manifestations solidaires

A ce jour, aucune manifestation solidaire n'est recensée sur la commune : chantiers jeunes, organisation du téléthon, d'Octobre Rose, de la semaine bleue…

Points forts	-Dispositions en faveur des personnes défavorisées : - Existence d'une commission sociale avec membre désigné dans chaque quartier - Très nombreux logements sociaux (au-delà des 10% obligatoire) - PLH et OPAH portés par la CCPA ; informations relayées dans le bulletin municipal de Pérouges - Emploi régulier de TIG -Dispositions en faveur des personnes handicapées : - Réalisation de l'Ad'Ap et du PAVE - Places de parking pour les personnes handicapées - Participation à l'emploi de personnes handicapées par des commandes passées auprès d'ESAT - ESAT présent sur le territoire intercommunal
Points faibles	-Absence de partenariat avec des organismes de solidarité -Pas d'emploi de personne handicapée au sein de la municipalité -Absence d'organisation de manifestation solidaire
Orientations	-Matérialiser la (ou les) place(s) pour personnes handicapées devant la Mairie -Mettre aux normes accessibilité les bâtiments inscrits dans l'Ad'Ap
Critères discriminants	**Néant**

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La commune recense de nombreuses associations. Toutefois, aucun forum n'est organisé.

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Des associations à vocation culturelle et artistique sont présentes sur la commune :

-l'Office Municipal des Fêtes, association organisatrice des « Médiévales » et de différentes animations

-la Maison des Arts Contemporains, lieu d'exposition et résidence d'artistes

-le Printemps Musical de Pérouges, qui organise un festival des voix

-la Guilde Pérougienne, association d'animation historique médiévaliste

-l'Académie Granet, organisatrice notamment de conférences

-les Illuminés de Pérouges, association illuminant la Cité lors du 8 Décembre et du marché de Noël

-la Confrérie Pérougearde, organisant le salon des vins

-Entre les Pavés : Association visant à proposer des activités et évènements culturels sur la commune

-Pérouges Patrimoine animations

-Pérouges en résonances : Promouvoir la musique classique dans le cadre historique de la cité de Pérouges en ciblant les jeunes artistes

-Valeureux Improvisateurs de Pérouges (VIP) : troupe qui propose des spectacles d'improvisation dans différents formats (matches, catches, spectacles, animations, long form), dans l'Ain, dans le Rhône et toute la région Rhône-Alpes.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

Pérouges possède également quelques associations sportives :

-le Club Aéronautique de Pérouges

-Pérouges Gym Loisirs

-la Société de Tir de la Plaine de l'Ain (STPA)

-la société de Chasse

-Salon du Mariage : rassemblement de prestataires autour des préparatifs du Mariage

-Souffle et vibration : étudier et promouvoir toute technique pour améliorer ou conserver le bien-être physique et mental de l'être humain notamment par la pratique du yoga et du chant; elle propose des cours collectifs, individuels, stages thématiques et formations ; lutter contre les conséquences physiques et mentales du stress dans la vie privée et en entreprise

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

D'autres associations se sont développées sur la commune :

-l'ADMR, service d'aide à domicile auprès notamment des personnes âgées

-l'Amicale des habitants de Rapan et l'Amicale des amis de la Glaye, associations de quartier

-l'Association des Parents d'Elèves, l'APE

-le Sou des Ecoles

-les Jardins Solidaires, association ayant créé des jardins collectifs, notamment le petit jardin à l'entrée du parking

-l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

-l'Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers

-le Lion's Club, organisant la vente des tulipes contre le cancer

-Madagascar aide au dÉveloppement au sud : aider les villages du sud de Madagascar à se développer de façon durable ; faire construire des édifices, barrages, maisons rurales d'éducation dans les villages du sud de Madagascar ; récolter des fonds ; organiser des cours et des stages de danses rock, jazz, latines, standards et afro-cubaines ; organiser des soirées à thèmes avec ou sans repas ; organiser des marchés d'échanges socio-culturels malgaches et artisanales ; organiser des évènements sportifs et culturels.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

La commune héberge des associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine :

-Le Comité de Conservation Du Vieux Pérouges quant à lui est une association à l'origine de la sauvegarde de la Cité de Pérouges ; il est propriétaire et gestionnaire du Musée, de la Maison des Princes et de la Maison Cazin.

« L'histoire du Comité est exemplaire : créé en 1911, il a obtenu la reconnaissance d'utilité publique par décret en 1928. La mission première qu'il s'est donné a été la réhabilitation du bâti pour rendre à nouveau habitable le village abandonné. Sa seconde mission a été la défense et la protection du site contre les assauts de la modernité.

Sauvée il y a cent ans par le Comité, tirée par le progrès économique et social, Pérouges doit rester une cité de pierres vivantes et ne pas devenir un pastiche. La Cité médiévale est ainsi devenue un des pôles de la vie culturelle de l'Ain. Choisie comme lieu de tournage pour beaucoup de films, elle a aussi séduit depuis plus de trente ans peintres et sculpteurs contemporains de renom international.

Ce mariage des vieilles pierres et de l'art contemporain est une parfaite réussite : en venant visiter la Cité, beaucoup ont découvert l'art contemporain, tandis que, attirés par les grandes expositions d'été, beaucoup ont découvert la Cité. Ainsi la Cité de Pérouges entend-elle relever un défi permanent : faire en sorte que celui qui y vient pour la première fois ait motif et envie d'y revenir. »

-L'association la Société d'Histoire et d'Archéologique de la Plaine de l'Ain, organise conférences historiques et expositions sur le patrimoine local

-l'association des riverains de la RD4

-Les Jardins de la Ferme de Pérouges : mise en valeur d'un jardin médiéval, création d'un jardin pédagogique, création d'un jardin potager afin de favoriser la culture de fruits et de légumes biologiques par la pratique de la permaculture, création d'un espace public d'accueil et d'échanges sur les jardins et les cultures

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des subventions ponctuelles ou régulières sont octroyées à 40% des associations.

Des salles communales sont mises à la disposition des associations : salle polyvalente, la salle des rencontres de la mairie, l'ancienne mairie (salle Crépin), la Caserne, la salle hors sac, salles de Rapan et de la Glaye, la Ferme de Pérouges. Les associations utilisent ces salles dès qu'elles en ont besoin.
D'autres salles restent dédiées à certaines associations :

-la salle au-dessus de la salle polyvalente pour Pérouges Gym Loisirs, Pérouges Patrimoine Association et VIP

-la salle du stand de tir pour la STPA.

Le personnel communal est également mis à leur disposition ainsi que le matériel (véhicule, barnums, bancs, sono...), notamment pour l'organisation de la Fête Médiévale, du Marché de Noël, le Printemps Musical de Pérouges...

La création d'une salle multi activité scolaire (ensemble de 260 m2 avec sanitaires, locaux de stockage et une salle de 200 m2) est prévue pour 2021, en prolongement de la cantine, dans l'enceinte du groupe scolaire. Cette dernière accueillera les activités sportives de l'école, l'accueil des enfants pendant la récréation et le temps de midi, de l'animation scolaire, des activités associatives extérieures...

Points forts	-Tissu associatif important -Mise à disposition de moyens matériels pour les associations
Points faibles	
Orientations	-Projet de création d'une salle multi activité scolaire

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations arrivant sur le territoire communal, sont principalement d'origine régionale et lyonnaise.
Ces dernières s'installent majoritairement en résidence principale :

	2007	2012	2017
Ensemble	514	555	581
Résidences principales	471	500	**523**
Résidences secondaires et logements occasionnels	19	17	20
Logements vacants	24	38	38

Source : Insee, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

Il est à noter que le nombre de résidences principales augmentent continuellement.

3.5.2. Accueil des populations

Afin d'accueillir les nouveaux arrivants, aucune manifestation ou journée d'accueil n'est organisée par la municipalité.
Pour les vœux du Maire, ils sont invités au même titre que les résidents de longue date. Il serait donc intéressant de réfléchir à la mise en place de ce type de manifestation. Cette dernière pourrait se faire avec la présentation de toutes les associations du territoire afin que les nouveaux arrivants puissent les connaître et donc s'investir au sein de l'une d'entre elles.
De même, aucun document de présentation de la commune, comme un livret d'accueil par exemple, ne leur ait fourni. Cette initiative est en réflexion de la part de la municipalité.

Concernant l'offre locative sur la commune de Pérouges, il est à noter que peu de locatif existe sur le territoire, excepté les logements sociaux.

Une fête des voisins est organisée par tous les quartiers et hameaux de la commune. Elle constitue un moment de rencontre et d'animation conviviale et de cohésion sociale par quartier qui vise la communication, l'amitié et l'entraide de voisinage, la rencontre entre générations et catégories sociales, l'accueil des nouveaux habitants, liens sociaux de proximité, l'initiative associative…

Points forts	-Arrivée continuelle de nouvelles de nouvelles populations, en résidence principale
Points faibles	-Absence de manifestation ou de journée d'accueil pour les nouveaux arrivants -Absence de remise de documents de présentation de la commune
Orientations	-Réflexion sur la création d'un livret d'accueil -Réfléchir à l'organisation d'une manifestation d'accueil des nouveaux arrivants et à une présentation des associations

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La commune de Pérouges présente peu de services publics sur son territoire.

En effet, seule la Mairie est recensée (en plus du groupe scolaire).
Cette dernière est ouverte :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14h à 16h45	10h à 11h45	9h à 11h45	Fermé	14h à 18h30	Fermé

Source : https://www.perouges.fr/

Monsieur le Maire et ses adjoints restent à la disposition des habitants sur rendez-vous.

Les autres services sont présents sur le territoire intercommunal :

-Poste, Gendarmerie, Centre de Secours Meximieux-Pérouges, Trésor Public, bibliothèque à Meximieux

-deux Maisons France Service sur les communes d'Ambérieu-en Bugey et de Saint-Rambert-en Bugey :

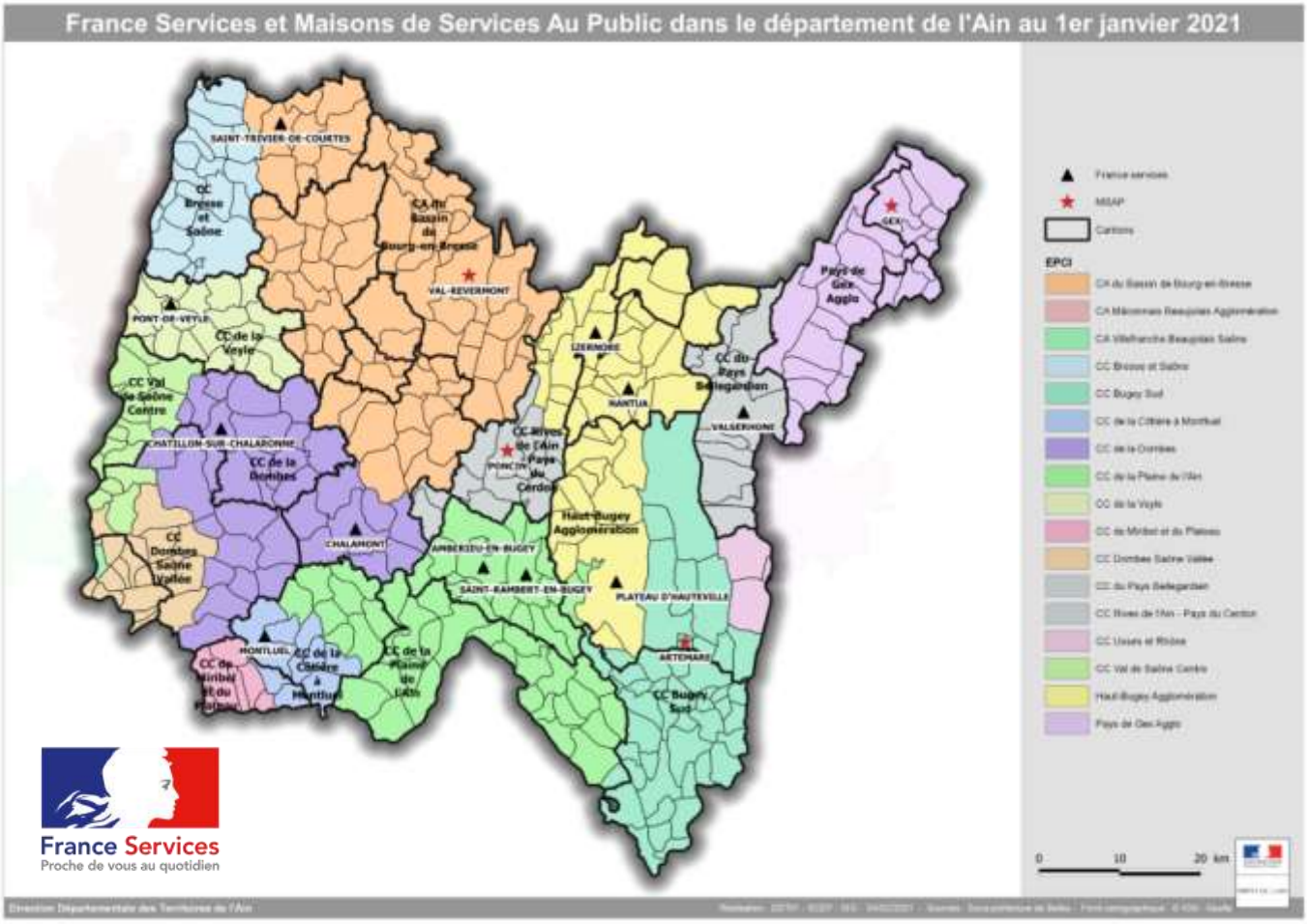

Source : http://www.ain.gouv.fr/

La CCPA à la gestion de deux Structures France Services.
Les structures France Services sont des guichets uniques aux multiples partenaires :

Des animatrices sont présentes pour informer et orienter les personnes dans leurs démarches de premier niveau : Création de compte et gestion de ces derniers, accès aux droits, actualisation …accompagnement dans les démarches administratives de premier niveau.
Un accès à internet et à une imprimante/Scan/Photocopie est également possible.

Après une suspension de la convention de mise à disposition de la police municipale de Meximieux en raison d'un manque d'effectif, une nouvelle convention est en vigueur depuis le 1er janvier 2021, entre Pérouges, Meximieux et Bourg Saint Christophe.

Une boite à lire a été créée par l'association « Entre les Pavés de Pérouges » et installée dans la cour de la Mairie. Afin de la faire connaitre, il serait bien de l'inscrire sur le site dédié : https://www.boite-a-lire.com/ afin que chacun en ait connaissance.

Une boite à partage est également implantée devant la Ferme de Pérouges. Le

principe est que chacun amène ce dont il ne sert plus et prend autre chose.

Points forts	-Principaux services publics présents à proximité sur la commune de Meximieux -Deux Maisons France Services sur le territoire intercommunal géré par la CCPA -Boite à lire et boite à partage sur la commune de Pérouges
Points faibles	-Très peu de services publics sur la commune (Mairie et groupe scolaire)
Orientations	-Réfléchir à l'inscription de la boîte à lire sur le site internet dédié
Critères discriminants	**-Néant**

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent bien entre le Maire, la secrétaire, le conseil municipal et la CCPA. Il est à noter que le Maire de Pérouges fait partie des membres du bureau de la CCPA.

Les informations légales sont affichées à l'extérieur de la Mairie par l'intermédiaire d'un panneau d'affichage. Un panneau lumineux existe également.
En parallèle de la Mairie, au niveau des hameaux de La Glaye, de Rapan et du Péage (devant l'école), les informations municipales y sont aussi affichées.
Sur ces panneaux, seule l'information municipale est installée. En effet, les informations municipales et associatives ne sont pas mélangées.

Les informations d'ordre plus général sont mises à la disposition de la population à la Mairie par l'intermédiaire de 2 présentoirs (aides de la CCPA, de l'Etat…).

Pour les associations, des bornes à 4 ou 5 emplacements à l'entrée du village sont présentes afin qu'elles puissent communiquer sur leurs manifestations.
De plus, le planning des animations sur 3 mois est affiché vers les salles communales, sur des panneaux.
A l'entrée de la Cité, un panneau d'affichage libre est en place.

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Des réunions publiques d'information ont été organisées sur la commune de Pérouges, notamment pour le PLU. Toutefois, ces dernières sont très peu fréquentées par les habitants.
Lors des vœux du Maire, sont également présentés les actions de l'année mais également les projets des années suivantes. Cette cérémonie, à l'inverse des réunions publiques, est plus suivie par la population.
Si un projet important se met en place sur un hameau par exemple, une réunion est organisée avec invitation des riverains.

Aucune consultation publique n'a été mise en place.
Toutefois, cette démarche se fait avec les associations pour lesquelles une concertation annuelle est mise en place, avec l'ensemble des associations pérougiennes, afin de présenter leur bilan, de préparer le bulletin et de les inciter à travailler ensemble.

Aucun conseil municipal des jeunes n'existe sur la commune de Pérouges.

Un bulletin trimestriel de 6 à 8 pages est édité, au printemps (avec les informations communales et la vie de la commune), en été (avec en plus, les informations des associations) et à l'automne (avec les informations communales et la vie de la commune).
De plus, un bulletin d'une cinquantaine de pages est élaboré annuellement.
Il est à noter que les bulletins trimestriels et le bulletin annuel ne sont pas mis sur le site internet de la commune.

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune de Pérouges possède un site internet : https://www.perouges.fr/:

Celui-ci regroupe toutes les informations pratiques de la commune, avec des rubriques concernant la présentation de la commune, la vie municipale, le patrimoine et la culture, la vie sociale et associative, l'urbanisme, le cadre de vie et l'environnement.
La municipalité projette de le refaire afin de le rendre plus vivant.

Aucun lien vers le site de la CCPA n'est présent sur le site internet de la commune. En revanche, sur le site de la CCPA, le lien vers Pérouges existe :

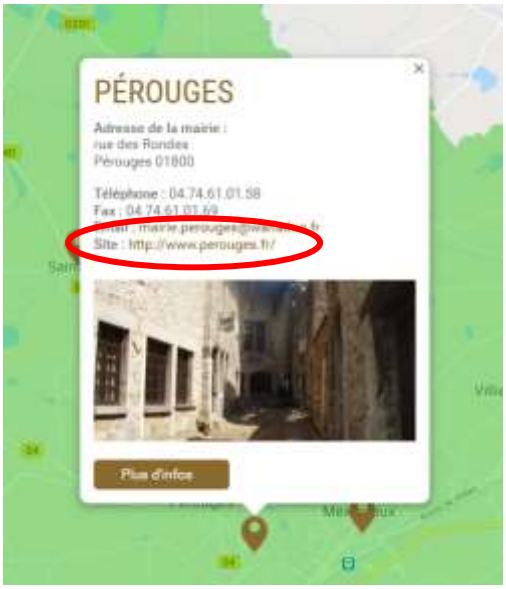

Source : https://www.cc-plainedelain.fr/

La commune de Pérouges ne possède pas de page Facebook, ou de compte Twitter.

Le principal mode de communication vers l'extérieur est la presse locale : Le Progrès, la Voix de l'Ain et la Côtière.
En effet, la radio et les magazines ne sont pas utilisés pour diffuser des informations.

La municipalité projette de mettre en place l'application « Panneau Pocket ».
Cette application permet d'envoyer des messages d'alertes à la population mais également des informations plus générales. L'usage de Panneau Pocket est gratuit et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Il serait également intéressant, au niveau du site internet par exemple, de mettre en place une newsletter, afin que les habitants puissent avoir également des informations par mail, comme les bulletins municipaux.

Points forts	-Politique d'information interne à la commune : Bonne circulation des informations entre le Maire, la secrétaire, le conseil municipal et la CCPA

	- Affichage des informations légales à la Mairie et au niveau des hameaux - Mise à disposition d'informations d'ordre plus général à la Mairie - Dispositifs spécifiques pour l'affichage associatif -Participation de tous aux décisions collectives : - Réunion publique - Réunion de concertation annuelle avec les associations - Edition de 4 bulletins municipaux dans l'année -Politique d'information externe de la commune : - Site internet communal - Communication principalement par voie de presse
Points faibles	-Difficulté à rassembler la population lors de réunion publique -Absence de conseil municipal des jeunes -Pas de communication par l'intermédiaire de Facebook ou de Twitter -Bulletins municipaux absents du site internet
Orientations	-Projet de refaire le site internet de la commune ; faire un lien vers la CCPA ; donner la possibilité aux habitants de s'inscrire à une newsletter -Projet de mettre en place « Panneau Pocket »
Critères discriminants	**-Néant**

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), a été transformé en P.L.U. et approuvé le 24 juin 2013, comme le veut la Loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000.

Le PLU a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée n°1 et de 4 révisions allégées approuvées le 20 janvier 2020.

Source : PLU

PLU en vigueur		PLU après révisions 1 à 4 et modification n°1		Différence (en ha)	Evolution en %
ZONES	SURFACES (en ha)	ZONES	SURFACES (en ha)		
Urbaines		**Urbaines**			
UA	2,1	UA	2,1	0,00	1,1
UB	21,6	UB	22,5	0,90	
UC	59,9	UC	59,9	0,00	
UX	5,0	UX	5,1	0,09	
Sous-total	**88,5**	**Sous-total**	**89,5**	0,99	
A urbaniser (logements)		**A urbaniser (logements)**			
1AU	0,8	1AU	0,8	0,00	0,0
2AU	3,0	2AU	3,0	0,00	
2AUx	2,2	2AUx	2,2	0,00	
Sous -total	**6,0**	**Sous-total**	**6,0**	**0,00**	
Agricoles		**Agricoles**			
A	1455,4	A	1455,3	-0,09	0,0
Sous-total	**1455,4**	**Sous-total**	**1455,3**	**-0,09**	
Naturelles		**Naturelles**			
N	347,1	N	346,2	-0,90	-0,3
Sous-total	**347,1**	**Sous-total**	**346,2**	**-0,90**	
TOTAL	**1897**	**TOTAL**	**1897**	**0,00**	

Au regard des différentes procédures lancées sur le PLU de Pérouges en 2019, les évolutions des zones sont très mineures et n'ont pas d'impact sur l'équilibre général des zones sur le territoire.

Cette modification avait pour objectif :

•Refonte des règlements des zone A et N afin de prendre en compte, notamment, les obligations fixées par la loi ALUR et réflexions sur les prescriptions graphiques dans ces zones:

-Suppression des pastilles Ae et Ne du plan de zonage et du règlement littéral

-Modification du règlement des zones N et A pour y autoriser les annexes et extensions des bâtiments d'habitation existants.

-Repérage de bâtiments localisés en zone A ou N pouvant bénéficier de changement de destination.

•Modification de la liste des emplacements réservés.

•Repérage d'éléments végétaux à Rapan au titre de la prescription règlementaire de « protection de certains éléments de paysage ».

•Modification des dispositions règlementaires en matière de stationnement des zones UC et 1AU.

•Modifications et complément des prescriptions d'encadrement de l'entrée Sud-Ouest de Rapan:

-Création d'une OAP sur les parcelles ZC 153 et ZC 154

-Modification de l'OAP de Rapan Sud-Evolution de certaines prescriptions règlementaires sur la zone UC en lien avec l'OAP de Rapan Sud.

•Modification des informations dans les pièces règlementaires sur les dispositions préfectorales en matière d'isolement acoustique des constructions à proximité des infrastructures de transport terrestre.

Certains éléments paysagers sont protégés par l'intermédiaire du PLU :

-Les bois, boqueteaux, haies bocagères sont notamment inventoriées dans le PLU. Ils sont protégés par un classement en EBC (Espace Boisé Classé) ou en « Haies à protéger » au titre de l'article L123.1.5.7.

Parmi les haies à protéger, sont recensés par la municipalité :

-La lisière ripisylve du Longevent;

-L'alignement d'arbres de la promenade des Terreaux;

-Les trois arbres de la place du Plâtre;

-L'arbre de la Croix Rambaud;

-L'arbre du carrefour du Péage (près du cimetière).

-Les sites paysagers sensibles sont protégés en tant que « espaces verts sensibles » (abords de la cité médiévale, Bois Moncet, colline de Mont Chatel, colline Saint-Georges, étang du Colombier).

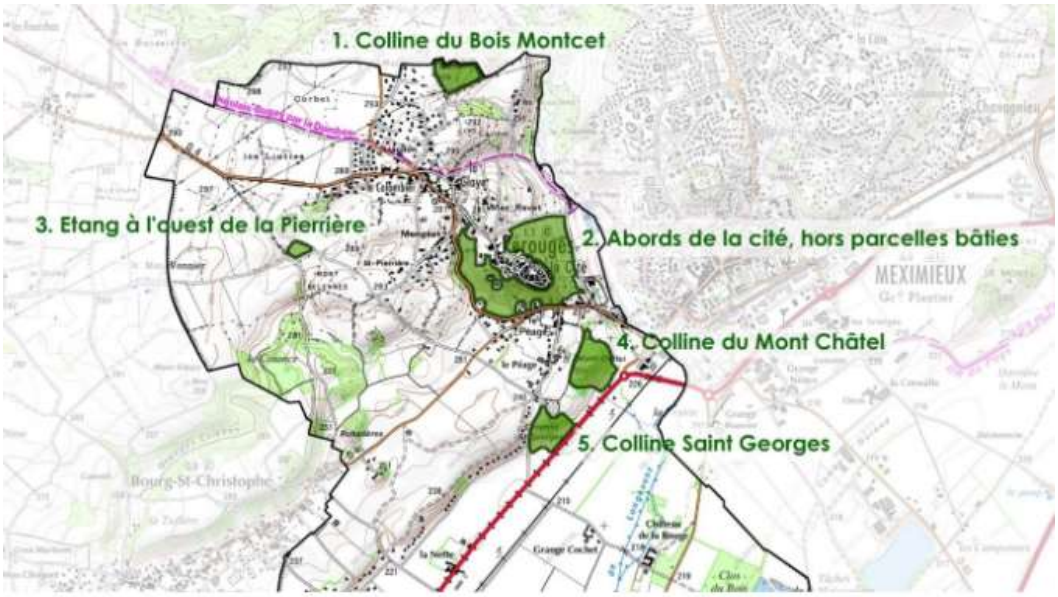

Source : PLU

-L'ensemble des abords du ruisseau du Longevent est classé en zone de « protection des biotopes » (Ns)

-Le secteur des carrières est classé en zone de reconversion en écopôle (NL)

-Les milieux humides, boisements sensibles de la côtière et de la vallée du Longevent…

Dans le cadre du PADD, les principaux objectifs de la commune, dans le respect du Schéma de cohérence territoriale Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA), sont :

Protection de l'activité et des zones agricoles, des espaces naturels, dont les continuités écologiques, des paysages naturels et bâtis, de l'environnement architectural notamment de la Cité, le patrimoine ;

Prise en compte des risques naturels ;

Croissance mesurée de la population et accueil de nouveaux habitants par réhabilitation et densification du bâti existant complétés par un développement organisé limitant l'étalement urbain et la consommation de l'espace et prévoyant la diversification des formes d'habitat, notamment par la réalisation de logements locatifs sociaux ;

Maintien des activités économiques, accueil de petites entreprises artisanales, maintien de l'activité touristique, poursuite de l'exploitation des ressources du sous-sol puis aménagement sur le site d'un écopôle de valorisation écologique et pédagogique ;

Renforcement des équipements publics, notamment aménagements de sécurité de la voirie.

Pour les mettre en œuvre, elle a retenu les orientations d'urbanisme et d'aménagement suivantes :

- 1. Préservation de l'environnement et du cadre de vie en assurant... :
  - -La protection de l'agriculture
  - -La protection des espaces naturels et des continuités écologiques
  - -La protection des paysages et du patrimoine bâti
  - -La prévention des risques et des nuisances
- 2. Maîtrise et organisation du développement... :
  - -En poursuivant un développement démographique mesuré
  - -En densifiant le bâti existant et en utilisant le patrimoine bâti
  - -En maîtrisant et en organisant le développement
  - -En diversifiant l'offre en logements
  - -En confortant l'offre en services
  - -En améliorant les déplacements
- -3. Activités économiques :
  - -Maintien du tissu économique local et implantation d'activités de proximité
  - -Maintien de l'activité touristique
  - -Poursuite de l'exploitation des ressources du sous-sol

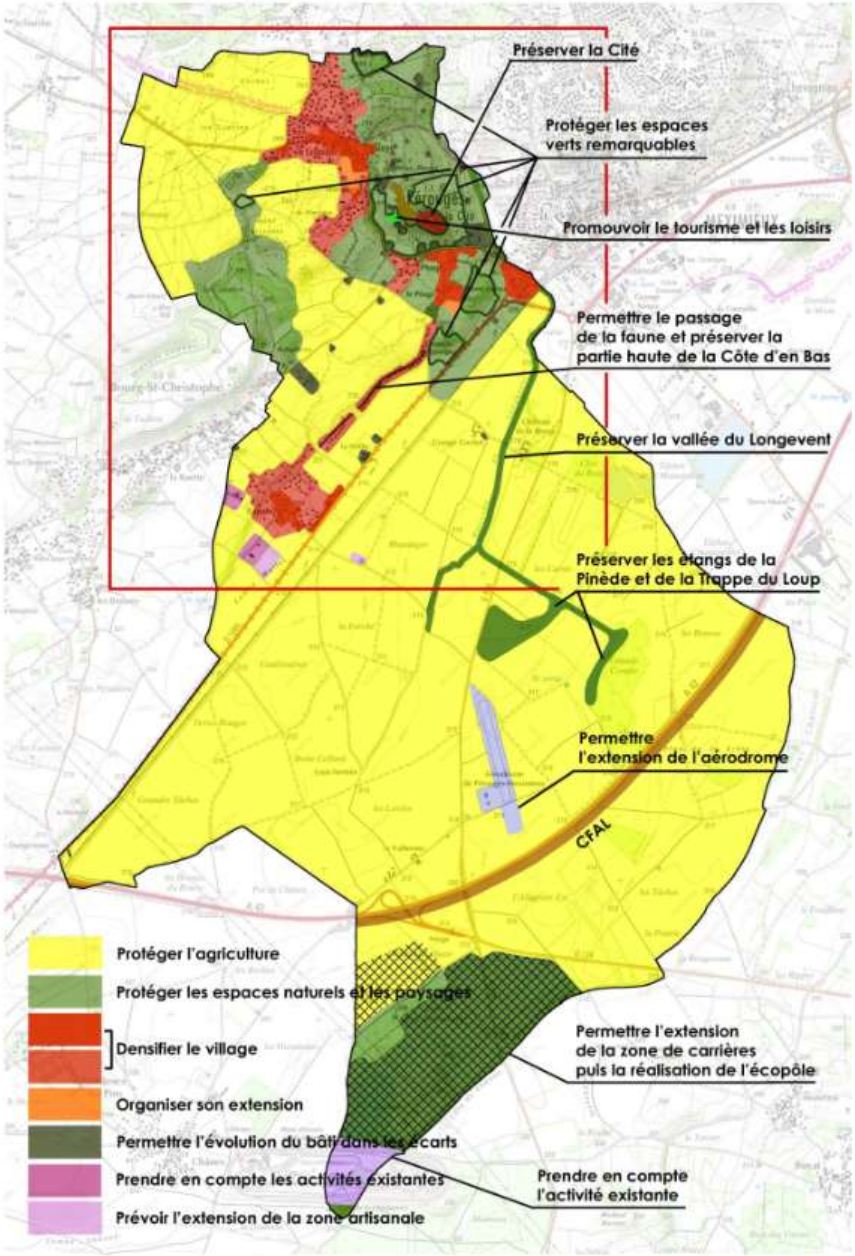

Source : PADD

Le droit de préemption a été instauré sur toutes les zones U.

La commune de Pérouges présente des risques naturels et technologiques.
Dans un premier temps, les risques naturels sont liés aux débordements du Longevent et au ruissellement des eaux pluviales. La Municipalité a identifié les secteurs affectés par des risques d'inondations, localisés sur le plan ci-dessous. Seule une construction est concernée : le centre de collecte de céréales au Nord-Est de Mollard Favand.

Source : PLU

La commune est également soumise aux glissements de terrains en partie Nord-Est de la Cité :

Source : PLU

La commune est classée en zone de sismicité 3 modérée et en zone radon faible (zone 1).

Concernant, dans un deuxième temps, les risques technologiques, le territoire de Pérouges est concerné dans sa partie Sud-Est par deux pipelines de transport d'hydrocarbures liquides: PL1 Ø 34» et PL2 Ø 40». L'exploitant de cette canalisation est la Société du Pipeline Sud-Européen.

Source : https://www.georisques.gouv.fr/

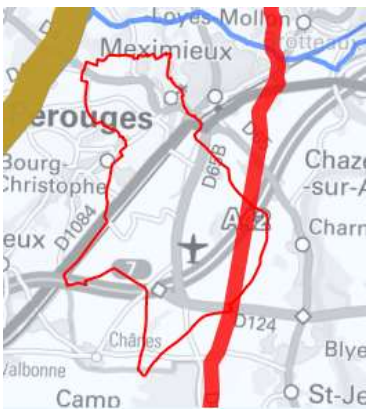

Pérouges est touchée par le transport de matières dangereuses par voie de surface. Le risque est dû aux présences de l'A42, de la RD1084 et de la ligne SNCF. Bien que l'expérience montre que les accidents de transports de matières dangereuses peuvent se produire en n'importe quel point des voies empruntées, il semble opportun d'appliquer l'information préventive en priorité aux axes de circulation supportant les grands flux de transport de matières dangereuses et de destiner cette information aux habitants résidants à moins de 200 mètres de part et d'autre de ces axes.

La commune est concernée par les risques liés à l'aérodrome de Pérouges-Meximieux.

Des lignes électriques aériennes passent sur la commune. Les risques technologiques sont liés à la très haute tension: ligne 63kV Meximieux-Montluel, ligne 225kV La Boisse-Génissiat, ligne à 2 circuits 400kV Charpenay-Saint-Vulbas 1 et 2 et ligne à 2 circuits 400kV Grosne-St Vulbas et 400kV Saint-Vulbas-Vielmoulin. Elles sont localisées sur le plan des servitudes d'utilité publique.

La commune est concernée par le risque de rupture du barrage de Vouglans situé sur l'Ain, dont les ondes de submersion calculées atteignent le territoire, et pour lequel est établi un plan particulier d'intervention (PPI).

A moins de 20 kms de la commune, est implantée la centrale nucléaire du Bugey.

Un DICRIM a été élaboré par la municipalité ainsi qu'un PCS. Afin de les mettre à jour, la municipalité doit rajouter le périmètre de la centrale nucléaire (qui s'est étendu à 20 kms dans le cadre du PPI de la centrale) et inscrire les coordonnées des nouveaux élus.

Source : https://www.ain.fr/

A ce jour, aucune construction irrégulière n'est recensée sur la commune.

Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été définies et concernent :

-la diversification de l'offre en logements,

-l'organisation de l'urbanisation

-l'aménagement du secteur de l'écopôle après l'exploitation du sous-sol-la
-réhabilitation du site de l'ancienne entreprise ZAFIRA afin d'encadrer les possibilités de renouvellement urbain sur ce site
-consolidation de la polarité d'équipements pédagogiques et touristiques d'entrée de Cité médiévale.

Trente-deux emplacements réservés ont été définis sur la commune, pour de la voirie et des ouvrages publics, pour des installations d'intérêt général et pour des espaces verts :

Numéro de l'opération	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement de places de stationnement	Commune	360 m² environ
2	Chemin piétons	Commune	490 m² environ
3	Voie d'accès à la zone 2AU	Commune	240 m² environ
4	Voie d'accès à la zone 2AU	Commune	430 m² environ
5	Aménagement du carrefour	Commune	130 m² environ
6	Aménagement du carrefour	Commune	50 m² environ
7	Création de places de stationnement et aménagement des accès	Commune	120 m² environ
8	Aire de stationnement	Commune	390 m² environ
9	Espaces publics, aire de jeux, aire de pique nique, aire d'animation temporaire	Commune	1 310 m² environ
10	Aires de stationnement, espaces publics	Commune	3 870 m² environ
11	Voirie, espaces verts publics	Commune	590 m² environ
12	Halle couverte	Commune	130 m² environ
13	Espace vert public, point de vue panoramique	Commune	240 m² environ
14	Espace public, aire de jeux	Commune	520 m² environ
15	Aménagement des carrefours	Commune	1 440 m² environ
16	Aménagement du carrefour	Commune	220 m² environ
17	Déversoir d'orage	Commune	1 460 m² environ
18	Elargissement de la voie	Commune	230 m² environ
19	Elargissement de la voie	Commune	380 m² environ
20	Déversoir d'orage	Commune de Bourg Saint Christophe	120 m² environ
21	Déversoir d'orage		120 m² environ
22	Passage des eaux pluviales	Commune	190 m² environ
23	Déversoir d'orage	Commune	250 m² environ
24	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	3 810 m² environ
25	Elargissement de la voie et aménagement du carrefour	Commune	500 m² environ
26	Aménagements supports modes-doux et places de stationnement	Commune	180 m² environ
27	Création d'une contre-voie et aménagement des carrefours	Commune	3 450 m² environ
28	Aménagement d'un tourne-à-gauche	Commune	1 520 m² environ
29	Aménagement d'un tourne-à-gauche	Commune	490 m² environ
30	Bassin d'infiltration	Commune	2 630 m² environ
31	Bassin d'infiltration	Commune	4 530 m² environ
32	Contournement ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise partie Nord	RFF	285 300 m² environ

Source : PLU

L'ensemble de la commune est concerné par l'application du permis de démolir.
Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale d'un bâtiment. Il est destiné à empêcher les démolitions des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager. Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

Par l'intermédiaire de la CCPA, la commune de Pérouges peut bénéficier des services de l'EPF de l'Ain, notamment pour l'achat de la Ferme de Pérouges.
Au 1er janvier 2020, l'EPF de l'Ain couvre l'intégralité du département de l'Ain, à l'exception de 5 communes qui font partie d'EPCI situés sur d'autres départements (Anglefort, Corbonod, Seyssel, Saint Laurent-sur-Saône et Jassans-Riottier).
Les compétences de l'EPF sont les suivantes :

- Négociation : L'EPFL intervient pour le compte des collectivités mandantes et négocie le foncier directement auprès des propriétaires pour une acquisition par voie amiable ou de préemption
- Acquisition – portage : L'EPFL acquiert les biens et les stocke jusqu'à leur rétrocession à la collectivité mandante ou à un opérateur désigné par celle-ci.
- Démolition : L'EPFL met son expertise au service des élus en offrant la possibilité de mener une démolition sur la parcelle acquise par l'Etablissement durant le portage.

- Mise à disposition du foncier : Pendant le temps du portage, les fonciers sont mis, gratuitement, à disposition de la collectivité. Cette dernière a alors en charge la gestion du bien et peut le louer et en percevoir les loyers.

- Technicité : L'EPFL conseille les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, dans leur démarche de planification et de veille foncière

4.2.2. Bâti

Le diagnostic amiante n'a pas été réalisé au sein des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des locaux commerciaux communaux (atelier pour la relieuse et atelier bois), dont la construction est antérieure à 1997.

De même, le Diagnostic Amiante des Parties Privatives (DAPP) n'a pas été effectué au sein des trois logements communaux, construits avant 1997.

Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP) n'a pas été effectué au sein des logements communaux construits avant 1949.

L'Etat des Risques et des Pollutions n'a pas été rédigé.

Le diagnostic radon n'est pas obligatoire car la commune est en zone 1.

Aucun bâtiment basse consommation n'existe sur la commune.
Toutefois, la salle multi-activités de l'école répondra aux exigences de haute performance énergétique.
En revanche, du bois local du haut Bugey a été utilisé pour la réfection de la charpente de la Ferme.

Une opération « Cœur de Village » menée en 2013 pour l'entrée de la Cité, avait pour objectif d'améliorer le confort et la sécurité des piétons, les conditions d'accès et de stationnement de proximité pour les résidents, les habitants de Pérouges et les visiteurs, et de requalifier l'entrée de la cité et terminer les réseaux enterrés.
Certains travaux ont également été menés dans les hameaux, par l'opération « Cœur de Hameaux » (La Glaye, Péage).

La commune de Pérouges ne possède pas de Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Pérouges est une Cité du moyen âge parmi les mieux conservées en France ayant le label des Plus Beaux villages de France. Elle est une des premières cités médiévales en France à être restaurée en son entier dès le début du XXème siècle et constitue un ensemble urbain et architectural particulièrement homogène.
Elle présente une concentration rare de bâtiments protégés, avec en son sein, pas moins de 80 édifices tout ou en partie protégés au titre des Monuments Historiques (57 monuments classés et 24 monuments inscrits) *(voir liste en annexe page 291)*.

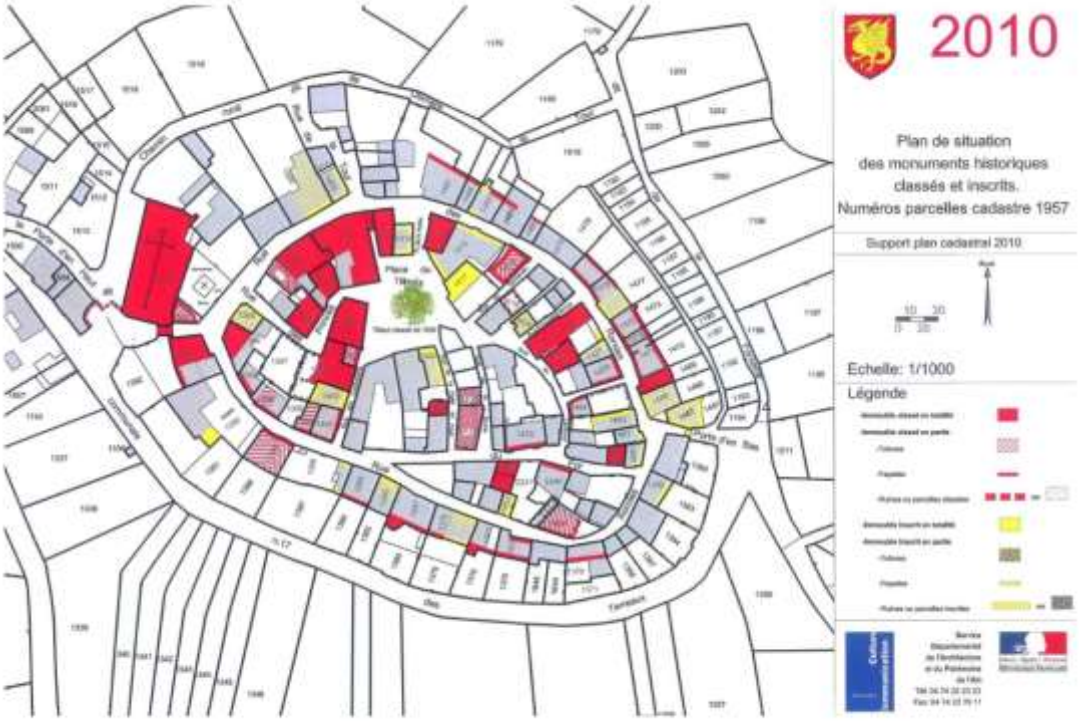

Source : PLU

Plan de situation des monuments historiques

Des objets sont également classés et inscrits aux Monuments Historiques *(voir annexe page 295)*.

Bien que n'étant protégés au titre des monuments historiques, les autres immeubles n'en possèdent pas moins des caractères architecturaux et des dispositions constructives qui leur confèrent un certain intérêt patrimonial :

-dans la Cité : maisons à pans de bois et à encorbellement du moyen âge, façades renaissance, maisons d'artisan tisserand et de commerçant aux multiples détails architecturaux de qualité (fenêtres à meneaux, cintrées et en ogive, devantures commerciales à volet de bois). L'homogénéité et l'harmonisation de ces constructions confèrent ainsi à la Cité, un cadre bâti et urbain remarquable.

L'ensemble des rues est pavé de galets ronds de la plaine de l'Ain, avec son caniveau central d'évacuation des eaux.

Source : Photothèque Notre Village

-en dehors de la Cité : Du bâti remarquable a également été identifié par la municipalité dans le cadre du PLU. Il comprend l'ensemble bâti de la Grange Cochet (A)et le château de la Rouge(B), avec ses abords, canaux et mares -maison de Vaugelas- où est né Claude Favre de Vaugelas en 1585. Ces deux entités accueillent chacune actuellement un siège agricole, sans bétail et sont situés sur la Plaine de l'Ain, au Sud-Est de la voie ferrée.
Le Moulin du Longevent et les ruines de la Chapelle Saint Georges sont également recensés.

A. Ensemble bâti de la Grange Cochet

B. Château de la Rouge

Source : PLU

De nombreuses entités archéologiques sont présentes sur la commune de Pérouges :

- L'agglomération :
  - 01 290 0003/Bourg fortifié/La Cité/espace fortifié/bourg/Moyen Age classique;
  - 01 290 0004/ Village/enceinte/Moyen-âge classique ;
  - 01 290 0005/église Sainte Madeleine, entre les deux remparts/édifice fortifié/église/Bas moyen âge;
  - 01 290 0006/porte d'en haut et barbacane/Moyen Age classique/porte;
  - 01 290 0008/Maison du bourg «l'Ostellerie» /place du Tilleul/maison/Moyen Age classique;
  - 01 290 0009/Maison du Prince Village/maison/Bas moyen Age ;
  - 01 290 0013/Porte d'en Bas Village/Moyen Age classique/porte ;

- 01 290 0014/Maison de la Fresque/rue du Souterrain/maison/Moyen Age ;
- Sur le reste du territoire :
  - 01 290 0001/Croix Tombée/sépulture Néolithique ?
  - 01 290 0002/St Martin/Les Fermes de la Valbonne/Age du fer/fossé ;
  - 01 290 0010/vestiges gallo-romains, au-dessus de la source de Rémillieux/Mont Châtel/GalloRomain/mur;
  - 01 290 0011/vestiges gallo-romains, au Pré de Chanes/Pré de Chanes/habitat/Gallo Romain/mur;
  - 01 290 0012/habitat gallo-romain, les Levées/Les Levées/habitat/Gallo-romain;
  - 01 290 0015/Croix Tombée/sépulture/Age du bronze final;
  - 01 290 0016/Croix Tombée/sépulture/Premier Age du fer;
  - 01 290 0017/Croix Tombée/sépulture/Second Age du fer;
  - 01 290 0018/Croix Tombée/cimetière/Haut-empire;
  - 01 290 0019/Croix Tombée/cimetière/Bas-empire;
  - 01 290 0020/Croix Tombée/cimetière/Haut moyen âge?;
  - 01 290 0021/St Martin/Les Fermes de la Valbonne/Gallo-romain/fosse;
  - 01 290 0022/St Martin/Les Fermes de la Valbonne/chapelle/Bas moyen âge;
  - 01 290 0023/St Martin/Les Fermes de la Valbonne/Bas moyen âge/puits;
  - 01 290 0024/St Martin/Les Fermes de la Valbonne/Bas moyen âge/mur.

Ont été définies sur la commune de Pérouges, par arrêté n° 05-439 du 4 novembre 2005, trois zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique très riche de la commune, concernant une large période allant de la préhistoire au Moyen Age et sur le potentiel de l'urbanisation:

-Zone 1 : L'ensemble englobé par la zone est constitué du Mont-Châtel, ainsi que de la butte de la chapelle Saint-Georges et des terrains alentour, constituant le rebord de terrasse dominant un cours d'eau. Le Mont-Châtel a été occupé à l'époque gallo-romaine et l'ensemble de la zone présente un milieu privilégié pour les occupations humaines anciennes.

-Zone 2 : L'agglomération médiévale et moderne intra-muros est au centre de la zone, dont elle constitue le motif principal. Les parcelles environnantes sont susceptibles de receler des vestiges en rapport avec le noyau urbain (voirie, canalisations, dépotoirs, constructions périphériques, sépultures...).

-Zone 3 : Exploré dans les années 70, à l'occasion de travaux de carrière, le site de «la Croix tombée» présente une remarquable continuité d'occupation funéraire, de l'époque néolithique au début du Moyen Age. Les limites géographiques n'en sont pas clairement établies. Plus au sud, la zone comprend égale-ment-aux lieux-dits «Pré de Chanes», «Les Levées», «Saint-Martin» des vestiges gallo-romains témoignant d'une fonction d'habitat. Des travaux de fouilles ont été effectués entre 1975 et 1979 sur une superficie d'environ 500m².Les demandes d'autorisation d'urbanisme (PC, PD, ITD) situées à l'intérieur de ces zones devront être communiquées au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie) qui pourra prescrire les mesures d'archéologie préventive prévues par le code du patrimoine, notamment son livre V et le décret no 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive

Source : PLU

Le territoire communal recèle beaucoup de petit patrimoine ; ce dernier a d'ailleurs été identifié par la municipalité *(voir photos en annexe page 298):*

-Cinq croix publiques : la croix des Liattes, la croix de la place du Plâtre, la croix Rambaud, la Croix du Péage, la croix de Rapan;

-Quatre puits publics: les trois puits de la Glaye, le puits de Rapan;

-Un lavoir public: le lavoir de la fontaine Putaret.

Il est à noter que le lavoir au Péage n'existe plus et que ceux présents aux hameaux de Rapan et de la Glaye ont été transformés en salles.

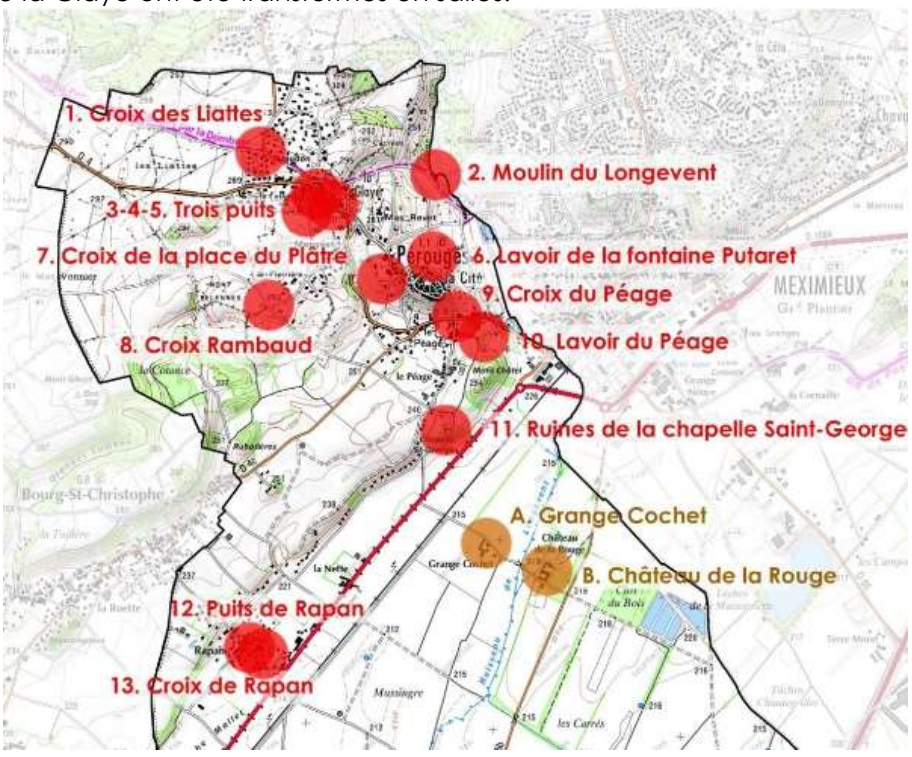

Source : PLU

Le patrimoine et le petit patrimoine publics de la commune de Pérouges est bien entretenu. Pour exemple, toutes les toitures de presque tous les bâtiments publics ont été refaites (exceptée celle de la Mairie).
En revanche, cet entretien serait à revoir pour celui qui appartient à un privé qui possède 1/3 de la Cité de Pérouges.

La mise en valeur du patrimoine passe par la mise en place de panneaux sur les principaux monuments de Pérouges, avec des explications en français et en anglais. A ce jour, une douzaine de panneaux existent. Ainsi, cette démarche reste à développer en d'autres lieux et à enrichir sur les bâtiments existants. De plus, il serait intéressant de rajouter des QR codes par exemple.
En revanche, la commune ne participe pas aux Journées Européennes du Patrimoine. En effet, de nombreux bâtiments de la commune à caractère patrimonial sont ouverts annuellement. De plus, l'Office de Tourisme procède à des visites guidées de la Cité.

4.2.3. Aménagements de sécurité routière

Différents types de stationnement sont recensés sur Pérouges.
Deux stationnements sont à la disposition des visiteurs :

- le Parking des Combes (340 places).
- le parking de l'Olivet (60 places).

Tarif : 2 € pour la journée.
Les recettes de ces parkings sont utilisées pour la mise en valeur et les animations touristiques et culturelles de la commune.
L'accès à pied à la cité se fait par un chemin piéton et des trottoirs sécurisés.
Pour les autocars : Le dépôt minute des visiteurs en groupe peut se faire sur la place du Plâtre face à l'Office du Tourisme (à 100 mètres de l'entrée de la cité).
Le stationnement des autocars (6 emplacements) est réservé à 200 mètres en bas de la Grande Côte.

Le stationnement dans la Cité est réglementé par arrêté municipal :

- Il est strictement interdit sur la place centrale du Tilleul toute l'année.
- Les week-end et jours fériés des mois d'Avril à Novembre, le stationnement est interdit sur les voies et espaces publics de la cité, de 11h00 à 18h00.
- Les mois de Juillet et Août, le stationnement est interdit tous les jours de la semaine sur les voies et espaces publics de la cité, de 11h00 à 18h00.

Pendant ces périodes, les résidents et usagers ont la possibilité de stationner à proximité de la Cité :

- le long de l'église et vers les toilettes publiques,
- le long de la voie entre l'église et la cure,
- sur les Terreaux pour les riverains munis du badge électronique,
- sur le parking en terre « Derrière la Tour ».

Dans le hameau du Péage, des ralentisseurs ont été installés, ainsi que des arrêts de bus. Les trottoirs ont été sécurisés.

Au niveau du hameau de la Glaye, des travaux de voirie ont été entrepris.
Un pont noir est à ce jour recensé au niveau du hameau de Rapan. En effet, la RD 1084 qui relie Rilleux la Pape à Saint Genis Pouilly traverse ce hameau ; les enfants, notamment, doivent traverser cette route pour se rendre à l'abri bus. Ainsi, un projet d'aménagement est à l'étude afin de sécuriser cette route.

Deux radars pédagogiques sont en place sur le territoire.

4.2.4. Préservation de l'esthétique

La ceinture verte, la promenade des Terreaux, les espaces verts autour des parkings, au niveau de la Ferme sont bien entretenus. Pour cela, la collectivité emploie 4 agents techniques à plein temps.

La commune participe au concours des Villes et des Villages Fleuris mais, à ce jour, elle n'a pas obtenu de fleurs.
Il est à noter que le fleurissement est effectué par quelques bénévoles (6 à 8 personnes) aidés des agents techniques le jour de la plantation. Par la suite, seulement trois personnes continuent d'entretenir les plantations.

Du mobilier urbain est en place comme des tables de pique-nique (autour de la Cité, sur des sentiers pédestres), et des bancs (dans la Cité, sur la Promenade des Terreaux...).

Les rues sont propres excepté celle « de la déchetterie » où certains commerçants laissent leurs déchets dans la rue.
Un soufflage de la Cité est effectué deux fois par an.

Points forts	-Documents d'urbanisme et maîtrise foncière : - PLU en place avec PADD : OAP et emplacements réservés - Eléments paysagers protégés, espaces verts sensibles - Instauration du droit de préemption sur les zones U - PPI dans le cadre du risque de rupture du barrage de Vouglans - Elaboration d'un DICRIM et d'un PCS - Application du permis de démolir sur toute la commune - Adhésion à l'EPF de l'AIN par la CCPA -Bâti : - Cœur de village réalisé en 2013 pour l'entrée de la Cité ; opération Cœur de hameaux - Très nombreux monuments inscrits et classés aux MH ; mobilier instit et classé aux MH - Patrimoine rural non protégé ; nombreuses entités archéologiques - Petit patrimoine important - Entretien correct du patrimoine public - Mise en valeur du patrimoine : ✓ par la pose de quelques panneaux explicatifs sur certains bâtiments remarquables ✓ par l'ouverture annuelle de nombreux bâtiments ✓ par des visites organisées par l'OT -Aménagements de sécurité routière -Préservation de l'esthétique de la commune : entretien des espaces verts, participation au concours des Villes et des Villages Fleuris, mobilier urbain, propreté de la majorité des rues
Points faibles	-Nombreux risques naturels et technologiques -Absence de bâtiment basse consommation -Pas de classification en SPR -Entretien du patrimoine privé non satisfaisant -Pas de participation aux journées européennes du patrimoine
Orientations	-Mettre à jour les DICRIM et le PCS suite aux élections municipales et à l'extension du périmètre du PPI de la centrale nucléaire du Bugey -Développer la pose de panneaux explicatifs sur le patrimoine de la commune et améliorer l'existant ; à voir pour intégrer un QR code -Projet d'aménagement au niveau du hameau de Rapan -Sensibiliser les commerçants de la rue « de la déchetterie » à procéder à la collecte de leurs déchets -Projet de créer une salle multi-activités à haute performance énergétique
Critères discriminants	**-Réaliser le diagnostic amiante pour les ERP et les locaux communaux commerciaux construits avant 1997** **-Réaliser le diagnostic amiante des parties privatives pour les logements**

	communaux construits avant 1997 **-Réaliser le CREP au sein des logements communaux construits avant 1949** **-Etat des risques et des pollutions à réaliser**

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

Les actifs ayant un emploi sont majoritaires sur la commune de Pérouges : plus de 71% de la population âgée de 15 à 64 ans :

	2007	2012	2017
Ensemble	775	813	760
Actifs en %	72,6	72,9	76,1
Actifs ayant un emploi en %	68,2	66,4	**71,4**
Chômeurs en %	4,4	6,6	4,7
Inactifs en %	27,4	27,1	23,9
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	11,0	9,6	9,8
Retraités ou préretraités en %	8,1	11,5	8,5
Autres inactifs en %	8,3	5,9	5,6

Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

En revanche, la majorité des actifs ayant un emploi et résidant sur la commune n'exercent pas à Pérouges (plus de 80%):

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	533	100	543	100	547	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	93	17,5	99	18,3	107	19,5
dans une commune autre que la commune de résidence	440	82,5	443	81,7	440	**80,5**

Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

En effet, ils se déplacent vers Lyon et la Plaine de l'Ain.

Par l'intermédiaire de la CCPA, la commune adhère à la Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain. La CCPA verse une subvention à cette dernière (1 euro par habitant).
Elle propose aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'orientation, la formation, l'emploi et la mobilité internationale. Elle aborde aussi les thèmes de la vie quotidienne comme la santé, la mobilité, le logement, l'accès aux droits, l'accès à la culture et au sport.
Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas, en fonction des besoins de chacun.
Cette approche globale est un moyen pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. Les jeunes se rendent à la Mission Locale de manière volontaire et sont accueillis pour une première réponse à leur demande et un premier entretien avec un conseiller, sur rendez-vous.
Elle offre aussi la possibilité de s'inscrire sur des actions collectives où sont présents des intervenants, des employeurs.
La Mission Locale Bugey Plaine de l'Ain couvre 1/3 du département grâce à 10 points d'accueil de proximité : siège à Ambérieu en Bugey et une antenne à Belley et des permanences à Lagnieu (le lundi après –midi) et Meximieux (le jeudi matin).

Concernant Pôle Emploi, les habitants de Pérouges doivent se rapprocher de l'agence implantée à Meximieux.

Points forts	-Population active majoritaire -Partenariat avec la Mission Locale Jeunes -Mission Locale Jeunes et Pôle Emploi présents sur le territoire intercommunal
Points faibles	-Majorité des actifs exerçant en dehors de Pérouges
Orientations	

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

La commune de Pérouges possède très peu de services de santé sur son territoire. En effet, seuls deux ostéopathes y sont implantés.

Un défibrillateur est en place vers l'Office de Tourisme et des formations avaient été organisées pour son utilisation. Un autre est implanté au niveau de l'école.
Il serait bien de reprendre ces formations, à la fois pour les nouveaux élus, mais également pour la population.

Les autres services sont présents à proximité sur la commune de Meximieux : médecins généralistes, dentistes, cardiologues, dermatologue, ophtalmologue, orthophonistes, podologues pédicures, kinésithérapeutes, ostéopathes, psychologues, diététiciennes, infirmiers, sage-femme, laboratoire d'analyses, centre de radiologie, pharmacies, hôpital local. Certains de ces professionnels de santé sont installés au sein du Pôle Médical de Meximieux.

Un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est présent au sein de l'hôpital de Meximieux.
Le SSIAD est un des services sociaux et médico-sociaux qui assure, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.
Ainsi, l'hôpital propose 32 places de SSIAD dont 2 places pour adultes handicapés.

4.4.2. Services aux personnes âgées

La CCPA exerce une compétence dans les domaines de la solidarité. C'est dans cet axe et avec le soutien financier du conseil général de l'Ain, que le "Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique Plaine de l'Ain" (CLIC) a pu ouvrir ses portes.

Il couvre ainsi le même territoire que la C.C.P.A :

- le canton d'Ambérieu en Bugey
- le canton de Lagnieu
- le canton de Meximieux.

Le CLIC est un service public gratuit pour toutes les personnes âgées ou handicapées et leur entourage. C'est un lieu d'accueil personnalisé d'écoute, de dialogue et de conseils, mis en place pour répondre aux questions des usagers, des professionnels et les aider dans leurs démarches.
Très souvent, c'est aussi :

- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance

- un animateur du territoire (actions de prévention, conférences, groupes de parole, forums…).

Ce service est implanté à Ambérieu en Bugey.
Les missions du CLIC sont les suivantes :

-Accueil et information du public

Accompagner les personnes à partir de 60ans, les personnes handicapées et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien

-Coordination

Améliorer l'articulation des services autour des personnes âgées dans les situations complexes

-Animation gérontologique

Favoriser le développement d'actions gérontologiques locales

-Observation du vieillissement

Elaborer une observation de la population âgée et apporter soutien et conseil aux décideurs locaux.

En termes d'hébergement, la commune de Pérouges possède un Foyer Logement pour accueillir des personnes âgées : la Résidence du Matin Clair.
Cette structure possède 34 logements et n'est pas médicalisée.

Source : https://www.lesmaisonsderetraite.fr/

Le CH de Meximieux est composé de 2 sites géographiques :

- L'hôpital de proximité C.J. Ruivet incluant, notamment des services médico-sociaux de 44 lits pour l'EHPAD du Centre Hospitalier dont 12 lits en unité Alzheimer

-l'EHPAD de la Rose d'or comprenant 77 lits d'EHPAD et 14 places de PASA ouvert en juin 2017.
Le PASA est un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés qui propose pendant la journée, aux résidents ayant des troubles du comportement modérés, des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement rassurant et adapté à la déambulation.

Source : https://www.ght01.fr/

Les personnes souhaitant rester à leur domicile peuvent bénéficier des services du CLIC. Les structures pouvant intervenir sur la commune de Pérouges sont l'ADAPA et l'ADMR.

Un service de portage de repas est organisé par l'ADMR du Secteur de VILLIEU. Les repas sont livrés en liaison froide par cette dernière. Les repas sont confectionnés par la société Bourgogne Repas, implantée en Saône et Loire, qui les livre à l'ADMR. Les recettes traditionnelles sont travaillées avec des produits frais locaux et des produits BIO.

Les personnes âgées peuvent également s'équiper d'un système de téléalarme auprès de différents prestataires, mais ce service n'est pas pris en charge par la collectivité.

Un repas-spectacle pour les ainés est organisé par la commission sociale. Pour ceux ne pouvant pas se rendre à ce repas, des colis sont offerts aux aînés de la commune âgés de 70 ans et plus. Ces derniers sont composés de produits locaux et artisanaux et sont distribués par la commission. Il est à noter que ces colis sont aussi distribués aux personnes à l'hôpital et en maison de retraite.

Auparavant, le CCAS organisait des après-midi détente avec les anciens, au cours de l'année (anniversaires, fêtes, …). La commission sociale souhaite remettre en place ces réunions sur la commune de Pérouges.

Points forts	-Présence d'un défibrillateur proche de l'Office de Tourisme et à l'école -Services de santé présents à proximité sur la commune de Meximieux ; Pôle Médical su cette même commune ; SSIAD -Services aux personnes âgées : - CLIC de la Plaine de l'Ain - Foyer logement sur Pérouges - EHPAD à Meximieux - Services à domicile par l'ADMR, l'ADAPA ; portage de repas ; possibilité d'un système de téléalarme - Repas-spectacle et distribution de colis par la commission sociale
Points faibles	-Très peu de services de santé sur la commune de Pérouges -Pas de prise en charge du système de téléalarme par la collectivité
Orientations	-Réorganiser des sessions de formation à l'utilisation du défibrillateur pour les élus et les habitants -Projet de remettre en place des après-midi détente pour les aînés

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

Quelques services au public sont recensés sur la commune de Pérouges : emplacement de taxi, coiffeur, coiffeuse à domicile, 2 architectes, 1 agence d'intérim, 1 bureau d'études.

Différents lieux d'exposition de peintures, de sculptures contemporaines ou d'historique de la cité sont présents sur Pérouges :

-Le Musée du Vieux Pérouges : abrité en la Maison des Princes avec une collection d'objets anciens en relation avec l'histoire de Pérouges (métiers à tisser, parchemins, armes, outils, vieux meubles, faïences, statues...) il est en lui-même une pièce de musée, car sa présentation, son cadre et l'agencement hétéroclite des objets historiques sont uniques,

-La Maison des Arts Contemporains, lieu d'exposition et de résidences d'artistes

-La Maison Cazin, lieu d'exposition artistique.

De très nombreux équipements sportifs et de loisirs sont comptabilisés :

-salles communales: la salle polyvalente au sein de la cité, "la Caserne" (salle d'animation à l'entrée de la cité), la salle hors sac (à côté de l'Office de Tourisme), "le lavoir" de la Glaye (au hameau de La Glaye), "le refuge" de Rapan (au hameau de Rapan), la Ferme de Pérouges

-city-stade ouvert aux scolaires et périscolaires

-jeux de boules derrière la salle de Rapan et au niveau de la ferme de Pérouges.

La Ferme de Pérouges représente également un lieu incontournable de la commune de Pérouges *(voir photo 4.5.1 page 263)*.

Officiellement inaugurée en 2018, elle répond aux besoins exprimés par les habitants et des associations. La restauration de ce patrimoine s'est faite en utilisant des matériaux anciens comme le pisé, le bois, la pierre, nécessitant des savoir-faire de plus en plus rares et des techniques complexes.

L'enjeu premier de la Ferme de Pérouges est qu'elle soit :

-un équipement et un lieu pour les habitants

-un lien entre la Cité et les hameaux pour les Pérougiens

-un nouvel équipement d'animations culturelles ouvert aux habitants, aux associations et à tout public
-un nouvel espace public de nature et de jardins pour la commune
-un projet évolutif et adaptable pour Pérouges et le territoire.

Sa vocation globale s'inscrit dans le cadre des 3 axes définis : culture, nature, patrimoine.
Nombreux pérougiens et des associations ont déjà investi les lieux ; inauguration de la Rose de Pérouges, concerts de musique, concerts intérieurs, expositions artisanales, journée des auteurs, plusieurs assemblées générales….
En 2020, le projet de la Ferme de Pérouges a pris une belle ampleur grâce à diverses activités : le jardin médiéval, le potager, les arbres fruitiers, les arbres mellifères, le poulailler, l'hôtel à insectes, l'accueil pédagogique de groupes d'enfants…

Un site cinéraire existe sur la commune de Pérouges. Un jardin du souvenir et un columbarium sont en effet présents au niveau du cimetière. Un espace accueille également des cavurnes enterrées dans le sol.
Un règlement du cimetière est en place.

Un aéroclub (Pérouges-Méximieux) est présent sur la commune. Il est géré par une association, avec un président et un conseil d'administration de 17 bénévoles. Ce club compte une centaine de membres pilotes dont 10 instructeurs, ainsi que 4 avions écoles et 2 hangars.

Source : http://aeroclub-perouges.e-monsite.com/

4.5.2. Mise à disposition d'outil informatique dans un lieu ouvert au public

La commune de Pérouges ne possède pas de lieu ouvert au public permettant une mise à disposition d'un outil informatique.

4.5.3. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Tout le département de l'Ain possède Internet en Haut Débit. La commune devrait être équipée de la fibre en 2021 (trois armoires sur la commune).

Aucun accès Wi-Fi extérieur n'existe sur le territoire communal. En effet, ce service est uniquement possible à l'intérieur des salles communales.

La couverture en téléphonie mobile est satisfaisante sur l'ensemble de la commune, excepté à l'intérieur de la Cité, où l'épaisseur des murs ne facilite pas la couverture.
Deux antennes relais, Orange et Bouygues Télécom/Free sont implantées sur le secteur de la Glaye.

Points forts	-Services au public sur la commune de Pérouges -Couverture Internet et en téléphonie mobile satisfaisante
Points faibles	-Absence de lieu ouvert au public pour une mise à disposition d'un outil informatique -Absence d'accès Wi-Fi extérieur

Orientations	

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Pérouges appartient à la Communauté de Communes de la Plaine de l'AIN (CCPA) *(voir page 18)*.

4.6.2. Adhésion à un syndicat intercommunal

La commune est adhérente à divers syndicats : S3A, Syndicat d'électrification, SIVOS, syndicat de l'eau, Organom par le biais de la CCPA, ScoT Bucopa, communes forestières…

4.6.3. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Pérouges ne fait pas partie d'un PNR.

Un SCoT Bucopa a été approuvé *(voir page 21)*.

4.6.4. Jumelage

Aucun jumelage officiel n'est en place avec une autre commune ou un Pays.

Il est toutefois à noter, qu'il existe des échanges scolaires, par courrier, avec le Togo.

Points forts	-Appartenance à la CCPA -Adhésion à divers syndicats -SCoT BUCOPA en place
Points faibles	-Absence de jumelage
Orientations	

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Sur la commune de Pérouges, environ 90% des surfaces du territoire communal sont occupées par l'activité agricole, soit environ 1600 hectares.

Il s'agit principalement d'une activité céréalière, en général associée à une exploitation intensive, à l'emploi de produits chimiques, à une irrigation et à des surfaces importantes. On distingue deux grands secteurs agricoles, celui de la plaine de l'Ain, le principal, caractérisé par un parcellaire très grand et le secteur situé sur la fin de la côtière/début du plateau de la Dombes avec du parcellaire présentant des surfaces moins grandes issues de pratiques agricoles plus anciennes typiques de la Dombes. Dans tous les cas, on retrouve principalement de l'agriculture intensive.

On retrouve une présence dominante de culture de maïs dans la plaine (à 80% irrigué) avec une présence forte des cultures de soja et dans une moindre mesure de colza.
Le secteur de la Côtière/plateau, bien plus petit que celui de la plaine, présente de nombreuses cultures de blé et d'orges. On y retrouve aussi beaucoup de culture de maïs.
Le développement urbain de Pérouges, situé entre le plateau de la Dombes et la plaine de l'Ain, forme une coupure partielle entre les grands continuums agricoles formés par ces secteurs.
L'activité agricole de la commune de Pérouges située sur la plaine de l'Ain est considérée comme stratégique par les pouvoirs publics. A ce titre, ce secteur a été classé Zone Agricole Protégée (ZAP) par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2011. Il s'agit de préserver cette zone à fort potentiel agricole du développement urbain notamment, conséquence de la pression résidentielle en lien avec le développement de l'agglomération lyonnaise.

Cette Zone Agricole Protégée, annexée au dossier du plan local d'urbanisme, constitue une reconnaissance forte de l'identité agricole du territoire concerné et permet de le soustraire à la pression urbaine qui pourrait le menacer à terme. Elle constitue une servitude d'utilité publique devant garantir la pérennité des espaces agricoles à long terme et qui doit être inscrite dans le plan local d'urbanisme.

Source : http://www.perouges.fr/

La commune compte 7 exploitations, qui mettaient en valeur plus de 400 hectares, toutes céréalières ou maraîchères.
Une chatterie est implantée vers la Glaye.
Quelques chèvres et chevaux sont présents sur la commune de Pérouges, ainsi des personnes double actives avec des élevage de moutons.

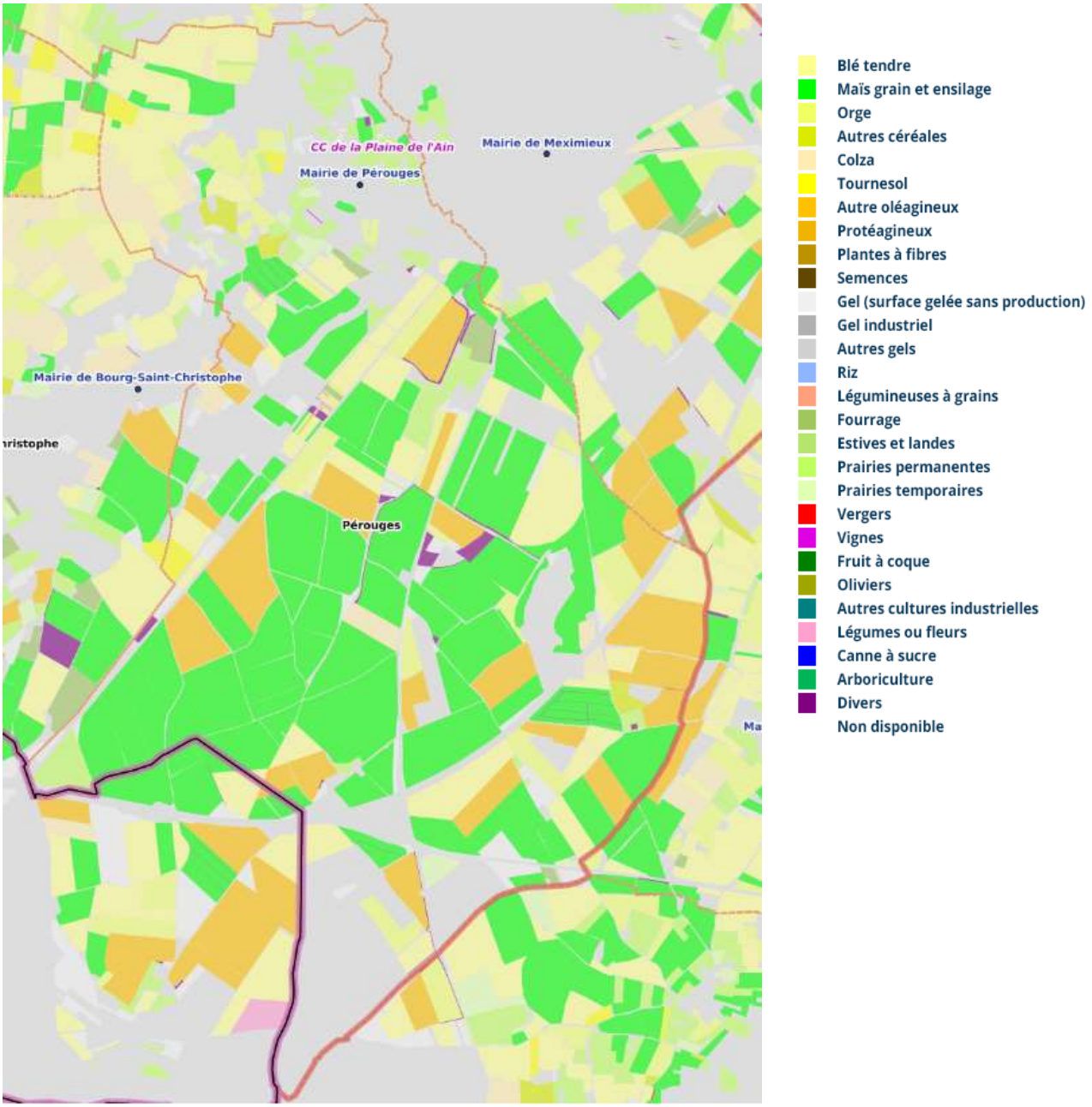

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

A ce jour, aucun agriculteur BIO n'est implanté sur la commune. Une transition en ce sens est en cours par un agriculteur souhaitant cultiver du maïs BIO. Une aide financière pourrait être apportée à cette démarche.
Il est à noter qu'un maraicher pratique une agriculture raisonnée mais n'est pas reconnu BIO.

La commune de Pérouges n'est pas incluse dans une zone de production de produits labellisés AOC/AOP. En effet, seules des IGP peuvent être obtenues sur le territoire (au nombre de 47) *(voir annexe page 302)*. Cependant, aucune production provenant de la commune de Pérouges ne possède cette reconnaissance.

Aucune exploitation agricole est soumise au régime des ICPE (Installation Classée pour le Protection de l'Environnement).

Points forts	-Espaces agricoles majoritaires ; pas de gros élevages -Classement en ZAP de la Plaine de l'Ain -Reconversion BIO en cours pour un agriculteur
Points faibles	-Activité céréalière intensive dominante (maïs irrigué) -Absence d'agriculteur BIO -Pas de production AOC/AOP, IGP sur la commune
Orientations	-Possibilité d'octroi d'aides financières par la collectivité pour la certification BIO de l'agriculteur en cours de démarche

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Des terrains communaux (20 hectares morcelés) sont loués des agriculteurs de Pérouges (ou non). Ces derniers les utilisent pour effectuer des plantations de maïs.
Il est à noter que la collectivité est en cours d'acquisition de 5 hectares de terrains agricoles appartenant à Emmaüs afin de pouvoir effectuer des échanges, par la suite.

En revanche, aucun bâtiment communal n'accueille d'exploitation agricole.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Des espaces naturels non agricoles sont recensés sur la commune, mais ils restent minoritaires.

En effet, la forte présence agricole explique l'absence de grandes zones boisées, bien que l'on retrouve quelques poches boisées, ponctuelles, dans la plaine de l'Ain et dans les parties vallonées du lieu-dit La Contance.

Une forêt communale représentant une superficie d'un peu plus de 10 hectares, est comptabilisée à Pérouges et est gérée par l'ONF. Toutefois, cette forêt n'est pas certifiée PEFC.

Source : : https://www.geoportail.gouv.fr/

En revanche, aucune forêt domaniale n'existe.

Des forêts privées sont présentes.

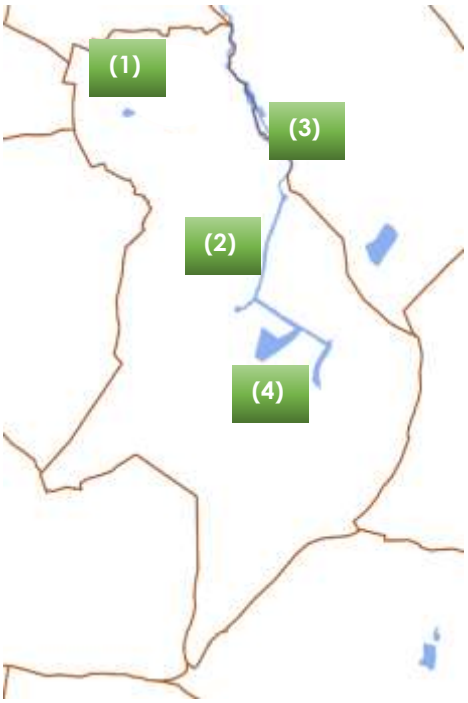

Des zones humides ont été répertoriées sur la commune de Pérouges et correspondent au cours d'eau et aux étangs :

-Etang Le Colombier (1)
-Le Longevent (2)
-Etang de l'aubepin (3)
-Etang de la Grande Combe (4)

Source : https://carto.datara.gouv.fr/

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Plusieurs installations présentes sur Pérouges, sont classées pour la protection de l'environnement (toutes non Sévéso):

- Bernin Sciage : scierie, fabrication de panneaux, à Rapan;
- Groupe VICAT (Rudigoz): carrière;
- Pérouges Enrobés: centrales d'enrobés;
- SAPRR: centrales d'enrobés.

5.2.2. PME

D'autres PME sont recensées :

-carrière de Pérouges au sud de la commune: La carrière «Les Communaux» est exploitée depuis 1975 par la Société des Entreprises RUDIGOZ. En 2002, le Groupe VICAT a racheté cette entreprise. Depuis l'été 2011, l'exploitant de la carrière est la société GRANULATS VICAT. Cette carrière fournit des entreprises et des industriels locaux qui eux-mêmes répondent à un marché de proximité. Cette situation permet de limiter les transports, tout en exploitant un site éloigné des zones d'habitation.
La carrière sert à produire des granulats élaborés pour des usages « nobles »: le béton prêt à l'emploi, les matériaux routiers (enrobés) et la préfabrication (parpaings, murs, poutrelles). Une installation de traitement est utilisée pour la confection de granulométries commercialisables.
La qualité du gisement et sa puissance (hauteur exploitable) out permis la mise en place d'une centrale à béton et d'une centrale d'enrobés à proximité des installations de traitement (transport des matériaux quasi nul, impacts sur l'environnement très faibles).
La Société GRANULATS VICAT a souhaité le renouvellement et l'extension de la surface exploitable pour 30 ans, avec la construction de nouvelles installations de traitement de plus grande capacité.

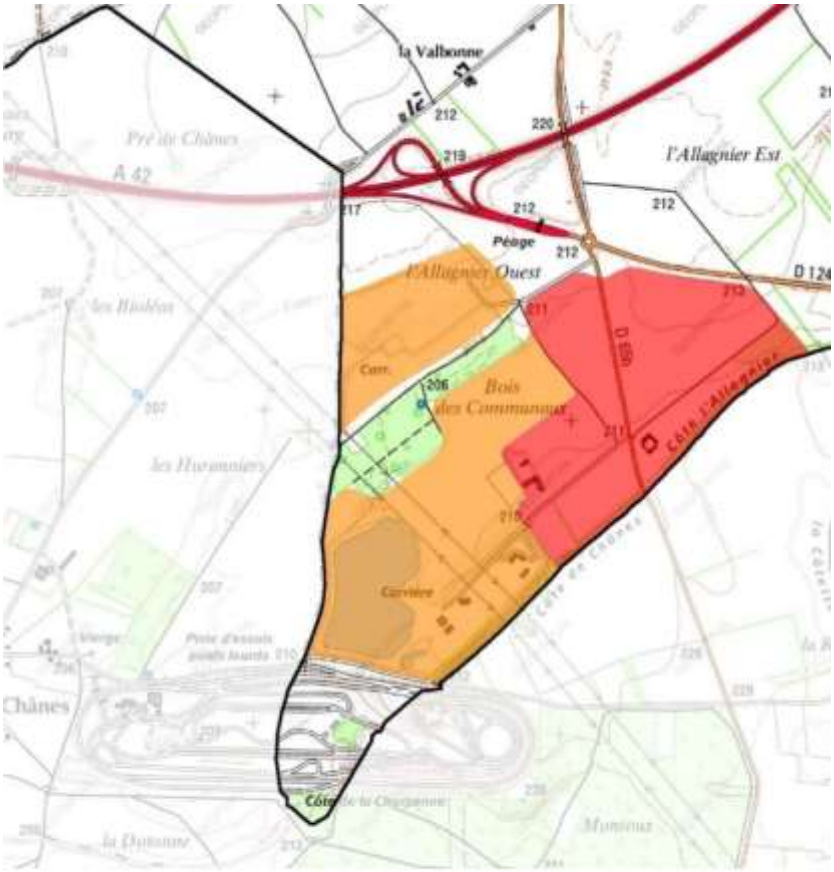

Carte B – carrière existante (orange) et projet d'extension (rouge)

Source : PLU

A l'issue de la période d'exploitation, le site sera restitué et sera le support d'actions pédagogiques pour l'environnement s'appuyant sur des techniques de génie écologique.

-piste d'essai de l'entreprise Renault Trucks (située également sur les communes de Beligneux et de Saint Jean de Niost).

5.2.3. Politique d'accueil

La commune de Pérouges ne possède pas de bâtiment communal pour accueillir des PME.
Dans le PLU, est prévue une zone d'agrandissement de la ZA située en bas de la Côtière

En revanche, elle compte deux petites zones d'activité de compétence communale, vers Rapan. Une première, en cours de développement, est situé chemin du Coulis, avant l'entrée Sud-Ouest du hameau. L'autre est situé au-dessus de la petite Côtière de Rapan mais sans lien fonctionnel direct avec la première. Ces zones sont en capacités d'accueillir une dizaine d'entreprises tout au plus (on en compte moins de 10 en 2019). Il est à noter que le jour de l'audit, une installation était en cours (entreprise de travaux publics).

La commune de Pérouges n'est pas classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).
Une entreprise située ou qui souhaite s'implanter dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) bénéficie d'exonérations fiscales sous certaines conditions. Ces critères sont liés notamment à l'effectif de ses salariés et à la nature de son activité. Ce dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

Initiative Plaine de l'Ain Côtière (ipac) est une association qui accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie, et en les accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années de leur projet. Le montant du prêt d'honneur dépend du projet et des besoins en fonds propres. Le Prêt d'Honneur d'Initiative Plaine de l'Ain Côtière permet de renforcer les fonds propres et de donner accès à un financement bancaire.

L'association Réseau Entreprendre® Ain & Val de Saône accompagne les créateurs d'entreprise à potentiel, c'est-à-dire avec une perspective de créer au moins 5 emplois dès les 3 premières années et aux repreneurs d'entreprise ayant le projet de développer l'emploi par un repositionnement stratégique ou commercial. Cette association accorde des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie (de 15K€ à 90K€) et assure un suivi du projet pendant 3 ans.

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) finance des petites entreprises qui ont des difficultés à obtenir un financement auprès d'un établissement bancaire, soit lors de la création soit en phase de développement. Elle s'adresse à tout le monde et particulièrement aux demandeurs d'emploi ou allocataires de minima sociaux.
Avec le microcrédit accompagné, l'Adie est plus qu'un partenaire financier ; les chefs d'entreprise soutenus peuvent être accompagnés s'ils le désirent dans leur quotidien et peuvent bénéficier de bons plans négociés pour eux (assurances professionnelles, location de véhicules, tarifs réduits pour la création d'un site internet…).

Des aides peuvent aussi vous être apportées par les partenaires institutionnels de la CCPA.

- Le Département de l'Ain à travers la Mission Économique de l'Ain s'occupe de l'accompagnement des projets d'investissements d'entreprises et d'implantation dans le département de l'Ain, qu'il s'agisse de création ou de reprise d'activité. Cette aide vise plus particulièrement les industries et les services aux industries.
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) a créé le « Passeport Entreprendre » afin d'accompagner durant 3 ans chaque créateur d'entreprise. Il apporte ainsi une étude du projet, une mise en contact avec des professionnels (comptables, notaires), une formation et une aide à la recherche de financements.

La CCPA lance un dispositif en réalité virtuelle visant à valoriser des entreprises en manque de personnel. Grâce à des captations vidéo à 360° au sein de l'entreprise, le « visiteur », ainsi immergé dans un lieu ou un poste de travail, prendra alors pleine conscience d'une profession. La CCPA prend alors en charge 50% du coût HT pour les TPE/PME souhaitant s'engager dans ce dispositif et 30% pour les entreprises de plus de 250 salariés. Une flotte de 13 casques déployée au sein d'un réseau local (Mission locale, Pôle Emploi, collèges, lycées…) permettant ainsi aux structures en lien avec le public de diffuser les vidéos en parfaite autonomie.

Points forts	-Entreprises/PME sur la commune -Deux petites zones d'activités sur la commune ; agrandissement prévue dans le PLU pour la ZA située en bas de la Côtière -Nombreuses aides disponibles pour les entreprises et nombreuses initiatives de la CCPA
Points faibles	-Forêt communale non certifiée PEFC -Quelques ICPE -Absence de bâtiment communal pour accueillir des PME/Entreprises -Pas de classement en ZRR

Orientations	

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

Le commerce de la cité médiévale et le tourisme correspondent à une part notable des activités économiques de la commune de Pérouges. On compte également quelques commerces et services à Rémillieux et Au Péage.

Parmi ces commerces sont recensés : une boulangerie bio, six restaurants dans la Cité, un garage, des brocanteurs, deux magasins de cadeaux-souvenirs, passage d'un commerçant ambulant, une boutique éphémère (une semaine à 15 jours) …
Un immeuble collectif avec plusieurs commerces au rez-de-chaussée est également présent sur la commune.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement…)

Ces commerces sont de qualité.

5.3.3. Politique d'accueil

Des terrains communaux sont disponibles sur la commune, pour accueillir des commerces, dont la superficie n'excède pas 400 m2.
Toutefois, aucun bâtiment communal n'existe.

Aucune zone commerciale n'est recensée sur la commune de Pérouges. Les deux zones d'activités ne sont en effet pas destinées à accueillir des commerces.

Aucune Opération Collective de Modernisation (OCM) ou Démarche Collective Territorialisée (DCT) n'existe.

Trois Unions commerciales du département de l'Ain, celles d'Ambérieu en Bugey, Lagnieu et de Meximieux, se sont regroupées sous la forme d'une fédération (association 1901) dénommée AMBLAMEX, depuis le 30 mai 2013, afin de proposer la mise en œuvre d'outils collectifs à leurs commerçants adhérents.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des commerçants plusieurs aides afin de les accompagner dans la création et reprise d'activité (jecreedansmaregion.fr) et dans développement de leur activité (ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr).

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain aide et accompagne les commerçants de la région en apportant des formations, un lien avec des experts pour recevoir des conseils et des possibilités de financements à l'aide de bourse.

Points forts	-Commerces sur la commune -Possibilité de mise à disposition de terrains communaux -Aides pour les commerçants
Points faibles	-Absence de bâtiment communal à mettre à disposition des commerces -Absence de zone commerciale -Absence de DCT ou d'OCM
Orientations	

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

Des artisans sont implantés sur la commune :
-maçons, électriciens, plombiers,
-une costumière, une relieuse, un potier et un potier-céramiste, un peintre, un artisan dans un atelier du bois, une vitraliste, calligraphie (activité annuelle) …

5.4.2. Qualité de l'offre

L'offre artisanale est satisfaisante sur la commune de Pérouges.

5.4.3. Politique d'accueil

Des bâtiments communaux sont mis à la disposition d'artisans :
-pour la relieuse au sein de la Maison du Papetier *(voir photo 5.4.3.a page 263)*
-pour l'atelier bois, au rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie *(voir photo 5.4.3.b page 264)*.
Au niveau de la Ferme de Pérouges, l'accueil d'expositions ponctuelles d'artisans est possible.

Les deux zones artisanales peuvent également accueillir de nouvelles activités artisanales.
Toutefois, il existe une volonté de la municipalité d'installer des artisans dans la Cité pour que ces derniers restent y vivre et exercer.

Aucune Opération Collective de Modernisation (OCM) ou Démarche Collective Territorialisée (DCT) n'existe.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des artisans plusieurs aides afin de les accompagner dans la création et reprise d'activité (jecreedansmaregion.fr) et dans développement de leur activité (ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr).

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain aide et accompagne les artisans de la région en apportant des formations, un lien avec des experts pour recevoir des conseils et des possibilités de financements à l'aide de bourse.

Points forts	-Artisans du bâtiment et d'art sur la commune -Mise à disposition de bâtiments communaux ; possibilité d'accueil d'expositions artisanale au sein de la Ferme de Pérouges -Existence des ZA
Points faibles	-Absence de DCT ou d'OCM
Orientations	-Volonté d'installer des artisans au sein de la Cité

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique est étalée de Pâques à Toussaint. Toutefois, cette dernière se « déplace » et a tendance à se répartir tout au long de l'année, car les hivers deviennent de moins en moins rigoureux.

Des aires de pique-nique sont mises à la disposition des touristes et des randonneurs. Un projet pour les améliorer est à l'étude par la municipalité.
Des points d'eau gratuits et des WC publics (parking des Combes avec WC autonettoyant, sous l'Eglise, vers l'OT) sont également en place.
Il est à noter que tous les WC publics sont aux normes pour les personnes handicapées.
Au niveau de la Mairie, un autre WC est en projet de réutilisation pour les touristes.

5.5.2. Hébergements et services payants pour les touristes

Plusieurs hébergements et services pour les touristes sont comptabilisés sur la commune de Pérouges :

-gîtes privés : 2 gîtes Clévacances et 6 gîtes Gîtes De France

-chambres d'hôtes : 3 chambres d'hôtes non labellisées et 1 chambre d'hôtes Gîtes De France

-hôtels : 2 (L'Hostellerie et la Bérengère)

-aire de camping-cars : au niveau du parking des Combes et de l'Olivet (uniquement pour du stationnement) ; une aire complète est disponible à Meximieux.

A ce jour, aucun gîte communal n'est disponible. Ainsi, la municipalité réfléchit à la création d'hébergements de groupe et insolites au sein de la Ferme de Pérouges.

En revanche, aucun village de vacances, camping ou centre d'accueil pour colonies de vacances n'existe. Ces services sont présents sur le territoire intercommunal.

La collectivité est en cours de création d'un tourisme culturel et environnemental avec le programme « Ferme de Pérouges ». En effet, la commune a acquis un patrimoine bâti et foncier aux abords immédiats de la cité médiévale. L'objet de cette acquisition vise la valorisation de ce patrimoine par un projet d'activités culturelles au service des habitants et des visiteurs.

5.5.3. Qualité de la politique d'accueil touristique

La commune de Pérouges possède le label « Plus Beaux Villages de France » depuis 1988. les objectifs du label sont de protéger, promouvoir et développer les plus beaux villages de France.

La CCPA a créé un office de tourisme communautaire en 2017, qui a pour missions de :

-promouvoir l'offre des 53 communes du territoire par sa présence sur tout le territoire et par le développement d'outils de communication,

-contribuer au développement de l'offre,

-coordonner et animer un réseau d'acteurs,

-valoriser et diffuser les évènements organisés dans la Plaine de l'Ain,

-créer et commercialiser des produits touristiques.

Un Bureau d'Information Touristique (BIT) est présent sur la commune et est ouvert toute l'année. Ce bâtiment est propriété de la commune avec une convention d'utilisation par l'OT, qui l'utilise à moitié. L'autre moitié est destinée à l'Office Municipal des Fêtes.

Un projet de construction d'un nouvel Office de Tourisme est prévu par la CCPA, à l'entrée de Pérouges *(voir photo 5.5.3 page 264)*. Ainsi, la totalité de l'ancien OT sera occupé par l'Office Municipal des Fêtes.

Des supports de communications sont à la disposition des touristes comme des cartes postales (prêts-à-poster), des dépliants, des catalogues, des guides.

Une rose a été créée au nom de Pérouges. Née de l'idée d'une habitante, Juliette Lombardini, la Rose de Pérouges est une création unique, fruit d'années de recherche de la Roseraie Laperrière qui a développé ce rosier grimpant fourni en fleurs rouge framboise. Son baptême a eu lieu en 2018.

Ainsi, des plantations de cette plante ont été effectuées au sein de la Cité.

Source : https://www.bugeycotiere.fr/

5.5.4. Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique

La commune de Pérouges propose de nombreuses manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique :

-La Grande fête médiévale au cœur de la cité
-le Printemps Musical de Pérouges au mois de mai et juin (pas organisé sur Pérouges)
-Marché d'artisanat (Le Sou des Ecoles)
-Marché d'artisanat (Pérouges Patrimoine Animations)
-Marché des saveurs
-Marché de Noël (Pérouges Patrimoine Animations)
-Parade Vénitienne (Pérouges Patrimoine Animations)
-Spectacles de contes et de musique
-Spectacles de théâtres et des concerts de musiques, projection de films
-Conférences sur l'histoire et le patrimoine
-Illuminations nocturnes de la cité en décembre.
-Exposition de peintures et de sculptures contemporaines
-Concert Pérouges en Résonances (nouveau)
-Festival de Musiques Mécaniques avec des orgues de barbarie….

Différents lieux d'expositions existent sur la commune: Le Musée de la Maison des Princes, La Maison des Arts Contemporains, La maison Cazin.
Pérouges accueille également des spectacles de notoriété, en partenariat avec les grands festivals du département : Festival d'Ambronay, Festival des Cuivres en Dombes.

Une réflexion quant à la création d'un marché des producteurs locaux est lancée, notamment au niveau de la Ferme de Pérouges.

Points forts	-Fréquentation touristique de Pâque à Toussaint ; aires de pique-nique, WC et points d'eau pour les touristes -Plusieurs hébergements pour les touristes -Label Plus Beaux Villages de France -Bureau d'Information Touristique sur la commune, ouvert toute l'année -Supports publicitaires valorisant la commune ; création de la « Rose de Pérouges » -Nombreuses manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique
Points faibles	
Orientations	-Projet d'améliorer les aires de pique-nique -Projet de remettre en service le WC de la Mairie pour les touristes

	-Projet de créer des hébergements de groupe et insolites au sein de la Ferme de Pérouges -Projet de construction d'un nouvel OT sur la commune -Réflexion sur la mise en place d'un marché des producteurs locaux

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction de critères environnementaux et sociaux dans les travaux et marchés publics

A ce jour, les critères environnementaux et sociaux ne sont pas intégrés dans les marchés publics, les appels d'offre…

5.6.2. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Les produits d'entretien utilisés par la collectivité sont d'une manière générale, certifiés ou labellisés BIO et/ou Ecolabel.

Du papier recyclé est utilisé pour la communication communale. Le bulletin municipal est imprimé chez un imprimeur. Ce dernier utilise du papier 100% recyclé et aucune machine à solvant n'est utilisée.

Concernant les repas de la cantine scolaire : le cahier des charges prévoit des menus adaptés aux enfants et un repas totalement bio par mois. En parallèle, des produits issus de circuits court sont également utilisés (distance maximum 200 km).

5.6.3. Démarche éco-responsable de la collectivité

5.6.3.1. En interne

La commune de Pérouges n'utilise plus de produit phytosanitaire sur l'ensemble du territoire, pour l'entretien des équipements publics et des espaces verts, depuis 2013.
La commune a en effet adhéré à la Charte Régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » pour notamment une gestion différenciée et un désherbage thermique. Proposé par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP), cet engagement s'inscrit dans une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
La commune est également labellisée « Commune sans pesticide », label proposé par la FRAPNA et les FREDON.
Désormais, il serait intéressant de réfléchir à la labellisation Terre Saine.

Un plan de Désherbage Communal a été réalisé avec SIVU de la Plaine de l'Ain visant à ne plus utiliser de produit chimique pour le désherbage. Le désherbage nécessaire se fait ainsi mécaniquement ou par la méthode thermique (désherbeur thermique).
Des techniques de tontes sélectives sont en place sur les espaces enherbés afin de permettre une meilleure pollinisation et un fleurissement champêtre.
Il est à noter que l'aménagement du parking des visiteurs des Combes a obtenu la médaille d'argent au concours des Victoires du Paysage en 2012. En effet, la commune avait mis en place une gestion différenciée sur ce parking et informé les utilisateurs par des panonceaux.

Afin de poursuivre dans cette démarche, une réflexion quant à l'enherbement du cimetière est envisagée.

Les actes administratifs sont dématérialisés et les élus sont convoqués par mail pour les réunions de conseil municipal.

En revanche, aucune commande groupée n'existe par exemple, pour l'achat des fournitures de la Mairie et de l'Ecole.

Des gobelets recyclables estampillés « Pérouges » ont été achetés par la collectivité. Une réflexion est engagée afin de mettre à disposition ces gobelets pour les manifestations. L'association Pérouges Patrimoine Association a également ses propres gobelets, notamment pour le Marché de Noël et la vente du vin chaud.

5.6.3.2. Envers les citoyens

La collectivité souhaite participer à la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), en 2021.

Lors du passage de la commune à une démarche « 0 phyto », une sensibilisation a été faite dans le bulletin municipal. De même, une communication a été réalisée concernant l'interdiction des pesticides pour les particuliers au 1er janvier 2019.

Points forts	-Produits d'entretien certifiés ou labellisés BIO et/ou Ecolabel -Papier recyclé pour l'impression de la communication communale et du bulletin municipal -Repas de la cantine scolaire préparés avec des produits issus de circuits courts et parfois BIO -Absence d'utilisation de produit phytosanitaire depuis 2013 ; labellisation « Commune sans pesticide » -Dématérialisation des actes administratifs ; convocation des élus aux conseils municipaux par mail -Gobelets recyclables achetés par la collectivité ; utilisation de gobelets par Pérouges Patrimoine Association -Communication effectuée lors du passage en zéro pesticide
Points faibles	-Pas d'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre -Absence de commande groupée
Orientations	-Réfléchir au label Terre Saine -Réflexion sur l'enherbement du cimetière -Réflexion pour une mise à disposition des gobelets de la collectivité pour les manifestations -Projet de participer à la SEDD en 2021

Plan d'actions 2022 -2025

Axes stratégiques et Chronologie des actions

AXE 1 : UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 1 : Préserver les ressources		
ACTIONS		
1- Réduire la consommation de l'éclairage public	2024	125
2- Réduire la consommation énergétique électrique des bâtiments communaux	2023	127
3- Réaliser un diagnostic et les travaux d'isolation des Bâtiments communaux	2023	129
4- Engager des économies de consommation publique de l'eau	2023	131
5- Développer les réseaux de pistes cyclables	2024	133
6- Proposer des stationnements vélos pour les visiteurs et les habitants	2023	135
Objectif global 2 : Sensibiliser les habitants au développement durable		
ACTIONS		
7- Soutenir et renforcer la sensibilisation des enfants et scolaires sur le Développement Durable	2022	137
8- Accompagner le projet de l'Ecopôle	2024	139
9- Valoriser le patrimoine culturel immatériel	2024	141
10- Sensibiliser les habitants sur les aides à l'utilisation des énergies renouvelables	2023	143
Objectif global 3 : Préserver l'environnement		
ACTIONS		
11- Accompagner la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité	2025	145
12- Développer les pratiques de traitements des déchets verts	2024	147
13- Poursuivre la sensibilisation au Zéro phyto et favoriser cette démarche chez les habitants	2023	149
14- Assurer la veille sur les milieux protégés	2022	151
15- Sensibiliser contre la pollution sonore	2023	153

16- Effectuer un diagnostic de l'assainissement collectif de la commune	2023	155
17- Sensibiliser les habitants sur l'entretien et la mise aux normes des installations d'assainissement individuel	2022	157
18- Effectuer un diagnostic des eaux pluviales	2023	159
19- Enfouissement des réseaux aériens	2023	161
20- Renforcer la collecte des déchets et la propreté	2023	163

AXE 2 : UN VILLAGE SOLIDAIRE

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 4 : Favoriser la cohésion sociale		
ACTIONS		
21- Favoriser le développement du covoiturage et les déplacements partagés de proximité	2024	165
22- Reconvertir la carrière de Catimel en espace public	2023	167
23- Améliorer la polyvalence des salles communales : SPO, Caserne, Salle Hors Sac	2023	169
24- Création d'une salle multi activités à l'école	2022	171
25- Améliorer la communication municipale collectivité / habitants	2023	173
26- Soutenir l'aide à l'accès au logement des plus défavorisés	2025	175
27- Mettre en place l'accueil des nouveaux habitants	2023	177
28- Soutenir les actions de solidarité et de coopération internationale	2025	179
29- Favoriser les liens inter générationnels et inter hameaux	2025	181
30- Mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments communaux	2023	183
Objectif global 5 : Protéger les habitants		
ACTIONS		
31- Renforcer la sécurité routière des piétons et des cyclistes	2023	185
32- Mise à jour du DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)	2022	187
33- Organiser des sessions de formation à l'utilisation des défibrillateurs	2022	189
34- Accompagner la mise en place d'un périmètre de protection de la zone de captage d'eau potable des Brotteaux	2024	191

AXE 3 : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 6 : Valoriser le patrimoine naturel		
ACTIONS		
35- Revaloriser et développer le réseau de sentiers piétons	2024	193
36- Soutenir la protection et valorisation du Longevent	2024	195
37- Préserver et renforcer l'entretien des mares	2024	197
38- Préserver et entretenir le paysage et milieux boisés	2025	199
39- Protéger et développer la trame bocagère	2025	201
40- Valoriser le tilleul bicentenaire de la Cité	2024	203
Objectif global 7 : Valoriser le patrimoine bâti		
ACTIONS		
41- Sensibiliser les habitants sur le patrimoine architectural de la Cité	2023	205
42- Mettre en valeur patrimoniale la cour publique de la Mairie	2024	207
43- Protéger et sensibiliser sur le petit patrimoine communal	2022	209
44- Favoriser la restauration du patrimoine architectural et du Patrimoine rural privé de la Cité	2025	211
45- Valoriser le patrimoine de l'église de Pérouges	2022	213
Objectif global 8 : Maintien d'une économie locale		
ACTIONS		
46- Sensibiliser et favoriser l'aide au Bio	2024	215
47- Mettre en place un marché des producteurs locaux agricoles et alimentaires à la Ferme de Pérouges ou dans la Cité	2023	217
48- Soutenir l'installation des producteurs bio	2023	219
49- Accompagner le redéploiement de la fibre	2023	221
50- Mettre en place un espace « tier lieu hybride »	2024	223
51- Améliorer le stationnement de la Cité	2023	225
Objectif global 9 : Améliorer l'accueil touristique		
ACTIONS		
52- Revaloriser la signalétique directionnelle autour de la Cité	2022	227
53- Améliorer la signalétique informative, directionnelle, patrimoniale et culturelle de la Cité	2022	229
54- Installer de nouveaux artistes et artisans d'art et de savoir-faire traditionnels dans la Cité	2022	231
55- Soutenir et favoriser le développement des activités touristiques de qualité	2025	233
56- Favoriser la création de lieux multi culturels diversifiés	2024	235
57- Soutenir et diversifier l'offre d'hébergements touristiques et familiaux	2022	237

58- **Permettre une meilleure accessibilité PMR touristique de la Cité**	2024	239
59- **Accompagner la création du nouvel Office de Tourisme de la communauté de communes**	2023	241

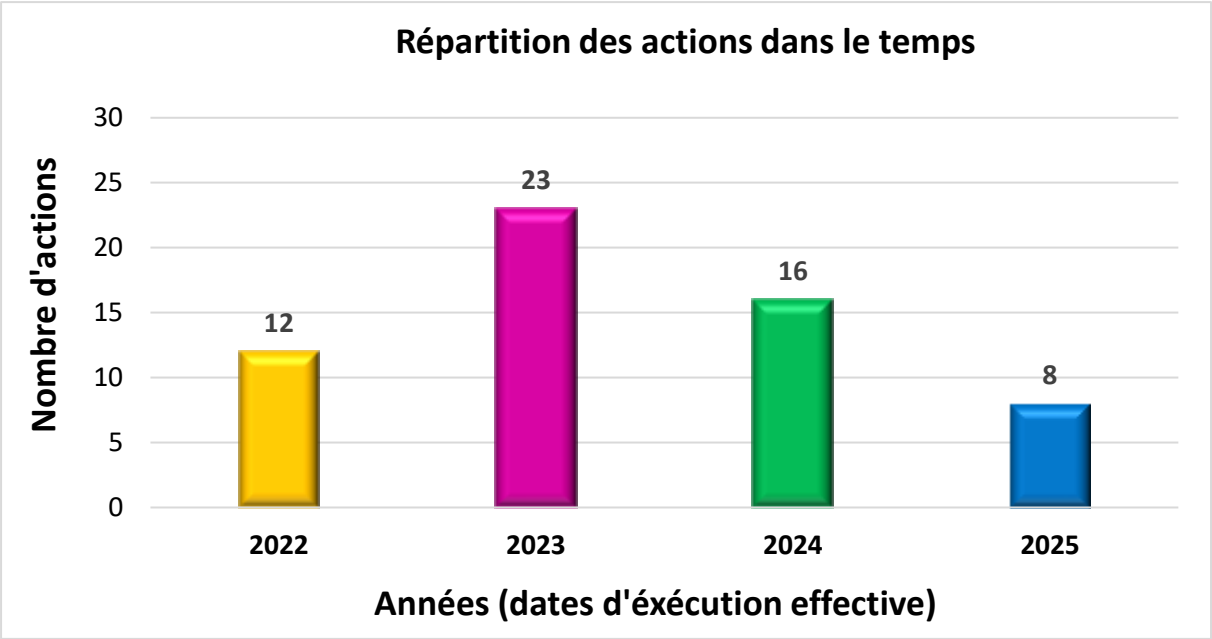

Programme d'actions

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable sont les suivants :

SYNTHESE PROGRAMME D'ACTIONS CHIFFRE (V6) (suite à la réunion du 15 mars 2022 + compléments Notre Village) 12 avril 2022

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, Protection des milieux et des ressources

Finalité 3 : Epanouissement des tous les êtres humains

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

		Contribution majoritaire aux finalités	Estimation Financière HT	Date d'exécution effective
AXE 1 : UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE				
Objectif global 1 Préserver les ressources				
1	Réduire la consommation de l'**éclairage public** (*Démarche d'extinction nocturne globale ou ciblée : parking, Cité, hameaux, … Mise à jour des logiciels de pilotage des éclairages, mise en place d'ampoules LED, …, en partenariat avec le SIEA*).	**1**	**50 000**	2024
2	Réduire la **consommation énergétique électrique des bâtiments communaux** *(Diagnostic Mairie, Ecole, …. Eclairage Led. Régulation du chauffage électrique, notamment les week-end et la nuit, …).*	**1**	**5 000**	2023
3	Réaliser un **diagnostic et les travaux d'isolation des Bâtiments communaux** (*Diagnostic mairie, école, salle polyvalente de la Cité, …*).	**1, 4**	**200 000**	2023
4	Engager des **économies de consommation publique de l'eau** (*Mise en place de citerne de récupération d'eau des toits et puits de forage à la Ferme de Pérouges. Installation de robinets séquenceurs et réducteurs de pression dans les équipements publics, utilisation du paillage, … Arrosage des espaces et jardinières publiques. Utilisation des anciens réservoirs communaux, …, Sensibilisation des habitants*).	**2, 3**	**5 000**	2024
5	Développer le réseau de **pistes cyclables** (*Inter hameaux. Bourg St Christophe / Le Péage. Rapan / Meximieux le long de la voie SNCF. Route de la cité, …*).	**1, 4**	**150 000**	2024
6	Proposer des **stationnements vélos** pour les visiteurs (*Proximité de la Cité ou au futur OT*) et les habitants (*à proximité des équipements publics*).	**4**	**5 000**	2023
Objectif global 2 : Sensibiliser les habitants au développement durable				
7	Soutenir et renforcer la **sensibilisation des enfants et scolaires sur le Développement Durable et l'environnement** (*Animation de ramassage des déchets. Comptage des oiseaux. Plantation de carrés potagers et aromatiques. Plantations d'arbres à l'école. Participation à la Semaine Européenne du Développement Durable. Visites environnementales pédagogiques, …, en partenariat avec l'école de Pérouges, la Ferme de Pérouges, le sou des écoles, la FNE, l'écopôle, …).*	**3**	**10 000**	2022
8	Accompagner le **projet d'Ecopôle** (*Poursuivre le partenariat avec VICAT et France Nature Environnement. Soutien événementiel de l'Ecolophilofête, …*).	**2, 3**	**30 000**	2025
9	Valoriser le **patrimoine culturel immatériel** *(Collecte d'anciennes photos, du patois local, des traditions et coutumes rurales, …).*	**3, 4**	**5 000**	2024
10	Sensibiliser les habitants sur les aides à l'utilisation des **énergies renouvelables** (*Isolation, système de chauffage et de production d'énergie, …, en partenariat avec Plaine de l'Ain Rénov+ de la Communauté de Communes, l'ALEC01, l'ACERPA, …*).	**5**	**5 000**	2023

Objectif global 3 : Préserver l'environnement

11	Accompagner la réalisation d'un **atlas communal de la biodiversité** (*Inventaire et cartographie des boisements, des haies bocagères, des habitats, de la faune et de la flore, …, en partenariat avec la Communauté de communes*).	**2**	**15 000**	2025
12	Développer les pratiques de **traitement des déchets verts** (*Broyage. Compost. Tri sélectif, individuel ou collectif. Achat d'un broyeur communal. Mise en œuvre d'un espace distinct des déchets verts et artificiels au cimetière. Mise en place de sensibilisations et formations des habitants*).	**2**	**10 000**	2024
13	Poursuivre la sensibilisation au **Zéro phyto** et favoriser cette démarche chez les habitants. (*Poursuite du désherbage sans produits phytosanitaires dans les lieux publics (places, chemins, parkings, …). Informations municipales : flyers, … Réflexion à la mise en place du label « Terre saine »*).	**2, 5**	**1 000**	2023
14	Assurer une veille sur les **milieux protégés** (*ZNIEFF, ZICO, …).*	**2**	**---**	2023
15	Sensibilisation contre la **pollution sonore** : incivilités (*Informations municipales, flyers, …*).	**3**	**1 000**	2023
16	Effectuer un **diagnostic d**e l'**assainissement collectif** de la commune.	**2**	**40 000**	2023
17	Sensibiliser les habitants sur l'entretien et la **mise aux normes des installations d'assainissement individuel** *(SPANC).*	**2**	**1 000**	2022
18	Effectuer un **diagnostic des eaux pluviales** de la commune *(Réseau unitaire de la Cité, …).*	**2**	**35 000**	2023
19	Enfouissement des **réseaux aériens** (*Office du Tourisme, …).*	**2**	**60 000**	2022
20	Renforcer la **collecte des déchets et la propreté** (*Proposition de bacs enterrés. Injonction aux privés contre les décharges sauvages et les points noirs (« rue de la déchetterie », City stade, ...). Installation de nouvelles poubelles de rue. Journée de nettoyage de la nature avec les habitants et les enfants. Mise en place de poubelles et sensibilisation sur le tri sélectif. Concertation avec les restaurateurs, nettoyage et entretien des abords, sensibilisation contre les décharges sauvages*).	**2, 3**	**10 000**	2023

AXE 2 : UN VILLAGE SOLIDAIRE

Objectif global 4 : Favoriser la cohésion sociale

21	Favoriser le développement du **covoiturage et les déplacements partagés de proximité** : particuliers et professionnels, via des applications existantes comme « *Covoit'ici* » (*Courses, services, Meximieux, ..., en complément du covoiturage de la Communauté de Communes*).	**1, 4**	**5 000**	2024
22	Reconvertir la **carrière de Catimel** en espace public (Aménagement d'e*space vert, abris, jeux de boule, stationnement, …).*	**3**	**50 000**	2023
23	Améliorer la polyvalence des salles communales **SPO, Caserne, Salle Hors Sac**, *pour un meilleur usage associatif* (*Equipements pour les séminaires, conférences, spectacles, expositions, …*).	**3, 4**	**20 000**	2023
24	Création d'une **salle multi activités à école**, ouverte aux habitants et associations.	**3, 4**	**650 000**	2022
25	Améliorer la **communication municipale collectivité / habitant**s (*Boîte à idées citoyenne pour les habitants. Mise en place de service PanneauPocket ou Illiwap. Amélioration du site internet de la commune. Information sur les boîtes à livres et à dons. Relayer l'information intercommunale de la Communauté de Communes, …*).	**3**	**30 000**	2023
26	Soutenir l'aide à l'**accès au logement des plus défavorisés** (*Accès aux logements sociaux des primo accédants, des personnes âgées, des familles mono-partenariales, des jeunes, …*).	**3**	**---**	2025
27	Mettre en place l'**accueil des nouveaux habitants** (*Elaboration d'un livret d'informations. Organisation d'une cérémonie d'accueil annuelle, …*).	**3, 4**	**5 000**	2023
28	Soutenir les **actions de solidarité et de coopération internationale** (*En partenariat avec les associations : MTC, MADAS, …).*	**3, 4**	**10 000**	2022
29	Favoriser les **liens inter générationnels et inter hameaux** *(Mise en place de services et d'animation pour les jeunes et les personnes âgées. Mise en place de fêtes populaires annuelles, type : cavolet du mardi gras, bal populaire, banquet républicain, feu de la Saint-Jean, Ecopôle, randonnée vélo de découverte du petit patrimoine rural et paysager. Soutien aux fêtes des voisins, …).*	**3, 4**	**10 000**	2025

30	Mettre aux **normes d'accessibilité les bâtiments communaux** (*Ad'AP : Salle polyvalente, mairie, Ferme de Pérouges, Eglise, …*).	**3**	**40 000**	2023
Objectif global 5 : Protéger les habitants				
31	Renforcer la **sécurité routière des piétons et des cyclistes** (*RD 1084 à Rapan. Route de Bourg St-Christophe. Sortie parkings de la Cité. Route de la Cité par la réduction réglementaire de la vitesse, piste cyclable, …*).	**4**	**500 000**	2023
32	Mise à jour du **DICRIM** (*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*) et du **PCS** (*Plan Communal de Sauvegarde*) et information des habitants.	**4**	**1 000**	2022
33	Organiser des sessions de **formation à l'utilisation des défibrillateurs** pour les élus et les habitants (*OT, école, …).*	**4**	**3 000**	2022
34	Accompagner la mise en place d'un **périmètre de protection de la zone de captage d'eau potable des Brotteaux** *(En partenariat avec le SR3A, syndicat SEDC).*	**2**	**---**	2024
AXE 3 : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF				
Objectif global 6 : Valoriser le patrimoine naturel				
35	Revaloriser et développer le réseau de **sentiers piétons** *(Entretien des circuits et panneaux existants. Mise en place de «visio rando». Liaison Bourg St-Christophe, Arrière du Cimetière, Mont Chatel, liaison directe Meximieux/Cité, liaison terrain Zafira, liaison inter hameaux. Balisage du tour des Remparts, des chemins de Compostelle et d'Assise. Amélioration des aires de pique-nique. Accompagnement du sentier communautaire de la gare de Meximieux à la Cité de Pérouges, ...).*	**1, 3**	**50 000**	2023
36	Soutenir la protection et valorisation du **Longevent** (*Sensibilisation des propriétaires riverains et des habitants sur l'entretien, en partenariat avec le SR3A*).	**1, 2**	**10 000**	2024
37	Préserver et renforcer l'entretien des **mares** (*En partenariat avec le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes. Aménagement de la mare de la Ferme de Pérouges*).	**1, 2**	**10 000**	2024
38	Préserver et entretenir le **paysage et milieux boisés** (*Déboisement et coupes sauvages...). Protection et gestion des boisements (Ancienne décharge des Côtes d'En Bas, Bois des Pins, Colombier, Musatières, carrière Catimel, … Réalisation d'un atlas des paysages faisant l'inventaire des boisements. Sensibilisation des propriétaires privés. Mise en place d'un partenariat d'entretien des abords de la Cité avec les propriétaires privés. Dégagement du point de vue depuis la porte d'En Bas de la Cité. Affouage sur les bois communaux, …*).	**1 et 2**	**20 000**	2025
39	Protéger et développer la **trame bocagère** (*Plantation de haies et d'arbres à la Ferme de Pérouges et sur les espaces publics. Embellissement végétal du rond-point de la RD 1084. Réalisation d'un atlas des paysages faisant l'inventaire des haies bocagères. Sensibilisation des propriétaires privés et agriculteurs, en partenariat avec l'opération « sentinelles du bocage » de la FNE, et avec le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes, …*).	**1, 2**	**30 000**	2025
40	Valoriser le **Tilleul bicentenaire de la Cité** (*Signalétique pédagogique sur site. Projet artistique symbolique. Suppression du stationnement*).	**2, 3**	**10 000**	2024
Objectif global 7 : Valoriser le patrimoine bâti				
41	Sensibiliser les habitants sur le **patrimonial architectural de la Cité** (*Diagnostic professionnel global. Exposition. Conférences. Participation aux Journées Européennes du Patrimoine, …*).	**1 et 3**	**5 000**	2023
42	Mettre en valeur patrimoniale la **cour publique de la mairie** (*Traitement de sol, enduits préau, aménagement des sanitaires publics, valorisation du point de vue paysager, panneaux d'information de la mairie, stationnement, …*).	**3**	**80 000**	2024
43	Protéger et sensibiliser sur le **petit patrimoine communal** (*Lavoir du Péage. Puits de la rue Derrière la Tour et de la place du For. Inventaire du petit patrimoine et diagnostic global, …*).	**4**	**30 000**	2022
44	Favoriser **la restauration du patrimoine architectural privé de la Cité et du patrimoine rural** (*En partenariat avec les propriétaires privés et les institutions).*	**3**	**30 000**	2025
45	Valoriser le **patrimoine de l'église** (*Mise en lumière. Mise aux normes électriques. Installation d'éclairages LED. Accessibilité PMR*).	**3, 5**	**15 000**	2022

Objectif global 8 : Maintien d'une économie locale				
46	Sensibiliser et favoriser l'**aide au bio** (*Cantine scolaire, auto production jardin, …*).	**2, 5**	**5 000**	2024
47	Mettre en place un **marché des producteurs locaux agricoles et alimentaires à la Ferme de Pérouges ou dans la Cité** (*Hypothèse d'1 fois par mois, en week-end. Vente directe des producteurs, …, type vins, miel, confitures, légumes maraichers, …).*	**5**	**10 000**	2023
48	Soutenir l'**installation d'agriculteurs bio** en maraichage, arboriculture, volailles, fromage, …, et la conversion, transmission des terres en agriculture bio et raisonnée (*Partenariat Chambre d'Agriculture et SAFER, …*).	**5**	**10 000**	2023
49	Accompagner le **déploiement de la Fibre,** favorisant le travail à domicile (*En partenariat avec le SIEA*).		**---**	2023
50	Mettre en place un **espace « tiers lieu hybride »** *(Cowoorking, espace partagé favorisant le développement des échanges et compétences informatiques pour les micro-entreprises et les habitants, grâce au déploiement de la fibre optique en cours).*	**5**	**10 000**	2024
Objectif global : 9 : Améliorer l'accueil touristique				
51	Améliorer le **stationnement** de la Cité et des parkings des Combes, de l'Olivet, sous l'église, chemin des Terreaux : résidents, Pérougiens, visiteurs, usagers habituels ou ponctuels de Pérouges et de proximité, motos, priorisation réglementaire piétonne de la Cité (A*ménagement, signalétique, réglementation*).	**4**	**80 000**	2023
52	Revaloriser la **signalétique directionnelle** autour de la Cité *(Cheminements piétons parkings, circuits de circulations véhicules, signalétique stationnement, ...).*	**3**	**5 000**	2022
53	Améliorer la **signalétique informative, directionnelle, patrimoniale et culturelle de la Cité** (*Plans de la Cité, circuits de visite, panneaux pédagogiques sur bâtiments, table d'orientation, dispositifs interactifs, …*).	**3**	**10 000**	2022
54	Installer des nouveaux **artistes et artisans d'art et de savoir-faire traditionnels** dans la Cité (*Elaboration de critères qualitatifs, partenariat et convention avec les propriétaires privés et institutions, Charte INPI …).*	**5**	**A déterminer**	2022
55	Soutenir et favoriser le **développement des activités touristiques de qualité** (*Animations associatives et communales, GIP Tourisme, , …).*	**3**	**10 000**	2025
56	Favoriser la **création de lieux multi culturels** diversifiés *(Maison Herriot, Maison des Princes, Ferme de Pérouges).*	**3, 4**	**A déterminer**	2024
57	Soutenir et diversifier l'offre d'**hébergements touristiques et familiaux** : (*Hébergements de groupes et insolites à la Ferme de Pérouges, projets de particuliers et professionnels*).	**3**	**150 000**	2022
58	Permettre une meilleure **accessibilité PMR** touristique de la Cité (*Pré diagnostic global, …, mise en place de services d'accompagnement humain, prêts de véhicules adaptés, …, en partenariat avec la Communauté de Communes, …, matérialisation des places de stationnements PMR devant la mairie et la salle polyvalente de la Cité).*	**3, 4**	**15 000**	2024
59	Accompagner la **création du nouvel Office de Tourisme** de la Communauté de Communes.	**~~5~~**	**20 000**	2023
ACTIONS CRITERES DISCRIMINANTS (obligatoire par la loi)				
60	Engager un **diagnostic DPE** (Diagnostic Performance Energétique) **des bâtiments communaux, et des locaux commerciaux communaux.**	**1, 5**	**10 000**	2023
61	Engager un **diagnostic DAPP (***Dossier Amiante Parties Privatives***)** pour les logements communaux construits avant 1997.	**2**	**10 000**	2023
62	Engager un **diagnostic amiante** des locaux commerciaux communaux et des Etablissements Recevant du Public (ERP), construits avant 1997.	**2**	**10 000**	2023
63	Engager un **diagnostic CREP** (*Constat des Risques au Plomb*), des logements construits avant 1949.	**2**	**10 000**	2023
64	Engager un **diagnostic plomb dans l'eau**, à l'école et la cantine.	**2**	**5 000**	2023
65	Fournir l'**Etat des Risques et des Pollutions** (ERP) aux locataires des logements et des locaux commerciaux communaux (*sismicité*).	**1**	**5 000**	2023
66	Effectuer une mesure de la **qualité de l'air** à l'école, à la cantine et à la garderie**.**	**1**	**5 000**	2022

ACTION 1	Réduire la consommation de l'éclairage public	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 1	Préserver les ressources

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-L'éclairage public est présent sur toute la commune de Pérouges, représentant environ 400 points d'éclairage. -Ce dernier est uniquement composé d'ampoules basse consommation : quelques LEDS sur une partie du parc et lampes au sodium, sur l'autre partie. -A ce jour, aucune diminution de l'intensité lumineuse ou extinction de l'éclairage public n'est effectuée. -Un parking, le parking des Combes de 300 places, reste éclairé toute la nuit. ⇨ Réduire la consommation et la facture énergétique communale de l'éclairage public.	-Etudes techniques avec le SIEA. -Sensibilisation des habitants (réunions, bulletin municipal). -Changement des logiciels de pilotages et des ampoules de l'éclairage public (en leds). -Démarche d'extinction nocturne globale ou ciblée : parking, Cité, hameaux, **éclairage extérieur de l'Eglise et du porche d'entrée (critère discriminant).**

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SIEA

Indicateur(s) de suivi	-Nombres d'ampoules changées. -Economies financières réalisées.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000 €	35 000 €	15 000 € du SIEA

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 2	Réduire la consommation énergétique électrique des bâtiments communaux	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 1	Préserver les ressources

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ■ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La majeure partie des bâtiments communaux est chauffée grâce à l'électricité. Aucune régulation du chauffage, la nuit et le week-end, n'existe. Dans 50% des bâtiments publics, des ampoules fluorescentes et des halogènes sont en place. Des Leds sont présentes dans 50% des autres bâtiments. ⇨ Réduire la consommation et la facture énergétique communale des bâtiments communaux.	-Réalisation d'un diagnostic de l'école et de la mairie. -Consultation des entreprises. -Remplacement des menuiseries par des menuiseries isolantes. -Renforcement de l'isolation. -Changement des systèmes de régulation automatiques des chauffages. -Poursuite de l'Installation d'éclairage basse consommation LED.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	ALEC01

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation des travaux -Economies réalisées.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 3	Réaliser un diagnostic et les travaux d'isolation des Bâtiments communaux	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 1	Préserver les ressources

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La qualité de l'isolation des bâtiments publics dépend du bâtiment concerné. ⇨ Réaliser un diagnostic d'isolation de l'ensemble des salles communales (salle polyvalente de la Cité, salle de Rapan, salle de Catimel, salle des mariages, …).	-Réalisation des diagnostics par une entreprise spécialisée. -Réalisation des travaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Alec01

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
200 000 €	140 000 €	60 000 € du CD01

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 4	Engager des économies de consommation publique de l'eau	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 1	Préserver les ressources

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Des systèmes économiseurs d'eau sont présents dans quelques bâtiments publics : -robinets à bouton poussoir au niveau des points d'eau publics extérieurs et à l'école, -chasse d'eau économique à la Mairie et chasse d'eau à détecteur dans les WC Publics vers l'Eglise. -Concernant l'arrosage municipal, seul du paillage est réalisé avec de la pouzzolane au niveau des rosiers. En revanche, l'eau qui est utilisée est de l'eau potable pour l'arrosage des bacs, et beaucoup de fleurs annuelles sont encore mises en place. -Aucune sensibilisation de la population aux économies d'eau n'est effectuée. -A ce jour, aucun système de récupération des eaux de pluie et de réutilisation.	-Poursuivre l'installation de robinets séquenceurs et réducteurs de pression dans les équipements publics. -Mise en place de citerne de récupération d'eau des toits et puits de forage à la Ferme de Pérouges. -Renforcer la pratique du paillage -Arrosage des espaces et jardinières publiques. -Choix des espèces moins consommatrice en eau. -Utilisation des anciens réservoirs communaux, ... -Information dans les bulletins municipaux.

⇨ Engager des économies de consommation publique de l'eau. ⇨ Sensibilisation des habitants.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation des actions. -Nombre de m3 économisés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 5	Développer les réseaux de pistes cyclables	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 1	Préserver les ressources

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Dans le cadre de sa politique de mobilité et déplacement, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a réalisé des pistes cyclables sur son territoire, mais à ce jour, aucune ne passe par Pérouges. ⇨ Développer les réseaux de pistes cyclables sur le territoire communal. ⇨ Communiquer sur leur réalisation.	-Lancement des études de faisabilité. -Réalisation des différents aménagements : -Liaison Inter hameaux. -Liaison Rapan / Meximieux le long de la voie SNCF. -Piste cyclable route de la cité, …. -Accompagnent du projet de liaison Bourg St Christophe / Le Péage de la Communauté de Communes -Communiquer sur leur existence par le bulletin, une réunion publique, …

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation des aménagements. -Satisfaction des usagers.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
150 000 €	110 000 €	40 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 6	Proposer des stationnements vélos pour les visiteurs et les habitants	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 1	Préserver les ressources

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La CCPA s'engage pour le développement des nouvelles mobilités. Cette politique globale vise à s'appuyer sur tous les mécanismes disponibles pour offrir un bouquet de mobilité le plus large possible en fonction des usages et besoins variés des citoyens, notamment sur la question du trajet domicile travail. -Ainsi, la Communauté de Communes est lauréate des différents appels à projet qui permettent de développer des nouveaux services ⇨ Mettre en place des stationnements vélos pour les visiteurs et les habitants.	-Etude de faisabilité. -Choix des mobiliers. -Installation par les services techniques : -A proximité de la Cité ou au futur OT. -A proximité des équipements publics.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Indicateur(s) de suivi	-Installation des équipements. -Fréquence d'utilisation de ces équipements.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	3 000 €	2 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 7	Soutenir et renforcer la sensibilisation des enfants et scolaires sur le Développement Durable	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 2	Sensibiliser les habitants au développement durable

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Les enfants sont sensibilisés au développement durable de diverses manières : -sorties scolaires (sorties nature, …), -intervention d'organismes extérieurs : FNE pour une visite de la carrière avec les élèves et intervention à l'école pour en expliquer le fonctionnement, -programme Watty à l'école. ⇨ Soutenir et renforcer la sensibilisation des enfants et scolaires sur le Développement Durable.	-Soutien technique et financier des partenaires porteurs des actions. -Animation de ramassage des déchets. -Comptage des oiseaux. -Plantation de carrés potagers et aromatiques à l'école. -Plantations d'arbres à l'école. -Participation à la Semaine Européenne du Développement Durable. -Visites environnementales pédagogiques.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Ecole de Pérouges, la Ferme de Pérouges, le sou des écoles, la FNE, l'écopôle, …

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation des actions. -Satisfaction des enfants.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	9 000 €	1 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 8	Accompagner le projet de l'Ecopôle	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 2	Sensibiliser les habitants au développement durable

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Un écopôle de valorisation écologique et pédagogique est en projet sur la commune de Pérouges, sur le site de la carrière exploitée par VICAT. -Le projet d'Ecopôle de Pérouges/Plaine de l'Ain prévoit la création, sur près de 100 hectares, d'un ensemble à caractère exemplaire, où seront expérimentées de nouvelles techniques de génie écologique et de nouvelles approches pédagogiques, en même temps que pourra être observé en temps réel le phasage d'exploitation et de réaménagement de la carrière, les deux cycles étant intimement liés. L'ensemble du site sera géré par la FNE. ⇨ Accompagner le projet de l'Ecopôle.	-Suivi et accompagnement du projet d'Ecopôle. -Réalisation des dossiers techniques du projet d'Ecopôle : autorisation d'urbanisme, … -Soutien financier des visites des écoles. -Soutien technique de l'événement annuel de l'Ecophilofête. -Poursuivre le partenariat avec VICAT et France Nature Environnement.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Entreprise VICAT France Nature Environnement

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
30 000 €	15 000 €	15 000 € de VICAT

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				Bâtiment construit vers 2026

ACTION 9	Valoriser le patrimoine culturel immatériel	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 2	Sensibiliser les habitants au développement durable

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-A ce jour, aucune action permettant de valoriser et de faire connaitre le patrimoine culturel de la commune n'existe. ⇨ Valoriser le patrimoine culturel immatériel et le faire connaître.	-Collecte d'anciennes photos de Pérouges, du patois local, des traditions et coutumes rurales, … -Rencontre avec les anciens. -Documents collectés. -Soutien techniques des associations patrimoniales et culturelles. -Communiquer sur cette action : réalisation d'un livre, d'un film, …

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Associations, habitants

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				X

ACTION 10	Sensibiliser les habitants sur les aides à l'utilisation des énergies renouvelables	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 2	Sensibiliser les habitants au développement durable

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Aucune action de sensibilisation des habitants sur les aides à l'utilisation des énergies renouvelables n'existe sur la commune ⇨ Mettre en œuvre cette action.	-Diffusion d'information sur le site internet, dans les bulletins municipaux : Isolation, système de chauffage et de production d'énergie, …, en partenariat avec Plaine de l'Ain Rénov+ de la Communauté de Communes, l'ALEC01, l'ACERPA, …).

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	-Plaine de l'Ain Rénov+ de la Communauté de Communes, l'ALEC01, l'ACERPA.

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			Renouvelable	

ACTION 11	Accompagner la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ■ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Aucun Atlas Communal de Biodiversité n'existe sur la commune. -Le but de la démarche est de constituer une aide à la décision pour les communes et les intercommunalités afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel. ⇨ Accompagner la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité.	-Pré inventaire de terrain par les associations et habitants. -Inventaire et cartographie des boisements, des haies bocagères, des habitats, de la faune et de la flore, … -Réalisation d'une cartographie et d'une base de données photographiques.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Associations Habitants Communauté de Communes

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	4 000 €	1 000 € de l'Office Français de la Biodiversité

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 12	Développer les pratiques de traitements des déchets verts	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Il est difficile de savoir si les particuliers sont sensibilisés à la valorisation des déchets verts. Au niveau communal, les déchets de tonte et de broyage sont acheminés à la déchetterie intercommunale de Meximieux. Ces derniers sont récupérés par une entreprise privée implantée à 3 kms, qui les transforme en compost. La collectivité se fournit par la suite auprès de cette entreprise. ⇨ Développer les pratiques de traitements des déchets verts, aussi bien au niveau communal que pour les particuliers.	-Sensibilisation des habitants aux techniques de broyage des déchets verts, et au compost, sur le site internet (rubrique dédiée), dans le bulletin municipal et par l'intermédiaire de flyers pédagogiques -Sensibiliser les habitants au tri sélectif, individuel ou collectif. -Achat d'un broyeur communal -Mise à disposition au service technique, des associations et aux habitants d'un broyeur communal. -Formations participatives des habitants avec les associations. -Mise en œuvre d'un espace distinct des déchets verts et artificiels au cimetière.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Association des Jardins de la Ferme de Pérouges. Association de la Ferme de Pérouges.

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				X

ACTION 13	Poursuivre la sensibilisation au Zéro phyto et favoriser cette démarche chez les habitants	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Lors du passage de la commune à une démarche « 0 phyto », une sensibilisation a été faite dans le bulletin municipal. De même, une communication a été réalisée concernant l'interdiction des pesticides pour les particuliers au 1er janvier 2019. ⇨ Poursuivre le désherbage communal sans produits phytosanitaires dans les lieux publics (places, chemins, parkings, …). ⇨ Sensibiliser les habitants au zéro phytosanitaires. ⇨ Réflexion à la mise en place du label « Terre saine ».	-Edition de rubriques internet, de flyers pédagogiques, d'articles dans le bulletin municipal. -Journée réalisée d'animations pédagogiques. -S'informer sur la démarche Terre Saine.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Association des jardins de la Ferme de Pérouges Association de la Ferme de Pérouges

Indicateur(s) de suivi	-Nombre de personnes présentes à la journée d'animations pédagogiques. -Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 000 €	1 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			Renouvelable	

ACTION 14	Assurer la veille sur les milieux protégés	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges possède de nombreuses zones protégées : 4 ZNIEFF, un site Natura 2000 ⇨ Garantir la protection réglementaire et le suivi environnementales des zones protégées : ZNIEFF et ZICO, …	-Maintien des zones protégées dans les documents d'urbanisme. -Soutien des associations de suivi environnemental.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Associations environnementales. Conservatoire d'Espaces Naturels.

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Renouvelable		

ACTION 15	Sensibiliser contre la pollution sonore	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Des incivilités d'ordre sonores sont répertoriées sur la commune. ⇨ Réduire les incivilités des pollutions sonores routières, et de voisinage (tonte, chiens, fêtes nocturnes, …).	-Edition de rubriques internet, de flyers pédagogiques, d'articles dans le bulletin municipal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action. -Satisfaction des usagers.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 000 €	1 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			Renouvelable	

ACTION 16	Effectuer un diagnostic de l'assainissement collectif de la commune	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ■ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Les zones pourvues d'un assainissement collectif sont : la Cité, les constructions au nord-ouest de celle-ci le long de la RD 4B, le Péage, Rapan et Rémillieux. ⇨ Améliorer la gestion du réseau d'assainissement collectif.	-Commande et suivi de l'étude de diagnostic auprès d'un bureau d'étude spécialisé.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communes de Meximieux Bourg Saint-Christophe SOGEDO

Indicateur(s) de suivi	-Production du rapport de diagnostic.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
40 000 €	30 000 €	10 000€ de l'Agence de l'Eau et du CD01

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	

ACTION 17	Sensibiliser les habitants sur l'entretien et la mise aux normes des installations d'assainissement individuel	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune possède des zones d'assainissement individuel. Elles représentent 50% du territoire et concernent les hameaux de Liaudon, les Liattes, le Colombier, La Glaye, Mingeat, la Pierrière, La Croisette, et les Côtes d'en Bas. -Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est de compétence communale. Cette mission a été transféré, après appel d'offre, à la SOGEDO (Société de Gérance et de Distribution d'Eau) qui : -contrôle les installations existantes en cas de vente. -contrôle les installations neuves ou réhabilitées. -Le dernier contrôle date de 2017 et un rapport individuel a été fourni à chaque habitant concerné et à la collectivité. -Certaines installations sont classées en rouge selon la SOGEDO. De plus, l'entretien des installations doit être effectué par les particuliers.	-Suivre le SPANC -Accompagner les habitants à la mise aux normes et à l'entretien de leur système d'assainissement individuel. -Suivi des autorisations d'urbanisme. -Information dans le bulletin municipal.

⇨ Sensibiliser les habitants sur l'entretien et la mise aux normes des installations d'assainissement individuel.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SOGEDO SATAA

Indicateur(s) de suivi	-Nombre de dossier suivis.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 000 €	1 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Renouvelable		

ACTION 18	Effectuer un diagnostic des eaux pluviales	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le réseau de collecte des eaux usées est à la fois de type unitaire et séparatif. -Le réseau unitaire est présent uniquement pour une bonne partie de la Cité (Cité Intramuros et Cité Est) ce qui engendre des problèmes. ⇨ Contrôler le réseau défectueux des eaux pluviales, et encore pour partie en unitaire au sein de la Cité.	-Commande du diagnostic à un bureau d'étude spécialisé. -Suivi du diagnostic.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SOGEDO

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation du rapport de diagnostic.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
35 000 €	30 000 €	5 000 € du CD01

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	

ACTION 19	Enfouissement des réseaux aériens	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-L'enfouissement des lignes aériennes est effectif sur une partie de la commune de Pérouges. En effet, il a uniquement été réalisé à l'intérieur des murs de la Cité. ⇨ Supprimer le réseau aérien, autour du site du futur Office de Tourisme de la Communauté de Communes.	-Réalisation des études techniques. -Suppression du poteau et enterrement des lignes.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SIEA

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
60 000 €	10 000 €	50 000 € du SIEA

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	

ACTION 20	Renforcer la collecte des déchets et la propreté	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 1	UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

OBJECTIF GLOBAL 3	Préserver l'environnement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Des actions sont déjà en place sur la commune afin de permettre une bonne gestion des déchets ⇨ Renforcer la collecte des déchets verts et de la propreté.	-Proposition de bacs enterrés. -Installation de nouvelles poubelles de rue. -Mise en place de poubelles et sensibilisation sur le tri sélectif. -Sensibilisation et injonction aux privés contre les décharges sauvages et les points noirs (« rue de la déchetterie », City stade, ...). -Journée de nettoyage de la nature avec les habitants et les enfants : Soutien et accompagnement logistique -Concertation avec les restaurateurs. -Information dans le bulletin municipal. -Amélioration du nettoyage et de l'entretien des abords de la Cité par le personnel municipal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Associations Restaurateurs Communauté de Communes

Indicateur(s) de suivi	-Amélioration de la propreté. -Satisfaction des usagers.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	4 000 €	6 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 21	Favoriser le développement du covoiturage et les déplacements partagés de proximité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Depuis le 7 septembre 2020, les habitants du territoire peuvent bénéficier d'un nouveau service de mobilité permettant de se rendre facilement et à moindre frais sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et à la Centrale EDF. Grâce à ses 14 arrêts de covoiturage, Covoit'ici permet de covoiturer instantanément et sans réservation pour les trajets domicile-travail vers le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et la Centrale EDF. -Toutefois les habitants ne sont pas adeptes de cette pratique de déplacement doux. De plus, aucune sensibilisation à cette démarche n'est effectuée par la municipalité. ⇨ Développer l'utilisation du covoiturage pour les déplacements des habitants (courses, services, loisirs, …) et pendulaires (habitat / travail). ⇨ Sensibiliser les habitants sur l'utilisation de l'application « Covoit'ici ».	-Information dans le bulletin municipal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté de Communes

Indicateur(s) de suivi	-Nombres de personnes pratiquant le covoiturage.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 22	Reconvertir la carrière de Catimel en espace public	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Existence sur la commune d'une carrière ⇨ Reconvertir la carrière de Catimel en espace public.	-Acquisition foncière partielle. -Aménagement d'espace vert ouvert au public dans une ancienne carrière abandonnée. -Création d'un abri. -Aménagement d'un jeu de boules. -Aménagement de stationnements. -Ouverture public du site.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Association de l'Amicale de La Glaye

Indicateur(s) de suivi	Fréquentation des lieux

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000 €	50 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 23	Améliorer la polyvalence des salles communales : SPO, Caserne, Salle Hors Sac	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Des salles communales sont mises à la disposition des associations. Les associations utilisent ces salles dès qu'elles en ont besoin. -Toutefois, un manque d'équipements internes se fait ressentir. ⇨ Améliorer les salles pour les associations (séminaires, conférences, spectacles, expositions, … ⇨ Equiper les salles de matériels.	-Achat et installations des équipements : vidéo projecteurs, estrades, portiques, cimaises, …

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Associations

Indicateur(s) de suivi	-Installations des équipements. -Satisfaction des associations.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
20 000 €	20 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 24	Création d'une salle multi activités à l'école	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune dispose de salles qu'elle met à disposition des associations. -Toutefois, il n'y a pas de salle pour accueillir les activités sportives de l'école, l'accueil des enfants pendant la récréation et le temps de midi, l'animation scolaire, les activités associatives extérieures, ..., ⇨ Créer une salle multi activités, en prolongement de la cantine, dans l'enceinte du groupe scolaire.	-Elaboration du programme et du projet architectural. -Marché de travaux. -Réalisation des travaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Enseignants Communauté de Communes Etat Département Région

Indicateur(s) de suivi	-Inauguration de la salle multi activités.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
650 000 €	310 000 €	340 000 € de l'Etat, de la Région, du CD01 et de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 25	Améliorer la communication municipale collectivité / habitants	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges ne possède pas de page Facebook. -Le principal mode de communication vers l'extérieur est la presse locale : Le Progrès, la Voix de l'Ain et la Côtière, un mailing des habitants, des associations, des activités, et le site internet. ⇨ Améliorer et développer les outils de communication nouveaux de la mairie, permettant une meilleure information et communication avec les habitants.	-Boîte à idées citoyenne pour les habitants. -Mise en place de service Panneau Pocket ou Illiwap. -Amélioration du site internet de la commune. -Information sur les boîtes à livres et à dons. -Relayer l'information intercommunale de la Communauté de Communes, ...).

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Mise en place des services et outils de communication. -Utilisation de ces services.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
30 000 €	30 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 26	Soutenir l'aide à l'accès au logement des plus défavorisés	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-A ce jour, la commune de Pérouges compte 53 logements sociaux, dont 3 en accession sociale (données 2019). -De plus, au sein de la collectivité, une commission sociale avec des extra-municipaux existe, en remplacement du CCAS. ⇨ Permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement social : primo accédants, personnes âgées, familles mono-partenariales, jeunes, …).	-Application du règlement du PLU en matière de logement locatif sociaux par la commission urbanisme de la commune. -Accompagnement des demandeurs dans les démarches d'obtention d'un logement social dans la commune.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Bailleurs sociaux

Indicateur(s) de suivi	-Nombre de dossiers d'accompagnement de demandeurs de logement sociaux. -Nombre de logements sociaux créés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				Renouvelable

ACTION 27	Mettre en place l'accueil des nouveaux habitants	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-A ce jour, aucune manifestation ou journée d'accueil n'est organisée par la municipalité pour accueillir les nouveaux arrivants. -Pour les vœux du Maire, ils sont invités au même titre que les résidents de longue date. -De même, aucun document de présentation de la commune, comme un livret d'accueil par exemple, ne leur ait fourni. ⇨ Permettre aux nouveaux habitants de s'intégrer rapidement dans la commune et la vie sociale.	-Elaboration d'un livret d'informations. -Organisation d'une cérémonie d'accueil annuelle.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation du livret d'accueil et nombre distribué -Organisation de cérémonie d'accueil et fréquentation

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 28	Soutenir les actions de solidarité et de coopération internationale	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges dispose d'associations à vocation humanitaire : MTC (aide aux populations pauvres de villages du Togo et du Bénin), MADAS (aide au développement d'une région de Madagascar). ⇨ Soutenir les associations humanitaires de Pérouges.	-Subventions aux associations. -Aide matérielle et logistique de la commune pour l'organisation par ces associations d'animations et d'événements sur Pérouges.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Associations MTC, MADAS

Indicateur(s) de suivi	-Subventions allouées.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 29	Favoriser les liens inter générationnels et inter hameaux	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Pour les personnes âgées vivant à leur domicile, peu de manifestations sont organisées afin de permettre un lien entre les générations et les hameaux. ⇨ Mettre en place des services et des animations pour les jeunes et les personnes âgées.	-Mise en place de fêtes populaires annuelles, type : cavolet du mardi gras, bal populaire, banquet républicain, feu de la Saint-Jean, Ecopôle, randonnée vélo de découverte du petit patrimoine rural et paysager. -Soutien aux fêtes des voisins, … -Subventions aux associations. -Aide matérielle et logistiques de la commune aux associations organisatrices d'animations et d'événements favorisant le liens inter générationnels et inter hameaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Associations pérougiennes

Indicateur(s) de suivi	-Subventions allouées. -Manifestations organisées et fréquentation.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 30	Mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments communaux	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 4	Favoriser la cohésion sociale

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ■ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) a été effectué. -Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) a également été élaboré, sur une période de 3 ans. -Des dérogations ont été demandées (accès à la salle du conseil à la Mairie, accès aux salles du haut de la salle polyvalente, Eglise, salle des mariages de l'ancienne Mairie et salle Crépin, salle du hameau de La Glaye). ⇨ -Mettre en conformité d'accessibilité les ERP communaux : salle polyvalente, Mairie, Ferme de Pérouges, Eglise, …	-Réalisation des travaux et aménagements de mise aux normes des équipements. -Matérialiser la (ou les) place(s) pour personnes handicapées devant la Mairie.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Attestation d'achèvement des travaux de mise aux normes.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
40 000 €	40 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 31	Renforcer la sécurité routière des piétons et des cyclistes	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 5	Protéger les habitants

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Divers aménagements ont été réalisés sur la commune afin d'assurer la sécurité de tous. -Par exemple, dans le hameau du Péage, des ralentisseurs ont été installés, ainsi que des arrêts de bus. Les trottoirs ont été sécurisés. -Au niveau du hameau de la Glaye, des travaux de voirie ont été entrepris. -Deux radars pédagogiques sont en place sur le territoire. -Toutefois, certains points noirs persistent. ⇨ Assurer la sécurité des piétons et des cyclistes sur secteurs routiers identifiés comme dangereux : RD 1084 à Rapan - route de Bourg St-Christophe - sortie parkings de la Cité - route de la Cité par la réduction réglementaire de la vitesse, piste cyclable, …).	-Réalisation des études d'aménagement. -Lancement des marchés de travaux. -Maîtrise d'ouvrage dans le pilotage des travaux d'aménagement.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	DDT CD01 Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation des aménagements. -Satisfaction des usagers.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500 000 €	420 000 €	80 000 € du CD01

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 32	Mise à jour du DICRIM (*Document d'Information Communal des Risques Majeurs*) et du PCS (*Plan Communal de Sauvegarde*)	**Date de création :** Juin 2022
		Date de mise à jour :

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 5	Protéger les habitants

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD (***forte*** *et modérée*)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges présente des risques naturels et technologiques : -risques naturels sont liés aux débordements du Longevent et au ruissellement des eaux pluviales. -glissements de terrains en partie Nord-Est de la Cité -zone de sismicité 3 modérée -deux pipelines de transport d'hydrocarbures liquides -risques liés à l'aérodrome de Pérouges-Meximieux -lignes électriques aériennes -risque de rupture du barrage de Vouglans avec existence d'un plan particulier d'intervention (PPI). -à moins de 20 kms de la commune, centrale nucléaire du Bugey, avec existence d'un PPI. -Ainsi, un DICRIM et un PCS ont été élaborés par la commune.	-Mise à jour des dossiers par un expert en prévention des risques. -Approbation préfectorale. -Diffusion des documents d'information aux habitants.

⇨ Réactualiser des dossiers du DICRIM et du PCS, suite aux élections municipales et à l'extension du périmètre du PPI de la centrale nucléaire du Bugey.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 000 €	1 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 33	Organiser des sessions de formation à l'utilisation des défibrillateurs	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 5	Protéger les habitants

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges possède très peu de services de santé sur son territoire. En effet, seuls deux ostéopathes y sont implantés. -Un défibrillateur est en place vers l'Office de Tourisme et des formations avaient été organisées pour son utilisation. Un autre est implanté au niveau de l'école. ⇨ Sensibiliser et former les élus et les habitants à l'utilisation des défibrillateurs présents à l'Office de Tourisme et à l'école de Pérouges.	-Organisation de séances de formation.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Pompiers

Indicateur(s) de suivi	-Nombre de séances organisées. -Nombre de participants.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
3 000 €	3 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	Renouvelable			

ACTION 34	Accompagner la mise en place d'un périmètre de protection de la zone de captage d'eau potable des Brotteaux	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 2	UN VILLAGE SOLIDAIRE

OBJECTIF GLOBAL 5	Protéger les habitants

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Concernant l'alimentation en eau potable, la commune de Pérouges ne compte pas de puits de captages. La commune est alimentée via la zone de captage des Brotteaux située à Villieu sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon -A ce jour, la mise en place des périmètres de protection est en cours au niveau du captage des Brotteaux. ⇨ Protéger la zone de captage d'eau potable alimentant Pérouges, située au lieu-dit les Brotteaux, sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon.	-Assurer la mise en place de cette zone de captage avec la Communauté de Communes.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Syndicat SEDC	Mairie Communauté de Communes

	SR3A

Indicateur(s) de suivi	-Instauration du périmètre de captage.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 35	Revaloriser et développer le réseau de sentiers piétons	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 6	Valoriser le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges dispose de nombreux circuits de randonnées : -le sentier du ruisseau du Longevent -le sentier de la Croix Ramboz -le sentier des Bois de Cotance -le sentier de la Côtière. -le circuit de Grande Randonnée Pays-Beaujolais-Bugey -le Chemin de Saint Jacques de Compostelle -le Tour des Remparts -le chemin d'Assise -Certains d'entre eux sont peu valorisés. ⇨ Revaloriser et développer le réseau de sentiers piétons.	-Entretien des circuits et panneaux d'information des sentiers existants par le service technique de la commune. -Mise en place de «visio rando» et Information des habitants sur cette application -Liaison Bourg St-Christophe, Arrière du Cimetière, Mont Chatel, liaison directe Meximieux/Cité, liaison terrain Zafira, liaison inter hameaux. -Balisage du tour des Remparts, des chemins de Compostelle et d'Assise. -Aménagement et équipement des aires de pique-nique. -Accompagnement du sentier communautaire de la gare de Meximieux à la Cité de Pérouges, ...). -Réalisation des études des nouveaux sentiers. -Edition d'articles d'information dans le bulletin municipal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté de Communes

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action. -Fréquentation des sentiers. -Satisfaction des usagers.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000 €	45 000 €	5 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 36	Soutenir la protection et valorisation du Longevent	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 6	Valoriser le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ■ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La partie Nord du territoire communal est longée par le Longevent, cours d'eau provenant du plateau de la Dombes, puis il traverse le territoire de Pérouges dans sa partie Sud pour disparaitre au Nord de l'Aérodrome de Pérouges-Méximieux. -Depuis, le 1er janvier 2018, les intercommunalités ont obligatoirement en charge la GEMAPI. Avec 8 autres communautés de communes et d'agglomération, la CCPA a choisi de déléguer cette compétence, pour le bassin versant de la rivière d'Ain et la rive droite du Rhône, au syndicat mixte : le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents) basé à Ambérieu-en-Bugey. -A ce jour, aucune intervention n'a été réalisée sur le Longevent. En 2015, un diagnostic et un plan de gestion du Longevent a été réalisé par le SR3A. Ce travail a été présenté et validé localement mais aucun suite concrète n'a été donnée. Il est toutefois à noter que les propriétaires riverains, le sont jusqu'au milieu du cours d'eau, mais rien ne se fait.	-Edition d'articles d'information dans le bulletin municipal.

-Le Longevent est valorisé : • par la pratique de la pêche, • par la présence du GR Pays Beaujolais qui le traverse, • par l'étang de l'Aubépin (plan d'eau commun avec la commune de Meximieux). ⇨ Sensibiliser les propriétaires riverains du ruisseau privé (limites parcellaires des propriétés riveraines au milieu du lit du ruisseau), les pêcheurs, les habitants à la protection et valorisation du Longevent. ⇨ **Eradiquer la décharge sauvage présente dans le lit du Longevent (critère discriminant).**	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SR3A

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	7 000 €	3 000 € du SR3A

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 37	Préserver et renforcer l'entretien des mares	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 6	Valoriser le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ■ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La CCPA s'est engagée, avec un soutien financier de l'Agence de l'Eau, à replanter 42 kms de haies bocagères et à réhabiliter 42 mares, dans les 2 à 3 ans à venir. Cette opération se fait dans le cadre du « Marathon de la Biodiversité ». -L'appellation, décernée par l'agence de l'eau, récompense les efforts des acteurs locaux qui ont la volonté d'aboutir à un résultat ambitieux, en écho au défi sportif que représente un marathon. Elle offre l'opportunité à la collectivité de communiquer sur son engagement en faveur de la biodiversité. C'est un outil de valorisation du territoire. ⇨ Soutenir le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes, portant sur l'entretien des mares existantes et la création de nouvelles mares.	-Accompagner l'action du marathon de la biodiversité. -Soutenir l'association des jardins de la Ferme de Pérouges, pour l'aménagement d'une mare. -Créer une mare pédagogique pour la sensibilisation des scolaires. -Diffusion de l'opération « sentinelle du bocage » de la FNE. -Edition d'articles d'information sur les mares. -Sensibilisation des propriétaires foncier pour la mise en place de haies.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté de Communes Ferme de Pérouges

Indicateur(s) de suivi	-Nombre de mares réalisées sur la commune.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	5 000 €	5 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 38	Préserver et entretenir le paysage et milieux boisés	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 6	Valoriser le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Des espaces naturels non agricoles sont recensés sur la commune, mais ils restent minoritaires. -En effet, la forte présence agricole explique l'absence de grandes zones boisées, bien que l'on retrouve quelques poches boisées, ponctuelles, dans la plaine de l'Ain et dans les parties vallonées du lieu-dit La Contance. -Une forêt communale représentant une superficie d'un peu plus de 10 hectares, est comptabilisée à Pérouges et est gérée par l'ONF. -Des forêts privées sont également présentes. ⇨ Assurer la protection des milieux boisés contre les déboisements et coupes sauvages.	-Améliorer la gestion des milieux boisés communaux (ancienne décharge des Côtes d'En Bas, Bois des Pins, Colombier, Musatières, carrière Catimel, …) ; Gérer l'affouage -Maitriser l'enfrichement boisé sur des points sensibles du paysage : Dégagement du point de vue depuis la porte d'En Bas de la Cité, … -Réalisation d'un atlas des paysages faisant l'inventaire des boisements du territoire communal -Mise en application des règles du Code de l'Environnement et de l'urbanisme en matière de coupe et abattage d'arbres. -Edition d'articles d'information sur les coupes et abatages sauvages. -Sensibilisation des propriétaires fonciers privés. -Mise en place d'un partenariat d'entretien des abords de la Cité avec les propriétaires privés.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Propriétaires privés de boisements Habitants et associations environnementalistes

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
20 000 €	18 000 €	2 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 39	Protéger et développer la trame bocagère	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 6	Valoriser le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges possède des haies bocagères inventoriées dans le PLU et protégées en « Haies à protéger » au titre de l'article L123.1.5.7. -Pour rappel, la replantation de haies bocagères constitue un enjeu de cadre de vie, environnemental et écologique, favorable à la biodiversité, à la constitution de micro-biotopes, à la faune sauvage, au stockage du CO2, à la purification de l'eau, au maintien des zones et des sols humides, au freinage des eaux de ruissellement. ⇨ Protéger et développer la trame bocagère.	-Sensibilisation des propriétaires privés et agriculteurs par l'édition d'articles d'information sur la protection et la plantation de haies bocagères. -Projet de végétalisation du rond-point de la RD1084. -Partenariat avec l'opération « sentinelles du bocage » de la FNE, et avec le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes, …). -Plantation de haies et d'arbres à la Ferme de Pérouges et sur les espaces publics. -Réalisation d'un atlas des paysages faisant l'inventaire des haies bocagères.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Propriétaires privés et agriculteurs Habitants et associations environnementalistes

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
30 000 €	25 000 €	5 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 40	Valoriser le tilleul bicentenaire de la Cité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 6	Valoriser le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ■ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le tilleul de Pérouges constitue un site naturel classé : cet arbre est un tilleul planté à la Révolution française en 1792 au centre de la Place de la Halle (ou Place du Tilleul) de la cité médiévale de Pérouges dans l'Ain. ⇨ Valoriser, protéger et entretenir le tilleul bicentenaire de la Cité.	-Protection réglementaire pour contrôler le stationnement sauvage de véhicules sur la place du Tilleul. -Informations dans le bulletin municipal. -Mise en place de signalétique pédagogique -Projet artistique symbolique.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	UDAP

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action. -Satisfaction des habitants et des touristes.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	8 000 €	2 000 € de l'Etat

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 41	Sensibiliser les habitants sur le patrimoine architectural de la Cité	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 7	Valoriser le patrimoine bâti

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Pérouges est une Cité du moyen âge parmi les mieux conservées en France ayant le label des Plus Beaux villages de France. Elle est une des premières cités médiévales en France à être restaurée en son entier dès le début du XXème siècle et constitue un ensemble urbain et architectural particulièrement homogène. -Elle présente une concentration rare de bâtiments protégés, avec en son sein, pas moins de 80 édifices tout ou en partie protégés au titre des Monuments Historiques (57 monuments classés et 24 monuments inscrits). -Du patrimoine rural non protégé ainsi que du petit patrimoine sont également recensés. ⇨ Sensibiliser les habitants sur le patrimoine architectural de la Cité. ⇨ Valoriser ce patrimoine.	-Diffusion d'un diagnostic professionnel global. -Exposition. -Conférences. -Participation aux Journées Européennes du Patrimoine, …). -Diffuser une culture architecturale historique auprès des résidents de la Cité et des habitants de Pérouges.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Professionnels locaux du patrimoine Association de sauvegarde du patrimoine

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action. -Satisfaction des habitants de Pérouges. -Nombre de personnes à la Journée du Patrimoine.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 42	Mettre en valeur patrimoniale la cour publique de la Mairie	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 7	Valoriser le patrimoine bâti

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La cour actuelle de la Mairie n'est pas très « accueillante ». Des travaux seraient à engager afin de la valoriser. ⇨ Requalifier la cour de la mairie de la Cité pour les habitants et des visiteurs.	-Définition d'un programme et projet architectural d'aménagement. -Mise en place des marchés de travaux des entreprises. -Réalisation des travaux. : traitement de sol, enduits préau, aménagement des sanitaires publics, valorisation du point de vue paysager, panneaux d'information de la mairie, stationnement, …

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	ABF

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation des travaux d'aménagement. -Satisfaction des usagers (habitants et touristes).

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
80 000 €	60 000 €	20 000 € de la Communauté de Communes et du CD01

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 43	Protéger et sensibiliser sur le petit patrimoine communal	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 7	Valoriser le patrimoine bâti

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune possède beaucoup de petit patrimoine : croix publiques, puits publics, lavoir public, … Certains n'existent plus. ⇨ Protéger et sensibiliser sur le petit patrimoine communal.	-Réalisation de l'inventaire du petit patrimoine avec les habitants, les associations du patrimoine et diagnostic global. -Diffusion de l'inventaire. -Restauration collective des petits patrimoines : Lavoir du Péage, puits de la rue Derrière la Tour, puits de la place du For.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Association SHAPA Architecte du Patrimoine

Indicateur(s) de suivi	-Nombre d'éléments du petit patrimoine restaurés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
30 000 €	25 000 €	5 000 € de la Communauté de Communes et du CD01

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 44	Favoriser la restauration du patrimoine architectural et du Patrimoine rural privé de la Cité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 7	Valoriser le patrimoine bâti

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La restauration du patrimoine privé présent sur la commune de Pérouges, est soumis aux Architectes des Bâtiments de France. ⇨ Accompagner les particuliers dans leur projet de restauration du patrimoine bâti protégé au titre des Monuments Historique et du patrimoine rural bâti.	-Prescriptions architecturales, conseils techniques, démarches administratives, constitutions des dossiers de demande d'autorisation, … -Suivi des dossiers d'urbanisme (Permis de Construire, Déclarations Préalable, Autorisation de Travaux.). -Assistance technique et architecturale. -Permanences mensuelles avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Partenaires institutionnels Propriétaires immobiliers

Indicateur(s) de suivi	-Nombre de dossiers d'accompagnement.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
30 000 €	25 000 €	5 000 € de la Région

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 45	Valoriser le patrimoine de l'église de Pérouges	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 7	Valoriser le patrimoine bâti

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-L'Eglise Sainte-Marie-Madeleine est un monument classé aux Monuments Historiques. ⇨ Valoriser le patrimoine de l'église de Pérouges.	-Mise aux normes de sécurité du réseau électrique : Dossier d'étude par un éclairagiste. -Passation des marchés de maîtrise d'œuvre électricité, menuiserie. -Réfection esthétique de l'éclairage intérieur. -Pose d'éclairage basse consommation (Led). -Restauration des portes d'entrées. -Mise en conformité de l'accessibilité -Réalisation des travaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	UDAP

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation des travaux.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15 000 €	10 000 €	5000 € de la Région

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 46	Sensibiliser et favoriser l'aide au Bio	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 8	Maintien d'une économie locale

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-A ce jour, peu de particuliers pratiquent une agriculture Bio. -Concernant les repas de la cantine scolaire : le cahier des charges prévoit des menus adaptés aux enfants et un repas totalement bio par mois. ⇨ Sensibiliser et favoriser l'aide au Bio.	-Choix de prestataires bio pour la fourniture des produits alimentaires et la cuisine. -Information des habitants sur le jardinage bio. -Développer le bio à la cantine scolaire. -Sensibilisation des habitants à l'autoproduction alimentaires dans les jardins : Edition d'articles d'information dans le bulletin municipal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SIVOS Bourg Saint-Christophe Association des Jardins de la Ferme de Pérouges

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 47	Mettre en place un marché des producteurs locaux agricoles et alimentaires à la Ferme de Pérouges ou dans la Cité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 8	Maintien d'une économie locale

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ■

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Sur la commune de Pérouges, plusieurs marchés sont en place : marchés d'artisanat, marché des saveurs, marché de Noël. -Toutefois, aucun Marché de producteurs locaux n'existe sur le territoire. ⇨ Etudier la faisabilité d'un marché de vente directe des producteurs agricoles alimentaires locaux, …, type vins, miel, confitures, légumes maraichers, fruits, …	-Hypothèse d'1 fois par mois, en week-end à la Ferme de Pérouges ou dans la Cité.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune Ferme de Pérouges	Agriculteurs Association de la Ferme de Pérouges

Indicateur(s) de suivi	-Effectivité de l'action. -Fréquentation du Marché.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 48	Soutenir l'installation des producteurs bio	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 8	Maintien d'une économie locale

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ■

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-A ce jour, aucun agriculteur BIO n'est implanté sur la commune. Une transition en ce sens est en cours par un agriculteur souhaitant cultiver du maïs BIO. -La commune reçoit des demandes d'installation et de reconversions d'agriculteurs en bio. ⇨ Installation de nouveaux producteurs bio en maraîchage, arboriculture, volailles, fromages, … ⇨ Favoriser la conversion, la transmission des terres agricoles en bio et en raisonné.	-Soutien dans les dossiers d'urbanisme d'installation d'agriculteur bio. -Soutien des agriculteurs en reconversion ou lors de transmission de terres.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Chambre d'agriculture SAFER

Indicateur(s) de suivi	-Nombre d'installation d'agriculteurs bio. -Surface de terre reconverties en bio.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		Renouvelable		

ACTION 49	Accompagner le redéploiement de la fibre	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 8	Maintien d'une économie locale

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le besoin de haut débit internet est une forte sollicitation des habitants et des entreprises. -La fibre est en cours d'installation par le SIEA. ⇨ Développement du haut débit, pour les habitants, les entreprises et le télétravail.	-Accompagnement des maîtres d'ouvrages et maître d'œuvre dans l'installation du réseau de la fibre.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain	

Indicateur(s) de suivi	-Nombre d'entreprises et de logements connectés. -Satisfaction des habitants.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 50	Mettre en place un espace « tier lieu hybride »	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 8	Maintien d'une économie locale

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ■

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Des micro entreprises individuelles et le développement du télétravail génèrent des demandes d'un espace partagé. ⇨ Etudier la faisabilité d'un lieu pouvant accueillir un espace tier lieu. ⇨ Etudier la faisabilité d'un espace Coworking, favorisant le développement des échanges et compétences informatiques et des savoir-faire pour les habitants ou les micros entreprises.	-Mise en place d'ateliers participatifs de co construction avec des habitants.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté de Communes Département

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation du dossier de faisabilité.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 51	Améliorer le stationnement de la Cité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La Cité touristique génère une forte fréquentation de visiteurs (350 000 visiteurs par an, en moyenne) et des besoins diversifiés de stationnement : Résidents intramuros, habitants, visiteurs habituels, touristes, clients des restaurants et des hébergements touristiques, … -La forte fréquentation estivale touristique et des événements d'animations nécessitent une borne organisation et répartition des différents parkings disponibles. ⇨ Améliorer l'aménagement, la signalétique, des parkings des Combes, de l'Olivet, sous l'église, chemin des Terreaux. ⇨ Améliorer le fonctionnement et la réglementation des stationnements pour les résidents de la Cité, les pérougiens, les visiteurs, les usagers habituels et ponctuels de Pérouges et de proximité. ⇨ Améliorer le stationnement des 2 roues. ⇨ Etudier la priorisation piétonne de la Cité.	-Lancement des dossiers d'aménagement et de signalétique des stationnements. -Lancement de la réflexion globale de la mise en place de la réglementation des stationnements.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation des aménagements. -Pose de la signalétique. -Mise en place de la réglementation (arrêtés, installation des panneaux routiers conformes, …).

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
80 000 €	60 000 €	20 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 52	Revaloriser la signalétique directionnelle autour de la Cité	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le bon fonctionnement et la gestion des flux de véhicules touristiques et des piétons nécessitent une signalétique efficace, pour améliorer le repérage des stationnements, de la Cité et des équipements. -En période de forte affluence touristique, engendrant des engorgements aux entrées de parking et des stationnements sauvages, il convient d'améliorer la fluidité de circulation des véhicules. ⇨ Améliorer la signalétique piétonne des parkings, des circuits de circulation véhicules, des stationnements.	-Réalisation et pose de la signalétique.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Région AURA

Indicateur(s) de suivi	-Pose des panneaux de signalétique directionnelle.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 53	Améliorer la signalétique informative, directionnelle, patrimoniale et culturelle de la Cité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La signalétique informatique, directionnelle, patrimoniale et culturelle de la Cité constitue un enjeu et une demande des visiteurs. -La signalétique en place est obsolète et à réactualiser. ⇨ Réactualisation de la signalétique existante. ⇨ Etudier la faisabilité de réalisation d'une table d'orientation. ⇨ Etudier la faisabilité d'outils informatiques interactifs.	-Réalisation des plans de la Cité, des circuits de visite, des panneaux pédagogiques, … -Edition des plans informatiques et papier. -Etude technique sur les outils d'information virtuels.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté de Communes Office de Tourisme de la Communauté de Communes.

Indicateur(s) de suivi	-Pose des panneaux. -Diffusion des plans aux habitants et visiteurs. -Satisfaction des habitants et des usagers.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	6 000 €	4 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 54	Installer de nouveaux artistes et artisans d'art et de savoir-faire traditionnels dans la Cité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges dispose déjà de quelques artisans d'art : 2 potiers, décorateur en bois, une relieuse, une costumière, une vitraliste, un peintre. -La collectivité souhaite développer ces activités sur le territoire et maintenir ces dernières dans la cité -Il est à noter que la collectivité met des bâtiments communaux à disposition des artisans ; notamment pour la relieuse et l'atelier du bois. -Au niveau de la Ferme de Pérouges, l'accueil d'expositions ponctuelles d'artisans est possible. ⇨ Définir des critères qualitatifs de sélection des artisanats et savoir-faire. ⇨ Assurer une veille sur les bâtiments pouvant être mise en vente. ⇨ Sensibiliser les propriétaires fonciers et immobiliers.	-Accompagner les demandes d'installation individuelles. -Utilisation du droit de préemption. -Collaborer avec les propriétaires fonciers et immobiliers.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Propriétaires fonciers et immobiliers. Partenaires institutionnels.

Indicateur(s) de suivi	-Installation de nouveaux artisans. -Ouvertures d'atelier et boutiques.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A déterminer		

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 55	Soutenir et favoriser le développement des activités touristiques de qualité	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La commune de Pérouges propose de nombreuses manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique (fête médiévale, marché de noël, le Printemps Musical, une parade Vénitienne, …). ⇨ Soutenir les animations associatives patrimoniales, culturelles, festives. ⇨ Renforcer la communication.	-Soutiens financiers, matériels et techniques aux associations. -Collaboration et co construction avec le GIP Tourisme et l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	-Associations Pérougiennes GIP Tourisme Office de Tourisme

Indicateur(s) de suivi	-Nombre d'activités touristiques de qualité.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	5 000 €	5 000 € de la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 56	Favoriser la création de lieux multi culturels diversifiés	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-A ce jour, différents lieux d'expositions existent sur la commune : Le Musée de la Maison des Princes, La Maison des Arts Contemporains, La maison Cazin. -La commune souhaite développer la création de lieux multiculturels sur le territoire. ⇨ Etudier la faisabilité et soutenir les projets culturels nouveaux dans les édifices du Comité du Vieux Pérouges et privés (maison des Princes, maison Herriot, …). ⇨ Soutenir le projet de la Ferme de Pérouges.	-Collaboration avec le Comité du Vieux Pérouges et les propriétaires immobiliers de lieux emblématiques de la Cité. -Soutiens financiers, matériel, technique à l'association de la Ferme de Pérouges.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Comité du Vieux Pérouges Ferme de Pérouges

Indicateur(s) de suivi	-Ouverture d'un nouveau lieu culturel.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A déterminer		

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			A déterminer	

ACTION 57	Soutenir et diversifier l'offre d'hébergements touristiques et familiaux	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Plusieurs hébergements pour les touristes sont comptabilisés sur la commune de Pérouges : gîtes privés, chambres d'hôtes, hôtels. -En revanche, aucun hébergement de groupes n'existe sur la commune ⇨ Réalisation de trois hébergements de groupe et d'hébergements insolites à la Ferme de Pérouges. ⇨ Accompagner les porteurs de projet d'hébergements privés.	-Réalisation des hébergements de la Ferme de Pérouges par la commune. -Gestion des hébergements par l'association de la Ferme de Pérouges. -Suivi des dossiers avec les particuliers.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Association de la Ferme de Pérouges Porteurs de projets privés.

Indicateur(s) de suivi	-Ouverture des hébergements à la Ferme de Pérouges. -Taux de remplissage des hébergements.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
150 000 €	42 000 €	108 000 € de LEADER Europe et du CD01

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 58	Permettre une meilleure accessibilité PMR touristique de la Cité	Date de création : Juin 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le pavage historique en galets de la Cité constitue une contrainte d'accessibilité pour les PMR. ⇨ Réfléchir sur les moyens d'améliorer l'accessibilité pour les PMR : mise en place de services d'accompagnement humain, prêt de véhicules adaptés, …	-Réalisation d'un diagnostic global de l'accessibilité des espaces public de la Cité. -Mise aux normes des places de stationnement PMR devant les équipements publics de la Mairie et de la salle polyvalente. -Réflexion avec l'Office de Tourisme et la communauté de communes sur les outils techniques et moyens humaines pouvant être mis en place pour les visiteurs PMR.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Office de Tourisme Communauté de Communes

-

Indicateur(s) de suivi	-Mise aux normes des places de stationnement PMR à la Mairie et la salle polyvalente. -Mise en place des outils et services d'accompagnement.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15 000 €	8 000 €	7 000 € de la CCPA

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 59	Accompagner la création du nouvel Office de Tourisme de la communauté de communes	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

AXE 3	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET ATTRACTIF

OBJECTIF GLOBAL 9	Améliorer l'accueil touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-A ce jour, un Bureau d'Information Touristique (BIT) est présent sur la commune et est ouvert toute l'année. Ce bâtiment est propriété de la commune avec une convention d'utilisation par l'OT, qui l'utilise à moitié. L'autre moitié est destinée à l'Office Municipal des Fêtes. -La communauté de communes envisage la construction d'un nouvel office de tourisme à l'entrée de la Cité. ⇨ Collaborer avec la communauté de communes tout au long de la procédure, afin de satisfaire aux besoins des touristes et d'assurer l'intégration architecturale dans le tissu bâti.	-Assistance au montage foncier. -Assistance à la programmation fonctionnelle et architecturale de l'équipement. -Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme. -Aménagement complémentaire de voirie.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté de communes en tant que maître d'ouvrage.

Indicateur(s) de suivi	-Réalisation de l'équipement.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
20 000 €	20 000 €	0 €

P Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

Fiches actions relatives aux critères discriminants

ACTION 60	**Engager un diagnostic DPE (Diagnostic Performance Energétique)**	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Depuis le 1er juillet 2015 et avant le 1er juillet 2017, les établissements recevant du public (ERP) de la 1ère à la 4e catégorie d'une surface supérieure à 250 m2 doivent faire réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'afficher de manière visible pour le public à proximité de l'entrée principale. -Les bâtiments suivants ne sont pas concernés par cette obligation : -Constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation de moins de 2 ans -Bâtiments indépendants d'une surface de plancher : Unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme inférieure à 50 m² -Monuments historiques -Bâtiments servant de lieux de culte -Bâtiments non chauffés ou pour lesquels les seuls équipements fixes de chauffage sont des cheminées à foyer ouvert, et ne disposant pas de dispositif de refroidissement des locaux. -Sur la commune de Pérouges, aucun ERP n'est concerné par cette obligation. -Cette obligation concerne également les logements et les locaux commerciaux communaux. -Selon une échelle notée de A à G, le DPE mentionne le classement du bâtiment pour les	-Réalisation du diagnostic par l'ALEC01.

consommations en énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre. ⇨ Répondre à l'obligation légale pour les logements communaux, au nombre de 3, et les locaux commerciaux communaux (atelier du bois et celui de la relieuse).	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Rendu du rapport de diagnostic.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 61	**Engager un diagnostic DAPP (Diagnostic Amiante Parties Privatives) pour les logements communaux**	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Pendant de nombreuses années, l'amiante a été utilisé sous différentes formes dans la construction et l'équipement de bâtiments. Avec l'usage des locaux, le vieillissement des lieux, la réalisation d'aménagement, des fibres d'amiante peuvent être libérées dans l'air et être source d'exposition pour les occupants et les riverains. -L'usage de l'amiante a été interdit à partir du 1er janvier 1997. -Le repérage des matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante a été rendu obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, afin d'évaluer leur état de conservation et d'estimer si des fibres sont susceptibles ou non d'être libérées dans l'air ambiant. ⇨ Répondre à l'obligation légale pour les 3 logements communaux, construits avant 1997.	-Réalisation du diagnostic.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Rendu du rapport de diagnostic.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 62	**Engager un diagnostic amiante des locaux commerciaux communaux et des Etablissements Recevant du Public (ERP)**	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
-Pendant de nombreuses années, l'amiante a été utilisé sous différentes formes dans la construction et l'équipement de bâtiments. Avec l'usage des locaux, le vieillissement des lieux, la réalisation d'aménagement, des fibres d'amiante peuvent être libérées dans l'air et être source d'exposition pour les occupants et les riverains. -L'usage de l'amiante a été interdit à partir du 1er janvier 1997. -Le repérage des matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante a été rendu obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, afin d'évaluer leur état de conservation et d'estimer si des fibres sont susceptibles ou non d'être libérées dans l'air ambiant. ⇨ Répondre à l'obligation légale pour les locaux commerciaux communaux et les ERP construits avant 1997.	-Réalisation du diagnostic.

Porteur(s) de l'action	**Partenaire(s)**
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Rendu du rapport de diagnostic.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 63	**Engager un diagnostic CREP (Constat des Risques d'Exposition au Plomb) pour les logements communaux**	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le constat de risque d'exposition au plomb (Crep) est un document qui donne des informations sur la présence de plomb dans un logement. Il concerne uniquement les logements construits avant 1949. Le plomb est généralement présent dans les anciennes peintures de ces logements. Ce document vise à informer le candidat acquéreur ou locataire sur le bien qu'il projette d'acheter ou de louer. ⇨ Répondre à l'obligation légale pour les logements communaux construits avant 1949.	-Réalisation du diagnostic.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Rendu du rapport de diagnostic.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000 €	10 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 64	**Engager un diagnostic plomb dans l'eau**	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ■ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le contrôle du plomb hydrique n'a pas été effectué au niveau de l'école et de la cantine. ⇨ Répondre à l'obligation légale pour l'école et la cantine.	-Réalisation du diagnostic.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Rendu du rapport de diagnostic.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 65	**Fournir l'Etat des Risques et des Pollutions (ERP) aux locataires des logements et des locaux commerciaux communaux**	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Le Code de l'environnement a institué une obligation dans le cadre de l'information des acquéreurs et locataires (IAL) sur les risques naturels et technologiques majeurs. Les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers, de toute nature, situés dans des zones couvertes par un ou des plans de prévention des risques (PPR), une zone de sismicité modérée ou forte ou dans un secteur d'information sur les sols ou dans une zone à potentiel radon de niveau 3 doivent informer au plus tôt leurs acquéreurs ou locataires potentiels de l'existence de ces servitudes. -Les informations qui doivent être rapportées sont arrêtées par le préfet de département. Ces arrêtés relatifs à l'état des risques naturels et technologiques majeurs pour les biens immobiliers sont consultables en Préfecture ou sur les sites Internet de ces dernières. ⇨ Répondre à l'obligation légale d'information sur les risques de sismicité.	-Réalisation de documents d'information.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	-Diffusion de l'information dans le bulletin municipal.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	5 000 €	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 66	**Effectuer une mesure de la qualité de l'air intérieur à l'école, à la cantine, à la garderie**	**Date de création :** Juin 2022 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ■ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants : -les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies…) ; -les centres de loisirs ; -les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées…). -Les enfants peuvent en effet être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Les concentrations en polluants mesurées dans l'air des écoles peuvent être parfois plus élevées que dans d'autres lieux de vie, du fait aussi de la densité d'occupation des locaux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant. -Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes : 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1er janvier 2023 pour les autres établissements.	-Mise en place des moyens de mesure.

⇨ Répondre à l'obligation légale pour l'école de Pérouges, à la cantine et à la garderie	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Ecole de Pérouges

Indicateur(s) de suivi	-Installation des dispositifs de mesure dans l'établissement scolaire.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000 €	4 000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Transversalité du programme d'actions

Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable (contribution forte)

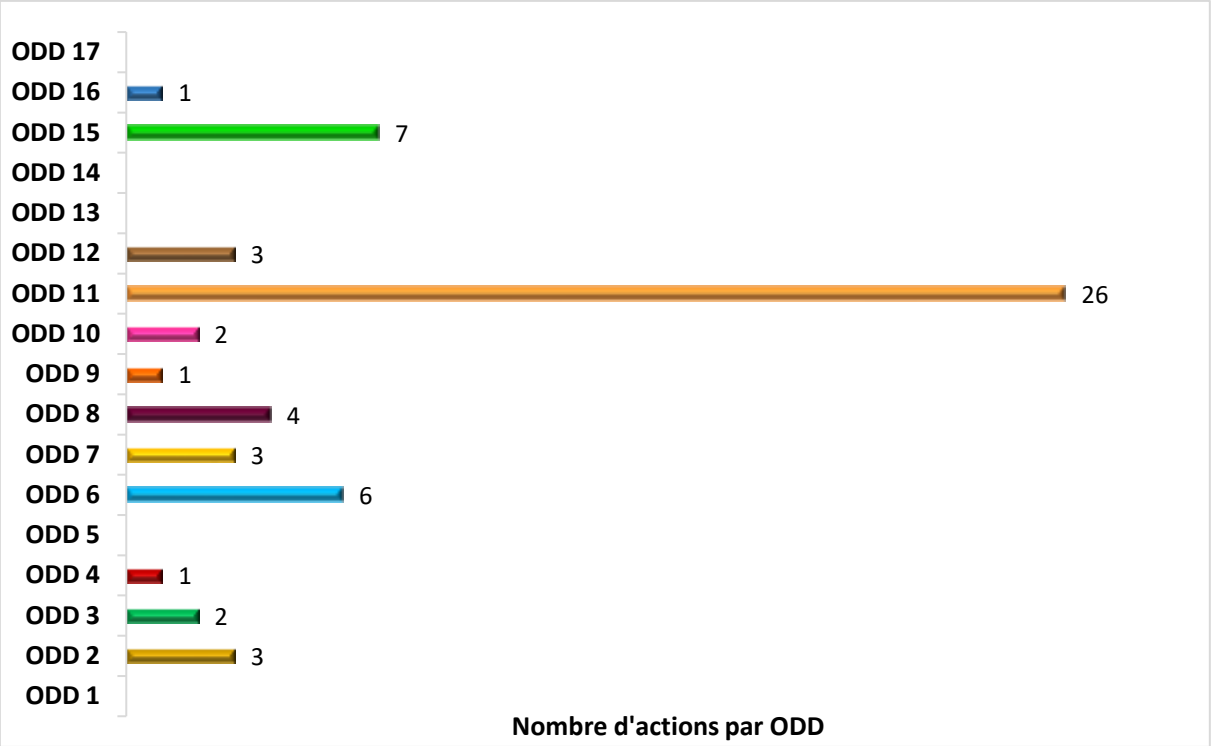

Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)

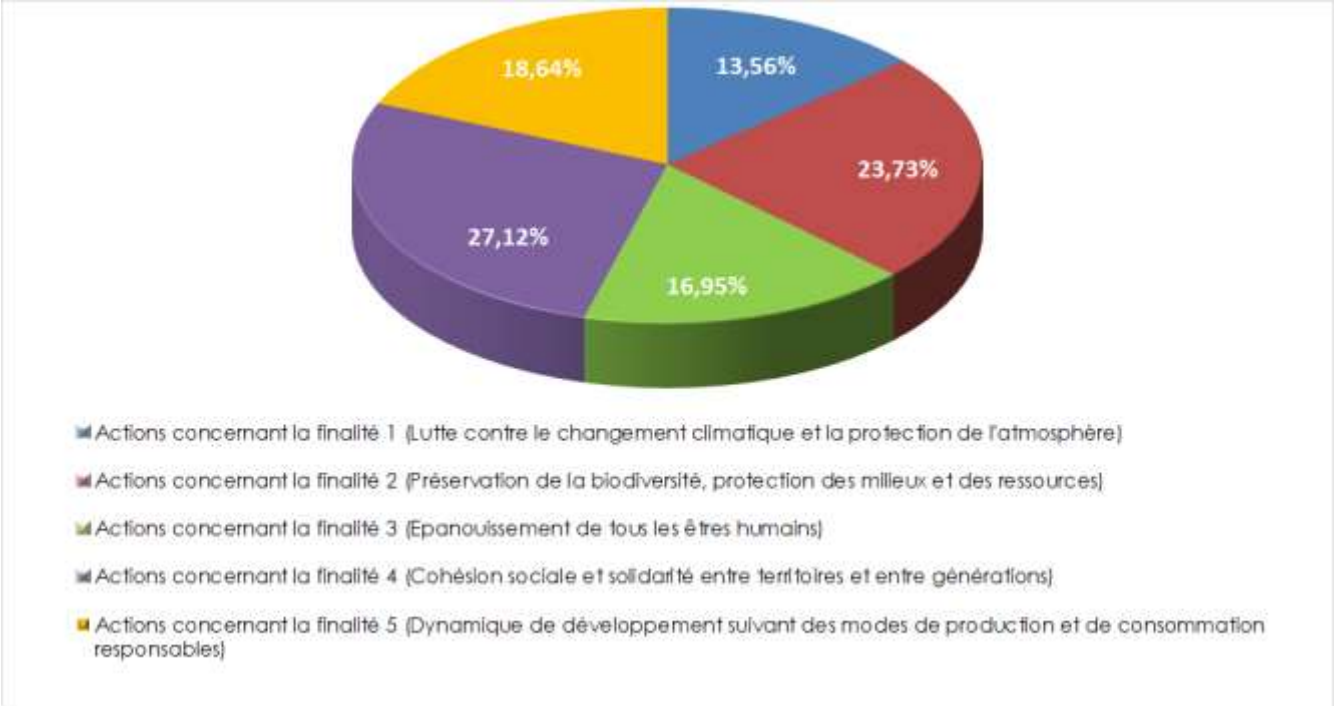

Transversalité avec tous les acteurs

Localisation des actions sur le territoire

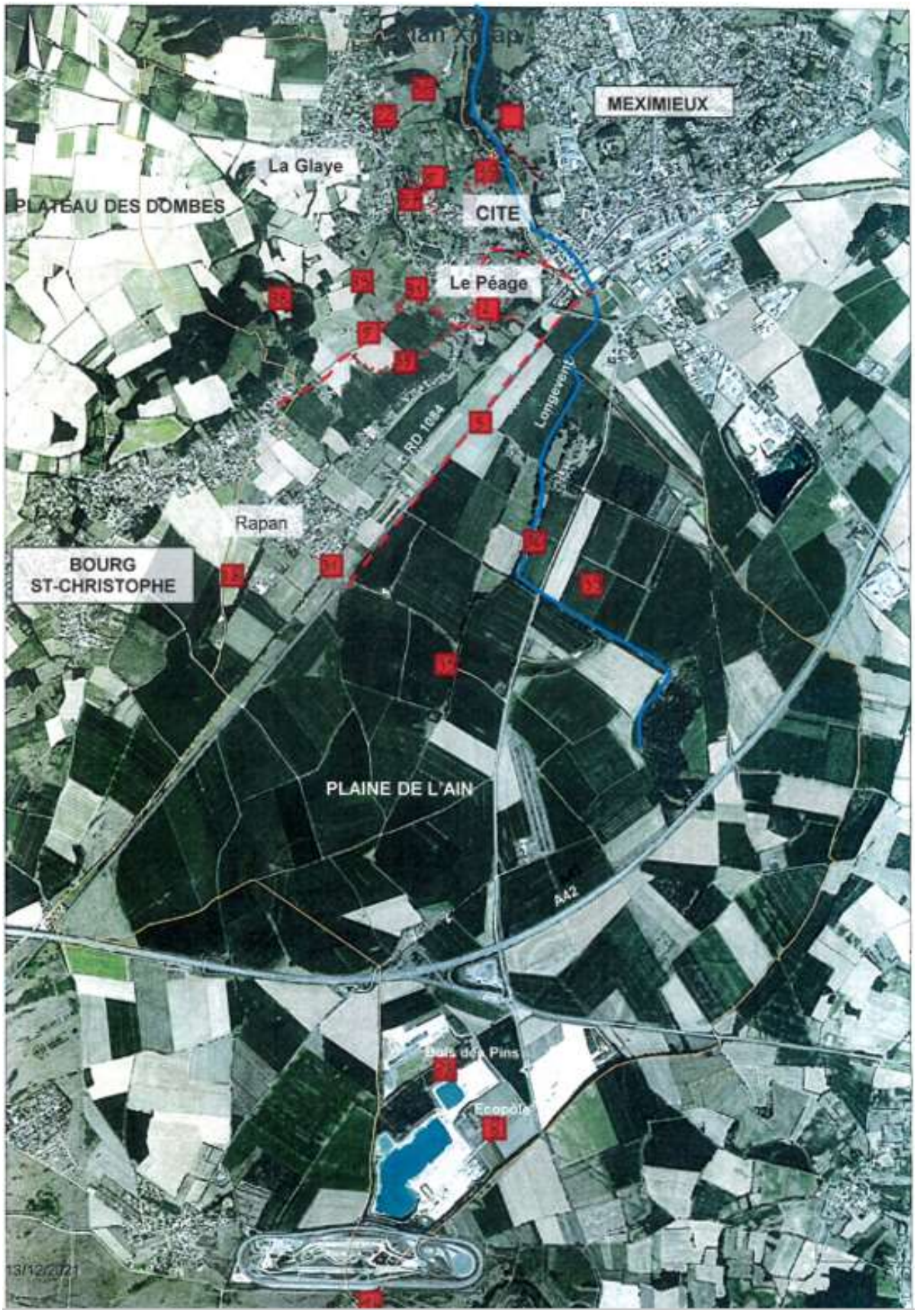

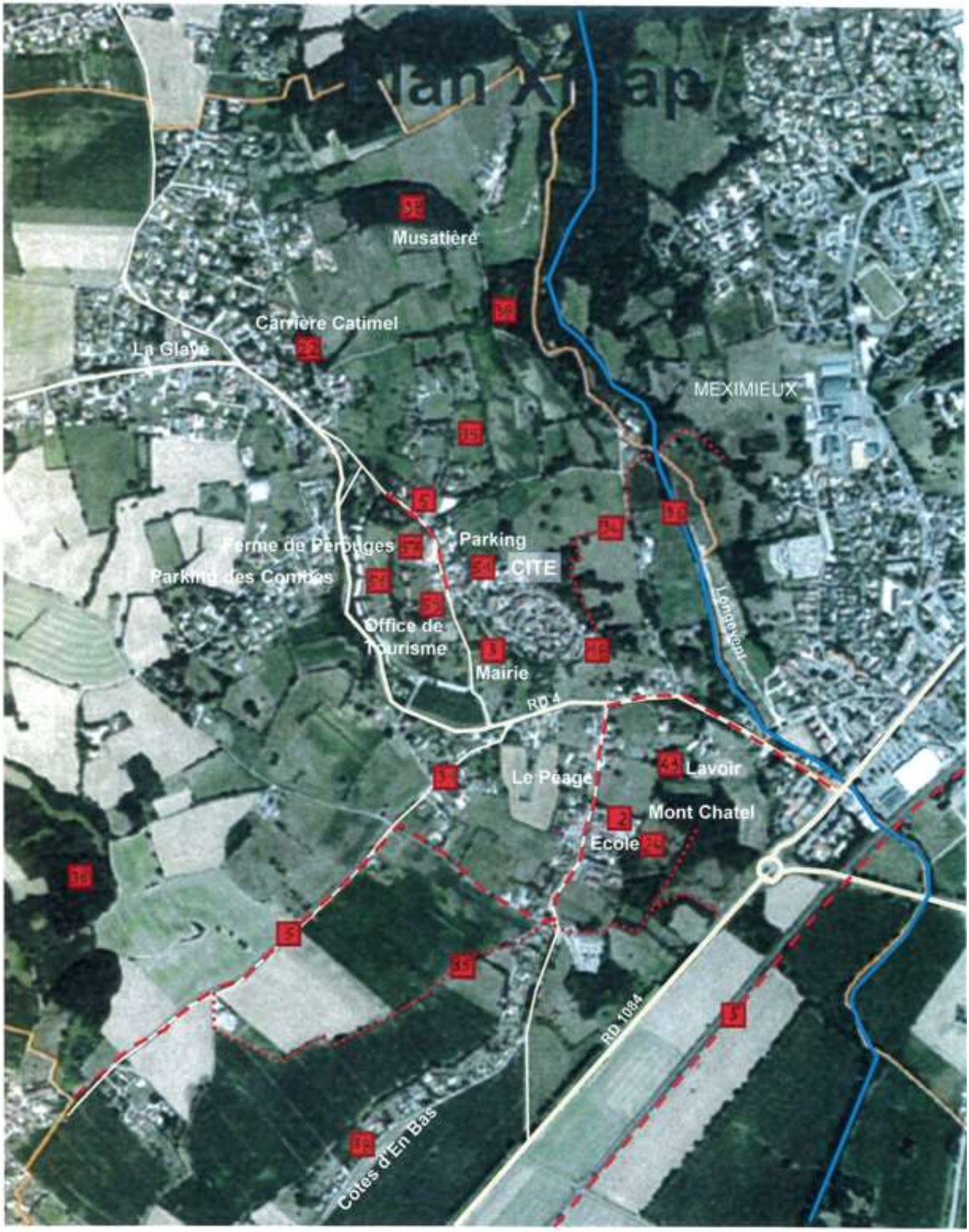
Musatière
Carrière Catimel
La Glaye
MEXIMIEUX
Ferme de Pérouges
Parking des Combes
Parking
CITE
Office de Tourisme
Mairie
RD 4
Le Péage
Lavoir
Mont Chatel
Ecole
Longevent
RD 1084
Côtes d'En Bas

Aperçu de la commune

Photos 2.1.1.a
Jardins de la Ferme de Pérouges

Source : Photothèque Notre Village

Photos 2.1.1.b
Futur Ecophilopôle

Source : Photothèque Notre Village

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.5.1
Ferme de Pérouges

Photo 5.4.3.a
Papetier

Source : Photothèque Notre Village

Photo 5.4.3.b
Echoppe du Bois

Photo 5.5.3
Terrain du futur Office de Tourisme

Source : Photothèque Notre Village

Annexes

-Comptes rendus des réunions de comité de pilotage
-Articles de presse
-Informations diverses

Mairie de Pérouges
La Cité
20, Rue des Rondes
01 800 Pérouges
Tel : 04 74 61 01 58
Fax : 04 74 61 01 69
Courriel : mairie.perouges@wanadoo.fr

Pérouges

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Pérouges, le 29 septembre 2021

Monsieur le Maire,

à

Mesdames, Messieurs
Les membres du Comité de Pilotage

AGENDA 2030 de Pérouges
Compte rendu de réunion publique n°1, du 6 septembre 2021

Présents :

BOUCHARD Maryvonne, DE LA CHAPELLE Marie Victoire, DE POUMEYROL Florence, GRECO Gilbert, VERNAY Paul, VIBERT Jean-Luc, BESSON Pierre, FLEJOU Gérard, MEUNIER Eric, MILLET Christian, PELLISSIER Philippe, PILLARD Guillaume, ROBERT Céline, SAISSET Paul, THIBAUT Chantal, THIBAUT Christophe, THIBAUT Martin, THIELLAND Nathalie, THORE Claude.

Introduction de la démarche par monsieur le Maire.

Présentation de l'association Notre Village et de la démarche Agenda 2030 par madame Robert :

-Concept du Développement Durable (DD)
-les 17 Orientations de Développement Durable (ODD)
-Label Agenda 2030
-Processus et méthode participative d'élaboration de l'agenda 2030
-Mise en place du Comité de Pilotage (COPIL)

Constitution du Comité de Pilotage :

Se sont proposés pour participer à la démarche d'Agenda 2030 :

AGENDA 2030
Membres du Comité de Pilotage

NOM, PRENOM	STRUCTURE	Téléphone	E-MAIL
BESSON Pierre	Habitant		pierrebesson53@gmail.com
BUTTEMER Yves	Habitant		ybjb01@free.fr
FLEJOU Gérard	Habitant		gerard.flejou@orange.fr
MEUNIER Eric	Habitant		emeunier@me.com
MILLET Christian	Habitant		christian.millet01@orange.fr
SAISSET Paul	Habitant		paul.saisset@gmail.com
THIBAUT Martin	Habitant		martinthibaut@live.fr
THIELLAND Nathalie	Habitant		lasignoradiperugia@me.com
THORE Claude	Habitant		claude.thore@gmail.com
BONAVITA Natalia	Conseillère municipale		nataliabonavita@hotmail.com
BOUCHARD Maryvonne	Conseillère municipale		maryvonne.bouchard@wanadoo.fr
DE LA CHAPELLE Marie Victoire	Conseillère municipale		lesfredlc@gmail.com
DE POUMEYROL Florence	Adjointe		fdepoumeyrol@gmail.com
GRECO Gilbert	Adjoint		gilbertgreco53@gmail.com
VERNAY Paul	Maire		vernay-paul@wanadoo.fr
VIBERT Jean-Luc	Conseiller délégué		jean-luc.vibert@wanadoo.fr

VILLAGE

Information : Ont été communiqués les documents suivants :

-la plaquette de communication de l'ancien Agenda 21,
-la synthèse et le diagnostic complet du diagnostic préalable, élaboré en collaboration avec madame Robert de l'association Notre Village,
-un préprogramme d'actions pour l'agenda 2030,
-le document de présentation de la réunion du 6 septembre 2021 par madame Robert.

Prochaine réunion du comité de Pilotage : **lundi 4 octobre 2021, à 18h30, à la salle polyvalente**.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour Le Maire
Paul VERNAY

Mairie de Pérouges
La Cité
20, Rue des Rondes
01 800 Pérouges
Tel : 04 74 61 01 58
Fax : 04 74 61 01 69
Courriel : mairie.perouges@wanadoo.fr

Pérouges

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Pérouges, le 25 Octobre 2021

Monsieur le Maire,

à

Mesdames, Messieurs
Les membres du Comité de Pilotage

AGENDA 2030 de Pérouges
Compte rendu du Comité de Pilotage n°2, du 4 octobre 2021

Présents :

BOUCHARD Maryvonne, DE LA CHAPELLE Marie Victoire, DE POUMEYROL Florence, GRECO Gilbert, VERNAY Paul, VIBERT Jean-Luc, BESSON Pierre, BONAVITA Natalia, FLEJOU Gérard, MEUNIER Eric, PELLISSIER Philippe, PILLARD Guillaume, POUSSANT Céline, SAISSET Paul, THIBAUT Martin, THIELLAND Nathalie, THORE Claude.

Introduction de la démarche par monsieur le Maire.

Propositions d'actions :

Il est fait un tour de table des membres du COPIL, afin de recueillir :

-les éléments de points faibles, en complément du diagnostic préalablement communiqué (élaboré par l'association Notre Village),
-une formulation d'actions possibles pouvant être inscrites dans l'agenda 2030 (en complément du préprogramme communiqué par la mairie).

⇨ Elles sont recueillies dans le tableau de synthèse ci-après.

Ce premier « brainstorming » apparait comme des « sujets » de préoccupation.

Des premiers échanges, émergent et sont soulignées des difficultés qui sont liées :

-à des préjugés et des postures individuelles qu'il faudra lever : positionnement sur le tourisme, discrimination entre hameaux et des hameaux vis-à-vis de la Cité, …
-aux incivilités « des autres »,
-entre le local (« devant ma porte ») et le global (la commune et le territoire),
-l'échelle de temps du programme d'actions local sur 5 ans, par rapport à l'échelle de temps des enjeux du Développement Durable portant sur des décennies et les générations futures,
-la somme de comportements individualistes qui fait force de blocage collectif,
-l'information, la connaissance, la communication, la sensibilisation des habitants vis-à-vis de l'action des politiques publiques et institutionnelles.

Il est rappelé que les **actions de l'Agenda 2030** doivent :

-**répondre à un objectif** (à atteindre) (case « descriptif et objectif (s) de l'action » des fiches actions),
-**être des actions concrètes** (qu'elles soient réalisables),

NOTRE VILLAGE

-être des actions **d'intérêt général** (qu'elles satisfassent au plus grand nombre et au territoire),
-puissent en être **porteuse par la collectivité** (avec des partenaires éventuels),
-être **finançables** (avec des subventions et aides éventuelles),
-répondre aux **Orientations de Développement Durable** (cf. modèle de fiche actions déjà communiqué),
-satisfaire à l'une des **5 finalités du Développement Durable** (cf. modèle de fiche actions déjà communiqué),
-satisfaire aux **critères discriminants** relevés dans le diagnostic

Prochaine réunion du comité de Pilotage : **lundi 15 novembre 2021, à 17h30, à la salle polyvalente**.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour Le Maire
Paul VERNAY

Nom	Propositions du COPIL du 4 octobre 2021
Jean-Luc VIBERT	Pistes cyclables Chemins de randonnée Entrée de la Cité Stationnement Déchets verts broyage Accueil des habitants Communication
Martin Thibaut	Plantation de haies et d'arbres Pollution sonore Cité parc d'attraction Signalétique touristique (respect) Artisans (accompagnement) Economie d'eau arrosage (citerne sous la place du Tilleul) Petit Patrimoine (sauvegarde, lavoir)
Nathalie Thielland	Patrimoine Cité Patrimoine (petit patrimoine) Patrimoine paysage et environnement Fibre Espace public Cité
Paul Saisset	Parking signalisation Déchets (poubelles) Patrimoine (signalisation) Communication municipale Marché des produits locaux
Philippe Pellissier	Fibre
Eric Meunier	Stationnement Propreté Cité Pollution sonore Cité parc d'attraction
Claude Thoré	Embellissement (entrée de ville, rond-point) Stationnement motard (signalétique) Pistes cyclables Bourg Saint-Christophe) Fleurissement
Pierre Besson	Sentier de promenade (Cimetière) Sentier de promenade (Mont Chatel) Sentier de promenade (Bourg Saint-Christophe) Sentier de promenade (Zafira) Sentier de promenade (points de vue de l'extérieur) Signalétique (Cité et extérieur) Eau (économie) Communication (boîte à idées) Déchet (restaurateur)
Florence De Poumeyrol	Lien social (entre hameaux) Animations sociales (bal, rando) Communication (accueil nouveaux habitants) Pistes cyclables
Natalia Bonavita	Pistes cyclables Déchets (city stade) Communication Patrimoine Haies
Gilbert Gréco	Haies (entretien, coopération) Lien social (entre hameaux) Cité Disneyland Déchets (verts, composts) Education Mare (Blanchet)
Gérard Fléjou	Eclairage public Sécurité routière

	Artisans
	Signalétique
	Déchet poubelle
Marie-Victoire De La Chapelle	Longevent
	Patrimoine (cour de la mairie)
	Toilette
Maryvonne Bouchard	Eglise (valorisation, porte)
	Signalétique Cité
	Réseau aérien (enfouissement)
	Sentiers (liaisons Cités Hameaux)
	Stationnement (touristique)
	Pistes cyclables
	Accessibilité (Cité)

Nom	PROPOSITIONS
Jean-Luc VIBERT	Pistes cyclables
	Chemins de randonnée
	Entrée de la Cité
	Stationnement
	Déchets verts broyage
	Accueil des habitants
	Communication
Martin Thibaut	Plantation de haies et d'arbres
	Pollution sonore
	Cité parc d'attraction
	Signalétique touristique (respect)
	Artisans (accompagnement)
	Economie d'eau arrosage (citerne sous la place du Tilleul)
	Petit Patrimoine (sauvegarde, lavoir)
Nathalie Thielland	Patrimoine Cité
	Patrimoine (petit patrimoine)
	Patrimoine paysage et environnement
	Fibre
	Espace public Cité
Paul Saisset	Parking signalisation
	Déchets (poubelles)
	Patrimoine (signalisation)
	Communication municipale
	Marché des produits locaux
Philippe Pellissier	Fibre
Eric Meunier	Stationnement
	Propreté Cité
	Pollution sonore
	Cité parc d'attraction
Claude Thoré	Embellissement (entrée de ville, rond point)
	Stationnement motard (signalétique)
	Pistes cyclables Bour Saint-Christophe)
	Fleurissement
Pierre Besson	Sentier de promenade (Cimetière)

	Sentier de promenade (Mont Chatel) Sentier de promenade (Bourg Saint-Christophe) Sentier de promenade (Zafira) Sentier de promenade (points de vue de l'extérieur) Signalétique (Cité et extérieur) Eau (économie) Communication (boîte à idées) Déchet (restaurateur)
Florence Poumeyrol	Lien social (entre hameaux) Animations sociales (bal, rando) Communication (accueil nouveaux habitants) Pistes cyclables
Natalia Bonavita	Pistes cyclables Déchets (city stade) Communication Patrimoine Haies
Gilbert Greco	Haies (entretien, coopération) Lien social (entre hameaux) Cité Dysnetland Déchets (verts, composts) Education Mare (Blanchet)
Gérard Fléjou	Eclairage public Sécurité routière Artisans Signalétique Déchet poubelle
Marie-Victoire De La Chapelle	Longevent Patrimoine (cour de la mairie) Toilette
Maryvonne Bouchard	Eglise (valorisation, porte) Signalétique Cité Réseau aérien (enfouissement) Sentiers (liaisons Cités Hameaux) Stationnement (touristique) Pistes cyclables Accessibilité (Cité)

Sujets excluants	Les pavés de la Cité / l'accessibilité de la Cité Financement des actions du Développement Durable / Réduction de la dépense publique

Mairie de Pérouges
La Cité
20, Rue des Rondes
01 800 Pérouges
Tel : 04 74 61 01 58
Fax : 04 74 61 01 69
Courriel : mairie.perouges@wanadoo.fr

Pérouges

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Pérouges, le 30 novembre 2021

Monsieur le Maire,

à

Mesdames, Messieurs
Les membres du Comité de Pilotage

AGENDA 2030 de Pérouges
Compte rendu du Comité de Pilotage n°3, du 15 novembre 2021

Présents :

HERRENKNECHT Maryvonne, DE LA CHAPELLE Marie Victoire, DE POUMEYROL Florence, GRECO Gilbert, VERNAY Paul, VIBERT Jean-Luc, BESSON Pierre, FLEJOU Gérard, GENIN Jean Pierre, MEUNIER Eric, PILLARD Guillaume, POUSSANT Céline, SAISSET Paul, THIBAUT Martin, THORE Claude.

PROPOSITIONS D'ACTIONS :

Comme décidé, le COPIL s'est divisé **en trois ateliers de travail** pour analyser la synthèse du programme d'actions des habitants et de la commune (issue de la réunion 4 octobre 2021) :

-Atelier « **Environnement** » (actions de la finalité 1 et 2)
-Atelier « **social** » (actions de la finalité 3 et 4)
-Atelier « **économie** » (actions de la finalité 5)

Il est rappelé que les **actions de l'Agenda 2030** doivent :

- -**répondre à un objectif** (à atteindre) (case « descriptif et objectif (s) de l'action » des fiches actions),
- -être des **actions concrètes** (qu'elles soient réalisables),
- -être des actions **d'intérêt général** (qu'elles satisfassent au plus grand nombre et au territoire),
- -puissent en être **porteuse par la collectivité** (avec des partenaires éventuels),
- -être **finançables** (avec des subventions et aides éventuelles),
- -répondre aux **Orientations de Développement Durable** (cf. modèle de fiche actions déjà communiqué),
- -satisfaire à l'une des **5 finalités du Développement Durable** (cf. modèle de fiche actions déjà communiqué),
- -satisfaire aux **critères discriminants** relevés dans le diagnostic.

RESTITUTION COLLECTIVE DES TRAVAUX D'ATELIERS :

Il ressort de ce premier retour :

Atelier « Environnement » (actions des finalités 1 et 2)
Aménager **un parcours piéton** direct entre Meximieux et la Cité *(pour les habitants et visiteurs).*
Aménager le **sentier piéton** du Mont Chatel *(reliant le Péage et le rond-point de Meximieux).*
Aménager une **piste cyclable** entre Bourg Saint-Christophe et l'école de Pérouges.
Aménager une **piste cyclable** le long de la voie SNCF *(reliant Rapan à Meximieux).*
Améliorer le **stationnement de la Cité et de ses abords** *(résidents, visiteurs).*
…

Atelier « social » (actions des finalités 3 et 4)
Améliorer l'**accessibilité PMR** de la Cité.
Améliorer la **signalétique directionnelle** autour de la Cité *(piétons et véhicules).*
Améliorer la **signalétique patrimoniale** *(plans de la Cité, circuits de visite, …).*
Améliorer les **circuits et la signalétique existante de randonnée** *(entretien des circuits et panneaux existants, mise en place de « visio rando », …).*
Mise en place d'une **« boîte à idées citoyenne »** pour les habitants *(remontée des idées des habitants à la commune).*
Aide à l'**accès au logement** *(action de la commune n'entrant pas spécifiquement dans le cadre de l'Agenda 2030).*
Organisation d'une **fête populaire annuelle** pour les pérougiens *(ex : cavolet du mardi gras, bal populaire, banquet républicain, feu de la Saint-Jean, …).*
…

Atelier « économie » (actions de la finalité 5)
Installer des nouveaux **artisans d'art** dans la Cité.
Mettre en place un **marché des producteurs locaux agricoles et** alimentaire : hypothèse d'1 fois par mois *(vente directe des producteurs à la Ferme de Pérouges ou sur la place du Tilleul, …, type vins, miel, confitures, légumes maraichers, …).*
Favoriser l'installation de **producteurs agricoles maraichers.**
Favoriser la **création de lieux culturels** diversifiés *(Maison Herriot, Maison des Princes, Ferme de Pérouges).*
Mettre en place un **espace de cowoorking** *(espace partagé favorisant le développement des échanges et l'ouverture entre micro entreprises grâce au déploiement de la fibre en cours).*
Améliorer la polyvalence de la **SPO** (équipement pour des séminaires, des spectacles, …).
Développer les activités de la **Ferme de Pérouges** *(activités cultuelles, activités économiques, activités sociales, …, pour les habitants, afin de créer du lien social et les visiteurs).*
Engager les économies d'énergie de l'**église de Pérouges** *(amélioration de l'éclairage).*
Renforcer les **partenariats touristiques**, économiques et culturels avec la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme *(visites, animations, création du futur OT, …).*
…

Le travail d'analyse du préprogramme n'étant pas terminé, il est prévu de le poursuivre lors des prochaines séances de travail du COPIL.

PROCHAINE REUNION DU PROCHAIN COMITE DE PILOTAGE :

Lundi 6 décembre 2021, à 17h30, à la salle polyvalente.

Ordre du jour :
-Informations sur les dossiers et réflexions en cours de la mairie (Cf. tableau ci-après).
-Poursuite du travail en Atelier (env. 1h).
-Restitution collective des travaux d'ateliers.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour Le Maire
Paul VERNAY

	PREPROGRAMME COMMUNAL TRIE
1	Voie cyclable et de randonnée
1	Vélos électriques
1	Covoiturage
1	Eclairage public (extension)
1	Energie renouvelable aide
2	Economie de l'eau
2	Diagnostic assainissement et eau pluviale
2	Environnement
2	Tilleul
2	Haies
2	Produits phyto sanitaires
2	ZNIEFF, ZICO
2	Atlas communal de la biodiversité (ABC)
2	Déchets verts broyage, tri sélectif
2	Agriculteur - aide bio
2	Ecopôle
3	Jeunes / anciens
3	Ecole sensibilisation
3	Logements
3	Communication (livret d'accueil, panneau pocket, ...)
3	Solidarité internationale
4	Diagnostic patrimonial de la Cité
4	Accueil visiteurs (parking Thibaut, signalétique, entrée de la Cité)
4	Lavoir Péage
4	Sécurité routière
5	Diagnostic DPE bâtiments communaux
5	Diagnostic et isolation des Bâtiments communaux
5	Installation d'artisans dans la Cité
5	Aménagement de la cour de la mairie WC
5	Ferme de Pérouges (marché de producteurs, animations scolaires, ...)
5	Office de Tourisme (activités)

Mairie de Pérouges
Française
La Cité
20, Rue des Rondes
01 800 Pérouges
Tel : 04 74 61 01 58
Fax : 04 74 61 01 69
Courriel : mairie.perouges@wanadoo.fr

Pérouges

République

Liberté - Egalité - Fraternité

Pérouges, le 4 janvier 2022

Monsieur le Maire,

à

Mesdames, Messieurs
Les membres du Comité de Pilotage

AGENDA 2030 de Pérouges
Compte rendu du Comité de Pilotage n°4, du 6 décembre 2021

Présents :

HERRENKNECHT Maryvonne, DE LA CHAPELLE Marie Victoire, DE POUMEYROL Florence, GRECO Gilbert, VERNAY Paul, VIBERT Jean-Luc, FLEJOU Gérard, GENIN Jean Pierre, MEUNIER Eric, PILLARD Guillaume, POUSSANT Céline, SAISSET Paul, THIBAUT Martin, THORE Claude.

PROPOSITIONS D'ACTIONS :

Comme décidé, le COPIL s'est à nouveau divisé **en trois ateliers de travail** :

-Atelier « **Environnement** » (actions de la finalité 1 et 2)
-Atelier « **social** » (actions de la finalité 3 et 4)
-Atelier « **économie** » (actions de la finalité 5)

Toutefois, des croisements de réflexions et de propositions ont été sollicité entre les membres des ateliers de travail.

RESTITUTION COLLECTIVE DES TRAVAUX D'ATELIERS :

NB : Le tableau des propositions d'actions de la précédente réunion a été repris, complété en rouge par de nouvelles propositions d'actions ou des actions déjà proposées et complétées.

Atelier « Environnement » (actions des finalités 1 et 2)
Aménager **un parcours piéton** direct entre Meximieux et la Cité *(pour les habitants et visiteurs)*.
Aménager le **sentier piéton** du Mont Chatel *(reliant le Péage et le rond-point de Meximieux)*.
Aménager une **piste cyclable** entre Bourg Saint-Christophe et l'école de Pérouges.
Aménager une **piste cyclable** le long de la voie SNCF *(reliant Rapan à Meximieux)*.
Proposer des **stationnements vélos** pour les visiteurs (*proximité de la Cité ou au futur OT*) et les habitants (*à proximité des équipements publics*).
Améliorer le **stationnement de la Cité et de ses abords** *(résidents, visiteurs, usagers habituels, ou ponctuels de Pérouges et des environs)*.
Favoriser le développement du **covoiturage**, via des applications existantes comme « *Covoit'ici* » (en complément du covoiturage de la Communauté de Communes).
Soutenir l'installation de producteurs bio.
Renforcer la **collecte des déchets** (*Proposition de bacs enterrés - Injonction aux privés contre les décharges sauvages et les points noirs (« rue de la déchetterie ») – Installation de nouvelles poubelles de rue - Concertation avec les restaurateurs*).
Favoriser le développement du **compostage des déchets verts** (*individuel ou collectif - mise en place de sensibilisation et formations*).
Développer les **économies de consommation d'eau** (*Mise en place de citerne de récupération d'eau des toits et puit de forage à la Ferme de Pérouges, installation de robinets séquenceurs et réducteurs de pression dans les équipements publics, utilisation du paillage, … - sensibilisation des habitants*).

VILLAGE

Embellissement du **rond-point d'entrée de Pérouges** (*RD 1084*).
Gestion des **boisements** (*ancienne décharge des Côtes d'En Bas, Bois des Pins, Colombier, Musatières, …, sensibilisation des propriétaires privés, abords de la Cité, …*).
Sensibilisation contre la **pollution sonore** (*incivilités*).
Sécurisation de la **route de la Cité** (*réduction de la vitesse, piste cyclable, …*).
…

Atelier « social » **(actions des finalités 3 et 4)**
Améliorer l'**accessibilité PMR** de la Cité.
Revaloriser la **signalétique directionnelle** autour de la Cité (*piétons et véhicules*).
Revaloriser la **signalétique patrimoniale** (*plans de la Cité, circuits de visite, …*).
Revaloriser les **circuits et la signalétique existante de randonnée** (*entretien des circuits et panneaux existants, mise en place de « visio rando », …*).
Mettre en place d'une **« boîte à idées citoyenne »** pour les habitants (*remontée des idées des habitants à la commune*).
Aider l'**accès au logement** (*action de la commune n'entrant pas spécifiquement dans le cadre de l'Agenda 2030*).
Organiser d'une **fête populaire annuelle** pour les pérougiens (*ex : cavolet du mardi gras, bal populaire, banquet républicain, feu de la Saint-Jean, Ecopôle, randonnée vélo de découverte du petit patrimoine rural et paysager, …*).
Valoriser le **patrimoine culturel immatériel** (*collecte d'anciennes photos, du patois local, des traditions et coutumes rurales, …*).
Mettre en place de la **priorisation piétonne de la Cité**.
Mettre en valeur patrimoniale **la cour publique de la mairie** (*traitement de sol, enduits préau, panneaux d'information de la mairie, stationnement, …*).
Mettre en valeur les points de vue de la Cité sur le paysage (cour de la mairie, porte d'en Bas).
Favoriser **la restauration du patrimoine architectural de la Cité et le petit patrimoine rural** (*en partenariat avec les propriétaires privés et les institutions*).
…

Atelier « économie » **(actions de la finalité 5)**
Installer des nouveaux **artistes et artisans d'art et savoir-faire traditionnels** dans la Cité (*Elaboration de critères qualitatifs, charte INPI, convention avec les propriétaires, …*).
Mettre en place un **marché des producteurs locaux agricoles et alimentaires à la Ferme de Pérouges** (*hypothèse d'1 fois par mois, en week-end - Vente directe des producteurs, …, type vins, miel, confitures, légumes maraichers, …*).
Favoriser l'installation de **producteurs agricoles maraichers**.
Favoriser la **création de lieux culturels** diversifiés (*Maison Herriot, Maison des Princes, Ferme de Pérouges*).
Mettre en place un **espace « tiers lieu hybride »** (*cowoorking, espace partagé favorisant le développement des échanges et l'ouverture entre micro entreprises grâce au déploiement de la fibre en cours,).*
Améliorer la polyvalence de la **SPO** (équipement pour des séminaires, des spectacles, …).
Développer les activités de la **Ferme de Pérouges** (*activités cultuelles, activités économiques, activités sociales, …, pour les habitants, afin de créer du lien social et les visiteurs*).
Engager les économies d'énergie de l'**église de Pérouges** (*amélioration de l'éclairage*).
Renforcer les **partenariats touristiques**, économiques et culturels avec la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme (*visites, animations, création du futur OT, …*).
…

Le travail d'analyse du préprogramme n'étant pas terminé, il est prévu de le poursuivre lors des prochaines séances de travail du COPIL.

PROCHAINE REUNION DU PROCHAIN COMITE DE PILOTAGE :

Lundi 10 janvier 2021, à 17h30, à la salle polyvalente.

Ordre du jour :

Première synthèse des actions prévisionnelles de l'Agenda 2030.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour Le Maire
Paul VERNAY

Mairie de Pérouges
La Cité
20, Rue des Rondes
01 800 Pérouges
Tel : 04 74 61 01 58
Fax : 04 74 61 01 69
Courriel : mairie.perouges@wanadoo.fr

Pérouges

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Pérouges, le 20 janvier 2022

Monsieur le Maire,

à

Mesdames, Messieurs
Les membres du Comité de Pilotage

AGENDA 2030 de Pérouges
Compte rendu du Comité de Pilotage n°5, du 10 janvier 2022

Présents :

BESSON Pierre, BONAVITA Natalia, GRECO Gilbert, VIBERT Jean-Luc, FLEJOU Gérard, GENIN Jean-Pierre, MEUNIER Eric, PILLARD Guillaume, POUSSANT Céline, SAISSET Paul, THIBAUT Martin, THORE Claude.

SYNTHESE DES ACTIONS PREVISIONNELLES DE L'AGENDA 2030 :

Suite aux précédentes réunions en ateliers thématiques de travail, il est fait la synthèse collective des actions proposées.

Au total, 52 actions ont été proposées.

Le tableau ci-dessous constitue un premier regroupement des actions par thème.

Il est rappelé que :

- -doit être vérifier que chaque action réponde aux enjeux et aux 5 finalités du développement durable de l'Agenda 2030.
- -doit être vérifier leur faisabilité pratique et opérationnelle (maîtrise et compétence de la commune, moyens techniques, humains et financiers, partenariats, ...).
- -le programme d'actions de l'Agenda 2030 est à une échelle de 5 ans et qu'une échéance prévisionnelle de réalisation sera définie pour chaque action.

SYNTHESE PROGRAMME D'ACTIONS HABITANTS ET COMMUNE (Document de travail réunion du 10 janvier 2022)

1	Revaloriser et développer le réseau de **sentiers Piétons** *(Entretien des circuits et panneaux existants, mise en place de «visio rando», ...). (liaison Bourg St-Christophe, Arrière du Cimetière, Mont Chatel, liaison directe Meximieux/Cité, liaison terrain Zafira, liaison inter hameaux, accompagnement du sentier communautaire Meximieux/Pérouges, ...).*
2	Développer le réseau de **pistes cyclables** (*Inter hameaux, Bourg St Christophe / Le Péage, Rapan / Meximieux le long de la voie SNCF, Route de la cité*).
3	Améliorer le **stationnement** de la Cité et des parkings des Combes, de l'Olivet, sous l'église, chemin des Terreaux : résidents, Pérougiens, visiteurs, usagers habituels ou ponctuels de Pérouges et de proximité, motos, priorisation réglementaire piétonne de la Cité (*aménagement, signalétique, réglementation*).
4	Favoriser le développement du **covoiturage et les déplacements partagés de proximité** : particuliers et professionnels, via des applications existantes comme « *Covoit'ici* » (*courses, services, Meximieux, ... en complément du covoiturage de la Communauté de Communes*).

5	Proposer des **stationnements vélos** pour les visiteurs (*proximité de la Cité ou au futur OT*) et les habitants (*à proximité des équipements publics*).
6	Revaloriser la **signalétique directionnelle** autour de la Cité *(cheminements piétons parkings, circuits de circulations véhicules, signalétique stationnement, ...).*
7	Renforcer la **sécurité routière des piétons et des cyclistes** (*RD 1084 à Rapan - Route de Bourg St-Christophe - sortie parkings de la Cité - Route de la Cité par la réduction réglementaire de la vitesse, piste cyclable, ...*).
8	Soutenir et renforcer la **sensibiliser les enfants et scolaires sur le Développement Durable et l'environnement** (*animation de ramassage des déchets, comptage des oiseaux, plantation de carrés potagers et aromatiques, plantations d'arbres à l'école, visites environnementales pédagogiques, ..., en partenariat avec l'école de Pérouges, la Ferme de Pérouges*, la FNE, ...).
9	Sensibiliser et favoriser l'**aide au bio** (*cantine scolaire, auto production jardin, ...*).
10	**Accompagner la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité** (*inventaire et cartographie des des boisements, des haies bocagères, des habitats, de la faune et de la flore, ..., en partenariat avec la Communauté de communes*).
11	Renforcer la **collecte des déchets** et la propreté (*Proposition de bacs enterrés - Injonction aux privés contre les décharges sauvages et les points noirs (« rue de la déchetterie », City stade, ...) - Installation de nouvelles poubelles de rue - Concertation avec les restaurateurs, nettoyage et entretien des abords*).
12	Développer les pratiques de **traitement des déchets verts** (*broyage, compost, tri sélectif, individuel ou collectif - mise en place de sensibilisation et formations*).
13	Accompagner le **projet d'Ecopôle** (*partenariat avec VICAT et France Nature Environnement, soutien événementiel de l'Ecolophilofête*).
14	Protéger et développer la **trame bocagère** (*plantation de haies et d'arbres à la Ferme de Pérouges et sur les espaces publics, embellissement végétal du rond-point de la RD 1084, réalisation d'un atlas des paysages faisant l'inventaire des haies bocagères, sensibilisation des propriétaires privés et agriculteurs, en partenariat avec le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes, ...*).
15	Soutenir la protection et valorisation du **Longevent** (*en partenariat avec la Communauté de Communes, le SR3A*).
16	Préserver et renforcer l'entretien des **mares** (*en partenariat avec le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes*).
17	Préserver et entretenir le **paysage boisé** (déboisement, coupes, ...) Gestion des boisements (*ancienne décharge des Côtes d'En Bas, Bois des Pins, Colombier, Musatières, carrière Catimel, ..., réalisation d'un atlas des paysages faisant l'inventaire des boisements, sensibilisation des propriétaires privés, partenariat d'entretiens des abords de la Cité avec les propriétaires privés, point de vue depuis la porte d'En Bas de la Cité, ...*).
18	Sensibiliser et favoriser le **Zéro phyto** chez les particuliers (*informations municipales, flyers, ...*).
19	Valoriser le **Tilleul** bicentenaire de la Cité (*signalétique pédagogique sur site, projet artistique symbolique, suppression du stationnement*).
20	Assurer une veille sur les **milieux protégés** (*ZNIEFF, ZICO, ...*).
21	Sensibilisation contre la **pollution sonore** : incivilités (*informations municipales, flyers, ...*).
22	Reconvertir la **carrière de Catimel** en espace public (*espace vert, abris, jeux de boule, stationnement, ...*).
23	Sensibiliser les habitants sur le **patrimonial architectural de la Cité** (*diagnostic professionnel global, exposition, conférences, ...*).
24	Mettre en valeur patrimoniale la **cour publique de la mairie** (*traitement de sol, enduits préau, valorisation du point de vue paysager, panneaux d'information de la mairie, stationnement, ...*).
25	Protéger et sensibiliser sur le **petit patrimoine communal** (*lavoir du péage, puits de la rue Derrière la Tour et de la place du For, inventaire et diagnostic global, ...*).
26	Permettre une meilleure **accessibilité PMR** touristique de la Cité (*prédiagnostic global, ...*, mise en place de *services d'accompagnement humain, prêts de véhicules adaptés, ..., en partenariat avec la Communauté de Communes, ...*).
27	Améliorer la **signalétique informative, directionnelle, patrimoniale et culturelle de la Cité** (*plans de la Cité, circuits de visite, panneaux pédagogiques sur bâtiments, table d'orientation, dispositifs interactifs, ...*).
28	Favoriser **la restauration du patrimoine architectural de la Cité et du patrimoine rural** (*en partenariat avec les propriétaires privés et les institutions*).
29	Installer des nouveaux **artistes et artisans d'art et savoir-faire traditionnels** dans la Cité (*Elaboration de critères qualitatifs, charte INPI, partenariat et convention avec les propriétaires privés et institutions, ...*).
30	Soutenir et favoriser le **développement des activités touristiques de qualité** (GIP Tourisme, *Charte INPI, accompagnement de la création du nouvel Office de tourisme de la Communauté de Communes, ...*).

31	Valoriser le **patrimoine culturel immatériel** *(collecte d'anciennes photos, du patois local, des traditions et coutumes rurales, …).*
32	Favoriser la **création de lieux multi culturels diversifiés** *(Maison Herriot, Maison des Princes, Ferme de Pérouges).*
33	Améliorer la polyvalence des salles communales **SPO, Caserne, Salle Hors Sac**, *pour un meilleur usage associatif (équipement pour les séminaires, les spectacles, …).*
34	Valoriser le **patrimoine de l'église** *(mise en lumière, mise aux normes électriques, installation d'éclairages LED et accessibilité).*
35	Accompagner la création du nouvel **Office de tourisme** de la Communauté de Communes.
36	Engager un **diagnostic DPE des bâtiments communaux** (mise aux normes, amiantes, …) .
37	Engager un **diagnostic et d'isolation des Bâtiments communaux**.
38	Effectuer un **diagnostic de l'assainissement** collectif.
39	Effectuer un **diagnostic des eaux pluviales.**
40	Engager des **économies de consommation publique de l'eau** *(Mise en place de citerne de récupération d'eau des toits et puits de forage à la Ferme de Pérouges, installation de robinets séquenceurs et réducteurs de pression dans les équipements publics, utilisation du paillage, …, arrosage des espaces et jardinières publiques, utilisation des anciens réservoirs communaux, ..., sensibilisation des habitants).*
41	Mettre en place un **marché des producteurs locaux agricoles et alimentaires à la Ferme de Pérouges** *(hypothèse d'1 fois par mois, en week-end - Vente directe des producteurs, …, type vins, miel, confitures, légumes maraichers, …).*
42	Soutenir l'**installation d'agriculteurs bio** et maraichers *(partenariat Chambre d'Agriculture et SAFER, …).*
43	Accompagner le **déploiement de la Fibre,** favorisant le travail à domicile *(en partenariat avec le SIEA).*
44	Sensibiliser les habitants sur les aides à l'utilisation des **énergies renouvelables** *(Isolation, système de chauffage et de production d'énergie, en partenariat avec Plaine de l'Ain Rénov+ de la Communauté de Communes, …).*
45	Enfouissement des **réseaux aériens**.
46	Réduire la consommation de l'**éclairage public** *(démarche de réduction nocturne ciblée, mise en place d'ampoules LED, …, en partenariat avec le SIEA).*
47	Améliorer la **communication municipale collectivité / habitants** *(boîte à idées citoyenne pour les habitants, PanneauPocket, ...).*
48	Soutenir l'aide à l'**accès au logement des plus défavorisés** *(accès aux logements sociaux, primo accédants, personnes âgées, famille mono partenariales, …).*
49	Mettre en place l'**accueil des nouveaux habitants** *(élaboration d'un livret d'informations, Cérémonie d'accueil, …).*
50	Soutenir les **actions de solidarité et de coopération internationale** *(en partenariat avec les associations : MTC, MADAS, ...).*
51	Favoriser les **liens inter générationnels et inter hameaux** *(ex : mise en place d'une fête populaire annuel, cavolet du mardi gras, bal populaire, banquet républicain, feu de la Saint-Jean, Ecopôle, randonnée vélo de découverte du petit patrimoine rural et paysager, …).*
52	Mettre en place un **espace « tiers lieu hybride »** *(cowoorking, espace partagé favorisant le développement des échanges et l'ouverture entre micro entreprises grâce au déploiement de la fibre en cours).*

PROCHAINE REUNION DU PROCHAIN COMITE DE PILOTAGE :

Lundi 14 mars 2022, à 17h30, à la salle polyvalente.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour Le Maire
Paul VERNAY

Mairie de Pérouges
La Cité
20, Rue des Rondes
01 800 Pérouges
Tel : 04 74 61 01 58
Fax : 04 74 61 01 69
Courriel : mairie.perouges@wanadoo.fr

Pérouges

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Pérouges, le 12 avril 2022

Monsieur le Maire,

à

Mesdames, Messieurs
Les membres du Comité de Pilotage

AGENDA 2030 de Pérouges
Compte rendu du Comité de Pilotage n°6, du 15 mars 2022

Présents :

BESSON Pierre, BONAVITA Natalia, BOUCHARD Maryvonne, DE LA CHAPELLE Marie-Victoire, DE POUMEYROL Florence, GRECO Gilbert, FLEJOU Gérard, GENIN Jean-Pierre, MEUNIER Eric, PILLARD Guillaume, SAISSET Paul, THIBAUT Martin, THORE Claude, VERNAY Paul

SYNTHESE DES ACTIONS PREVISIONNELLES DE L'AGENDA 2030 :

Suite aux précédentes réunions en ateliers thématiques de travail, il est fait la synthèse collective des actions proposées.

Au total, 66 actions sont proposées, suite à une relecture de l'association Notre Village qui nous encadre dans la démarche et pour l'élaboration du dossier.

Quelques reformulations et compléments mineurs d'actions, avec notamment les actions discriminantes.

La nouvelle version V4 a été distribuée classant dorénavant les actions selon 3 grands axes et 9 objectifs globaux, complétés par les actions discriminantes.

Une relecture complète des actions a permis de compléter quelques éléments d'actions.

Une estimation financière de chacune des actions devra être réalisée sous la responsabilité de la commune, pour la prochaine réunion.

PROCHAINE REUNION DU PROCHAIN COMITE DE PILOTAGE :

mardi 12 avril 2022, à 18h00, à la salle polyvalente.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour Le Maire
Paul VERNAY

MAIRIE DE PÉROUGES (01800)

Mairie de Pérouges
La Cité
20, Rue des Rondes
01 800 Pérouges
Tel : 04 74 61 01 58
Fax : 04 74 61 01 69
Courriel : mairie.perouges@wanadoo.fr

Pérouges

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Pérouges, le 20 avril 2022

Monsieur le Maire,

à

Mesdames, Messieurs
Les membres du Comité de Pilotage

AGENDA 2030 de Pérouges
Compte rendu du Comité de Pilotage n°7, du 12 avril 2022

Présents :

BESSON Pierre, , BOUCHARD Maryvonne, DE LA CHAPELLE Marie-Victoire, DE POUMEYROL Florence, GRECO Gilbert, FLEJOU Gérard, GENIN Jean-Pierre, MEUNIER Eric, PILLARD Guillaume, SAISSET Paul, THIBAUT Martin, THORE Claude, VERNAY Paul

CLOTURE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'AGENDA 2030 :

La précédente réunion a permis de faire la synthèse collective des actions proposées.

L'agenda 2030 de Pérouges compte donc 66 actions.

Des échanges ont eu lieu avec Mme Robert de l'association notre village, qui nous accompagne dans l'élaboration du dossier.

Cette dernière réunion permet d'affiner le programme d'actions, notamment sur le plan du financement de chacune d'elle.
Une relecture complète des actions est faite pour une bonne compréhension collective et ajuster les estimations financières.

Après relecture et correction, le COPIL décide de valider le programme d'actions.

Il est rappelé que celui-ci devra être validé par le conseil municipal.

Il devra être ensuite constitué le dossier en remplissant chacune des fiches actions et des pièces constitutives pour la labellisation de la Charte.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour Le Maire
Paul VERNAY

MAIRIE DE PÉROUGES 01800

→ élus (tout)

COTIERE

Pérouges

Agenda 2030

Favoriser l'implication citoyenne

Une quinzaine d'habitants ont assisté, la semaine dernière, à la toute première réunion publique sur le projet de territoire appelé "Agenda 2030". Cette démarche intègre les différents domaines du développement durable : l'économie, le social et l'environnement.

Les participants à la réunion de lancement de la démarche Agenda 2030

Après avoir déjà réalisé un premier Agenda 21 entre 2013 et 2016 avec un programme de 47 actions, la commune de Pérouges entend renouveler cette démarche afin d'avoir une vision d'ensemble sur la durée du mandat.

"Le bilan de l'Agenda 21 avait été très positif avec 22 actions réalisées et 17 pratiquement réalisées. Seulement 8 actions n'avaient pu se faire comme la valorisation du Longevent, la mise en place d'un marché de producteurs locaux ou la création de liaisons cyclables" explique le maire Paul Vernay. Et de poursuivre : *"L'Agenda 2030, c'est l'affaire de tous ! Ce n'est pas un truc d'élus mais bien un projet participatif qui touche l'ensemble de la population".*

Afin de mener à bien ce projet fédérateur, la commune a fait, de nouveau, appel à l'association nationale Notre Village, spécialisée dans l'accompagnement des collectivités rurales durant toute la démarche, jusqu'à l'élaboration d'un programme d'actions et la labellisation finale. Un premier diagnostic a été élaboré avec Céline Robert, cheffe de projet de l'Agenda 2030. Venue tout spécialement de Corrèze où se trouve le siège de l'association Notre Village, cette intervenante était conviée par la municipalité, à animer la réunion de démarrage de l'Agenda 2030 le lundi 6 septembre dernier à la salle polyvalente. Celle-ci a rassemblé une quinzaine de Pérougiens, habitants de la Cité et des autres hameaux.

Un comité de pilotage ouvert à tous les habitants

Après avoir présenté l'association Notre Village, la cheffe de projet a évoqué l'obtention du label "Notre Village Terre d'Avenir" et son intérêt. *"Le but est d'essayer d'améliorer les points faibles de la commune sachant que la démarche Agenda 21 n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030. En effet, l'Agenda 21 local déjà en place continue d'exister en intégrant les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)"* précise Céline Robert. La définition des actions se fera par la constitution d'un comité de pilotage, composé d'habitants et, pour moitié au maximum, d'élus du conseil municipal. Les actions futures pourraient être, par exemple, la sécurité routière à Rapan (RD 1084), l'installation d'artisans dans la Cité, la réduction ou l'extinction de l'éclairage public la nuit, le changement de leds, l'isolation thermique dans l'école et la mairie ou bien encore le projet d'Ecopôle aux Communaux.

Lors de la réunion publique où les échanges furent animés et constructifs, huit habitants se sont montrés intéressés pour intégrer le comité de pilotage qui a prévu de se réunir une fois par mois à 18h30. Par la suite, il reviendra au conseil municipal de valider ou non, les idées d'actions réalisables sur les 3 à 4 années à venir. Les premières fiches d'actions sont espérées, au mieux, pour les mois d'avril ou mai 2022.■

T.G.

Villieu-Loyes-Mollon

Rentrée scolaire

427 élèves sur les bancs des écoles du Toison

C'est avec des effectifs à peu près stables, 156 bambins pour la maternelle et 271 enfants pour l'élémentaire, que les écoles du Toison ont attaqué cette nouvelle année scolaire.

Cette rentrée 2021-2022 s'inscrit dans la continuité à l'école maternelle du Toison avec toujours six classes et la même équipe enseignante titulaire, ATSEM com-

Suite au départ en retraite d'Annick Marilly et la mutation de Xavier Pegon, l'équipe éducative intègre dans ses rangs deux nouveaux professeurs. Il s'agit d'un couple d'enseignants qui arrive du Pays de Gex, Iris et Quentin Gardon. Le projet d'école tournera cette année autour du théâtre japonais (kamishibai). *"L'idée est de produire une petite histoire pour une représentation*

Alexia Devoghelaere et Thierry Capra

des distanciations, les élèves de l'é-

→ Not

> Dimanche 19 se
autour de Jeux m
Fêtes (OMF) de Pé
de l'oie géante et j
> Vendredi 1er octob
Christophe Colomb
par l'association "L
valente de la Cité.

Bourg-S

→ Not

> Samedi 25 septem
mission Environner
Jeu sur le recyclage
> Samedi 25 septem
posé par le Sentier d
> Dimanche 26 sept
de 9h à 17h au foyer
port du masque obl

Rignieu

> Rentrée scolaire :
Suite à l'installation d
bitants sur la commu
logiquement ses effe
un peu par rapport à l
En tout, 135 enfants r
de cinq classes - toute
veau - ont attaqué
année scolaire, avec la
enseignante titulaire.
*de 20 enfants en pet
classe de petite et mo
compte 35 élèves"* préc
ce Béatrice Martin dor
décharge est le mard
Clara Tournassat la re
encadrer les CM1-CM2
cole est à renouveler ce
néficieront de séances
des séances d'initiation
CE1 à CM2. Enfin, côté
installés dans les classe

→ Note

> Samedi 18 septembr
organisée par Le Four
de Rignieux avec simu
toasts de rillettes de t
buvette. Port du masqu

Le Mont

→ Note

> Samedi 18 septembre
fit de l'association Le
d'une maladie génétiqu
fiables pour les petits.
10€, tarte à la praline :
> Samedi 18 et diman
nées Européennes du

Article bulletin municipal Automne 2021

Bulletin municipal Automne 2021

Agenda 2030

En 2013, la commune avait élaboré un Agenda 2021, répondant aux enjeux de Développement Durable.

Cette démarche innovante, et (encore trop) rare pour les communes rurales de notre taille, avait permis de conduire la politique municipale, à travers un programme de 47 actions.

Plus que jamais, nous devons faire face aux défis à venir du changement climatique, de l'épuisement de nos ressources, de l'économie d'énergie, des inégalités sociales, ...

Nous avons un devoir d'agir pour mieux vivre ensemble, pour un monde juste et équitable à léguer aux générations futures.

« Penser global, agir local »

Plus que jamais la formule reprise au premier sommet des Nations Unis sur l'Environnement, en 1992, prend son sens, et semble résumer l'esprit du Développement Durable.

Face à l'urgence qui s'affirme chaque jour, la nouvelle équipe municipale a décidé de reconduire cette démarche qui se nomme maintenant : **AGENDA 2030** ;

Un premier diagnostic global de notre commune a été élaboré en partenariat avec l'association Notre Village, qui attribue en final le label :

« Notre Village, Terre d'Avenir ».

Une première réunion avec des habitants volontaires a eu lieu le 6 Septembre 2021, lançant officiellement la démarche.

Cette démarche participative s'appuie sur un comité de pilotage regroupant 7 élus et 9 habitants.

Une première réunion de travail a eu lieu le 4 octobre 2021, permettant de recueillir des propositions d'actions concrètes pour la commune, d'en débattre collectivement et de définir les moyens à mettre en œuvre.

Elle a permis d'aborder des sujets et des propositions portant sur des sujets aussi divers comme : les bâtiments communaux, les déplacements, l'énergie, la solidarité, le tourisme, l'environnement, les déchets, le patrimoine, les sentiers, les haies, la signalétique, l'éclairage publique, le lien social, ...

Les participants à la présentation de l'Agenda 2030, le 6 septembre.

FINANCES

Les finances restent confortables. La pandémie COVID a peu impacté les recettes, mais a décalé les projets et la réalisation des travaux.

Les réserves sont importantes et vont nous permettre de mettre en œuvre nos grosses opérations :

- la salle multi-activités à l'école sur 2021-2022,
- la poursuite des travaux pour les hébergements à la ferme durant l'hiver prochain,
- L'isolation des bâtiments communaux dont l'école,
- Et notamment pour 2022, la sécurisation de la RD1084 à Rapan.

Clin d'œil

Fresque murale réalisée par les enfants de l'école, avec l'artiste Alexis Rapet.

Bulletin Municipal Printemps 2020

L'Agenda 2030

La démarche d'**Agenda 2030** engagé par la commune avance.

Rappelons que cette démarche s'inscrit dans une volonté communale de faire face aux défis du changement climatique, de l'épuisement de nos ressources, de l'économie d'énergie, des inégalités sociales, ...

A l'échelle de notre territoire, nous pouvons et devons agir.

Après plusieurs réunions constructives, le groupe de travail composé d'une quinzaine de personnes (**citoyens et élus**) s'est réuni mensuellement depuis le mois de septembre et vient de terminer sa réflexion.

Un pré préprogramme a été élaboré, constitué de **66 actions**.

Elles sont regroupées en 9 objectifs :

1. **Préserver les ressources.**
2. **Sensibiliser les habitants au développement durable.**
3. **Préserver l'environnement.**
4. **Favoriser la cohésion sociale.**
5. **Protéger les habitants.**
6. **Valoriser le patrimoine naturel.**
7. **Valoriser le patrimoine bâti.**
8. **Maintien d'une économie locale.**
9. **Améliorer l'accueil touristique.**

Le dossier du programme d'actions de l'Agenda 2030 de Pérouges devrait être finalisé pour mai, afin d'être soumis à un comité national pour obtenir le label « **Notre Village Terre d'Avenir** ».

Le programme d'actions sera bien sûr communiqué à chacun des Pérougiens.

Remercions les élus et surtout les habitants qui ont participé à ces réunions de concertation.

TOURISME - CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Que la fête recommence, ... !

Eco pôle

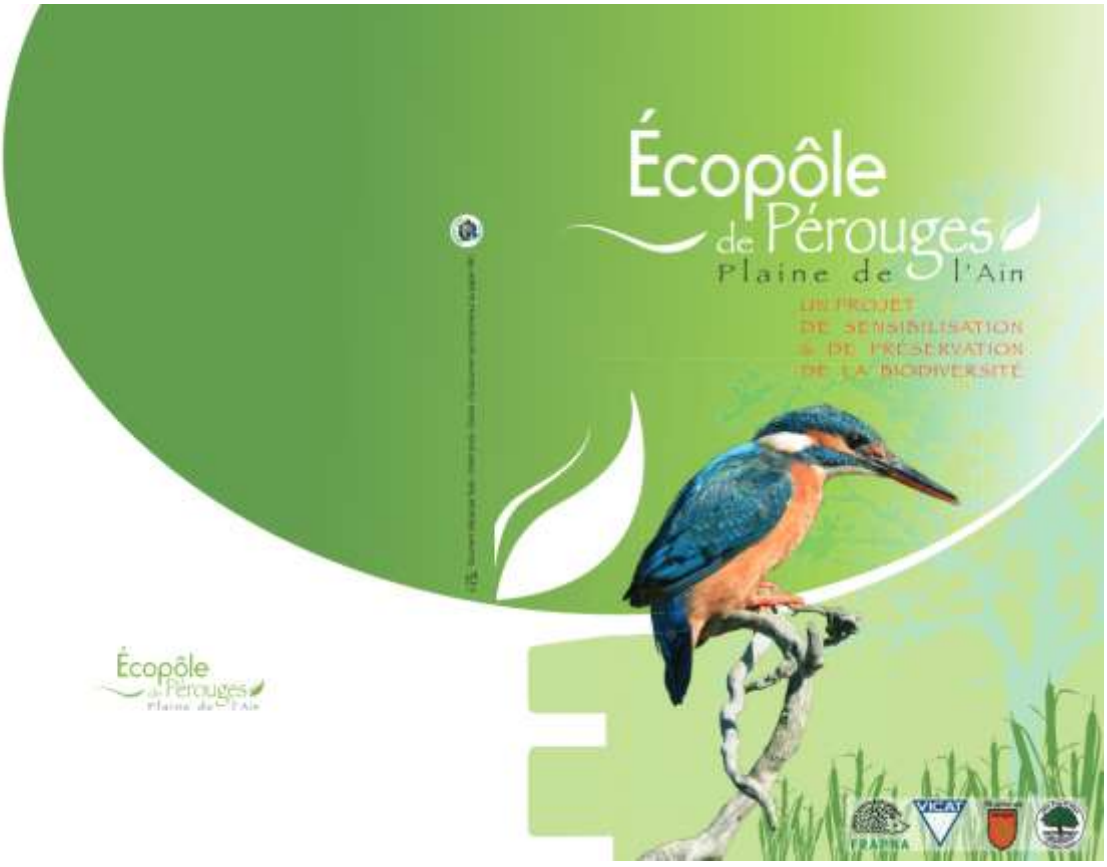

Écopôle de Pérouges Plaine de l'Ain

Rares sont les projets qui sont l'aboutissement d'un travail en commun d'un industriel, d'une association environnementale et des collectivités. L'Écopôle de Pérouges – Plaine de l'Ain est de ceux là. Cette diversité de regards et cette étroite collaboration font la valeur et la richesse du projet. Les différents échanges et les réunions collégiales conduits pendant plus d'un an ont enrichi l'opération dans toutes ses dimensions.

Initiée par la branche Carrières de la société VICAT, l'idée de créer cet Écopôle n'aurait pu se concrétiser sans la participation de la FRAPNA, association environnementale, et des communes de Pérouges et de Saint-Jean-de-Niost.

Si l'Écopôle répondra dans un premier temps aux besoins en granulats de la région, il participera à moyen et à long terme à la préservation de la faune et de la flore locales. Il sera également le support vivant d'actions pédagogiques pour l'environnement tout en s'inscrivant dans le projet territorial des collectivités.

L'Écopôle participera ainsi au développement économique du territoire tout en préservant à terme les ressources naturelles futures. Au final n'est-ce pas cela un projet qui s'inscrit dans une démarche de développement durable ?

Le projet 04/05
Gravières et granulats 06/07
Valorisation écologique du site 08/09
Valorisation pédagogique du site 10/11
Un contexte géographique propice 12/13
Les parties prenantes 14/15
Lexique & Annexes 16/17

Henri Bourgeois Clastre
Directeur Frapna

Patrick Escoffier
Directeur régional Granulats Vicat

Paul Verrier
Maire de Pérouges

Jean-Pierre Hormaz
Maire de Saint-Jean-de-Niost

Philosophie du projet

« Collaborer pour aider la nature à reprendre sa place et rendre un site écologiquement amélioré à la communauté. »

LE PROJET
SENSIBILISATION & PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

QUI ?

- Granulats VICAT, entreprise d'extraction de granulats, réaménagement de carrières.
- La FRAPNA, Délégation rhône-alpine de France Nature Environnement, fédération des associations de protection de la nature, la FRAPNA est une association loi 1901 dont l'objectif est la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre les pollutions.
- Les municipalités de Pérouges et de Saint Jean de Niost.

COMMENT ?

L'activité d'extraction de granulats est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur les milieux humides et aquatiques. Le projet de l'Ecopôle, et plus précisément cette collaboration, a été rendu possible car le chantier respectait les principaux critères réglementaires :

- Le respect de chacune des préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau,
- La non-atteinte à l'espace de liberté et aux annexes fluviales,
- La préservation de la qualité des eaux,
- L'absence de mesures hydrauliques particulières (enrochements),
- La préservation des gisements d'eau souterraine en qualité et en quantité.

POURQUOI ?

La réhabilitation des carrières est apparue ces dernières années, sous certaines conditions, comme une opportunité de développer la biodiversité, mais la valorisation pédagogique de ces sites reste une exception. La qualité du dossier, son contexte partenarial, géographique et écologique font de l'Ecopôle de Pérouges - Plaine de l'Ain un projet à caractère exemplaire où seront expérimentées de nouvelles techniques de génie écologique et de nouvelles approches.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Après l'eau, le granulat est la ressource naturelle la plus utilisée au monde.

GRAVIÈRE ET GRANULATS

20kg de granulats !

C'est ce qui est utilisé en moyenne par personne et par jour en France, soit environ 7 tonnes par personne et par an.

« Exploiter une carrière, c'est prélever un fragment de territoire pour disposer d'un matériau utile à la collectivité, puis restituer ce territoire en l'aménageant au mieux des intérêts de la collectivité et de l'environnement. »

Alain Boisselon,
Président de Granulats Vicat

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Très tôt dans l'Histoire, l'homme sût utiliser les roches présentes dans le sous-sol local : pyramides, temples, châteaux et maisons témoignent du "génie constructeur" de nos ancêtres. En 1817, Louis Vicat établit la loi de fabrication du ciment artificiel. À partir du XIXe siècle, l'invention du ciment et du béton a révolutionné l'art de construire, et a permis l'extension des réseaux de chemin de fer, des infrastructures routières et des ouvrages d'art.

Tous ces travaux utilisent désormais des matières premières sous forme de morceaux de roches, obtenus artificiellement par concassage et criblage de roches naturelles : les granulats. De leur exploitation découlent aujourd'hui des grands secteurs d'activité que sont les industries de carrières, les matériaux de construction, le bâtiment et les travaux publics.

À QUOI ÇA SERT ?

Dans un béton, les granulats apportent la consistance, le volume et la résistance. Le ciment sert de liant à l'ensemble. Le béton est le produit industriel actuellement le plus utilisé dans le monde. Il est aussi bien utilisé dans les ouvrages du bâtiment que dans ceux du génie civil, permettant de construire immeubles, lycées et collèges, ponts, barrages hydroélectriques, digues portuaires, etc., mais également de réaliser des produits préfabriqués tels que tuyaux, blocs, poutrelles, pavés, planchers, cloisons, escaliers, etc. Chaque jour, il faut produire un million de tonnes de granulats sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande de l'économie du pays.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les réserves de granulats sont quasiment illimitées, mais beaucoup d'entre elles restent inexploitables car inaccessibles. Trouver, exploiter et restituer à l'environnement des carrières de granulats apparaît comme une demande de notre société moderne qui exige à la fois la qualité de vie et la commodité des transports.

On compte 5 étapes principales de production :

- décapage des niveaux non exploitables,
- extraction des matériaux,
- transfert sur les lieux de traitement,
- traitement des granulats pour obtenir les produits finis,
- remise en état du site exploité.

L'exploitation des carrières peut se faire en réduisant l'impact sur le milieu naturel, qu'au plus est, en lui redonnant une valeur écologique équivalente ou supérieure une fois le chantier terminé.

Les berges enherbées pourront permettre à des espèces comme le **canard chipeau** de se reproduire.

Alouette des champs, tarier des prés et pie grièche écorcheur se partageront près d'un hectare de prairies de fauche.

Les plages de galets permettront au **crapaud calamite** de déposer ses œufs ou à de petits lamicoles d'effectuer une halte migratoire.

Nettes rousses, grèbes huppés et autres canards fréquenteront 53 hectares de plans d'eau.

Le **cuivré des marais**, le **butome en ombelle** et le **vanneau huppé** profiteront de plus de 60 000 m² de prairies humides pour se nourrir, se développer ou se reproduire.

Les berges abruptes et les falaises permettront aux **martins pêcheurs** et aux guêpiers d'Europe de creuser leurs nids.

LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE DU SITE

RÉAMÉNAGER ÉCOLOGIQUEMENT LES CARRIÈRES : UNE NÉCESSITÉ !

Face à la disparition des zones humides et à l'artificialisation en général des espaces naturels, réaménager écologiquement les anciens sites d'exploitation est une impérieuse nécessité. Conduits en partenariat entre industriels et associations de protection de la nature, ces réaménagements peuvent accueillir une biodiversité riche et remarquable.

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DU SITE DE L'ÉCOPÔLE DE PÉROUGES - PLAINE DE L'AIN

Situé aux portes de la Dombes, zone humide majeure européenne, à proximité immédiate de la rivière d'Ain et du Rhône, le projet de réaménagement de l'Écopôle de Pérouges - Plaine de l'Ain s'inscrit dans la continuité écologique de ces sites. Ainsi, il accueillera quelques unes des espèces les plus emblématiques telles que le lecherorme à gros thorax, le cuivré des marais, etc. Au carrefour de couloirs de migration importants, les réaménagements s'attacheront à proposer à l'avifaune* des haltes de repos et d'alimentation.

QUELLES ACTIONS ?

S'appuyant sur des techniques de génie écologique mais également sur la colonisation spontanée des espèces, le réaménagement de l'Écopôle de Pérouges - Plaine de l'Ain vise à créer une mosaïque de milieux naturels.

Trois types d'habitats seront privilégiés en raison de leur importance écologique et des menaces de régression dont ils font preuve :

- Les prairies humides, (6 hectares) larges d'au moins 250 m pour garantir la tranquillité des vanneaux, courlis et autres espèces s'y reproduisant.
- Les roselières (4,7 hectares) qui pourront accueillir fauvettes aquatiques, hérons, etc.
- Les plages de galets et falaises sablonneuses accueillant une flore et faune d'influences méditerranéennes.

LA VALORISATION PÉDAGOGIQUE DU SITE

SENSIBILISER POUR CHANGER

Disparition d'espèces, changements climatiques, pollutions, etc. Les médias se font chaque jour l'écho de la crise écologique que nous vivons. Une information quasi-quotidienne qui ne suffit pas à nous faire adopter de nouveaux comportements.
Les changements qu'appellent ces catastrophes nécessitent que nous prenions, individuellement et collectivement, conscience de l'importance du problème et connaissance des solutions à adopter.
Sensibiliser à l'environnement, c'est en être acteur, dans l'espoir de faire naître et d'accompagner, de façon pérenne, de nouveaux comportements.

L'INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOPÔLE DE PÉROUGES – PLAINE DE L'AIN

L'Écopôle de Pérouges – Plaine de l'Ain est pensé et aménagé pour accueillir une biodiversité adaptée à son environnement. C'est un bon support de découverte des zones humides, des espèces endémiques, de l'impact de l'action humaine sur ces milieux, des techniques de renaturation, etc.

QUELLES ACTIONS ?

Les aménagements de l'Écopôle feront appel aux sens, aux jeux, à l'expérimentation ou à l'observation. Ils permettront d'accueillir des groupes scolaires, un public familial ou des acteurs socio-économiques, accompagnés par un animateur ou en libre-découverte.

La zone d'accueil du public sera composé :

- D'une salle d'expérimentation,
- D'un espace muséographique,
- De sentiers aménagés,
- D'observatoires,
- Et d'une salle de conférence.

Petits granulats et grands bâtiments

De grands ouvrages locaux comme le viaduc de La Cötière de Beynost, la tour Oxygène de Lyon ou la gare de Saint-Exupéry ont été construits avec des granulats extraits des carrières de l'Ain.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Migration en Rhône-Alpes

La présence de grands fleuves et rivières tels le Rhône, la Saône, ou encore la Loire fait de Rhône-Alpes un véritable carrefour migratoire, tant pour les oiseaux que pour les poissons. Les grandes zones humides d'importance comme l'Isle Crémieu, la plaine du Forez, ou encore la Dombes, sont autant de haltes migratoires essentielles et complémentaires au rôle joué par les cours d'eau.

UN CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE PROPICE

170

espèces d'oiseaux observées en migration

ont été recensées en Rhône-Alpes depuis 1982, soit 37% de l'ensemble des espèces recensées en France métropolitaine

Au delà des aménagements prévus, l'intérêt écologique et pédagogique de l'Écopôle de Pérouges - Plaine de l'Ain est directement lié à son emplacement géographique

UNE PROXIMITÉ ECOLOGIQUE

Alimenté par la nappe alluviale de la rivière de l'Ain dont il constitue un maillon de la chaîne hydrographique, à proximité immédiate des étangs de la Dombes et de la Basse Vallée de l'Ain, le site réhabilité pourra accueillir quelques unes des espèces les plus remarquables de ces espaces jugés d'importance européenne. Ainsi, par exemple, la vaste roselière offrira un espace potentiel de nidification pour les hérons pourprés, blongios ou butors tandis que la reconstitution de prairies humides pourra accueillir le vol des papillons cuivrés des marais... Plus largement encore, l'Écopôle de Pérouges - Plaine de l'Ain se situe sur une halte capitale pour la migration Nord - Sud de l'avifaune et constitue une réponse possible à l'enjeu de préservation des « corridors écologiques* » tels que définis dans la trame verte du Grenelle de l'environnement.

UNE PROXIMITÉ PÉDAGOGIQUE

Sur la commune de Pérouges, village classé parmi les plus beaux de France, à 35 km de Lyon et une heure et demie de Genève, l'Écopôle de Pérouges - Plaine de l'Ain est au cœur d'un bassin de population de plus de deux millions de personnes. L'éducation et la sensibilisation des publics à la biodiversité constitue ici un objectif prioritaire pour une prise en compte des enjeux de protection de la nature sur l'ensemble du territoire.

LES PARTIES PRENANTES

FRAPNA

• Connaître pour mieux valoriser
Suivis et inventaires de la faune et de la flore, gestion de 100 ha d'espaces naturels, sont les moyens utilisés par la FRAPNA pour préserver et valoriser les milieux naturels de notre région.

• Sensibiliser pour mieux impliquer
Acteur reconnu de l'éducation à l'environnement avec plus de 200 000 enfants sensibilisés par an, la FRAPNA intervient dans la société civile et auprès de professionnels.

• Proposer pour mieux convaincre
Accompagner les collectivités et les services de l'État, chantiers éco-volontaires et mobilisation contre les atteintes aux milieux naturels.

→ www.frapna.org

GRANULATS VICAT

Fruit d'une collaboration étroite avec les acteurs locaux, le réaménagement de la Veyle, dans le département de l'Ain, a permis de rendre au cours d'eau son caractère naturel et de reconstituer un écosystème fonctionnel. Pour cet ouvrage ambitieux, Granulats VICAT a remporté le Grand Prix du réaménagement de carrière.

EN SAVOIR PLUS :
www.granulats-vicat.fr

MUNICIPALITÉ DE PÉROUGES

Avec ses 1200 habitants, la commune de Pérouges s'étend sur un vaste territoire de près de 19km².
Grâce à sa cité médiévale fortifiée, construite sur un promontoire dominant la Plaine de l'Ain, Pérouges est reconnu comme l'un des 153 plus beaux villages de France. Autrefois, la cité abritait de très nombreux artisans.
«Parallèlement à ce patrimoine historique que nous avons choisi de mettre en valeur, notre patrimoine naturel mérite aussi notre attention.
Nous souhaitons nous impliquer dans l'Écopôle de Pérouges - Plaine de l'Ain, et agir ainsi sur la biodiversité, la protéger, l'enrichir et la faire découvrir.»

Paul Vernay, maire de Pérouges.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN DE NIOST

Située dans la basse vallée de l'Ain, la commune de Saint Jean de Niost s'étend sur une superficie de 1420 ha située sur les deux rives de la rivière d'Ain. Sa proximité avec le parc industriel de la Plaine de l'Ain favorise la dynamique démographique du village.
Site d'histoire également, il se serait développé sur la colline de Niost, autour d'un prieuré fondé au XIème siècle.

ANNEXES

RESSOURCES EXTERNES

France Nature Environnement
www.fne.asso.fr

UNICEM
L'Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction
www.unicem.fr
Étude « Une carrière, des hommes, des oiseaux : pour une cohabitation harmonieuse », accessible depuis le site :
www.charte.unicem.fr

LEXIQUE

Avifaune
Groupe d'oiseaux fréquentant un milieu naturel spécifique.

Corridor écologique
C'est un milieu fonctionnel qui relie entre eux différents habitats naturels.

Granulats
Les granulats, c'est le matériau que l'on produit à partir des carrières, à la différence des gravats qui sont issus de la démolition d'un bâtiment.

PLU
Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles d'aménagement et le droit des sols, comme les zones constructibles et le type de construction, les espaces qui doivent rester naturels, etc.

Roselière
Il s'agit d'une ceinture de végétation qui borde les plans d'eau (mais aussi lacs, rivières etc.) et se caractérise par des végétaux de très grande taille (roseaux) qui poussent «les pieds dans l'eau» ou dans un sol gorgé d'eau.

Zone humide
Une zone humide est caractérisée par un sol gorgé d'eau et une végétation caractéristique du milieu. Lorsqu'elle est inondée, la surface et les abords de l'eau sont pourvus de végétation du type roseaux en plumet, iris jaunes, etc.
L'étendue des zones humides en France a été réduite de 50% en 50 ans, résultat notamment de l'expansion des villes.

LES PHASES DU PROJET

- **janvier 2012** — Approbation des PLU
- **juin 2013** — Arrêté Préfectoral
- **2015** — Accueil de groupes sur rendez-vous par la FRAPNA
- **2020** — Construction du bâtiment d'accueil des groupes
- **2025** — Accueil du public sur une zone dédiée

Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques dans le département de l'Ain

– copyright Ministère de la Culture- Conservation des monuments historiques – DRAC Rhône-Alpes – 04.72.00.44.00

La loi n°78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs stipule (art.10° l'exercice du droit de communication institué par le présent titre exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers la possibilité de reproduire, diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués".

Commune	Adresse édifice	Appellation	Libellé de la protection
MONTHIEUX		Eglise	Eglise, à l'exclusion du clocher et de la façade occidentale : inscription par arrêté du 2 novembre 1979
MONTLUEL		Chapelle Saint-Barthélémy	Inscription par arrêté du 11 octobre 1930
MONTLUEL		Eglise Notre-Dame des Marais	Eglise, à l'exclusion du clocher et de la façade occidentale : inscription par arrêté du 17 février 1982
MONTLUEL	Grande Rue 75	Hôtel de Condé (ancien)	Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 29 septembre 1981
MONTLUEL	Grande Rue 67	Maison 67 grande rue	Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 5 octobre 1982
MONTLUEL	Grande Rue 71	Maison 71 grande rue	Façade et toiture sur rue ; escalier intérieur : inscription par arrêté du 25 avril 1975
MONTLUEL		Grand moulin	Grand Moulin de Montluel dit « *Moulin Girard* » et tous ses bâtiments façades et toitures, du bief, de sa roue et de tous les éléments encore en place, turbine, engrenage, meules et bluteries situés dans le bâtiment central et les parcelles sur lesquelles il se trouve : inscription par arrêté du 6 novembre 2009
MONTRACOL		Eglise	Abside ; porte principale : inscription par arrêté du 28 janvier 1927
MONTREVEL-EN-BRESSE		Ferme de Sougey	Ferme, avec sa cheminée sarrasine : classement par arrêté du 13 février 1946
MONTREVEL-EN-BRESSE	Lieu-dit la Charme	Manoir de la Charme	Inscription par arrêté du 18 février 1987
MURS-ET-GELIGNIEUX		Grotte préhistorique de la Bonne Femme	Classement par arrêté du 13 juin 1913, modifié par arrêté du 15 décembre 2011
NANTUA		Eglise Saint-Michel	Eglise, à l'exclusion du clocher : classement par arrêté du 26 avril 1907
NEUVILLE-LES-DAMES	place du Chapître	Maison du Chapitre (ancien château de Chevigney)	Façades et toitures à l'exclusion de celles de la tour, escalier intérieur, salon avec son décor : inscription par arrêté du 18 décembre 1980
NEUVILLE-SUR-AIN		Abri sous roche de la Colombière	Inscription par arrêté du 28 décembre 1946
NEUVILLE-SUR-AIN		Château de Thol (restes)	Inscription par arrêté du 22 février 1927
NEUVILLE-SUR-AIN		Château de la tour	Château et parc en totalité : Inscription par arrêté du 27 juillet 2006
NURIEUX-VOLOGNAT		Chapelle de Mornay	Chapelle, y compris la peinture murale et la construction annexe au sud : classement par arrêté du 21 décembre 1982
OYONNAX	Lieu-dit la Ville, rue Anatole France	Usine électrique "la Grande Vapeur"	Extérieurs : classement par arrêté du 24 octobre 1988 - Intérieurs : inscription par arrêté du 24 octobre 1988
PARVES	au lieu-dit En Bagneux	Pierre à bassin	Classement par arrêté du 3 mai 1913
PARVES	au lieu-dit Sous-Rosset	Pierre à bassin	Classement par arrêté du 3 mai 1913
PERONNAS		Château de Saix	Inscription par arrêté du 9 juin 1987
PEROUGES	rue des Rondes	Ecole de filles (école communale)	Tour carrée : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Ecurie Vernay	Façades et toitures : classement par arrêté du 22 avril 1937
PEROUGES	rue des Rondes	Ecurie Gerlier	Façades et toitures : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Ecurie Schlutz	Façades et toitures : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES		Ecurie Thimon	Façades ; parties de remparts qui en dépendent : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES		Eglise	Classement par arrêté du 23 mai 1912
PEROUGES	rue des Rondes	Hôpital (ancien)	Façade et toiture sur rue ; parties de remparts qui en dépendent : inscription par arrêté du 9 décembre 1929

Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques dans le département de l'Ain

– copyright Ministère de la Culture- Conservation des monuments historiques – DRAC Rhône-Alpes – 04.72.00.44.00

La loi n°78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs stipule (art.10° l'exercice du droit de communication institué par le présent titre exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers la possibilité de reproduire, diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués".

Commune	Adresse édifice	Appellation	Libelle de la protection
PEROUGES	place du Tilleuil (ancienne place de la Halle)	Hostellerie du Vieux Pérouges (parcelle A 1410)	Classement (parcelle A 1410) par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	Place du Tilleuil	Hostellerie du Vieux Pérouges (ancienne)	Classement (parcelle A 1411) par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	rue des Contreforts	Immeuble	Classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue du Prince	Immeuble	Classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	place du Tilleuil (ancienne place de la Halle)	Immeuble dit Maison Jean Escoffier	Classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue du Prince	Maison	Façade : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Contreforts	Maison (Comité du Vieux Pérouges)	Façades et toitures : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison	Façade sur rue : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue de la Brune ; rue de la Halle au Four	Maison (appartenant à la Société civile immobilière du Vieux Pérouges)	Maison et sa parcelle : classement par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	rue des Rondes	Maison (restes) appartenant à la Société civile du Vieux Pérouges	Inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	place des Tilleuls ; rue de la Halle au Four	Maison à l'angle de la place du Tilleul et de la rue de la Halle au Four	Façades et toitures : inscription par arrêté du 8 février 1965
PEROUGES	rue Francisque Thibaut	Maison André Magnin Maison Pierre Gaillard (anciennement rue du For ou du Four)	Façades sur rue : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Bache	Façades et toitures : classement par arrêté du 26 avril 1930
PEROUGES	- Halle (rue de la), rue des Rondes	Maison Cazin (anciennement rue de la Place)	Classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue de la Porte d'En Bas	Maison Chirat	Façades et toitures ; parties de remparts qui en dépendent : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Berges contiguë à la Porte d'En-Haut	Classement par arrêté du 23 mai 1912
PEROUGES	rue des Rondes ; rue des Contreforts	Maison des Dîmes	Façades sur rues : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Devigne	Façade et toiture : classement par arrêté du 25 mars 1930
PEROUGES	place du Tilleuil	Maison dite du Cadran Solaire	Façade sur la place : inscription par arrêté du 14 novembre 1927
PEROUGES		Maison du Petit Saint-Georges (Maison Tullaudeau)	Inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue du Prince	Maison du Prince	Classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES		Maison et remparts qui en dépendent	Façades et toitures; parties de remparts qui en dépendent : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Gagneux	Façade et toiture : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Gerlier	Façade sur rue, parties de rempart et de chemin de ronde qui dépendent de la maison : classement par arrêté du 24 novembre 1921

Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques dans le département de l'Ain

– copyright Ministère de la Culture- Conservation des monuments historiques – DRAC Rhône-Alpes – 04.72.00.44.00

La loi n°78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs stipule (art.10° l'exercice du droit de communication institué par le présent titre exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers la possibilité de reproduire, diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués".

Commune	Adresse édifice	Appellation	Libellé de la protection
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Grezin	Façade sur rue et partie du rempart avec chemin de ronde qui en dépend : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Guedon (ancienne)	Façade sur rue et parties des remparts qui en dépendent : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	- Rondes (rue des), rue du Prince	Maison Guy Béraud	Façades et toitures : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes ; rue du Tambour	Maison Herriot	Classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes ; rue de la Tour	Maison Janin	Façades sur rues : inscription par arrêté du 16 janvier 1925
PEROUGES	rue Francisque Thibaut	Maison Magnin (anciennement rue du For – rue du Four)	Classement par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Mandon (ancienne Maison Combe)	Façade et toiture : classement par arrêté du 25 mars 1930
PEROUGES	rue du Prince	Maison Martinet et Grassin	Façade : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	-, rue Edouard Herriot	Maison Massa	Façade et toiture : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue Francisque Thibaut	Maison Pacard (anciennement rue du For – rue du Four)	Maison et sa parcelle (cad. 1459) : classement par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Perrin	Façade sur la rue et partie de rempart qui en dépend : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue de la Halle au Four	Maison Peychiers (anciennement rue du For – rue du Four)	Maison et sa parcelle (cad. 1441) : classement par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Plantier	Façades : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue Francisque Thibaut ; rue de la Brune ; rue de la Halle au Four	Maison Raynaud Gailland (anciennement rue du For – rue du Four)	Classement par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Rouby	Maison et sa parcelle : classement par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	rue Francisque Thibaut	Maison Ruivet (anciennement rue du For – rue du Four)	Façade sur rue : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Ruyssen	Façade et toiture : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Salomon	Classement par arrêté du 22 mars 1924
PEROUGES	Rue du Souterrain (ancienne rue Du Tambour)	Maison Salomon (ruines) (Maison de la Fresque	Classement par arrêté du 22 mars 1924
PEROUGES	rue du Tambour	Maison Sambet Bailly	Maison et sa parcelle (cad. 1426) : classement par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	place du Tilleuil	Maison Tacani	Façade et couvertures : classement par arrêté du 19 avril 1937
PEROUGES	rue du Prince	Maison Tary	Classement par arrêté du 24 décembre 1930
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Thévenet Falconnet	Maison et sa parcelle (cad. 1408p) : classement par arrêté du 7 août 1941
PEROUGES	rue du Prince	Maison Thevenin	Façade sur rue (ancienne parcelle 230) : classement par arrêté du 24 novembre 1921 - les anciennes parcelles 229 bis et 230 (écrit 235 par erreur dans l'arrêté) : classement par arrêté (collectif) du 7 août 1941

Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques dans le département de l'Ain

– copyright Ministère de la Culture- Conservation des monuments historiques – DRAC Rhône-Alpes – 04.72.00.44.00

La loi n°78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs stipule (art.10° l'exercice du droit de communication institué par le présent titre exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers la possibilité de reproduire, diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués".

Commune	Adresse édifice	Appellation	Libellé de la protection
PEROUGES	rue des Rondes ; rue Francisque Thibaut	Maison Thibaut	Façades : inscription par arrêté du 16 janvier 1925
PEROUGES	rue des Rondes ; rue du Tambour	Maison Thibaut	Façades : inscription par arrêté du 16 janvier 1925
PEROUGES	rue du Tambour ; rue de la Filaterie	Maison Thibaut	Façade : classement par arrêté du 22 mars 1924
PEROUGES	Tilleuil (place du), rue des Rondes	Maison Thimon	Façades sur rue et sur place : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Thimon	Façade sur rue : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Valensot	Façade : classement par arrêté du 9 décembre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Vallet	Façade et toiture sur rue et parties des remparts qui en dépendent : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maison Vernay (face à la Porte d'en-Haut)	Classement par arrêté du 23 mai 1912
PEROUGES	rue des Rondes	Maisons et remparts qui en dépendent	Façades ; parties de remparts qui en dépendent : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Maisons et remparts qui en dépendent	Façades sur rue; parties de remparts qui en dépendent : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Maisons Falconnet	Classement par arrêté du 7août 1941
PEROUGES	rue des Rondes	Maisons Jourdan	Façades principales et couvertures : classement par arrêté du 19 avril 1937 - Parties de rempart qui en dépendent : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Maisons Thibaut	Façades et toitures : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Partie de rempart	Partie de rempart : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Partie du vieux rempart	Partie de rempart : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Partie du vieux rempart	Partie de rempart : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES		Porte d'En Bas	Inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES		Porte d'En Haut	Porte et substructions de la barbacane la complétant : classement par arrêté du 23 mai 1912
PEROUGES	rue des Rondes	Rempart attenant à l'immeuble dit maison du sergent de justice	Tour, rempart et chemin de ronde attenant à l'immeuble dit maison du sergent de justice : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Rempart attenant à la maison Moschard	Partie attenant à la maison Moschard : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Rempart attenant à la maison Nicolas	Partie attenant à la maison Nicolas : classement par arrêté du 22 mars 1924
PEROUGES	rue des Rondes	Rempart rue des Rondes	Partie attenant à un immeuble : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES		Rempart rue des Rondes (appartenant à M. Thibaut)	Restes du rempart : inscription par arrêté du 11 octobre 1929
PEROUGES	rue des Rondes	Rempart rue des Rondes	Partie attenant à un immeuble : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Rempart rue des Rondes	Parties attenant à des immeubles : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PEROUGES	rue des Rondes	Rempart rue des Rondes	Partie attenant à un immeuble : classement par arrêté du 24 novembre 1921
PERREX	Lieu- dit Les Prés Magnin	Pigeonnier du Moulin-Grand	En totalité (cad. C 353) : Classement par arrêté du 17 décembre 1993
PETIT-ABERGEMENT(LE)		Eglise	Inscription par arrêté du 8 mai 1973

Liste des objets classés et inscrits aux MH :

Statue demi-nature : Saint Jacques le Majeur ou saint Jacques de Compostelle
statue
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; pierre : polychrome
16e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Statue petite nature : Vierge à l'Enfant
statue
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; bois : peint
13e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Pièce murale n1 : Alexandre et Poros
pièce murale
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; rue du Prince ; Maison du Prince
tapisserie sur métier ; laine (chaîne), soie (trame)
auteur inconnu ; 4e quart 16e siècle
propriété d'une association ; 2000/09/26 : classé au titre objet

Pièce murale n5 : Triomphe d'Alexandre sur Darius
pièce murale
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; rue du Prince ; Maison du Prince
tapisserie sur métier ; laine (chaîne), soie (trame)
Aubusson (manufacture) ; 4e quart 17e siècle
propriété d'une association ; 2000/09/26 : classé au titre objet

Statue figure colossale : saint Georges
statue
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; tilleul : polychrome, fer : forgé
18e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Statue demi-nature : sainte Marie-Madeleine
statue
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; pierre : polychrome
16e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Fragment de retable de la Crucifixion
retable
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; pierre
14e siècle, 15e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Sarcophage
sarcophage
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; pierre
3e siècle, 4e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Pièce murale n3 : Apparition de saint Michel à Grégoire
pièce murale
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; rue du Prince ; Maison du Prince
tapisserie sur métier ; laine (chaîne), soie (trame)
auteur inconnu ; 18e siècle
propriété d'une association ; 2000/09/26 : classé au titre objet

Statuette (groupe sculpté) : sainte Anne et la Vierge
groupe sculpté
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; bois : polychrome
17e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Statue demi-nature : saint André
statue
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; bois : polychrome
17e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Statue demi-nature : Christ en croix
statue
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; bois : polychrome
17e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Pièce murale n2 : Présentation d'Esther à Assuérus
pièce murale
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; rue du Prince ; Maison du Prince
tapisserie sur métier ; laine (chaîne), soie (trame)
Aubusson (manufacture) ; limite 17e siècle 18e siècle
propriété d'une association ; 2000/09/26 : classé au titre objet

Pièce murale n4 : Légende de saint Michel au Mont Gargan
pièce murale
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; rue du Prince ; Maison du Prince
tapisserie sur métier ; laine (chaîne), soie (trame)
auteur inconnu ; 18e siècle
propriété d'une association ; 2000/09/26 : classé au titre objet

Pièce murale n°6 : Mars, dieu de la guerre
pièce murale
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; rue du Prince ; Maison du Prince
tapisserie sur métier ; laine (chaîne), soie (trame)
auteur inconnu ; 1er quart 17e siècle
propriété d'une association ; 2000/09/26 : classé au titre objet

Statue petite nature : Vierge de miséricorde dite Notre-Dame de Gonfalon
statue
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
sculpture ; tilleul : polychrome
18e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Paire de vases à fleurs
vase à fleurs
Auvergne-Rhône-Alpes ; Ain (01) ; Pérouges ; église Sainte-Marie-Madeleine
céramique ; faïence : peint
18e siècle
propriété de la commune ; 1994/12/02 : inscrit au titre objet

Petit patrimoine :

1. Croix des Liattes

2. Moulin du Longevent

3. Puits de la Glaye

4. Puits de la Glaye

5. Puits de la Glaye

6. Lavoir de la fontaine Putaret

7. Croix de la place du Plâtre

8. Croix Rambaud

9. Croix du Péage

10. Lavoir du Péage

11. Ruines de la chapelle Saint-Georges

12. Puits de Rapan

13. Croix de Rapan

Liste des IGP possibles sur la commune :

Coteaux de l'Ain blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain mousseux de qualité blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain mousseux de qualité rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain mousseux de qualité rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Pays de Gex blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Pays de Gex mousseux de qualité blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Pays de Gex mousseux de qualité rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Pays de Gex mousseux de qualité rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Pays de Gex primeur ou nouveau blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Pays de Gex rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Pays de Gex rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Pays de Gex Rouge Primeur ou Nouveau	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain primeur ou nouveau blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain primeur ou nouveau rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain primeur ou nouveau rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Revermont blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Revermont mousseux de qualité blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Revermont mousseux de qualité rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Revermont mousseux de qualité rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Revermont primeur ou nouveau blanc	IGP	Fiche détaillée

Coteaux de l'Ain Revermont primeur ou nouveau rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Revermont primeur ou nouveau rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Revermont rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Revermont rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône mousseux de qualité blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône mousseux de qualité rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône mousseux de qualité rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône primeur ou nouveau blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône primeur ou nouveau rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône primeur ou nouveau rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Val de Saône rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey mousseux de qualité blanc	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey mousseux de qualité rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey mousseux de qualité rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey primeur ou nouveau blanc	IGP	Fiche détaillée

Coteaux de l'Ain Valromey primeur ou nouveau rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey primeur ou nouveau rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey primeur ou nouveau rouge	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey rosé	IGP	Fiche détaillée
Coteaux de l'Ain Valromey rouge	IGP	Fiche détaillée
Emmental français Est-Central (IG/54/94)	IGP	Fiche détaillée
Volailles de l'Ain (IG/01/94)	IGP	Fiche détaillée

Source : https://www.inao.gouv.fr/